The book cover features a large orange silhouette of the African continent centered on a background of vertical stripes. Each stripe contains a different geometric pattern in black, white, and orange. The text is overlaid on the map.

P. VENNETIER

GEOGRAPHIE DU
CONGO
BRAZZAVILLE

**ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR
EN
AFRIQUE
CENTRALE**

GAUTHIER-VILLARS PARIS

GÉOGRAPHIE
du
CONGO-BRAZZAVILLE

PUBLICATIONS DU CENTRE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
BRAZZAVILLE

GÉOGRAPHIE
du
CONGO-BRAZZAVILLE

par

Pierre VENNETIER
Maître de Recherches à l'O.R.S.T.O.M.

Préface de Guy LASSERRE

1966
GAUTHIER-VILLARS — PARIS
Enseignement Supérieur en Afrique Centrale

PUBLICATIONS DU CENTRE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR BRAZZAVILLE

sous presses :

Guide pour l'étude de quelques plantes tropicales, par Mme PAULIAN

© GAUTHIER-VILLARS, 1966

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction, par tous procédés y compris la photographie et le microfilm réservés pour tous pays.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
PREFACE	09
INTRODUCTION	11
AVERTISSEMENT	13
CHAPITRE PREMIER - LES GRANDS TRAIS DE LA STRUCTURE ET DU RELIEF	
PREMIÈRE PARTIE - LE CONGO SUD-OCCIDENTAL	15
I - Le Mayombe et le bassin côtier	15 -
A) L'évolution structurale	15
B) La morphologie actuelle	17
1/ Le Mayombe	17 -
2/ Le bassin côtier, ou bassin de Pointe-Noire	19 -
II - Les pays du Niari et de la Nyanga	20
A) Le Massif du Chaillu	20 -
B) La zone des terrains sédimentaires	20 -
1/ La bordure sédimentaire	21
2/ La Vallée du Niari et sa bordure méridionale	21
3/ La grande dépression Niari-Nyanga	23
4/ La région du Pool	23
DEUXIÈME PARTIE - LE CONGO SEPTENTRIONAL	25
I - La Sangha occidentale	25
II - Les Pays Batéké	25
A) Les plateaux Batéké	28
B) Les collines	28
III - La Cuvette congolaise	29
A) Le relief	29
B) Le cours de l'Oubangui	29
C) Le cours du Congo	31
CHAPITRE II - CLIMAT - HYDROGRAPHIE - VEGETATION - SOLS	
PREMIÈRE PARTIE - LES CLIMATS DU CONGO ET LEURS CONSÉQUENCES HYDROLOGIQUES	33

	Pages
II - Le monde urbain	65
A) Les agglomérations urbaines	65
1/ Sites et paysages urbains	65
2/ Les aspects de l'extension récente	67
B) Les caractères démographiques de la population urbaine	68
CHAPITRE IV - LES ACTIVITÉS RURALES TRADITIONNELLES ET LEUR ÉVOLUTION	
PREMIÈRE PARTIE - L'AGRICULTURE TRADITIONNELLE	71
I - Les techniques agricoles banales	71
A) La propriété foncière	71
B) L'agriculture à longue jachère	72
II - Les techniques agricoles originales	74
A) La technique de l'écobuage	74
B) Les cultures perchées	74
DEUXIÈME PARTIE - CHASSE, PETIT ÉLEVAGE ET PÊCHE	75
I - La chasse	75
II - Le petit élevage	76
III - La pêche en eau douce	77
CHAPITRE V - LES FORMES D'ÉCONOMIE MODERNE DANS LE MONDE RURAL	
PREMIÈRE PARTIE - L'EXPLOITATION DE LA NATURE	79
I - Le commerce de traite et ses aspects contemporains	79
A) Les Compagnies Concessionnaires	79
B) Les prolongements actuels du commerce de traite	80
II - Les formes évoluées d'exploitation	82
A) La pêche maritime et l'élevage	82
B) L'exploitation de la forêt	83
DEUXIÈME PARTIE - LES CULTURES COMMERCIALES	85
I - Le riz et les cultures arbustives	85
A) Des cultures en difficulté : le riz, les bananes, les agrumes	85
B) Le café et le cacao	87
II - Les oléagineux	88
A) L'arachide	89
B) Le palmier à huile	89

	Pages
III - Les cultures industrielles	90
A) Le tabac	90
B) La canne à sucre	90
 CHAPITRE VI - LES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET LE COMMERCE	
PREMIÈRE PARTIE - LES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES	93
I - Sources d'énergie et matières premières	93
A) Les ressources énergétiques	93
B) La production minière	94
II - Les installations industrielles	95
A) Industries alimentaires et transformation des produits agricoles	95
B) Autres industries	96
 DEUXIÈME PARTIE - LES TRANSPORTS ET LE COMMERCE	
I - Les voies de communication	96
A) Les voies terrestres	96
1/ Les routes	96
2/ Le réseau ferré	98
B) Voies navigables et transports aériens	100
1/ Les transports fluviaux	100
2/ Les transports aériens	104
II - Le commerce	104
A) Le commerce intérieur	104
B) Le commerce extérieur	105
 CHAPITRE VII - PROBLÈMES DE DÉVELOPPEMENT	
PREMIÈRE PARTIE - LES PROBLÈMES DU MONDE URBAIN	109
I - La subsistance des chômeurs	109
II - L'évolution possible de la situation	110
A) Les facteurs d'évolution	110
B) Retour à la terre et industrialisation	111
 DEUXIÈME PARTIE - LES PROBLÈMES DU MONDE RURAL	
I - Les obstacles démographiques et psychologiques	112
II - Les obstacles économiques	114

	Pages
BIBLIOGRAPHIE	117
Ouvrages et articles généraux anciens	117
Géomorphologie	118
Climatologie, hydrographie, végétation, sols	118
Population, démographie	120
Economie générale et régionale	121
Production agricole et industrielle	121
Géographie urbaine	122
Transports et commerce	123
 MATÉRIEL CARTOGRAPHIQUE POUR L'ÉTUDE DU CONGO - BRAZZAVILLE	 124
 TABLES DES CARTES ET CROQUIS	 127
 ANNEXES STATISTIQUES	 129
 Planches	 141

PRÉFACE

Depuis 1954, M. Pierre VENNETIER, Maître de Recherches à l'ORSTOM, a mis son talent de géographe au Service du Congo-Brazzaville. Les lecteurs des revues géographiques consacrées au monde tropical connaissent ses neuves et vigoureuses études rurales et urbaines congolaises. Récemment, il a révélé sa maîtrise et ses qualités de géographe régionaliste dans un bel ouvrage, "Les hommes et leurs activités dans le Nord du Congo-Brazzaville", paru dans les "Cahiers" de l'ORSTOM. Le Mayombe et le pays Vili font l'objet de sa thèse principale de Doctorat ès-lettres. C'est dire que M. VENNETIER est l'un des meilleurs connaisseurs de l'ensemble du Congo, et que l'on est certain d'avoir en lui le plus sûr des guides pour étudier ce pays.

Cette "Géographie du Congo-Brazzaville," que j'ai le plus grand plaisir à présenter, comble une lacune. Il n'existait par encore d'ouvrage de synthèse mettant à la portée du public cultivé les résultats des nombreuses recherches touchant au milieu naturel et humain congolais. La riche bibliographie qui accompagne ce livre ne révèle que très partiellement l'importance du travail d'information sur lequel il s'appuie. On peut être assuré que M. VENNETIER n'ignore aucun rapport administratif ou technique ayant quelque vertu géographique, qu'il a tout lu et soigneusement annoté, rassemblant une documentation d'une inégalable richesse. Mais, par-delà cette information écrite, il nous livre aussi le fruit de plus de dix ans d'enquêtes personnelles et de présence en Afrique. Il a fallu de longues marches en forêt ou en savane, des milliers de kilomètres en Jeep sur les pistes poussiéreuses ou détrempées, la traversée en pirogue des zones d'inondation du Nord-Congo, de patients entretiens dans la case à palabres des villages ou dans les "concessions" urbaines, pour que cet ouvrage soit ce qu'il est. On y sent la profonde sympathie de l'auteur pour les choses et les gens du pays qu'il étudie, et c'est une géographie "engagée" que l'on découvre dans plusieurs chapitres, notamment ceux qui abordent la question des relations villes-campagnes, ou les problèmes du développement.

L'exposé est si clairement conduit -et si nuancé-, qu'il est aisé, en lisant l'ouvrage, de prendre conscience de la diversité régionale du Congo-Brazzaville. L'opposition essentielle s'établit entre le Congo Sud-Occidental et le Nord-Congo. Le premier est peu étendu (100 000 km²) ; il est partout marqué par une nette saison sèche de type austral et il présente des régions naturelles très contrastées ; il rassemble enfin plus des deux tiers des habitants, le plus clair de l'activité économique moderne, et toutes les grandes villes du pays ; le Congo septentrional a un relief beaucoup plus monotone et un climat de type équatorial, constamment chaud et humide ; peu peuplé -250 000 habitants pour 250 000 km²- il est mal relié au reste du pays ; encore fidèle aux modes de vie traditionnels, il est très déshérité par rapport au Sud.

A l'intérieur de ces deux grands ensembles, on perçoit la diversité régionale qui constitue le véritable tissu géographique du Congo. Le Mayombe forestier et montagneux s'oppose à la région littorale, la vallée du Niari au plateau des Cataractes ou au massif du Chaillu, les pays batéké à la cuvette congolaise. Tout en nous présentant une géographie globale du Congo, M. Pierre VENNETIER a réussi l'exploit de mettre en place, comme en filigrane, les unités régionales du pays, et d'en camper la personnalité.

Cet ouvrage a été rédigé pour aider Professeurs et étudiants à mieux connaître leur pays, et aussi à le mieux servir, puisque la connaissance du milieu géographique est le fondement de toute action de développement économique et social. M. Pierre VENNETIER offre aux Congolais un instrument de travail que, sans nul doute, ils sauront utiliser.

Guy LASSERRE

Professeur à la Faculté des Lettres
et Sciences Humaines de Bordeaux

INTRODUCTION

Depuis une douzaine d'années, depuis en fait que le Conseil Scientifique Africain a été créé, l'une des préoccupations essentielles des scientifiques, des techniciens et des éducateurs oeuvrant en Afrique, a été de voir publier des bibliographies, des synthèses ou des monographies, faisant le point des diverses questions africaines. Trois cadres sont concevables pour cette action : continental, régional, national. Selon les problèmes, selon les possibilités, l'un ou l'autre est utilisé.

L'Afrique échappe ainsi au domaine du folklore, de l'explorateur, du voyageur, sympathique mais superficiel ; elle cesse d'être objet d'études pittoresques pour devenir sujet.

Ce transfert s'est accompagné d'un transfert géographique d'égale importance. Dakar, Tananarive, Nairobi ou Lagos et bien d'autres villes africaines sont devenues des centres actifs de recherche, d'élaboration des travaux fondamentaux nécessaires à une meilleure compréhension des pays intéressés et, par voie de conséquence, à une plus efficace activité de développement et de progrès.

Dans cet effort se sont trouvés associés, en Afrique francophone, les Centres Universitaires qui, dès leurs premiers instants de vie ont affirmé leur foi en la recherche africaniste, les Centres de Recherche polyvalents ou spécialisés au premier rang desquels il faut citer l'O. R. S. T. O. M. et l'I. F. A. N. et un groupe de scientifiques éminents, français ou africains, travaillant dans les cadres les plus divers (Universités françaises, Muséum, C. N. R. S., Ecole Pratique des Hautes Etudes, etc...) et profondément attachés à l'Afrique.

Des revues spécialisées se sont créées ; d'autres ont pris un développement accru. Des *Atlas*, des monographies ont vu le jour. Ainsi peu à peu se comblent les lacunes de la connaissance de l'Afrique.

En même temps, et pour répondre à un souci commun à tous les enseignants, souci dont de récentes conférences internationales de l'Unesco se sont fait l'écho, des manuels d'enseignement africanistes ont été élaborés et publiés, offrant aux professeurs et aux étudiants une documentation à jour et une analyse objective des faits scientifiques, sociaux ou historiques.

Le Centre d'Enseignement Supérieur de Brazzaville, dernier-né des Centres Universitaires en Afrique francophone, a tenu à participer à cet effort commun et nécessaire. Il a tenu aussi à affirmer le caractère fondamentalement *ouvert* de toute action scientifique en Afrique, à refuser les limites, les cadres, que crée un attachement trop étroit aux structures administratives et aux usages intellectuels.

La nouvelle série de publications qu'ouvre aujourd'hui M. P. VENNETIER -avec une *Géographie du Congo-Brazzaville* - recevra des travaux de synthèse et des travaux originaux, des manuels pratiques et des monographies. Ses auteurs appartiendront à l'Université française, bien entendu, mais aussi bien à Paris qu'à Nantes ou à Bordeaux, et aussi à l'O. R. S. T. O. M., au Muséum ou au C. N. R. S. Ils pourront -si leur travail répond aux buts cherchés- appartenir aussi à d'autres organismes. L'objectif visé est de fournir, sur le Congo, en particulier, ou sur l'Afrique Centrale en général, une documentation et une information de qualité, de nature à aider chercheurs, enseignants et étudiants locaux ; de nature aussi à faire largement connaître les réalités africaines en dehors des limites du continent.

Renaud PAULIAN

Directeur du Centre d'Enseignement
Supérieur de Brazzaville

le 15 juin 1965

AVERTISSEMENT

Depuis l'année scolaire 1964-1965, le programme des lycées et collèges du Congo-Brazzaville comprend l'étude assez approfondie de la géographie du pays. Il s'est donc avéré nécessaire de rassembler dans un ouvrage une documentation assez abondante, mais dispersée : rapports à diffusion limitée, brochures officielles ou privées, articles de revues, ouvrages spécialisés. Notre but n'était pas de faire un manuel classique, mais d'offrir, à nos collègues enseignants et aux étudiants, un outil de travail.

Nous nous sommes efforcé, dans cette intention, de réunir ces données éparses, en les complétant par ce que peuvent apporter des travaux récents, parfois encore inédits. Dans toute la mesure du possible, nous nous sommes référé aux chiffres portant sur l'année 1964 ; nous en profitons pour remercier vivement les services officiels qui nous les ont communiqués avec beaucoup d'amabilité, en particulier le Ministère de l'Agriculture, les Services de la Statistique, et les Chambres de Commerce de Brazzaville et de Pointe-Noire.

C'est volontairement que nous nous en sommes tenu aux grands traits de la géographie congolaise, sans entrer dans les détails d'une étude régionale, qui aurait débordé le cadre que nous nous étions fixé ; mais nous pensons avoir donné des exemples assez variés, et suffisamment de croquis et de graphiques, pour que le lecteur puisse, d'un chapitre à l'autre, se faire une idée plus nuancée des réalités locales. Il pourra, s'il le désire, compléter son information, grâce aux travaux cités dans la bibliographie.

Dans un dernier chapitre, nous avons évoqué les problèmes les plus sérieux que devra résoudre un pays qui désire légitimement améliorer son niveau de vie et accéder à un mieux-être général. On ne vainc que les obstacles dont on connaît bien la nature, et le but paraît plus proche, lorsqu'on a mesuré les étapes qui permettent de l'atteindre. Que le chemin soit long et difficile ne doit faire de doute pour personne, mais aucun peuple jamais n'a progressé sans peine et sans échecs momentanés. Nous nous estimerions satisfait si ce travail contribuait, pour une très modeste part, à faciliter la tâche des uns, et à encourager celle des autres.

Brazzaville, 15 mai 1965

N. B. - La transcription des noms propres et des mots utilisés dans les langues vernaculaires se heurte à divers obstacles : existence de sons et de tonalités qui ne peuvent être rendus avec exactitude, formation du pluriel par modification du préfixe, etc... Nous avons, en règle générale, utilisé la graphie adoptée par les services officiels. Les noms propres ne portent jamais la marque du pluriel.

Toutes les indications de valeur sont données en francs CFA : 1 Fr CFA = 0,02 Fr français 1965.

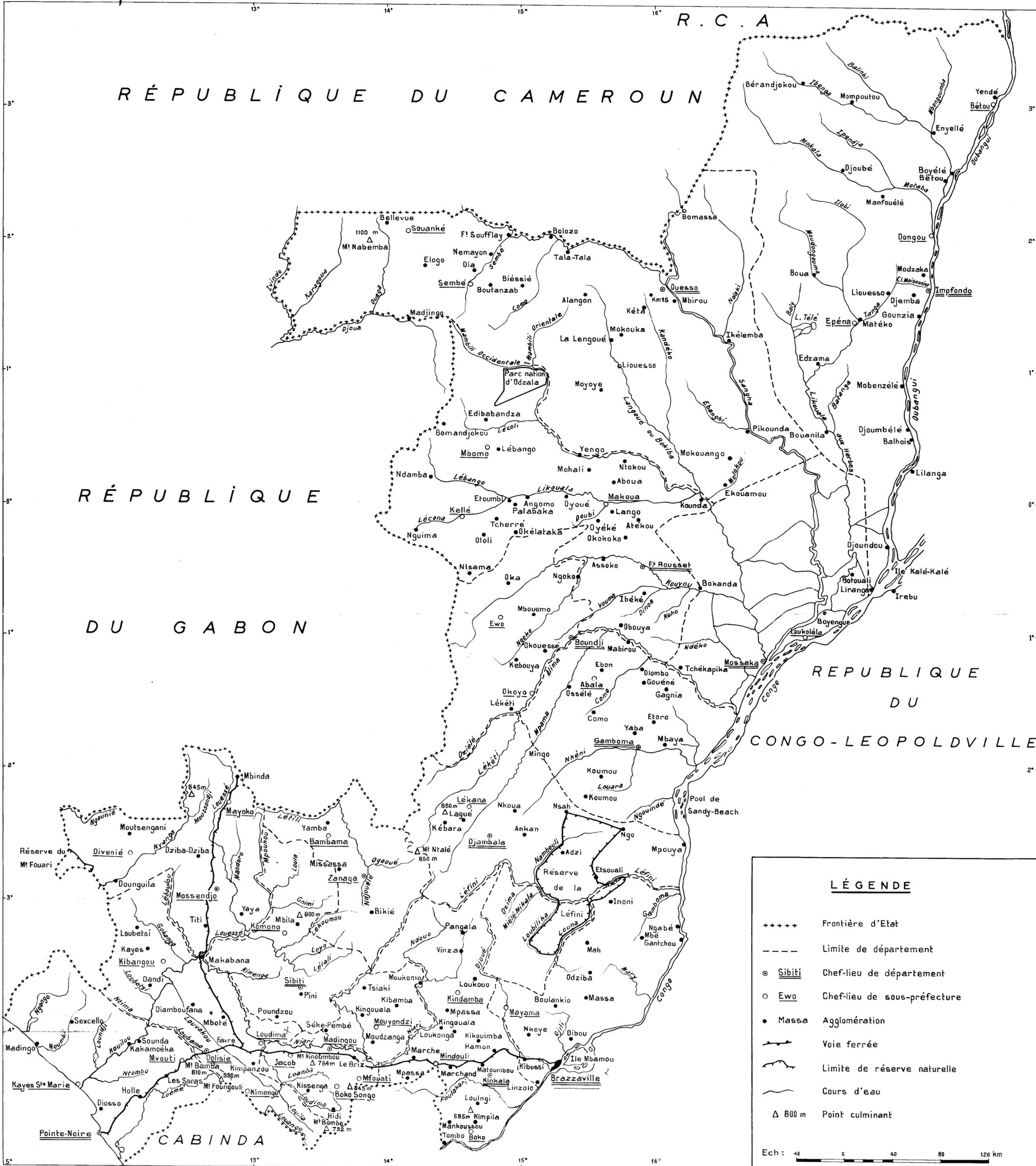
RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

R.C.A

RÉPUBLIQUE DU GABON

REPUBLIQUE DU CONGO-LEOPOLDVILLE

LA RÉPUBLIQUE DU CONGO-BRAZZAVILLE



LÉGENDE

- +++++ Frontière d'Etat
- Limite de département
- ⊙ Sibiti Chef-lieu de département
- Ewo Chef-lieu de sous-préfecture
- Massa Agglomération
- Voie ferrée
- - - - - Limite de réserve naturelle
- ~~~~~ Cours d'eau
- △ 800 m Point culminant

Ech : 0 40 80 120 km

CHAPITRE PREMIER

LES GRANDS TRAITES DE LA STRUCTURE ET DU RELIEF

Le Congo-Brazzaville occupe une partie de la vaste dépression d'Afrique Centrale, que drainent le Congo et ses affluents. Mais il est placé en position périphérique, à cheval sur la cuvette proprement dite, tapissée d'alluvions récentes, et sur le bourrelet montagneux qui l'entoure. Ce dernier, très hétérogène, constitue l'essentiel du Congo sud-occidental.

PREMIÈRE PARTIE

LE CONGO SUD-OCCIDENTAL

Il est possible de tracer à grands traits la structure de cette région, qui se partage en deux unités principales : la façade maritime, comprenant une chaîne montagneuse -le Mayombe- à peu près parallèle à la côte, dont elle est séparée par un bassin de subsidence remblayé depuis la fin du Secondaire ; la zone intérieure, ou pays du Niari et de la Nyanga, qui englobe un massif ancien -le Chaillu- fragment du socle précambrien, et sa couverture sédimentaire, laquelle dessine autour de lui un ample mouvement synclinal. Il convient de préciser les aspects assez divers de ces unités (croquis n° 1).

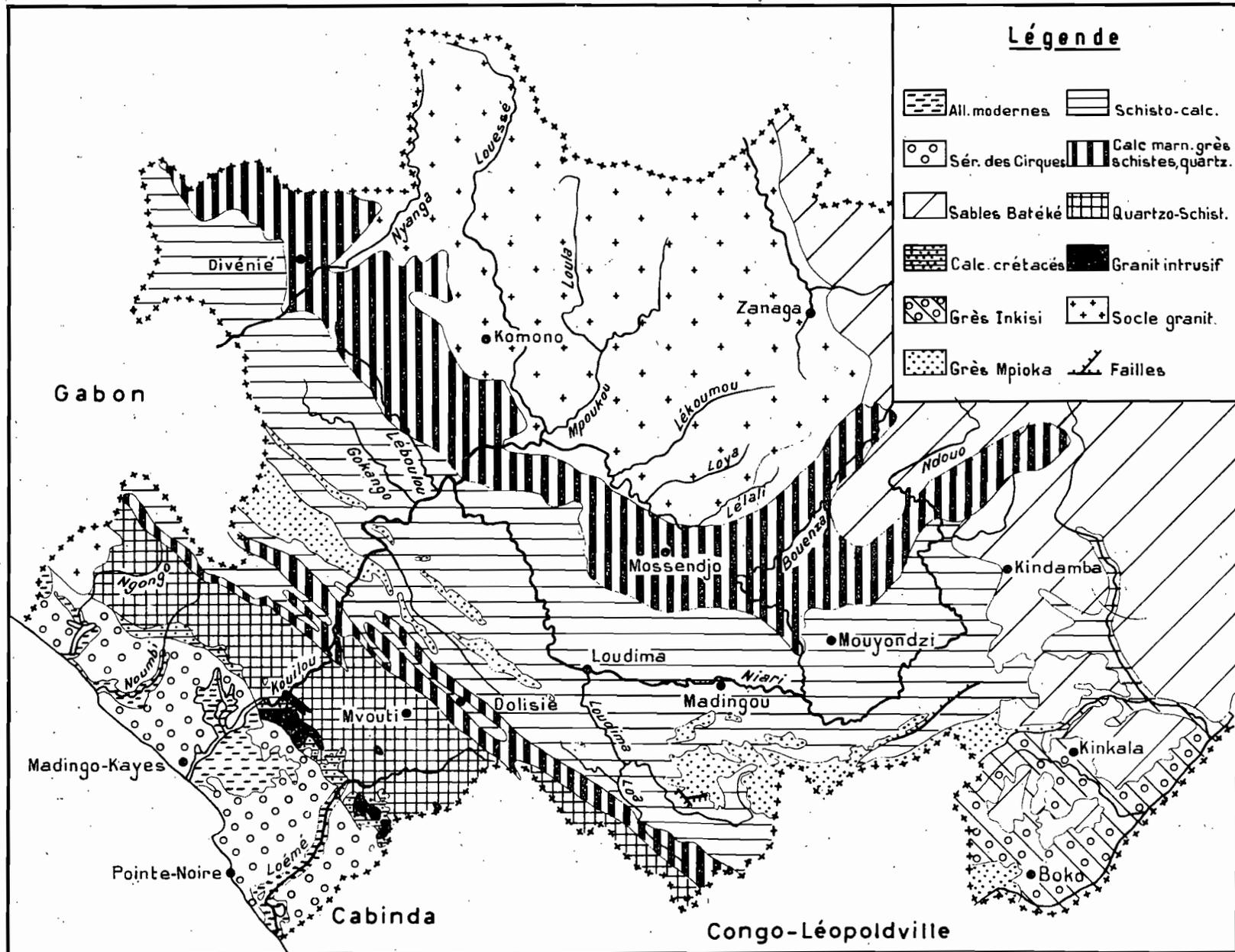
I - LE MAYOMBÉ ET LE BASSIN COTIER

Ils ont eu une évolution commune très ancienne, mais les paysages actuels sont dus à des mouvements récents.

A) L'évolution structurale

Le Mayombe est né, il y a trois milliards d'années, sur l'emplacement d'un géosynclinal. Un premier plissement, au Précambrien inférieur, souleva une chaîne de montagne dont les axes principaux devaient être orientés WSW-ENE ; elle fut attaquée et détruite par l'érosion. Ce cycle se reproduisit deux fois encore, accolant au "Prémayombe" primitif, une chaîne mayombienne, puis une chaîne bambienne, toutes deux situées plus à l'Est, et allongées NW-SE. Profondément buriné pendant le Précambrien supérieur (il y a 500 millions d'années), le Mayombe connut une dernière et violente secousse à la fin de cette période, et s'endormit pour longtemps. Il fut sans doute réduit à l'état de pénéplaine.

C'est seulement au Crétacé qu'un nouveau soulèvement se produisit, permettant aux cours d'eau une reprise d'érosion. Par contre, la mer envahit la bordure occidentale qui s'affaissait lentement, et accumula des dépôts lagunaires, en particulier d'épaisses couches de sel. Le mouvement s'inversa au Tertiaire, marqué par une émergence générale. Il fallut attendre le Pliocène-Pléistocène pour que s'étale, sur les terrains crétacés nivelés, les sables et argiles de la Série des Cirques. Cette dernière phase devait être suivie d'un mouvement positif du sol, générateur d'un rajeunissement du relief qui se poursuit de nos jours.



Croquis n° 1 - Carte géologique schématique du Congo sud-occidental.

B) La morphologie actuelle

Elle est naturellement très différente selon les lieux : chaîne montagneuse en pleine destruction, ou bassin côtier en voie de déblaiement, offrent des paysages totalement opposés.

1/ Le Mayombe

Sa largeur, de 60 km à la frontière du Cabinda, diminue vers le Nord-Ouest ; elle n'est plus que de 40 km à la percée du Kouilou, de 25 km à la latitude des Monts Kouboula, mais s'épanouit à nouveau au Gabon. Il n'est pas tout à fait parallèle à la côte, qu'il atteint à Mayoumba, où une longue flèche de sable qui isole la lagune Banio, prend appui sur des pointements de roches précambriennes.

Les pénéplanations successives connues par le Mayombe, n'ont laissé en place que les racines des plis qui le constituaient. C'est pourquoi, partout, les couches apparaissent très fortement redressées, et leurs affleurements successifs dessinent des bandes étroites et allongées, où l'érosion met pleinement en valeur les différences de dureté des horizons. Le relief dépend donc davantage de la nature des terrains que de leur disposition structurale : le Mayombe apparaît ainsi comme une chaîne de style appalachien typique. Cependant, il est possible de distinguer un Mayombe Oriental et un Mayombe Occidental, individualisés surtout dans le Sud-Est de la chaîne.

Le Mayombe Oriental comporte une série de crêtes parallèles, hérissées de crêtes secondaires, qui séparent des vallées étroites et des bassins allongés (bassin de Mvouti, par exemple). On peut les suivre avec régularité de la frontière au cours du Kouilou, et elles sont fréquemment soulignées, dans le paysage, par des bancs de nuages qui stagnent à faible altitude, ne laissant dépasser que les parties hautes. Les pentes sont raides, les dénivellations accentuées. L'altitude moyenne croît du Sud-Ouest au Nord-Est, où le dernier chaînon, qui domine la dépression du Niari, compte la plupart des sommets principaux : Mont Singa-Singa, 650 m ; Massif du Mabidi : 740 m ; Mont Bamba : 810 m. Le point culminant est probablement le Mont Fougouti, à l'extrême Sud-Est, qui atteindrait 930 m.

Le réseau hydrographique montre le dessin habituel dans les régions plissées : les petites rivières se sont adaptées, s'allongeant dans les vals, mais dessinant parfois des coudes brusques pour passer de l'un à l'autre (cours "en baionnette") ; les plus importantes ont pu maintenir un cours perpendiculaire à la direction générale, en sciant leur lit à travers tous les affleurements ; c'est le cas de la Noubi, du Kouilou, de la Loukoula, de la Loukéné(1). Leur vallée comporte alors une succession de gorges étroites, où le courant est violent, où les rapides sont fréquents (gorges de Sounda, sur le Kouilou), et de sections élargies où le flot se calme.

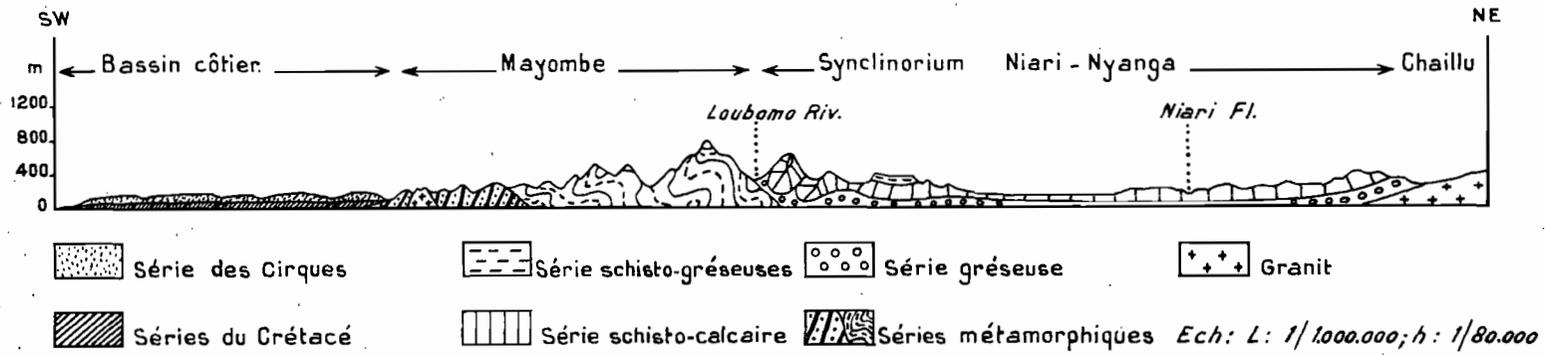
Le Mayombe Oriental est ainsi la partie la plus pittoresque de la chaîne. La circulation y est difficile ; route et chemin de fer s'y accrochent à mi-hauteur des versants, passent en corniche au-dessus de torrents tumultueux, au lit encombré de rochers et de troncs abattus. L'une et l'autre ne viennent à bout des obstacles que grâce à un acrobatique tracé, qui comporte des dizaines d'ouvrages d'art.

Le Mayombe Occidental offre un relief plus confus, qu'expliquent à la fois la structure et la nature des terrains. Des batholites de granit ont en effet traversé les roches métamorphiques, et constituent des massifs parfois importants (Massif du Mont Kanda, Massif de Mfoubou). Leur existence a fait prendre aux plis des directions diverses, comme s'ils s'étaient moulés sur ces intrusions granitiques. D'autre part, se succèdent rapidement des roches très dures (quartzites, en particulier) et des schistes tendres.

L'érosion, d'autant plus active que le niveau de base est plus proche, a créé un relief où se juxtaposent des vallées assez larges ou des bassins oblongs, et des chaînons courts et massifs ou des crêtes qui s'interrompent rapidement. L'altitude moyenne reste cependant modeste, entre 300 m et 450 m (Mont Kanda : 430 m), et le passage aux terrains du bassin côtier se fait sans transition brusque ; le Crétacé remonte d'ailleurs assez loin dans le Mayombe, le long de certains cours d'eau (Boubissi, Ntombo). Cependant, les rivières ont dû parfois surimposer leur cours, en se frayant un passage étroit à travers certaines crêtes (gorges de Loufouyou, sur la Loémé).

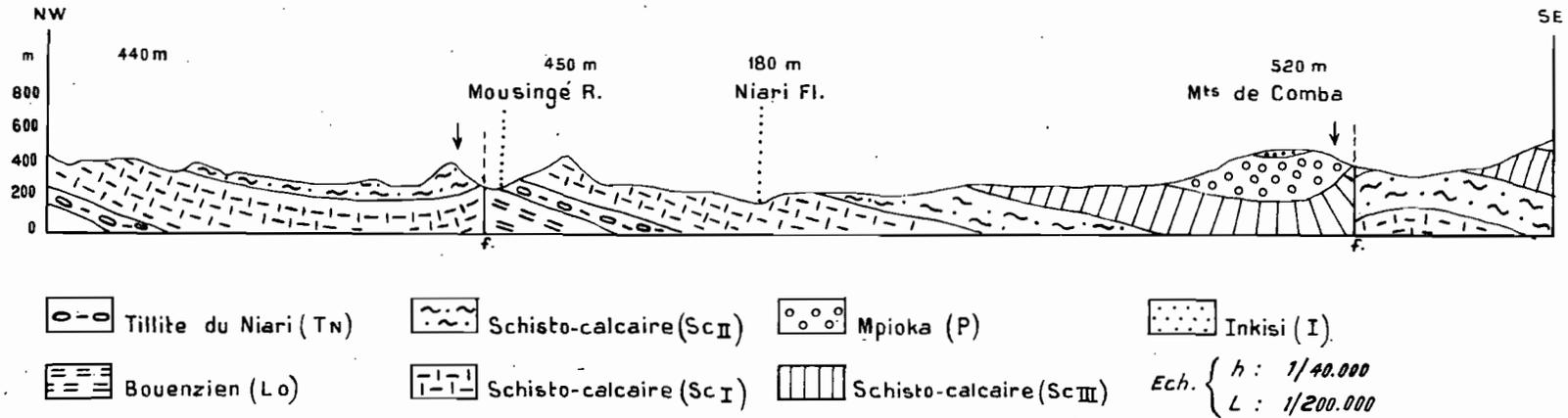
Dans l'ensemble, le paysage est nettement plus ouvert que dans le Mayombe Oriental ; les pentes y sont moins raides, et la circulation se fait plus aisément. De nombreuses pistes sillonnaient la région dès avant la pénétration européenne, joignant en particulier Kakamoëka à Ncessé, et le Kouilou au Congo.

(1) Mais également, au-delà des frontières, de la Nyanga, du Tchiloango, du Congo.



Croquis n° 2 - Coupe schématique, de l'Atlantique au Massif du Chaillu.

18



Croquis n° 3 - Coupe à travers la Vallée du Niari et les Monts de Comba, à l'Ouest de Mindouli.

scrip...

2/ Le bassin côtier ou bassin sédimentaire de Pointe-Noire

Il a la forme d'un trapèze très allongé, dont la grande base (frontière du Cabinda), mesure 55 km, et la petite, près de Mayoumba, moins d'une dizaine. L'altitude générale, qui dépasse rarement 230 m, décroît lentement du Mayombe à l'Atlantique. Le relief est constitué soit par des collines à pentes douces -surtout dans la partie orientale, où le réseau hydrographique, issu du Mayombe, est dense et bien alimenté- soit par des plateaux peu ondulés, bien conservés grâce à la perméabilité des sols : plateau d'Hinda (90-120 m), plateau de Kayes-Ste Marie (100 m). La surface de ceux-ci comporte de nombreuses dépressions fermées, où des étangs se maintiennent par suite d'une imperméabilisation superficielle, et des vallées sèches assez ramifiées, aux flancs raides encadrant un fond plat. Ces plateaux se terminent, à l'Ouest, par un talus rectiligne de 40 à 60 m de commandement, qui domine une étroite plaine maritime (Pointe-Noire, Kayes), ou plonge directement dans l'Océan (Loango, Pointe-Kounda).

Les rivières qui naissent dans le bassin côtier s'enfoncent rapidement à travers un matériau tendre ; elles creusent des vallées étroites et profondes, aux versants souvent ravinés, et qui s'assèchent une partie de l'année (Tchimpanzou, Tchiniambi, etc...). Cependant, les fleuves côtiers, qui possèdent une puissance érosive considérable -Noumbi, Kouilou, Loémé- et sont bien alimentés, ont déblayé un large passage. Ils coulent au milieu d'amples vallées, tapissées d'alluvions récentes, et très marécageuses. Le lit mineur est souvent bordé par deux bourrelets de berges, qui l'isolent mal d'un lit majeur occupé par de vastes papyrus, où les affluents se perdent (marais de la Ntomb). Le mauvais drainage a provoqué la naissance de lacs en cours de comblement : lac Kitina, lac Yangala, lac Tchibinda), et surtout, sur la rive droite du Kouilou, les trois grands lacs Dinga, Nanga, et Kobambi ; ceux-ci, partiellement alimentés par des sources salées, ont des eaux légèrement saumâtres (3 ‰).

La partie occidentale du bassin côtier, entre Pointe-Noire et Bas-Kouilou surtout, est accidentée par un grand nombre de cirques d'érosion. Les plus impressionnants d'entre eux (gorges de Diosso, cirque de Tchissanga), s'ouvrent directement sur la côte. Largés et profonds, ils ont pour origine les nombreuses sources, issues de la nappe phréatique, et jaillissant à la base des terrains plio-pléistocènes. Rongés à la partie inférieure, les versants s'éboulent par pans entiers, et le phénomène se poursuit après évacuation des débris ; mais la pente reste subverticale, grâce à l'armature que constituent les lits de graviers et les nombreux horizons ferruginisés, qui dessinent à différentes hauteurs de minuscules corniches. L'évolution aboutit à des reculées d'un type particulier, souvent formées par la coalescence de plusieurs cirques, laissant entre eux des crêtes minces, hérissées de piliers et de clochetons. Le fond plat, tapissé de flats sableux, est occupé par des formations forestières.

La côte congolaise est constituée par une série d'éléments rectilignes orientés SE-NW, se relayant en coulisse par l'intermédiaire de baies que protègent des caps : Pointe-Noire, Pointe Indienne, Pointe Kounda. Cette disposition doit être en relation avec des accidents de la structure profonde (plis, flexures ou failles), qui permettent d'ailleurs la réapparition en surface des terrains crétacés. La houle, qui se propage avec régularité vers le Nord-Est, donne naissance à un courant de dérive qui étale sur le rivage les alluvions des cours d'eau, construisant ainsi de nombreuses flèches littorales qui isolent des lagunes (lagune Conkouati, lagune Banio), et des cordons sableux successifs ; ceux-ci ont fini par former une plaine maritime de quelques kilomètres de large, en avant du plateau, au sud de la Pointe Indienne. De part et d'autre de Bas-Kouilou, elle est beaucoup plus étroite ; mais partout, on retrouve, soulignés par des différences de végétation, les trois ou quatre derniers cordons de sable blanc, que séparent de légères dépressions humides.

Les petits et moyens cours d'eau ont la plus grande peine à atteindre le rivage ; ils se jettent dans des lacs allongés (lac Cayo, lac Yombo), ou voient leur cours inférieur dévié vers le Nord-Ouest (Songolo, Kouilou, Noumbi). La présence d'estuaires démesurés fait songer à une transgression marine sur l'ensemble de la côte. Pourtant, il existe une plage soulevée, à trois mètres environ au-dessus du niveau actuel. Elle est particulièrement visible à Bas-Kouilou et à Pointe-Kounda où la trace de l'ancienne côte, soulignée par un talus, est restée très fraîche, à quelques centaines de mètres du rivage.

La pente faible du fond sous-marin, la présence souvent de bancs rocheux, provoquent un perpétuel déferlement de 3 ou 4 rouleaux, partout où la côte n'est pas protégée par un redan. Ce phénomène, improprement appelé barre (puisqu'il se produit sur le rivage lui-même), est spécialement violent à l'embouchure du Kouilou, dont les eaux opposent leur masse à la houle. Il en résulte une zone toujours agitée de vagues dont le grondement se perçoit à plusieurs kilomètres, et qui rendent délicates le passage des radeaux de billes, ainsi que le chargement des navires en rade foraine.

II - LES PAYS DU NIARI ET DE LA NYANGA

Autour du Massif du Chaillu, que l'érosion a débarrassé de sa couverture, s'étendent en arc de cercle des terrains sédimentaires inclinés doucement vers l'extérieur. L'ensemble est drainé par le réseau du Niari, et le cours supérieur de la Nyanga.

A) Le Massif du Chaillu

Il occupe plus de 30 000 km² au Congo, où il ne fait que prolonger le Massif Central Gabonais. C'est un vaste batholite de granit gris ou rose, à la surface duquel ne demeurent plus que de petits lambeaux de roches métamorphiques. Quelques intrusions basiques sont à l'origine de certaines minéralisations, malheureusement trop diffuses (chrome-nickel).

La couverture forestière presque ininterrompue et les difficultés de pénétration ont réduit, jusqu'à présent, les observations morphologiques. Les plus hautes croupes, dont les cotes se groupent autour de 800 m, se trouvent au Sud-Est du massif, et à l'opposé, dans la région de Mayoko (point culminant au Congo : 845 m). Dans l'ensemble, pourtant, se développe une topographie très molle de mamelons arrondis, aux versants en pente douce, qu'enveloppent les mailles d'un réseau hydrographique dense. L'altitude, comprise entre 650 m et 700 m, décroît lentement vers la périphérie, où elle passe au-dessous de 550 m à l'Est, de 500 m à l'Ouest. Cependant, le relief a conservé quelque vigueur dans la partie Sud-Est, où la Lali et ses affluents de droite ont découpé de longues échines parallèles, que prolongent des buttes-témoins (Mont Obima : 800 m ; Mont Dianga : 725 m).

Les rivières aux eaux claires (prédominance de l'érosion chimique), serpentent dans des vallées aux formes mûres, souvent marécageuses ; mais elles s'encaissent vers l'aval, et cette reprise d'érosion est soulignée par des chutes ou des rapides (Louessé, Mpoukou, Lélali). Le réseau montre un alignement constant, selon trois directions préférentielles : la première, Nord-Sud, est due à de grandes fractures affectant le socle (un de ces alignements se suit sur 200 km) ; la seconde, Nord-Ouest - Sud-Est, intéresse surtout les petites artères, et serait l'effet de diaclases ; la troisième, Nord-Est - Sud-Ouest, correspond peut-être à certaines orientations de la tectonique précambrienne (Nyanga, Louessé, Mpoukou).

Le contact avec la couverture sédimentaire se fait, au Sud-Ouest, par une dépression subséquente d'une vingtaine de kilomètres de large, creusée presque entièrement dans le granit (roche tendre, en climat chaud et humide), et que domine une cuesta gréseuse assez irrégulière de 150 m à 200 m d'altitude relative. A l'Est, le socle disparaît, selon une pente douce, sous la couverture tertiaire des formations Batéké ; celles-ci ne dessinent pourtant pas un front continu ; partout, les rivières ont découpé des crêtes minces et sinuées, des alignements de collines et des buttes isolées. Au Sud-Est enfin, la transition est brutale : une flexure ou une faille met sans doute en contact latéral direct le granit et la couverture sédimentaire ; hypothèse que renforce le tracé, rectiligne sur 70 km, de la Bouenza.

B) La zone des terrains sédimentaires

Son unité tient à la fois à la nature des terrains qui la composent, et à leur disposition structurale. Au cours de leur dépôt (il y a plus de 500 millions d'années), les conditions bathymétriques et climatiques se sont modifiées à plusieurs reprises. Sur plus de 3 000 mètres se sont ainsi accumulées des couches sédimentaires variées, qui constituent, pour les géologues, le "Système du Congo Occidental". Il débute par une épaisse moraine d'inlandsis (Tillite inférieure du Bas-Congo), héritage d'une période de glaciation régionale ; celle-ci est surmontée par une série gréseuse d'épaisseur irrégulière (Bouenziën), que recouvre la série schisto-calcaire (1 000 m). Celle-ci est d'abord marneuse, puis argileuse, mais elle se termine par de puissantes assises de calcaire dolomitique, favorables au développement d'une morphologie karstique. Les séries supérieures (Mpioka, Inkisi), sont schisto-gréseuses, et leur épaisseur totale dépasse 1 500 m.

C'est à la fin de cette phase sédimentaire, ou immédiatement après, que le Système du Congo Occidental fut pris dans un mouvement général d'émersion, plissé et faille. Il dessine un

vaste synclinorium allongé entre le Mayombe et le Chaillu, mais d'allure très dissymétrique. Les couches plongent lentement sur le flanc Nord Est, mais se redressent brusquement contre le Mayombe, formant des plis serrés, souvent déversés et fracturés. Les cassures affectent deux directions ; une direction "mayombienne" (NNW-SSE) et une direction "combienne" (WSW-ENE).

Cependant, ces traits communs à toute la zone synclinale n'excluent pas une certaine diversité régionale, due essentiellement à l'action de l'érosion.

1/ La bordure sédimentaire

Elle s'étale autour du Chaillu, sur 50 à 120 km de largeur. En dépit d'une disposition structurale favorable, il ne s'est pas développé de cuestas nettes et continues, en raison sans doute de l'absence d'une alternance régulière de couches dures et tendres, et de la très grande densité des cours d'eau. Le relief se résout le plus souvent en une multitude de collines et de mamelons très serrés, que séparent des vallées profondes, extrêmement ramifiées, et dont les plus petites, sur le matériau calcaire, n'ont souvent qu'un écoulement temporaire.

L'altitude passe de 650-700 m, près du Chaillu, à 350-400 m sur les hauteurs qui dominent le cours du Niari (Mont Soulou : 424 m ; Forêt de Mbomo : 419 m ; Forêt de Ngourou : 352 m). Il est probable que le relief actuel dérive d'une surface d'érosion qui a été déformée, et dont quelques témoins subsisteraient sous forme de plateaux peu étendus, en particulier dans la région de Mouyondzi (plateau Babembé).

On retrouve, dans le réseau hydrographique, les deux directions principales déjà signalées : NE-SW et NW-SE ; il en résulte, pour certaines rivières, et notamment le Niari supérieur, un tracé caractéristique fait de tronçons orthogonaux (tracé "en baïonnette"). Vers le Sud-Est, aux abords du fleuve et sur sa rive gauche, apparaît l'influence d'une tectonique plus tourmentée ; des failles importantes ont joué dans l'axe de plis avortés ; l'une d'elle a permis à l'érosion d'ouvrir une "fenêtre" où réapparaissent les séries inférieures (vallée de la Moussingé).

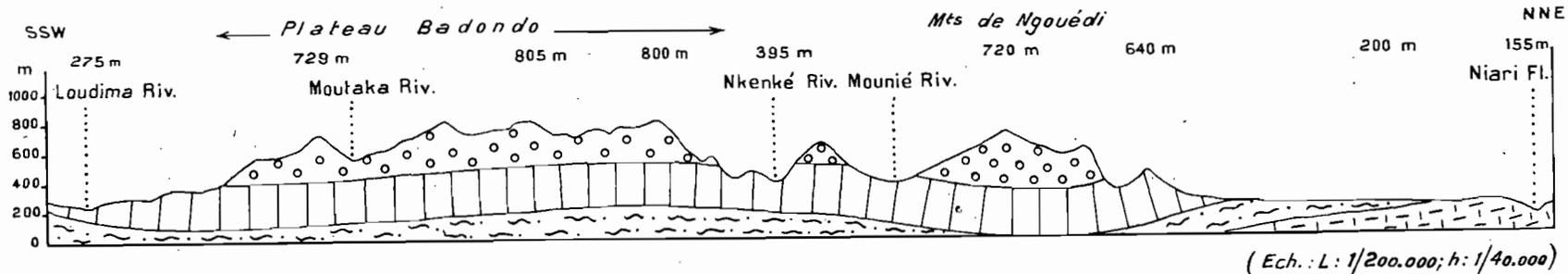
2/ La vallée du Niari et sa bordure méridionale (croquis n° 4 et 5)

Dans son acception restreinte, ce terme désigne la dépression Est-Ouest dans laquelle coule le fleuve en amont de Loudima. Elle s'amorce à Loutété, et comporte une plaine qui va s'élargissant peu à peu vers l'Ouest, jusqu'à mesurer une vingtaine de kilomètres de largeur près de Loudima. Son altitude passe lentement de 220 m à 180 m. On y relève la présence de nombreuses dépressions marécageuses, de dolines, occupées ou non par des étangs (notamment sur le Plateau de Télémine). Cependant, elle apparaît comme "perchée" au-dessus du réseau hydrographique qui s'y encaisse partout de plusieurs mètres. Le Niari lui-même dont le cours est installé en position subséquente- coule au fond d'une vallée que de très nombreux méandres en perpétuelle évolution sont en train de calibrer. Les rives concaves sont très souvent dominées par de petites falaises percées de grottes, et l'on peut, presque partout, reconnaître trois niveaux de terrasses.

Entre la plaine du Niari et la frontière méridionale du Congo, se situe une région très accidentée. Elle comprend une série de chaînons aux formes massives, orientés ESE-WNW, ou ENE-WSW, qui limitent au Sud le paysage, offrant au regard une suite presque continue de pentes ravinées. Les Monts de Nguédi (723 m), que précède le curieux pic Albert, les Monts Kanga (765 m), les Monts Kinoumbou (784 m), comportent tous une assise de schisto-calcaire, que couronne un chapeau gréseux généralement boisé (Série de la Mpioka). Ce sont en fait des buttes-témoins de grande taille, que des cours d'eau actifs (Loamba, Nkenké, Loutété), aidés par un champ de fractures, ont détachés de l'extrémité occidentale du plateau des Cataractes. Ils en sont séparés par une série de petits bassins au fond plat et humide : bassin de Kitsimba au Sud d'Aubeville, de Mfouati, de Boko-Songho.

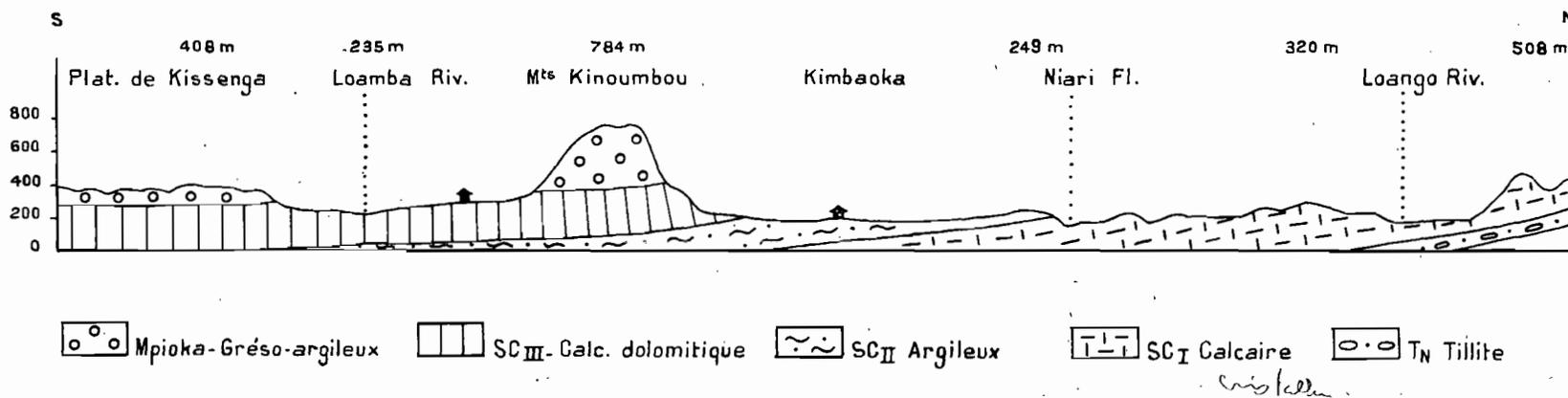
Le Plateau des Cataractes, qui mérite ici le nom de Plateau Badondo⁽¹⁾, se dresse d'un seul jet à plus de 400 m au-dessus des dépressions qui le cernent (point culminant : 845 m). La frontière, suivant la ligne de partage des eaux, ne laisse au Congo-Brazzaville qu'un mince ruban périphérique, d'où dévalent des rivières au régime torrentiel (Nkenké, Moutaka). Le relief comprend des croupes arrondies, comme nivelées à 800-820 m (ancienne surface d'érosion ?), et dont les pentes supérieures, adoucies, s'accroissent brusquement vers le bas, dessinant des vallées et des ravins au profil transversal en V très aigu. Vers l'Ouest, au-delà de Kilemba, l'altitude générale s'abaisse au-dessous de 700 m, et le plateau détache vers le Nord-Est, à la faveur d'une faille à fort rejet, une longue crête qui s'avance jusqu'à la Loukouni : les Monts de Comba.

(1) Par analogie avec le Plateau Koukouya, dans le Nord-Congo, du nom du groupe ethnique très homogène qui l'habite.



Croquis n° 4 - Coupe géologique à travers le plateau Badondo et la Vallée du Niari.

22



Croquis n° 5 - Coupe du plateau de Kissenga à la rive droite du Niari, par les Monts Kinoumbou.

3/ La grande dépression Niari-Nyanga

Elle s'étend d'une frontière à l'autre du pays, sur 325 km, sans aucun cloisonnement (le seuil entre les deux bassins fluviaux est à peine marqué). Tout au long, s'oppose une partie Nord-Est, domaine des plaines, et une partie Sud-Ouest, où se multiplient les chaînons et les plateaux.

Les plaines sont particulièrement développées dans la zone centrale (boucle du Niari), où le relief se réduit à quelques buttes très surbaissées. Le drainage est médiocre (dépressions fermées, marécages). La partie la plus basse dessine une gouttière, à 120 m d'altitude, qui a été empruntée par la voie ferrée de la COMILOG (1), entre Mont Belo et Makabana. Il est curieux de noter que le Niari, après s'être engagé dans la plaine en aval de Loudima, la quitte soudain pour creuser un lit encaissé et tortueux dans la zone des collines du Nord-Est. Il y a là un phénomène évident de surimposition par antécédence. Quant aux plaines, il est possible que leur origine soit partiellement karstique : dissolution du calcaire dolomitique, ici en position subhorizontale, jusqu'au niveau des horizons argileux du schisto-calcaire (SC II).

Au Sud d'une ligne Dolisie - Loudima, les axes tectoniques se relèvent peu à peu. Les zones aplanies, de dimensions plus restreintes, sont en cours de recreusement : la Loudima et ses affluents, même les plus petits, et à écoulement temporaire, ont taillé des vallées assez aiguës ; certains d'entre eux, comme la Louila, sont en train de révéler, sur la tranche de couches très redressées, des micro-reliefs appalachiens assez curieux. L'érosion karstique a joué un rôle important. Le plateau de Kissenga, arasé à 400 m d'altitude, est largement échancré sur sa bordure par des dépressions à fond plat, de forme arrondie, occupées par des dizaines de pitons coniques aux pentes assez raides, qui sont des hums. Ceux-ci ne se forment que si le calcaire dolomitique est encore recouvert par le schisto-gréseux (Mpioka). Ils naissent dans les mailles du réseau hydrographique, qui creuse jusqu'au niveau du calcaire, puis s'assèche ; les pitons évoluent ensuite par dissolution, et recul des versants parallèlement à eux-mêmes (érosion chimique : débris très fins et peu épais à la base). En fin d'évolution, ils ne mesurent plus que quelques décimètres de haut.

Au Nord-Ouest de la Boucle du Niari, le paysage de plaine se réduit assez vite à un couloir bordé de collines, qui débouche, au Gabon, sur Ndendé et Mouila. L'altitude se maintient au-dessous de 200 m, sauf entre Nyanga et Ngounié, dont les bassins sont séparés par un seuil à 225 m. Ce passage naturel a été emprunté par la route Dolisie-Gabon.

La partie sud-occidentale de la dépression contraste avec la partie nord-orientale par sa topographie beaucoup plus tourmentée. L'érosion, s'exerçant sur un matériau très plissé, mais probablement à partir d'une ancienne surface d'érosion, a dégagé une série de chaînons parallèles et des chalets de collines, que séparent des vallées à fond plat : vallées de la Loubetsi, de la Ntima, sur la rive droite ; de la Passi-Passi, de la Louvakou, sur la rive gauche (croquis n° 6). L'inversion de relief est un phénomène fréquent : la "terre Banda", qui se prolonge au Gabon sous le nom de Massif d'Ikougou, est un synclinal perché dans lequel ont été conservés les grès de la Mpioka ; il en est de même des Monts Dibindou, dans la Boucle du Niari.

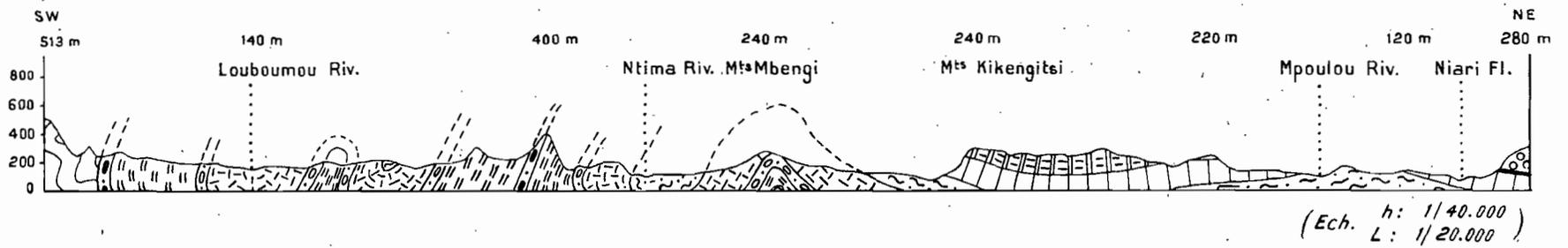
L'altitude des chaînons est en général inférieure à 500 m ; cependant, par endroit, elle atteint presque celle du Mayombe (Mont Soussoungui : 650 m, Mont Kissounga : 670 m). Nombre d'entre eux comportent une assise de calcaire dolomitique et une couronne de grès ; c'est pourquoi on retrouve fréquemment, sur les flancs, le découpage en pitons, comme dans les "Monts de la Lune", sorte d'ouvala hérissé de hums, ouvert dans les Monts Kiloundou sur le passage de la route du Gabon, 10 km avant le pont sur le Niari.

Les mouvements à grand rayon de courbure, qui affectent l'axe des plis, provoquent maintes terminaisons périclinales : des chaînons paraissent s'enfoncer dans la plaine, pour réapparaître plus loin. Ceci est particulièrement marqué au Sud-Est de Dolisie. De petites buttes de 150 m à 200 m émergent des marais de Yambi, prennent de l'importance, tandis que surgit un second alignement parallèle au premier, puis un troisième, et les sommets, près de la frontière, dépassent 750 m (Mont Bombo : 762 m).

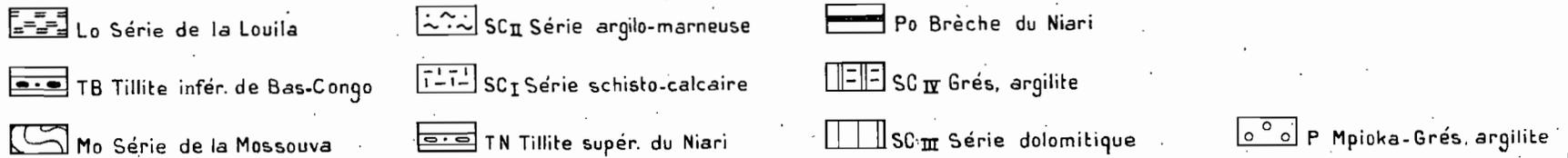
4/ La région du Pool

C'est une zone de transition entre Congo sud-occidental et Congo septentrional. Entre Mindouli et Brazzaville, les terrains appartiennent surtout aux séries schisto-gréseuses, mais les formations Batéké d'âge tertiaire sont venues les recouvrir, et occupent encore des surfaces importantes. Le

(1) COMILOG : Compagnie Minière de l'Ogooué, qui exploite les gisements de manganèse de Franceville



24



Croquis n° 6 - Coupe à travers l'avant-pays du Mayombe et le synclinal du Niari (rive droite du fleuve).

relief de cette région -appelée Plateau des Cataractes- est très disséqué en collines vigoureuses, au flanc desquelles s'ouvrent des "lavakas", déchirures profondes du sol dont la couleur brun-rouge tranche sur le vert de la savane. Les côtes dépassent fréquemment 600 m (Mont Boukonzo : 650 m ; Monts Zoulazandou : 685 m). La morphologie de plateau est en définitive assez peu représentée. Là où les sables Batéké sont assez épais, se développe une érosion en cirques à fonds plats et versants raides, dont le profil est presque rectiligne. Leur ampleur, leur profondeur, contrastent avec l'absence quasi totale de griffures fraîches d'érosion sur les pentes.

Le cours du Congo, coupé de rapides, est encaissé de 80 à 150 m entre deux talus, parfois même entre deux véritables falaisés (Béla, Mandombé), sauf dans la "boutonnière de Mankoussou", largement déblayée (Plaine de Loukazou). Ses affluents n'ont pu suivre le rythme de son enfoncement, et nombre d'entre eux le rejoignent par des cascades : chutes de la Foulakari, de Boroboro, etc....

DEUXIÈME PARTIE

LE CONGO SEPTENTRIONAL

Les terrains anciens n'occupent, au Congo septentrional, qu'une superficie restreinte dans le Nord-Ouest du pays. Ils sont recouverts par les grès et sables Batéké, qui dessinent une sorte d'arc de cercle autour de la cuvette alluviale du Congo, sous laquelle ils disparaissent. Ces types de roches déterminent trois ensembles régionaux : le Sangha occidentale, fragment de socle précambrien, à structure hétérogène ; les pays Batéké, où le paysage de plateaux, le plus connu, n'est cependant pas le plus répandu ; la Cuvette congolaise, pays des marécages et des rivières aux rives incertaines, où la pirogue est presque partout le seul moyen de déplacement (croquis n° 7).

I - LA SANGHA OCCIDENTALE

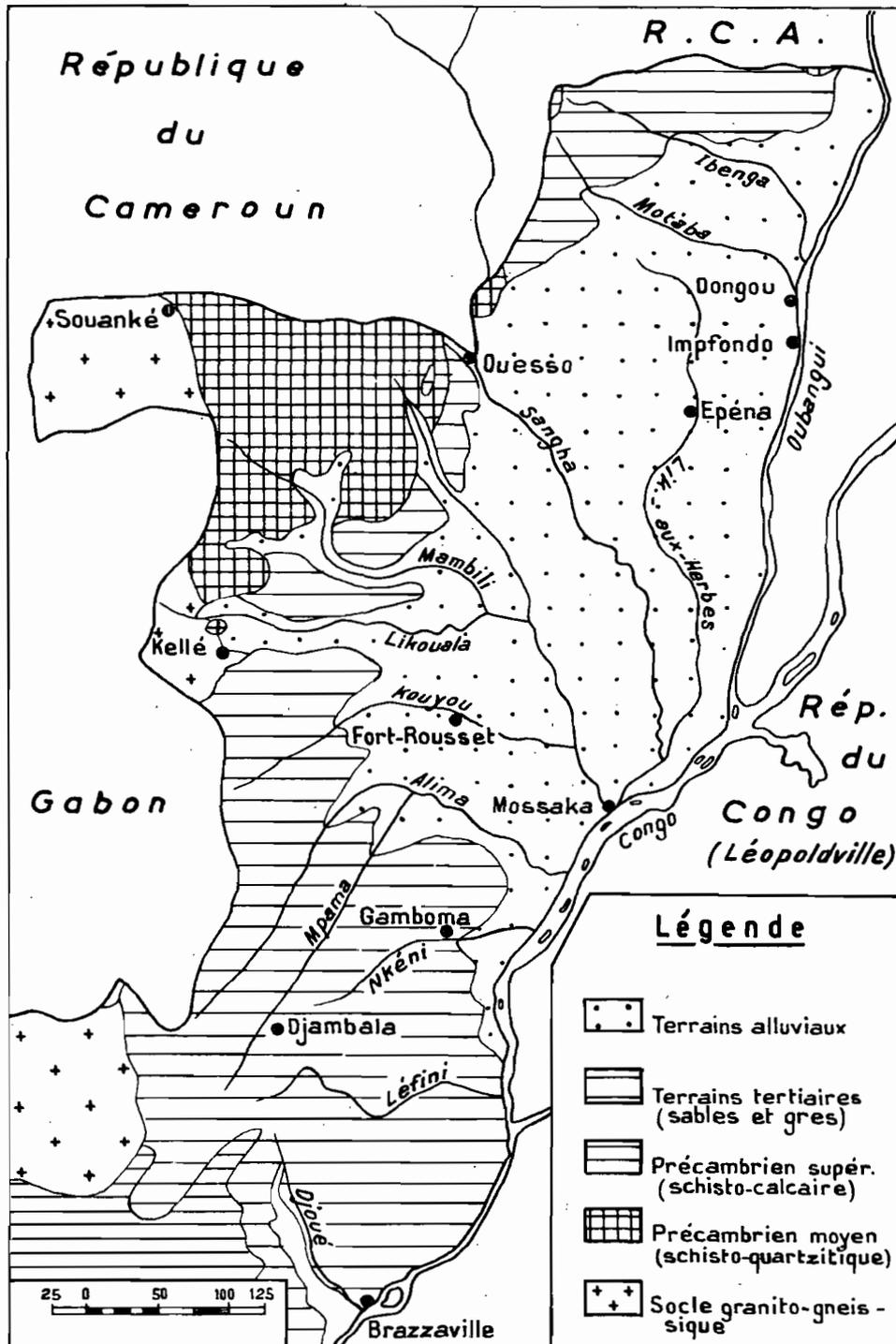
Elle est limitée, à peu de choses près, par une ligne allant de Kellé à Ouesso. L'altitude est presque partout supérieure à 400 m, mais il convient de distinguer deux parties. A l'Ouest de Sembé et Souanké, affleurent des roches granito-gneissiques, qui appartiennent au Massif du Haut Ivindo. Les cours d'eau comme le Karagoua, l'Ouaga, l'Ebaka, sont venus renforcer une érosion chimique rendue particulièrement active par une humidité constante. Ils ont creusé une série de dépressions allongées, très marécageuses, à peine isolées les unes des autres par des collines aux lignes molles, sur lesquelles courent les pistes. C'est pourtant là que se dresse le point culminant du Congo ; le Mont Nabemba, double piton de quartzite, n'a jamais été mesuré avec exactitude : son sommet se tient entre 1000 et 1100 mètres.

Les granits et les gneiss sont recouverts en discordance par une série "schisto-quartzitique", précambrienne, d'un millier de mètres, dont la disposition structurale commande la topographie. Elle dresse, au-dessus du Dja et de ses affluents, une impressionnante cuesta de 250 à 300 m de dénivellation, dont on peut suivre le front sur plus de 200 km. Elle forme ligne de partage des eaux, à 680 m d'altitude moyenne, entre le bassin de l'Ogooué et celui du Congo.

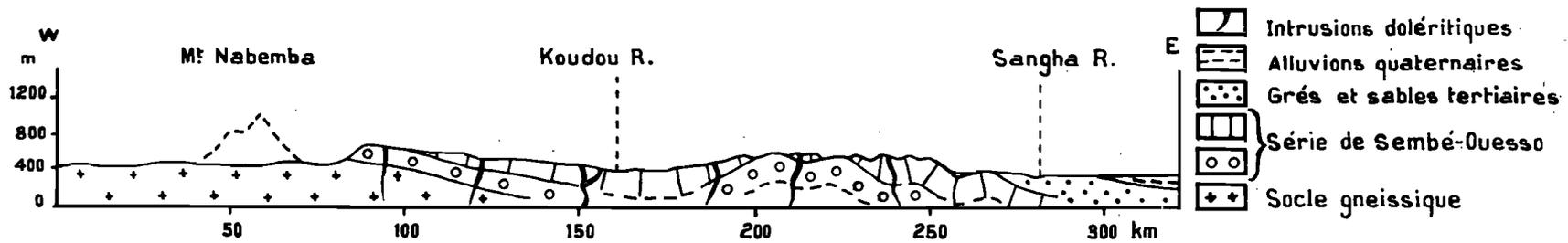
Inclinée vers l'Est, cette "Série de Sembé-Ouesso" se redresse bientôt en une succession de plis assez accentués, d'axe NNE-SSW ; les failles sont nombreuses, qui ont permis la remontée de laves doléritiques ; pénéplanée au cours d'une longue période d'émersion, la région a été reprise par l'érosion différentielle, qui a créé un relief vigoureux ; crêtes successives, séparées par des vals, réseau hydrographique plus ou moins adapté : les petites rivières (Koudou, Como, Mambili orientale) coulent parallèlement aux lignes du relief ; mais le Dja (ou Ngoko) recoupe toutes les crêtes, et son cours rappelle celui du Kouilou : bassins et défilés se succèdent, coupés de rapides ou de seuils rocheux (Sanga-Longo, Bayakabéo) (croquis n° 8).

II - LES PAYS BATÉKÉ

Ils sont caractérisés par des affleurements de terrains d'âge secondaire ou tertiaire. Les premiers ne sont guère représentés que près du Pool et au fond de certaines grandes vallées. Il s'agit de grès, blancs ou jaunes, reposant en discordance sur les formations précambriennes, et datés du Crétacé, par analogie avec les formations homologues du Congo ex-Belge. La série des



Croquis n° 7 - Carte géologique schématique du Congo septentrional.



Croquis n° 8 - Coupe Ouest-Est à travers la Sangha occidentale.

Plateaux Batéké s'est déposée en période de climat désertique ou subdésertique surtout. Les couches inférieures, ou grés polymorphes, sont d'épaisseur indéterminée ; blancs, roses ou mauves, montrant des horizons silicifiés, les grés apparaissent en particulier sur les rives du Stanley-Pool, où ils forment les "Falaises de Douvres". Ils seraient d'âge éocène. Les couches supérieures, ou "limons sableux", ont une puissance au moins égale à 100 m, et sont largement transgressifs. Leur origine est nettement éolienne, et ils se seraient déposés pendant la seconde moitié de l'ère tertiaire (Néogène).

Postérieurement à ces dépôts, l'ensemble des pays Batéké a subi un mouvement de bascule, certainement lié à la subsidence de la Cuvette congolaise. La pente générale s'est établie du Sud-Ouest au Nord-Est et à l'Est, avec un réseau hydrographique conséquent : la Lékéti, la Mpama, les cours supérieurs de la Nkéni et de la Léfini, beaucoup d'artères secondaires, présentent des tracés rigoureusement parallèles ; mais la présence du niveau de base local qu'est le Congo a souvent infléchi vers l'ESE le cours des basses rivières.

L'érosion fluviale, agissant inégalement selon les lieux, a créé deux types de paysages : les plateaux et les collines.

A) Les plateaux Batéké

Offrant tous une altitude supérieure à 600 m, ils sont au nombre de quatre, très inégaux en superficie, et disposés en arc de cercle, du Sud-Est au Nord-Nord-Ouest. Le plateau de Mbé, grand et massif (6 500 km²) commence aux portes de Brazzaville, et se poursuit jusqu'à la Léfini. Le plateau de Nsah et Ngo - 3 000 km² - beaucoup plus découpé, est presque séparé en trois parties par les affluents de la Léfini. Le plateau de Djambala - 1 250 km² - très allongé entre la Mpama et la Nkéni, est réduit, au Nord-Est, à un mince ruban de 1 à 5 km de largeur. Le plateau Koukouya enfin - 450 km² - de forme ramassée, est le plus petit, mais le plus élevé de tous (780 à 860 m).

Tous quatre ont des caractères morphologiques communs. Gauchie du Sud-Ouest au Nord-Est et du Nord-Ouest au Sud-Est, leur surface est mollement ondulée, et se termine sur une brusque rupture de pente soulignée par une corniche gréseuse. Celle-ci domine une forte pente à profil concave plongeant jusqu'au fond plat d'une vallée située 300 à 400 m plus bas. Le plateau Koukouya, le plus caractéristique à cet égard apparaît comme une véritable forteresse naturelle. Ses pentes sont striées de talwegs où l'écoulement est épisodique : les sources se placent au pied, au niveau de la nappe phréatique (à la base des sables et grés Batéké).

Les plateaux sont cependant accidentés par deux types de relief : des vallées sèches et des dépressions fermées. Les vallées sèches ont parfois des formes adoucies, et sont tapissées d'alluvions plus ou moins humides, recherchées pour les cultures ; mais elles se présentent aussi comme des sillons aux pentes raides et au fond plat. Ces derniers dessinent, au Sud-Ouest du plateau de Mbé, tout un réseau bien hiérarchisé qui finit par se regrouper en un tronc unique, où jaillit une source pérenne. Les dépressions fermées sont appelées ici "loussékés" ; elles ont la forme d'un entonnoir très évasé, au fond duquel s'établit une mare qui persiste longtemps en saison sèche (mare de Gatsou, ou "anneau de Saturne", mares de Gakouba, de Yo, de Lékana, etc...). Un lessivage poussé du sol ne laisse en surface que les grains de silice, qui s'accumulent en une couche de sable blanc pulvérulent, très caractéristique.

B) Les collines

Elles occupent tout le reste des pays Batéké. Au Sud-Ouest des plateaux, leur altitude est souvent supérieure à 750 m, et elle atteint son maximum près de la limite des formations sableuses. La ligne de partage des eaux passe là, et certains groupes de collines forment de véritables massifs (Monts Ntalé : 850 m ; Monts Mbouyampika : 835 m), où naissent la plupart des cours d'eau importants (Ogooué, Bouenza, Niari, Djoué, Léfini). Le réseau hydrographique comprend quelques grands axes de drainage pérennes, et des milliers de petits affluents à écoulement temporaire, découpant les interfluvies en crêtes étroites et sinueuses. C'est ici également le domaine de cirques d'érosion, grands amphithéâtres dressant au-dessus des sources leurs corniches en gradins.

Au Nord-Est des plateaux, l'altitude s'abaisse assez vite au-dessous de 500 m. Le réseau hydrographique est mieux alimenté, les vallées, où chaque rivière décrit des milliers de méandres très instables, sont larges, souvent boisées, quelquefois dissymétriques. Les pentes sont douces, les sommets très arrondis. Aux abords de la Cuvette, les cotes deviennent inférieures à 400 m, et les derniers mamelons s'ennoient lentement sous les alluvions qui, par de larges entonnoirs évasés remontent loin en amont, le long des cours d'eau.

III - LA CUVETTE CONGOLAISE

Elle étale, sur 150 000 km², des alluvions sableuses ou argileuses. Bassin de subsidence, formé alors que se soulevait la région périphérique, elle a été occupée par un lac, isolée de l'Océan par le bourrelet des roches précambriennes. Sur le fond, se sont déposées des alluvions qui ont émergé avec le retrait des eaux, lorsque le Congo inférieur a pu vaincre l'obstacle qui lui était opposé (ce travail se poursuit de nos jours).

A) Le relief

Le relief de la Cuvette congolaise est extrêmement faible : l'altitude décroît insensiblement de 370-380 m, sur le pourtour, à 280 m, point le plus bas situé à l'entrée du Couloir. On peut cependant distinguer une zone externe qui, exondée la première, a déjà subi une certaine érosion. Celle-ci a découpé des croupes très surbaissées, et des terrasses situées à quelques mètres au-dessus du niveau moyen des eaux. Les rivières serpentent interminablement, dans un lit majeur qui mesure parfois plusieurs kilomètres de largeur. Celui-ci est souvent occupé par une forêt-galerie qui monte à l'assaut des versants. Les marécages s'étendent sur des surfaces importantes (au Sud de Fort-Rousset, près de Boundji), et nombre d'entre eux apparaissent curieusement perchés au-dessus des rivières, qui en assurent très mal le drainage : leur lit est encombré d'anciens barrages à poissons qui, couverts de végétation, empêchent l'écoulement normal des eaux. Lorsqu'on se rapproche de l'Oubangui et du Congo, on entre dans une zone semi-lacustre : forêt et savane sont inondées plusieurs mois par an, au moment des crues ; il n'est même plus besoin alors de suivre les cours d'eau pour circuler en pirogue. Les dénivellations sont si faibles qu'on a pu creuser, près d'Impfondo, un canal dont la profondeur n'excède pas 1,50 m, et qui permet cependant de passer sans écluse du bassin de l'Oubangui à celui de la Likouala-aux-Herbes. C'est dans cette région que se situe le lac Tellé, de forme circulaire (27 km²), dont l'origine est assez énigmatique (chute d'un aérolithe ?)

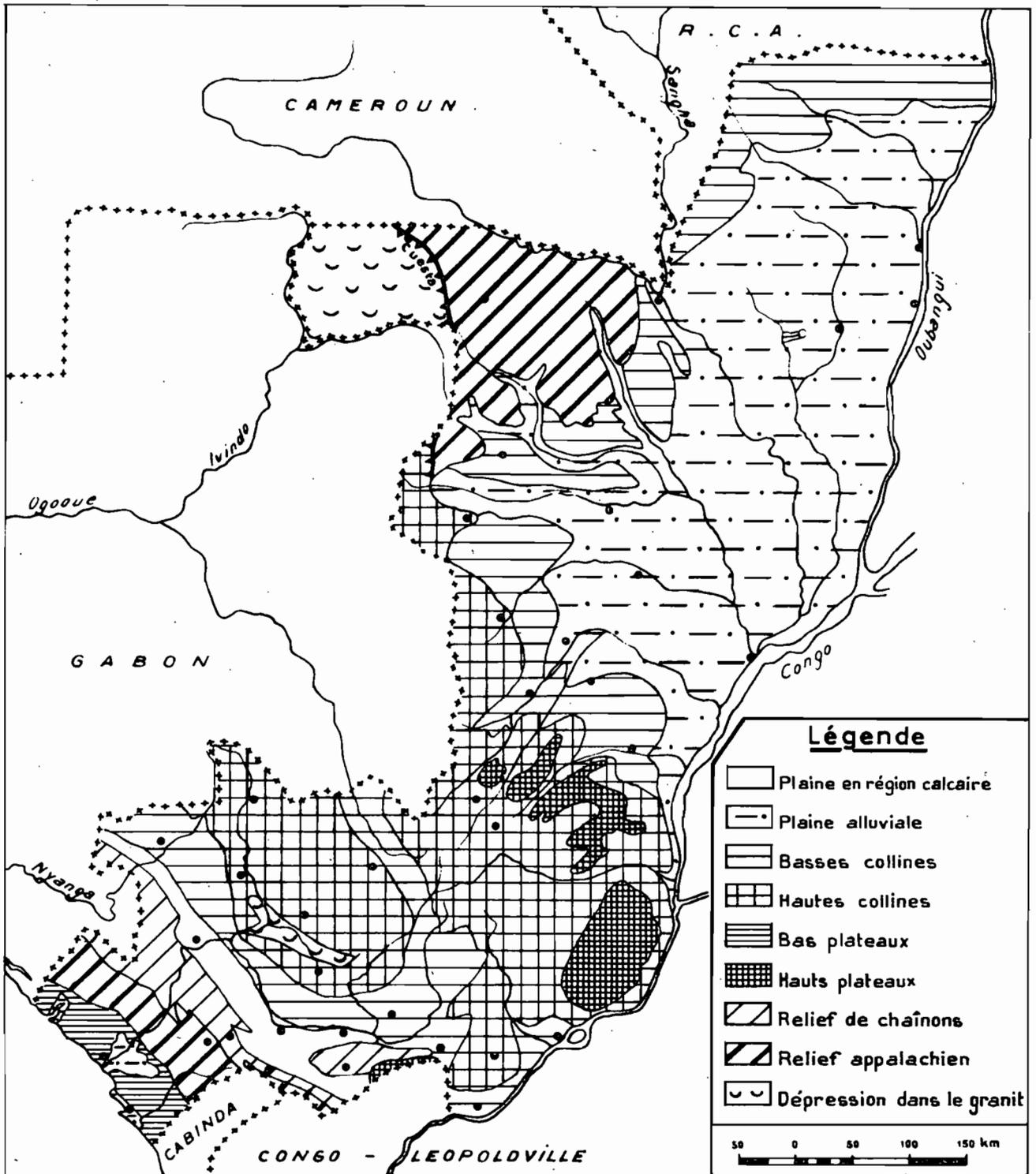
La forte charge solide des eaux fluviales a permis la construction d'importants bourrelets de berges, dont certains ont plusieurs centaines de mètres de large : les affluents de l'Oubangui sont obligés ainsi de le côtoyer longtemps avant de rejoindre le Congo. Ces digues naturelles sont cependant coupées par des chenaux (ou "molibas"), par lesquels le trop plein des crues se déverse dans une zone d'inondation immense, qui se vidange en période d'étiage. Il y existe pourtant un certain nombre de plateaux - parfois très étendus : plusieurs milliers d'hectares - qui demeurent exondés en toutes saisons. Il s'agit sans doute de terrasses ou de flats anciens, épargnés par l'érosion.

Le réseau hydrographique présente une remarquable convergence : un large éventail d'affluents se resserre en direction du Congo : Likouala-aux-Herbes, Sangha, Likouala-Mossaka, Alima, Nkéné. Ils se jettent dans le fleuve sur moins de 100 km de distance, par une série de deltas anastomosés ; des dizaines de bras s'entrelacent, où les eaux coulent dans un sens ou dans l'autre, selon le niveau des crues respectives. Mais, par leur importance, le cours du Congo et celui de l'Oubangui méritent une étude particulière.

B) Le cours de l'Oubangui

Il comprend, en amont, un "bief des affleurements rocheux" ; en aval, un "bief marécageux". Dans le premier, des barres de roches dures traversent parfois le lit (seuil de Zinga, en R.C.A.), qui est en outre semé de blocs latéritiques. Les berges ont deux à trois mètres d'altitude relative. Dans le second, il est difficile de tracer les limites entre le cours de l'Oubangui et les zones latérales, où il se déverse en période de crue, tant par les molibas que par-dessus ses digues naturelles. La Likouala-aux-Herbes, sur la rive droite, la Ngiri, sur la rive gauche, ne sont guère autre chose que des drains par où la nappe d'inondation rejoint le cours d'eau principal après la décrue.

L'Oubangui mesure assez régulièrement 4 km de large. Il est encombré de bancs de sable, d'îles oblongues en évolution constante : elles s'engraissent tantôt à l'amont, tantôt à l'aval, où disparaissent, rongées par les remous. Les observations faites depuis 70 ans semblent attester que la rive gauche, où le courant est plus fort, recule peu à peu, tandis que la rive droite s'ensable, et qu'elle est colonisée par la végétation. Le cours d'eau migrerait donc lentement vers l'Est, et l'on peut aisément repérer, sur les photographies aériennes, les traces laissées à l'Ouest du lit actuel par d'anciens bras, au milieu même de la forêt.



Croquis n° 9 - Croquis morphologique du Congo.

Le confluent avec le Congo se fait par un large delta. Les deux masses d'eau se côtoient un moment en aval de l'île Kalé-Kalé avant de se mêler, et le contact est souligné, en surface, par une ligne dense de jacinthes d'eau.

C) Le cours du Congo

Il se subdivise, dans sa partie congolaise, en trois parties. Du confluent de l'Oubangui à Mpouya, le Congo est formé d'abord par plusieurs pools successifs, larges de 7 à 12 km, que séparent des étranglements (Liranga, Motéma-Djungo, Loukoléla). A partir de Loukoléla, et pendant 180 km, il possède un lit peu profond (6-7 m), criblé de centaines d'îles dont certaines ont plus de 15 km de long sur 2 km de large. D'innombrables bancs de sable découvrent à l'étiage. Un nouveau resserrement du fleuve se produit à Bolobo, suivi par le Pool de Sandy-Beach (55 x 10-14 km), qu'accompagnent latéralement 2 zones herbeuses inondables s'étendant jusqu'aux collines Batéké. L'étranglement de la Pointe Bokouango (en amont de Mpouya), marque le début du Couloir.

De Mpouya au Stanley-Pool, le Congo coule dans une vallée étroite : le Couloir (ou, pour les auteurs belges, le Chenal), sur plus de 200 km. Jusqu'en aval du Kassaï, le lit du fleuve mesure de 2 à 3,5 km. De part et d'autre, l'érosion a taillé une série de collines ou de plateaux étagés, qui font la transition avec les hauts plateaux encaissés. Les appareils torrentiels sont nombreux, dont les cônes de déjection coalescents forment parfois une terrasse continue, surtout sur la rive droite. Des bancs rocheux, des récifs, provoquent tourbillons, remous et contre-courants.

Après la Pointe de Gantchou, les rives se rapprochent encore : elles sont rarement à plus de 1500 m l'une de l'autre (750 m à la Pointe de Maïpili), et la sonde accuse jusqu'à 55 m, tandis que le courant atteint 10-11 km/h. Les rives sont escarpées, formant par endroit de véritables falaises vives rongées par les eaux. Après Maï-Dombé, le Congo se dirige un moment vers l'Ouest, s'élargit, et finit par atteindre le Stanley-Pool.

Le Stanley-Pool est la plus connue des expansions du fleuve. Elle serait née, il y a un million d'années environ, à la suite d'un accident tectonique créant un petit fossé. Bien que très large (30 km), le Stanley-Pool est en fait divisé, par l'importante île Mbamou (12 x 23 km), en deux bras inégaux dits "passe française" et "passe belge". La première est relativement étroite, sinueuse, et très encombrée de bancs de sable ; la seconde, plus large - jusqu'à 4,5 km - comporte quelques îles secondaires de bonne taille. La profondeur maximum ne dépasse guère la dizaine de mètres ; quelques pointements rocheux atteignent presque la surface.

L'île Mbamou est partagée en une moitié occidentale, marécageuse, recouverte par les eaux à chaque crue, sillonnée de chenaux, et une moitié orientale exondée en permanence et occupée par la forêt. Le relief, insignifiant, compte tout de même quelques "points hauts", à 280 m d'altitude (8 m de dénivellation totale) : c'est le cas de la Pointe des Chinois, sur la rive Sud.

A la sortie du Stanley-Pool, le Congo s'engage dans une série de rapides, entre le plateau de Bacongo et la Pointe Kalina. Ils le conduisent sur près de 400 km jusqu'au bief maritime, qui commence à Matadi.

CHAPITRE II

CLIMAT - HYDROLOGIE - VÉGÉTATION - SOLS

Si le relief conditionne, dans une certaine mesure, l'existence quotidienne des hommes, certains facteurs physiques sont plus contraignants encore : pluies et températures, rythme des crues et des étiages, nature du manteau végétal, fertilité ou pauvreté des sols. L'importance de ceux-ci est d'autant plus grande ici, que l'homme est plus mal armé pour s'y adapter ou pour les transformer.

PREMIÈRE PARTIE

LES CLIMATS DU CONGO ET LEURS CONSÉQUENCES HYDROLOGIQUES

Bien que situé à cheval sur l'Equateur, le Congo offre des nuances climatiques assez accentuées, qui sont dues à son allongement vers l'intérieur du continent, à partir de l'Océan Atlantique. Certains caractères sont assez inattendus sous cette latitude.

I - LES NUANCES CLIMATIQUES DU CONGO

A) Les mouvements des masses d'air

Le Congo s'étend d'environ 3° 30' de latitude Nord à 5° de latitude Sud ; mais l'équateur thermique se situant au Nord de l'équateur géographique, tout se passe comme si le pays se trouvait presque tout entier dans l'hémisphère austral. Il en résulte deux conséquences essentielles ; d'une part, le soleil n'est jamais très éloigné de la verticale, et la température est relativement élevée toute l'année : sauf intervention de facteurs locaux, comme l'altitude, la moyenne mensuelle ne descend guère au-dessous de 20° ; d'autre part, le Congo subit, dans son ensemble, les régimes pluviométriques de l'hémisphère Sud : la chaleur et les pluies maxima se placent entre octobre et avril.

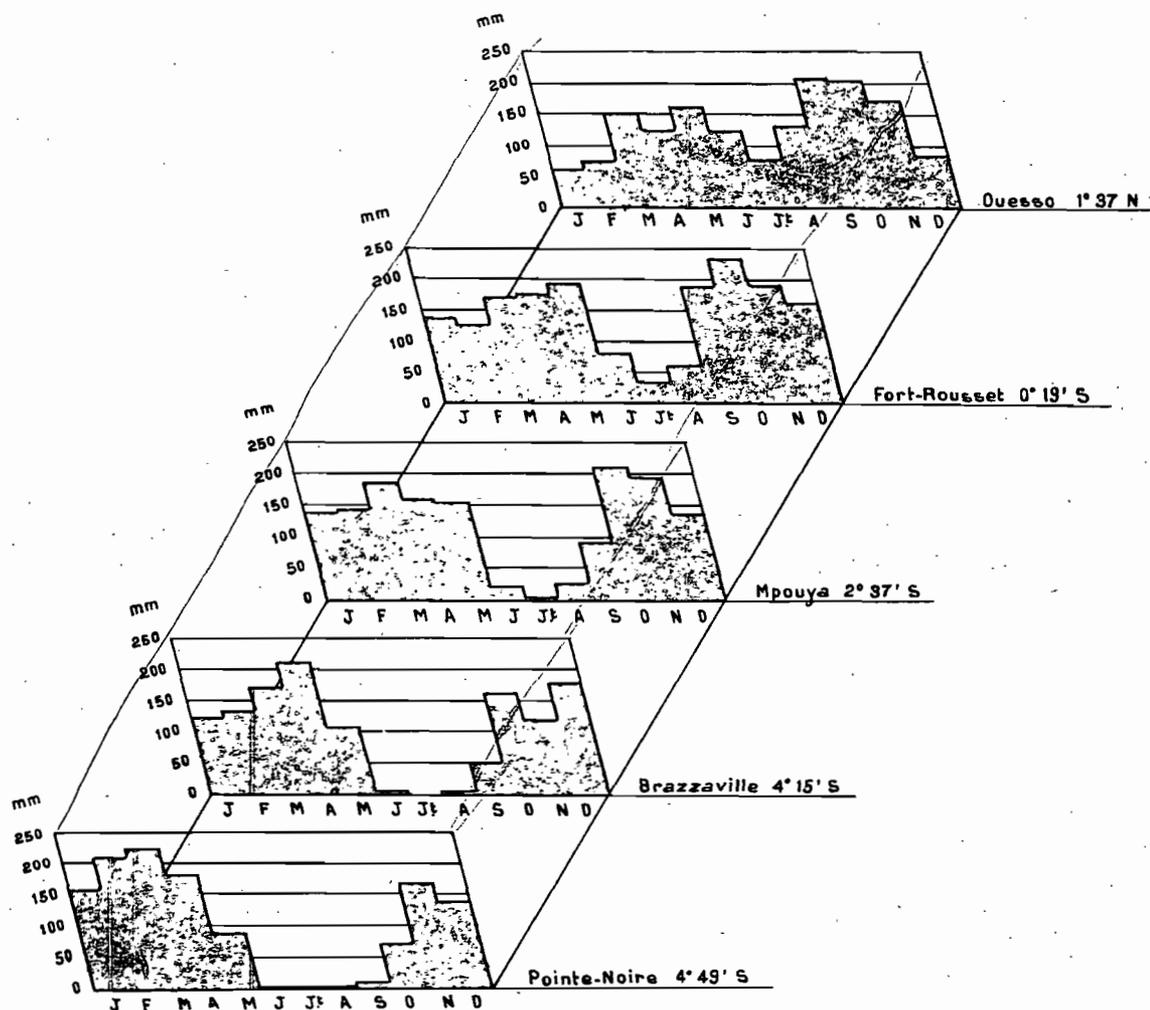
Mais il ne faut pas oublier que le Congo se trouve, en zone inter-tropicale, sur la façade occidentale d'un continent de forme massive. Sur son territoire, se heurtent les influences respectives de centres d'activité dont le plus important est l'anticyclone de l'Atlantique Sud, ou anticyclone de Sainte Hélène : ses déplacements en latitude, son extension en surface, commandent très largement la situation atmosphérique au cours de l'année.

Certaines particularités géographiques jouent cependant un rôle très sérieux. Tout d'abord, la présence de reliefs assez marqués : plateaux Batéké (jusqu'à 860 m), Massif du Chaillu (750-850 m) et surtout Mayombe, à la fois par son altitude (650-930 m), et par sa disposition perpendiculaire aux vents dominants. C'est aussi la présence de grandes masses forestières (Chaillu, Sangha, Likouala), génératrices de vapeur d'eau par transpiration intense ; c'est enfin l'existence de nappes d'eau importantes (régions inondées, lacs, pools et cours du Congo), où l'évaporation est forte, et peut-être suffisante pour créer des micro-climats.

Autour du centre de hautes pressions de Sainte Hélène, circulent des vents divergents dont la direction générale, dans le secteur nord-oriental, est parallèle à la côte d'Afrique centrale. Mais ils subissent partiellement l'attraction des basses pressions existant sur l'intérieur du pays, et en particulier sur la Cuvette congolaise. Ils sont alors déviés, et s'orientent vers le Nord-Est. Après une pénétration plus ou moins accentuée selon les périodes de l'année, cette mousson se heurte à

des masses d'air venant du secteur Est et dont l'origine est double. Une partie de cet air est issu du Sahara oriental ; sec et chaud, il entre en contact avec l'air maritime le long d'une surface de discontinuité extrêmement nette -le Front de Convergence Intertropical, ou C.I.T. -dont la trace au sol est orientée presque constamment WNW-ESE. L'autre partie vient de l'Océan Indien, sur lequel sont également centrées de hautes pressions, et cet air, chaud et humide au départ, s'est asséché partiellement pendant son parcours continental. Entre celui-ci et la mousson du Sud-Ouest existe aussi une surface de discontinuité moins marquée en général que le C.I.T., et qui a reçu le nom de Front Equatorial Africain, ou F.E.A. Il joue un rôle primordial dans le développement des orages.

L'air maritime atlantique qui s'avance sur le continent, s'enfonce en coin sous le flux d'air chaud et sec venant de l'Est. C'est en définitive l'épaisseur du premier qui détermine la formation de nuages, et le déclenchement des précipitations. Sur une distance de 800 à 1000 kilomètres au Sud du C.I.T., cette épaisseur est insuffisante pour que se forment des courants de convection ; les précipitations sont faibles ou nulles. Par contre, elles atteignent leur maximum dans une zone de 1000 à 1200 km au Sud de la précédente. Les observateurs ont remarqué que les foyers orageux prennent naissance le plus souvent près du F.E.A. Les nuages à grand développement vertical ont leur base dans le flux d'air maritime, mais leur corps et leur tête dans la couche supérieure, et ils se déplacent d'Est en Ouest, se multipliant pour former une ligne de grains. Enfin, plus au Sud encore, la mousson paraît trop épaisse et homogène pour qu'il s'y produise des perturbations orageuses.



Croquis n° 10 - Evolution du régime des pluies, du Sud-Ouest au Nord-Est du Congo.

Les précipitations, et, dans une certaine mesure, les températures, dans les différentes régions du Congo, sont donc liées aux déplacements que subit cette "zone de pluie" au cours de l'année. Pendant l'été de l'hémisphère austral, la C.I.T. atteint sa position la plus méridionale, mais sa trace au sol reste encore, au Nord de l'équateur géographique. Sur la plus grande partie du Congo, l'épaisseur de la mousson est donc assez faible, et les précipitations diminuent ; elles peuvent même s'interrompre pour une durée variable qui va de quelques jours à quelques semaines, selon les années et selon les lieux : c'est la *petite saison sèche*, nettement marquée dans les diagrammes pluviométriques, par un minimum secondaire en janvier ou février.

Avec la remontée apparente qu'amorce le soleil après le solstice de décembre, la C.I.T. se déplace à son tour vers le Nord. Le Congo est alors gagné tout entier par la zone de précipitations : c'est la *grande saison des pluies*, dont le maximum se place en mars-avril, celle des tornades violentes et des averses brutales à fréquence irrégulière. Poursuivant sa "migration", la C.I.T. ne se stabilise qu'aux environs du 20ème parallèle Nord, après le solstice de juin. C'est alors que le Nord et le Nord-Ouest de l'Afrique Centrale (Congo, Gabon, Cameroun, Centrafrique et une partie du Tchad même) sont envahis par le flux de la mousson atlantique, dont l'épaisseur, au-dessus du Congo, est au minimum de 2 000 m. Mais, à la même époque, le long de la côte, les remontées d'eaux profondes froides (upwelling), atteignent leur plus grande extension vers le Nord. Avant d'aborder le continent, l'air se rafraîchit donc au-dessus de ces eaux ; après avoir franchi la côte, il commence à se réchauffer, mais modérément, puisque c'est le moment de l'année où les rayons du soleil sont les plus éloignés de la verticale. Il est capable d'absorber lentement de la vapeur d'eau, il est stable : les mouvements convectifs ne s'y développent pas, il n'y a pas de précipitations ; c'est la *grande saison sèche*.

Cette saison sèche est marquée notamment par des brouillards matinaux et des rosées dont le rôle dans la vie des plantes paraît être considérable. Les températures sont les plus basses de l'année, et les amplitudes diurnes sont peu marquées, faisant de cette saison sèche une saison "fraîche", au cours de laquelle les minima quotidiens s'abaissent jusqu'à 15-16° (minimum absolu enregistré : 9° dans le Pool). Comme l'air est très chargé d'humidité, la sensation de froid est nette. Le temps est gris, la lumière tamisée par un voile de nuages, surtout dans le Sud du pays en juin et juillet. C'est seulement en août-septembre que le soleil retrouve son éclat, et que les températures se relèvent.

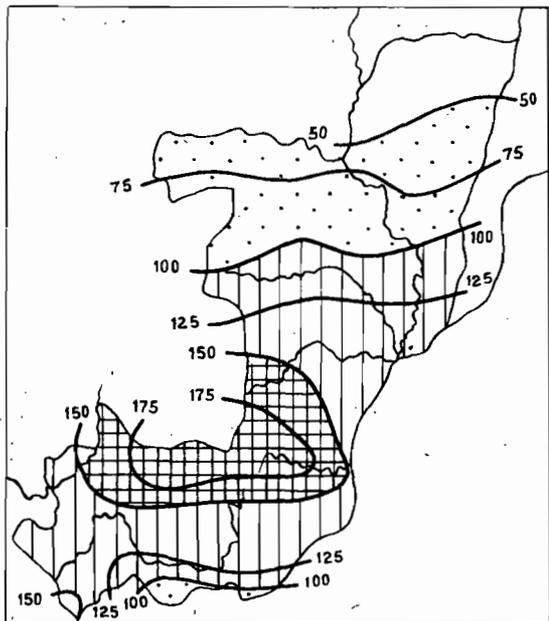
D'octobre à décembre, le schéma décrit plus haut se reproduit, mais en sens inverse. La zone pluvieuse gagne progressivement vers le Sud, et la saison sèche se termine fin août sous l'Equateur, fin septembre à Brazzaville, en octobre dans le Niari. Elle est suivie par la *première saison des pluies*, au cours de laquelle le total des précipitations ne le cède guère à celui de la seconde. En certaines régions, il est même le plus important. Il faut pourtant souligner ici combien le rythme de ces précipitations est discontinu. La période pluvieuse est composée en réalité d'une suite plus ou moins longue de jours chauds et ensoleillés, que coupent des orages violents, éclatant à n'importe quelle heure, même en fin de nuit. Tantôt l'averse est suivie par un retour rapide du soleil, tantôt elle se poursuit par une journée de ciel nuageux, donnant de faibles précipitations. Aussi, le nombre des jours de pluie reste assez bas : il est compris entre 90 et 140 jours, chiffre qui traduit encore assez mal la réalité ; en fait, une pluie interrompt rarement l'activité des hommes, dans les champs ou les rues, plus de 2 ou 3 heures.

B) La diversité régionale

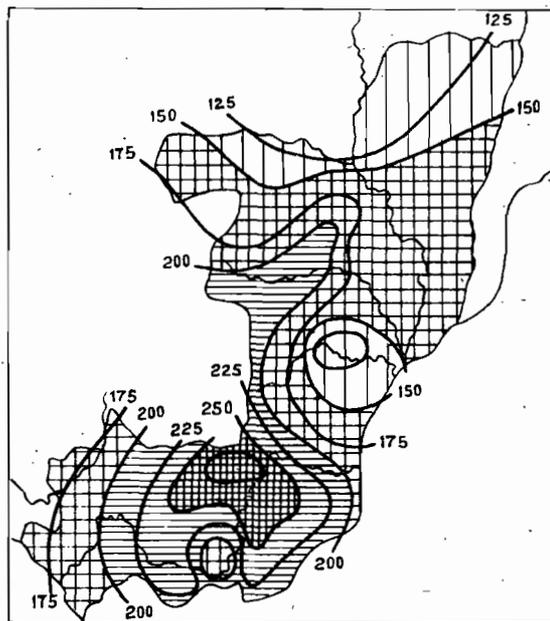
Il est possible de distinguer, au Congo, deux grands ensembles régionaux dont les caractères climatiques sont sensiblement différents. Entre la côte atlantique et la limite méridionale des pays Batéké, règne un climat appelé *bas-congolais*, dont l'aire s'étend largement sur la rive gauche du fleuve. Il comporte deux saisons bien tranchées, tant en ce qui concerne les pluies que les températures. En outre, l'amplitude annuelle est assez marquée, atteignant près de 6° à Pointe-Noire. Sur le Congo septentrional, s'il existe encore une opposition entre saisons pluviométriques - d'ailleurs de moins en moins nette vers le Nord - les températures mensuelles varient peu, et l'amplitude annuelle est presque partout inférieure à 2° ; les différentes nuances qu'il est possible de distinguer appartiennent au *climat guinéen forestier*.

1/ Le climat bas-congolais

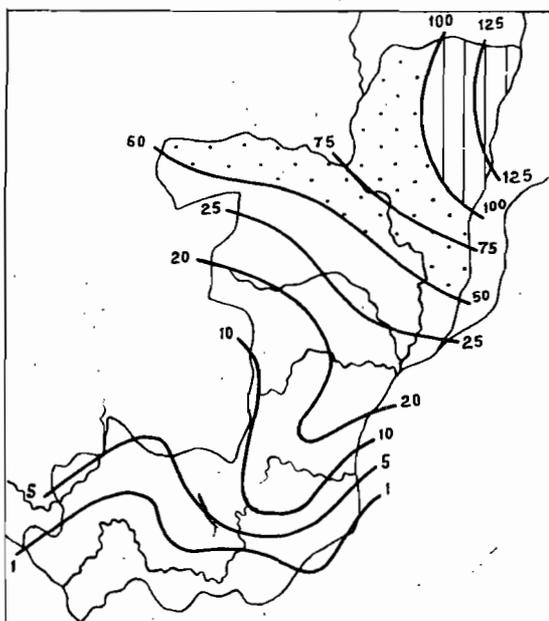
Il est caractérisé par un volume de précipitations très modéré ; les totaux les plus faibles sont enregistrés dans la Vallée du Niari, entre Loudima et Mindouli, où ils se maintiennent en général au-dessous de 1200 mm. L'encaissement relatif entre les hauteurs encadrantes en est certainement la cause principale. Mais, aux deux extrémités Est et Ouest de la région, Pointe-Noire, avec



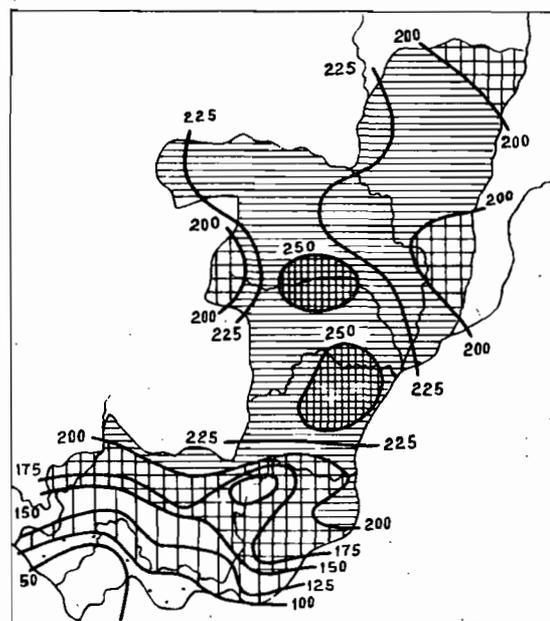
Janvier



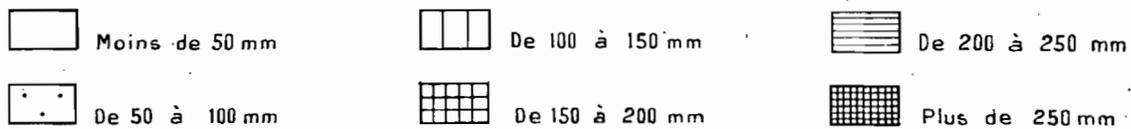
Avril



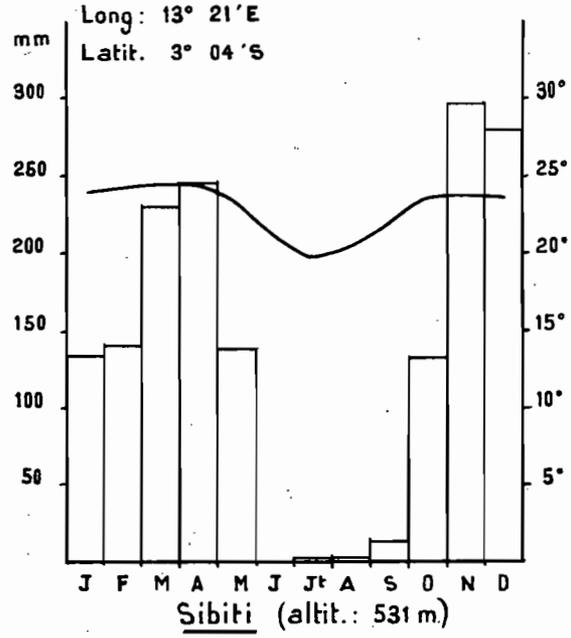
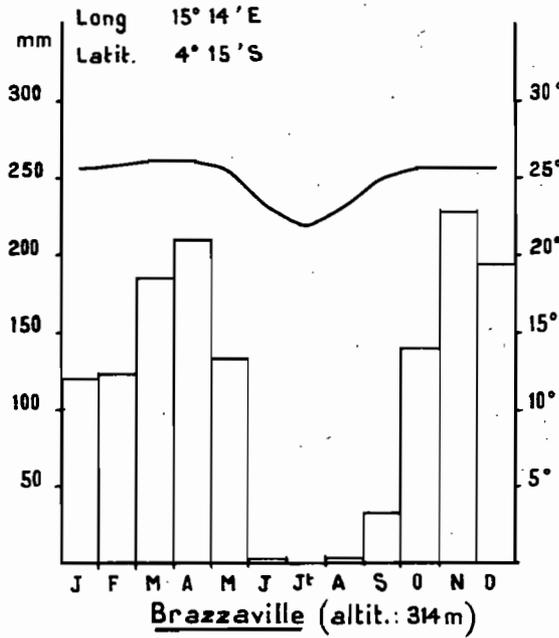
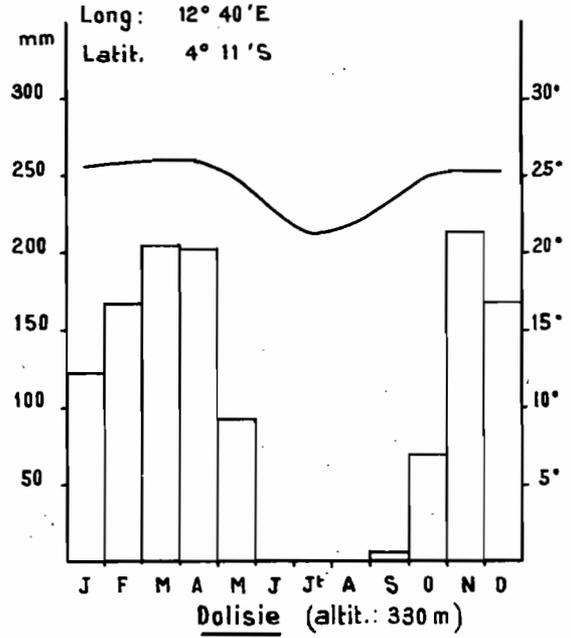
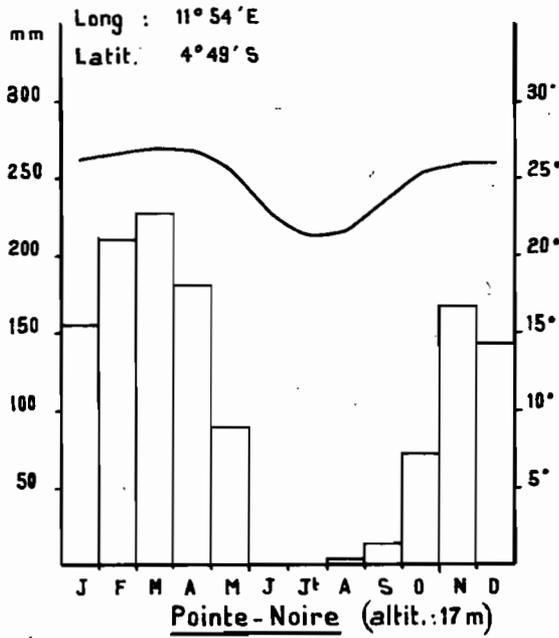
Juillet



Octobre



Croquis n° 11 - Les variations de la pluviométrie au Congo, au cours de l'année.



Croquis n° 12 - Températures et précipitations dans le sud-ouest du Congo.

1257 mm, et Brazzaville, avec 1370 mm, ne sont guère plus arrosés. Pour trouver des stations plus humides, il faut aller dans le Niari forestier, à Sibiti (1563 mm), à Mossendjo (1642 mm), qui sont plus proches des limites du climat gabonais ou encore dans le Mayombe, dont le rôle de barrière pour les vents marins est évident ; sur sa façade occidentale, la station de Boukou-Nsitou reçoit chaque année des pluies abondantes, souvent supérieures à 2000 mm, et qui ont déjà atteint 2700 mm.

La répartition mensuelle des précipitations est caractérisée par la netteté et la durée de la saison sèche. De juin à septembre, il ne pleut pas, ou il ne tombe que quelques rares ondées, apportant moins de 10 mm au total. Dans la Vallée du Niari, cette sécheresse peut s'étendre sur 5 mois, de la mi-mai à la mi-octobre, et son influence sur la végétation et les travaux agricoles est capitale : par exemple, elle élimine toute culture arbustive non irriguée. Par contre, nombre de plantes résistent bien, en utilisant sans doute les précipitations occultes (rosées et brouillards), abondantes durant cette période.

La saison des pluies comprend deux parties : d'octobre à décembre (maximum secondaire), et de février à avril (maximum principal) ; le mois le plus arrosé, au cours duquel il ne tombe cependant que de 175 à 225 mm, est mars ou avril. La "petite saison sèche", en janvier ou février, n'est marquée que par un espacement des précipitations ; cependant, surtout dans le Niari, elle peut revêtir un caractère accentué de véritable sécheresse, pendant deux ou trois semaines, sinon davantage : le maximum enregistré a été de 42 jours !

Le climat bas-congolais est encore défini par une assez forte irrégularité interannuelle, qui affecte partout la place dans le temps des différentes saisons, et, sur la côte spécialement, le volume des précipitations. Les premières pluies, qui tombent normalement fin septembre, début octobre, se font parfois attendre jusqu'en novembre ; la saison sèche intermédiaire se déplace de fin décembre à février. A Pointe-Noire, le rapport du maximum annuel au minimum annuel est de 6,5 (1945 : 1940 mm ; 1958 : 299 mm !). A Dolisie, ce rapport est encore de 2,3.

Les régimes thermiques présentent des variations moins accentuées. Il est cependant curieux de constater que l'Océan Atlantique ne joue pas, dans la région côtière, le rôle régulateur que l'on pourrait attendre de lui. Les climogrammes du croquis n° 13 montrent en effet que l'amplitude annuelle est plus forte à Pointe-Noire (5°8) qu'à Dolisie (4°9) ou Brazzaville (4°5). C'est probablement parce que la température de l'eau est élevée en saison chaude (28-29°), tandis qu'en saison fraîche, les remontées d'eau profonde empêchent l'Océan d'être un réservoir de chaleur pour la terre.

Partout, la saison sèche est marquée par un abaissement assez rapide de la température moyenne ; entre mai et juin, elle tombe de 2°5 à 3° ; mais elle se relève déjà fin août, puis en septembre, et retrouve son niveau supérieur en octobre. L'influence de l'altitude se traduit par une diminution générale de toutes les moyennes ; c'est en particulier le cas de Sibiti (531 m), dont le climogramme se décale ainsi vers la gauche.

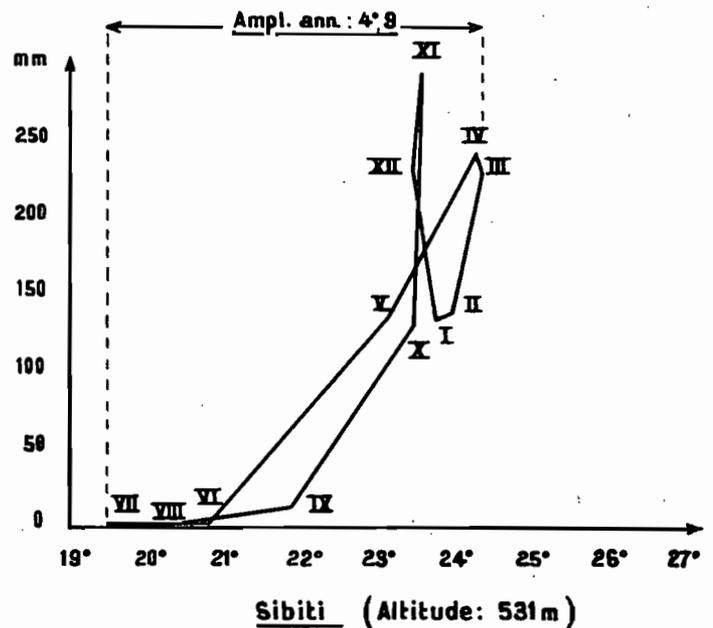
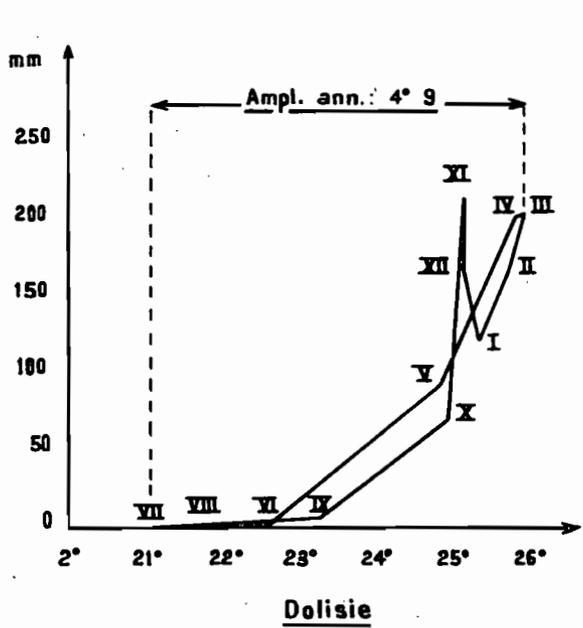
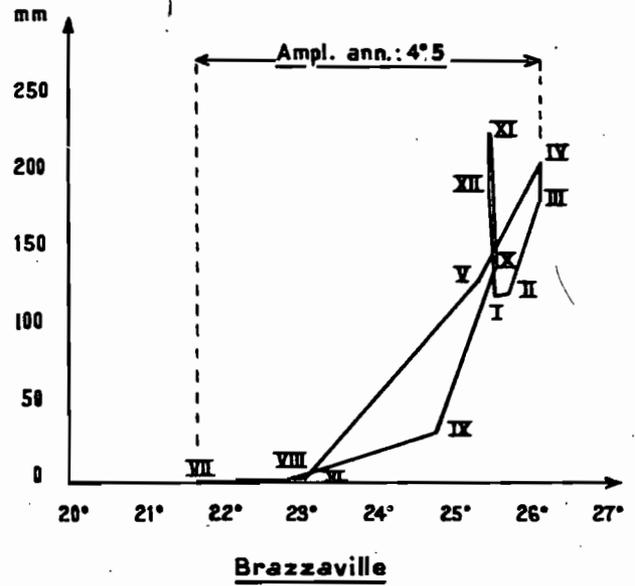
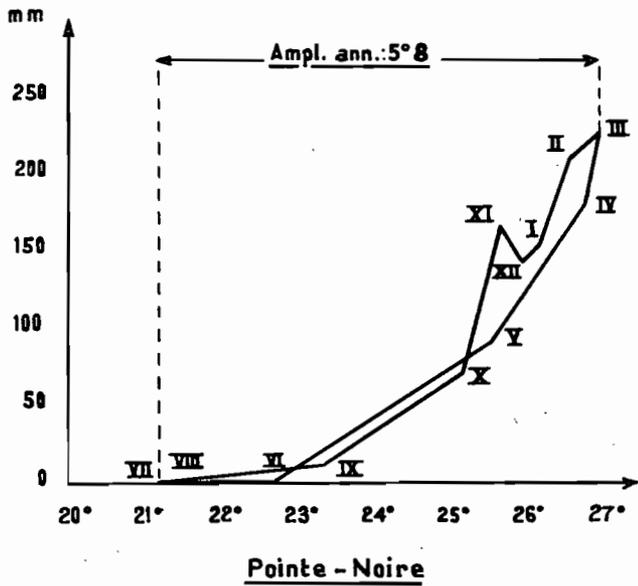
L'humidité relative est partout très forte, et ne subit pas, au cours de l'année, de variations sensibles. Chaque jour, elle est maximum en fin de nuit, les plus forts pourcentages étant atteints sur la côte et dans les régions forestières (95 à 98 %) ; elle diminue pendant la matinée et en début d'après-midi, où elle n'est plus que de 60 à 70 %, et remonte ensuite pour retrouver son niveau nocturne. Elle contribue à donner cette impression de chaleur lourde, en dépit de températures moyennes qui restent assez modestes, ou de fraîcheur humide désagréable pendant la saison sèche.

2/ Les climats septentrionaux

Au Nord de Brazzaville, on assiste à une dégradation progressive des caractères définis précédemment. La saison sèche diminue de longueur, mais elle existe encore sous l'Equateur (croquis n° 10), tandis que les précipitations augmentent, et que leur répartition se modifie. Enfin, l'amplitude thermique annuelle est nettement plus faible.

Sans multiplier les subdivisions, il est possible de faire une différence entre les régions situées au Sud de l'Equateur et les autres. Les premières reçoivent de 1600 à 1800 mm de pluie par an, sauf dans les zones élevées où intervient le relief (Djambala : 1887 mm ; Lékana, 2039 mm). La saison sèche, dont la durée se réduit à 3 mois, puis à 2 mois, est moins absolue, puisque juin, juillet, et août, voient tomber chacun de 25 à 50 mm d'eau. Les mois les plus arrosés sont en général octobre et novembre, et il existe un minimum secondaire en décembre et janvier, qui se creuse de plus en plus vers le Nord.

La température moyenne se relève (25°5), mais la saison sèche n'est plus marquée par une fraîcheur particulière : l'amplitude annuelle n'est que de 1°5 (2°7 à Djambala, à 800 m d'altitude). Par contre, c'est à cette époque de l'année que l'humidité relative atteint ses taux les plus bas (57 %



Croquis n° 13 - Climogrammes de 4 stations du Congo méridional.

en août à Gamboma, à 3 h de l'après-midi). Nous sommes ici dans des régions de savane, où la transpiration des plantes ne saurait fournir à l'atmosphère une grande quantité d'eau.

Les stations situées au Nord de l'Equateur - Impfondo, Ouesso, Souanké - révèlent la présence d'un climat qui diffère sensiblement des précédents (croquis n° 14-15). Les climogrammes dessinent une sorte de double boucle à faible développement. Ils traduisent ainsi à la fois une faible amplitude annuelle des températures moyennes (2°1 à 2°5), et une assez grande régularité des précipitations. L'année pluviométrique est en effet caractérisée par deux recrudescences des pluies, en mai et en octobre, la seconde plus marquée que la première, et qui soulignent, avec le retard habituel, le passage du soleil au zénith. Les minima restent supérieurs à 50 mm par mois, et surtout, le plus accentué des deux se situe de décembre à février ; ils coïncident avec deux légers abaissements de température.

Il s'agit donc d'un climat équatorial, où commencent à se faire sentir les influences septentrionales. Cependant, les totaux annuels ne sont pas considérables : 1750 mm à Impfondo, 1595 mm à Souanké, pourtant situé à 547 m, altitude suffisante pour entraîner un abaissement net de la température moyenne annuelle : 23°9 contre 25°6 à Impfondo. La chaleur constante qui règne à cette latitude, la présence d'une masse forestière épaisse et continue, entretiennent une forte proportion de vapeur d'eau dans l'atmosphère : entre 70 % et 97 % selon les périodes de l'année.

Enfin, l'extrême Nord du territoire voit s'accroître les caractères spécifiques des régions tropicales septentrionales. Il tombe moins de 1600 mm au cours de l'année, et il apparaît une période sèche de décembre à février (moins de 50 mm en janvier). Le minimum secondaire de juillet est peu marqué. L'amplitude annuelle reste encore faible, mais les maxima absolus, qui atteignent 40°, annoncent les très fortes chaleurs diurnes qui sont enregistrées sous des latitudes plus hautes.

II - LES RÉGIMES HYDROLOGIQUES

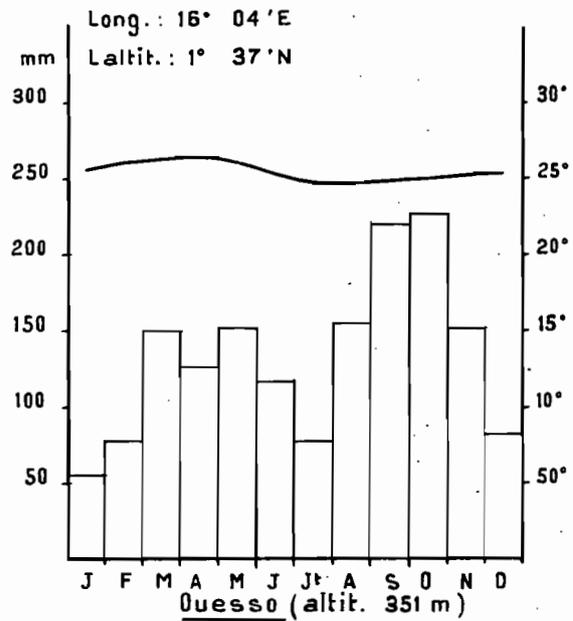
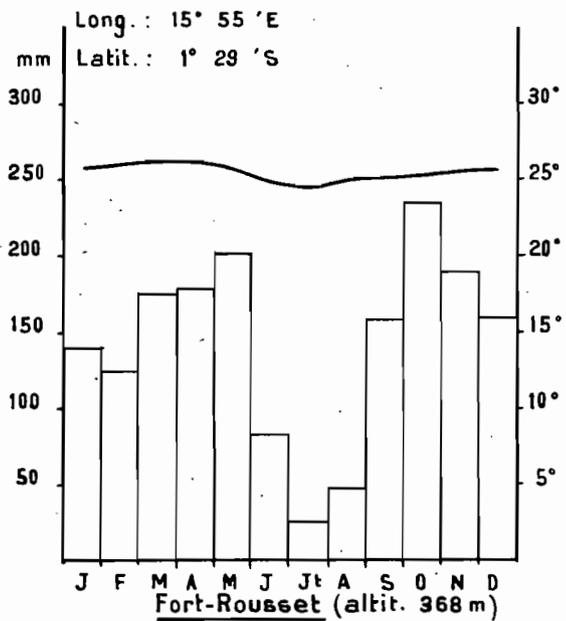
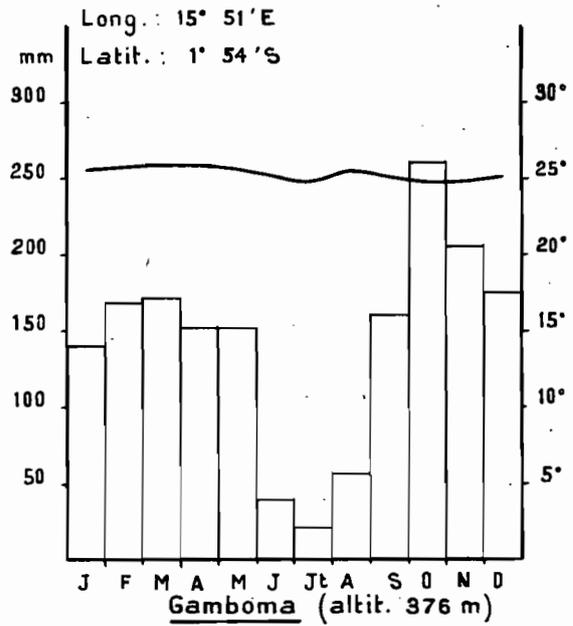
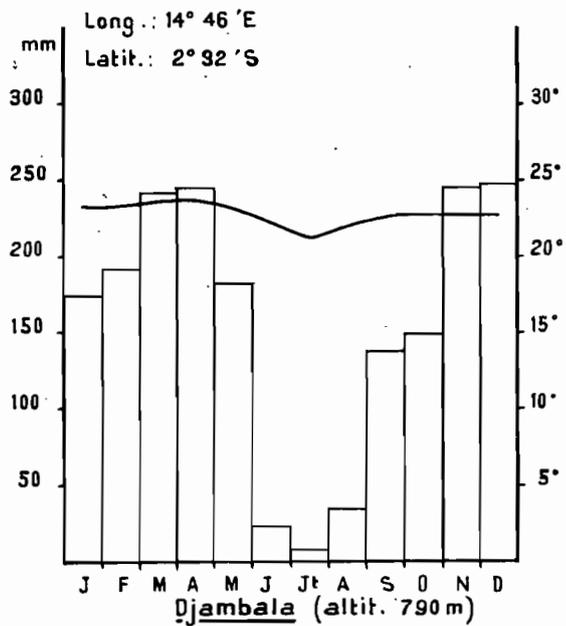
Parmi les cours d'eau congolais, beaucoup prennent leur source à l'intérieur même des frontières ; ils sont de dimensions moyennes, et leur régime est en général simple, reflétant assez fidèlement le rythme des précipitations. Il en est de même pour l'Oubangui, dont le bassin est situé presque tout entier dans la même zone climatique. Par contre, la Sangha, le Congo, subissent directement, ou par leurs tributaires, des influences contradictoires : leur régime est de type complexe.

A) Les cours d'eau à régime simple

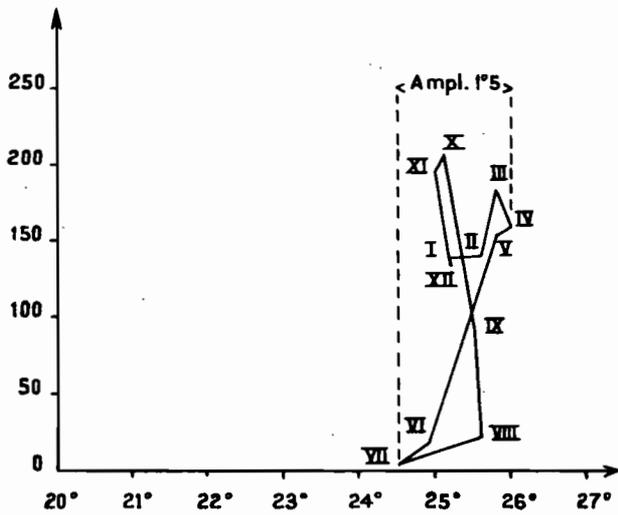
Les petits affluents de droite du Congo, qui drainent la Cuvette, peuvent être rangés dans deux catégories. Trois d'entre eux - la Léfini, la Nkényi, l'Alima - sont extrêmement réguliers. Ils coulent en effet dans les pays Batéké, dont les sols très perméables absorbent la majeure partie des averses. Faute de ruissellement, les crues brutales sont inexistantes ; au contraire, une abondante nappe phréatique restituée aux rivières pendant la saison sèche, l'eau emmagasinée durant les mois humides, atténuant ainsi les étiages. Le rapport entre les débits extrêmes est inférieur à 2 ; le plus faible est celui de l'Alima (débit de crue : 700 m³/s ; débit d'étiage : 500 m³/s ; rapport : 1,4).

La Likouala-Mossaka et ses deux affluents principaux, le Kouyou et la Mambili, ont un bassin versant plus hétérogène, comprenant des roches granito-gneissiques ou schisto-quartzitiques, des sables peu épais, des sols alluviaux argilo-sableux. L'irrégularité du régime s'en trouve plus marquée ; l'étiage de saison sèche se creuse suffisamment pour que le rapport des débits atteigne 8 dans le cas de la Likouala-Mossaka, à Makoua (crue : 400 m³/s ; étiage : 50 m³/s). En outre, un étiage secondaire se dessine en janvier, lié au ralentissement des pluies à cette époque de l'année, et il peut gêner la navigation.

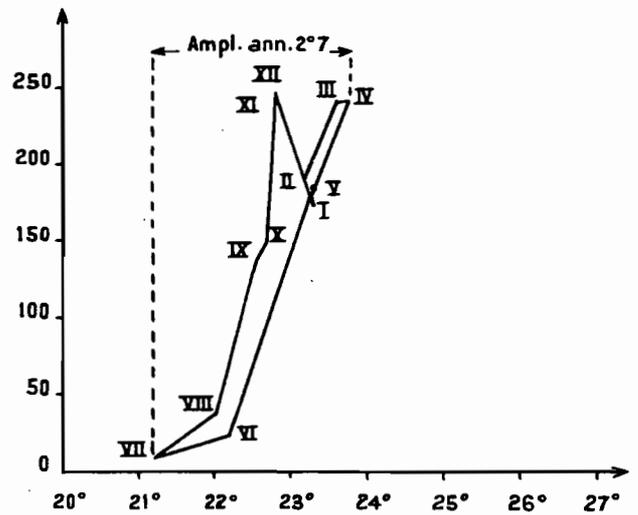
Malgré ses dimensions, l'Oubangui appartient au même type. Son bassin (775 000 km²), est situé presque tout entier dans l'hémisphère Nord, entre 0 et 8° de latitude. L'année est marquée par une saison sèche de 4 mois (décembre-mars), en dehors de laquelle tombent en moyenne 1600 mm de pluie. Le pays est couvert par une savane boisée à galeries forestières, qui cède la place, au Sud, à une forêt dense. La montée des eaux se produit en mai-juin (croquis n° 18), et se poursuit jusqu'en septembre. Octobre voit le niveau atteindre son maximum, pendant lequel l'Oubangui débite plus de 15 500 m³/s. A cette époque, l'eau s'étale largement de part et d'autre du lit, le long du cours inférieur, sur des milliers de km². La décrue est rapide, de fin novembre à fin janvier, et elle est suivie par une période de basses eaux qui dure 3 mois pendant lesquels l'Oubangui est encombré de bancs de sable, et sa profondeur faible ; le débit est alors, au confluent, inférieur à 2 000 m³/s.



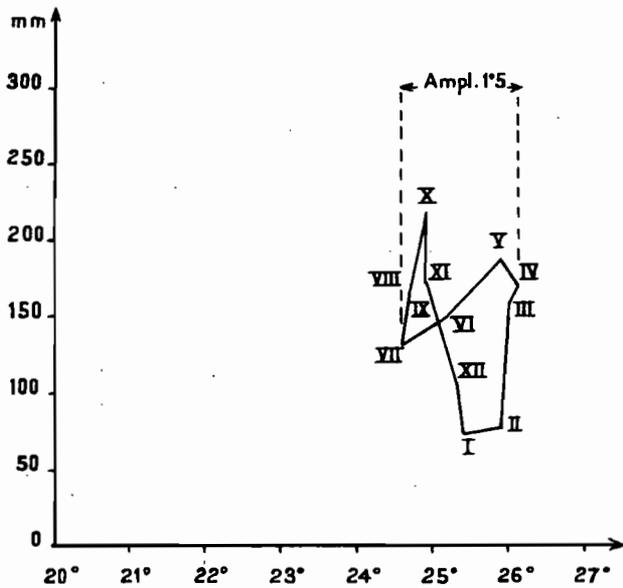
Croquis n° 14 - Températures et précipitations dans le Nord du Congo.



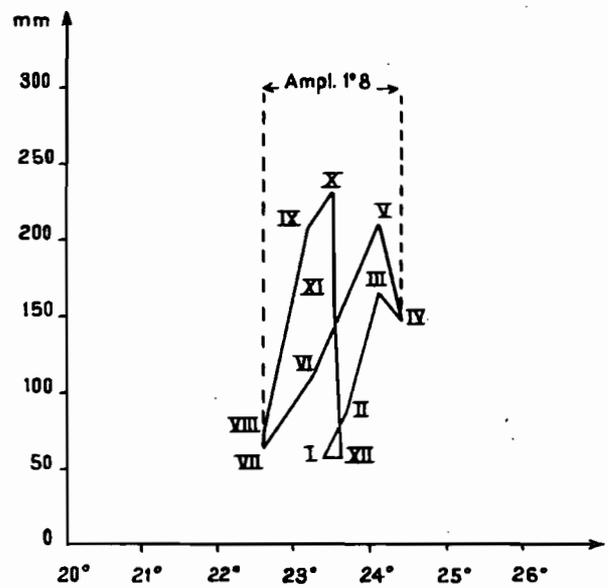
Mpouya (2°37' S)



Djambala (2°32' S; altit. 790 m)

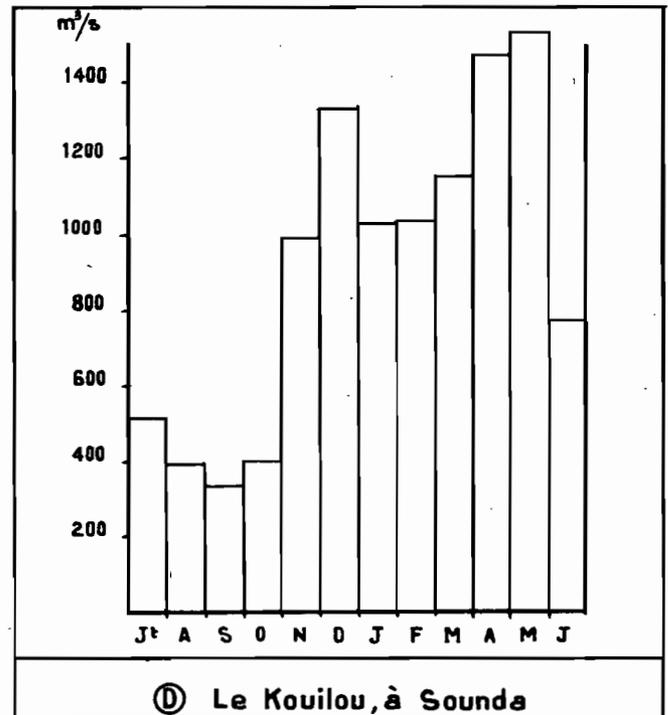
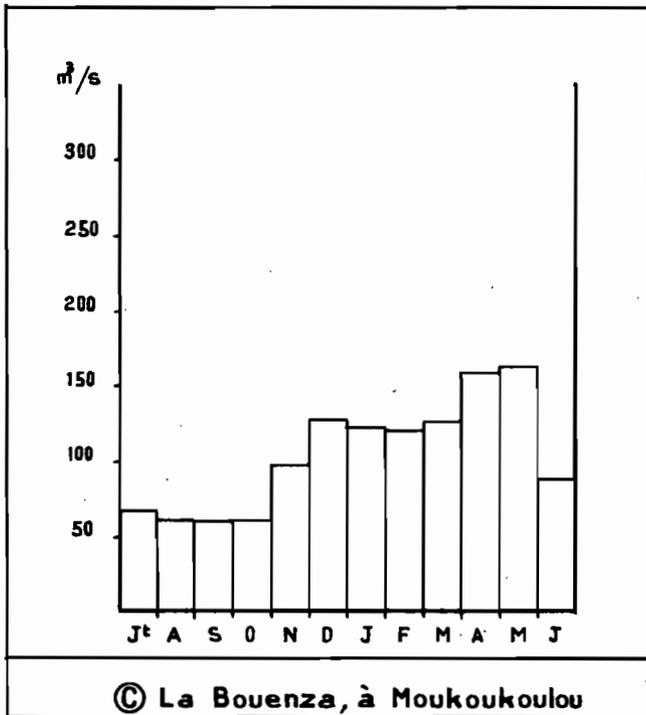
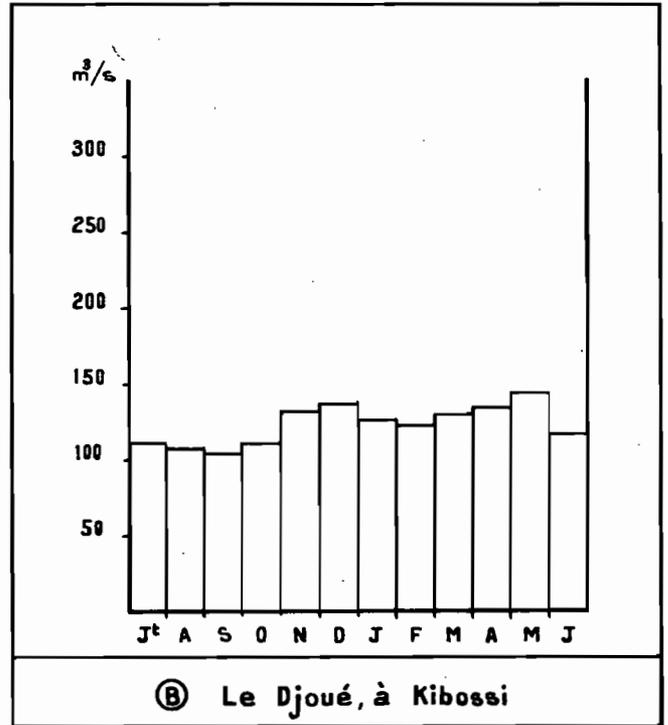
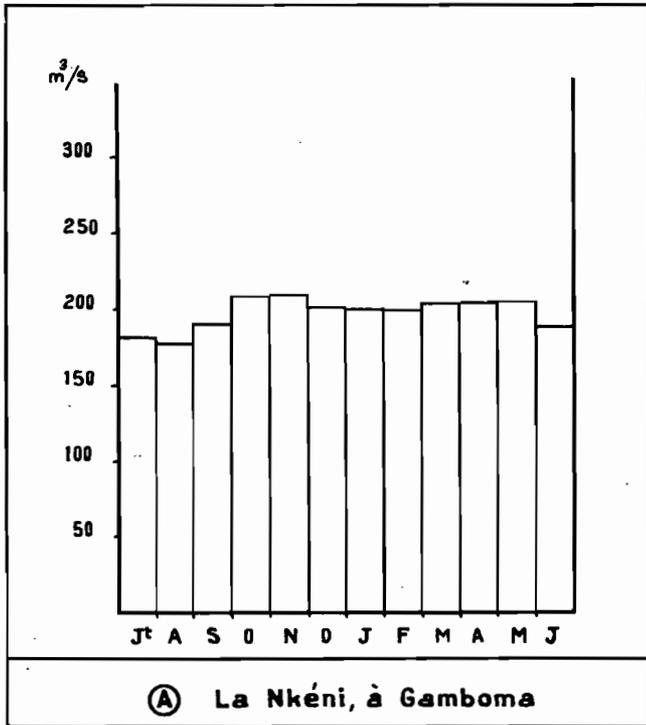


Impfondo (1°37' N)

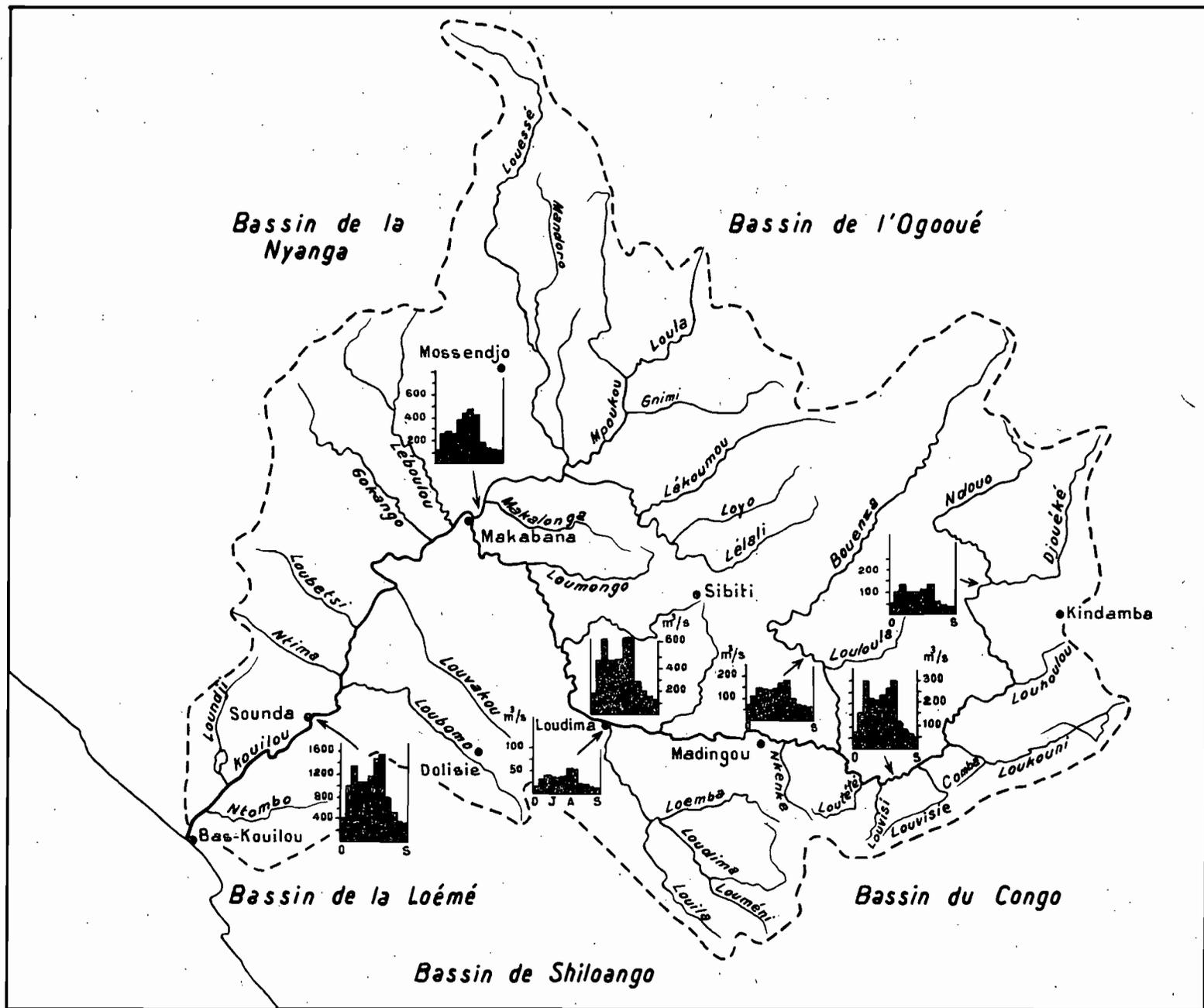


Souanké (2°04' N; altit. 547)

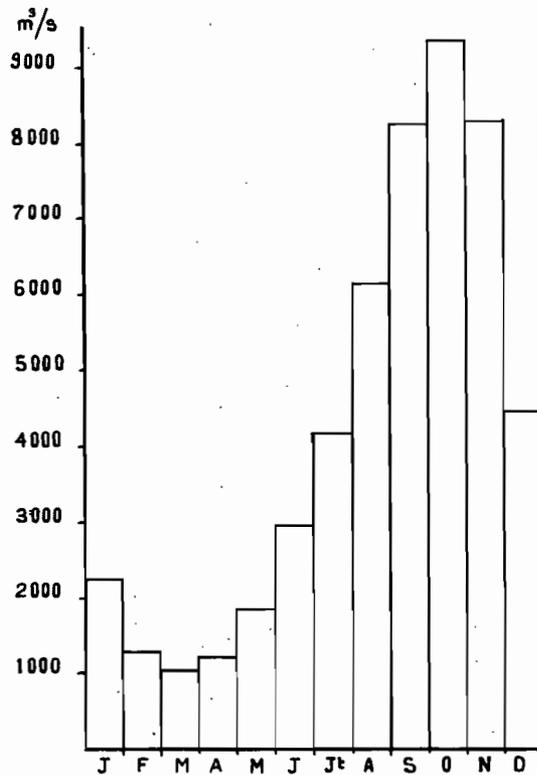
Croquis n° 15 - Climogrammes de 4 stations du Congo septentrional.



Croquis n° 16 - Régime hydrologique de cours d'eau congolais.



Croquis n° 17 - Le bassin du Kouilou-Niari et les régimes hydrologiques.



Croquis n° 18 - Débit de l'Oubangui, à Bangui.

Les petits cours d'eau du Congo méridional ont un régime qui reflète fidèlement celui des pluies, avec un léger retard : basses eaux de juillet à octobre, hautes eaux ensuite, coupées par un étiage secondaire en janvier. C'est le cas de ces affluents du Congo que sont le Djoué (bassin : 5450 km² ; débit moyen : 123 m³/s) et la Foulakary (bassin : 2950 km² ; débit moyen : 55 m³/s), et du fleuve côtier qu'est la Loémé.

Le Niari (708 km), qui porte le nom de Ndouo dans sa partie supérieure et de Kouilou après son entrée dans le Mayombe, draine la majeure partie du Congo sud-occidental. Son bassin, de 60000 km², comporte les roches les plus diverses, et ses affluents sont soumis à des régimes assez variés. Né à 650 m d'altitude, à l'Est du mont Paga (bordure occidentale des pays Batéké), il est d'abord, comme l'Alima, un cours d'eau régulier (85 m³/s). Sa pente assez forte est coupée de cascades ; il reçoit le Djouéké et le Louhoulou. Peu après son entrée dans la Vallée du Niari, la Bouenza lui apporte sur la droite un volume d'eau important (105 m³/s), qui double son débit. Ses affluents de gauche sont courts, mais ont un régime de crues très brutales : ce sont des torrents descendant du Plateau des Cataractes (Louvisi, Loutété, Nkenké) ; par contre, la Loudima, qui serpente longuement dans une vallée marécageuse, est plus calme (31 m³/s). Après ce confluent, le Niari débite en moyenne 395 m³/s.

Dans la grande boucle qu'il décrit en aval de Loudima, le Niari, qui est accidenté de rapides, reçoit la Louessé, grosse rivière bien alimentée par les fortes pluies qui tombent sur le Chaillu (265 m³/s), et, un peu plus tard, les cours d'eau drainant la dépression Niari-Nyanga : Léboulou et Gokango à droite, Louvakou et Loubomo à gauche. Les affluents du Mayombe sont courts, mais leurs crues violentes. De rapides en rapides, le Kouilou franchit la chaîne montagneuse, d'où il sort par les "Portes de Ngotou", et il ne lui reste plus qu'à traverser le plateau côtier. Deux cours d'eau l'y rejoignent - la Loundji et la Ntombo - qui, nées dans le Mayombe, s'assagissent en traversant des lacs ou des marécages.

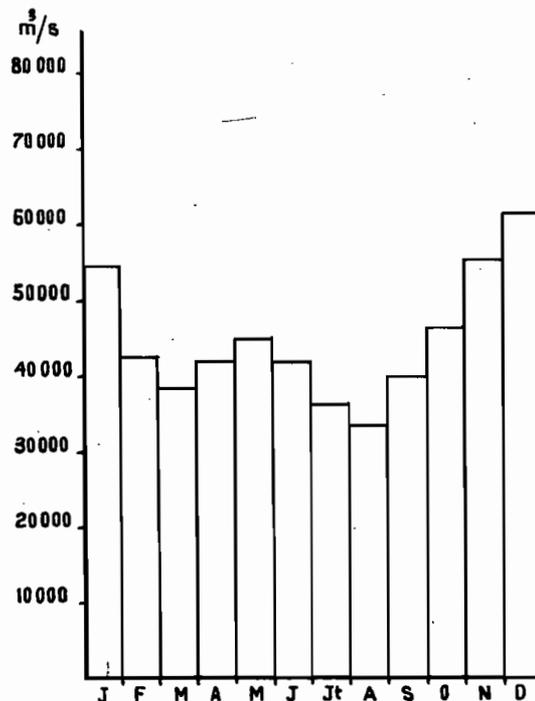
Le débit moyen du Kouilou-Niari, observé à Sounda, est de 913 m³/s. Au cours de l'année, il passe par un maximum principal en avril-mai (1540 m³/s) et un maximum secondaire en décembre (1330 m³/s) ; ils sont séparés par un étiage important en septembre (330 m³/s), et un

autre en janvier (1030 m³/s). Les variations interannuelles portent surtout sur les fortes crues d'avril-mai : 2682 m³/s en mai 1952, 662 m³/s seulement en avril 1958. Mais on a déjà enregistré plus de 3300 m³/s. Le rapport des débits extrêmes est de 4,7.

B) Les cours d'eau à régime complexe

Le bassin de la Sangha, qui s'étend sur 200 000 km², est partagé entre les deux hémisphères ; ses deux branches maîtresses, la Kadéï et la Mambéré, coulent en République Centrafricaine, et leurs hautes eaux se placent en juin-juillet ; le bassin inférieur est arrosé fortement en octobre-novembre, puis en avril-mai ; mais le plus gros tributaire, qui conflue un peu en amont d'Ouessou, le Dja (ou Ngoko), à un régime de type équatorial. C'est la conjugaison, ou l'opposition des divers facteurs, qui compose le régime de la Sangha. Ainsi, l'étiage principal se situe en mars (700 m³/s), quand les eaux sont basses à la fois sur le cours supérieur et sur le Dja. En mai-juin, c'est celui-ci qui provoque une première poussée, relayée par la crue de la haute Sangha (hautes eaux secondaires). Mais elle s'avère ensuite insuffisante pour maintenir le débit lorsque le Dja connaît à nouveau des basses eaux en août (étiage secondaire). A partir de septembre, la poussée de l'affluent principal l'emporte, et la Sangha atteint son débit maximum en octobre-novembre, avec 4250 m³/s, avant de retomber ensuite dans une période de maigres jusqu'en avril.

Le régime du Congo, au niveau du Stanley-Pool, combine des influences encore plus nombreuses, en raison de l'immensité du bassin (3 475 000 km² en amont de Léopoldville). Si, schématiquement, son cours supérieur et le réseau du Kassaï ont un régime austral, son cours moyen et l'Oubangui un régime boréal, la réalité est plus complexe : les débits respectifs ne sont pas comparables, et le flot des crues locales doit parcourir de longues distances, avant de produire son effet en aval. Le graphique n° 19 indique les variations mensuelles de niveau. La montée des eaux commence en septembre grâce à la crue de l'Oubangui, et se poursuit avec la généralisation des pluies dans l'hémisphère Sud ; le Kassaï fournit bientôt 10 000 m³/s. La crue a lieu en décembre, mais dure assez peu. La baisse, et l'étiage secondaire en mars, traduisent la sécheresse qui règne alors au Nord de l'Equateur (Oubangui, affluents du cours moyen). La deuxième saison humide, sur le bassin mé-



Croquis n° 19 - Débit du Congo, à Léopoldville.

ridional, entraîne une remontée modérée, d'avril à juin, que suivent les basses eaux principales, avec étiage en août.

Les variations du débit sont peu importantes, ce qui ne saurait surprendre : il y a toujours, quelque soit le moment de l'année, une portion du bassin qui est arrosée. En hautes eaux moyennes, s'écoulent environ 60 000 m³/s ; en basses eaux, 27 000 m³/s. On peut donc dire du Congo qu'il est un fleuve régulier. Jusqu'en 1960, on admettait même que ses plus fortes crues restaient modérées (65 000 m³/s en 1908) ; mais, en 1961, des pluies exceptionnelles affectant l'ensemble du bassin, portaient presque partout les cotes relevées à un niveau encore jamais atteint : le débit s'enflait jusqu'à 80 000 m³/s, provoquant tout le long du cours des inondations graves. Phénomène plus inattendu, ce record devait être approché dès l'année suivante (75 000 m³/s en décembre 1962). Depuis, le Congo est revenu à des débits plus normaux. Il n'en demeure pas moins le second fleuve du monde.

DEUXIÈME PARTIE

LA COUVERTURE VÉGÉTALE ET LES SOLS

Deux principaux types de végétation se partagent le territoire du Congo : la forêt et la savane (respectivement 60 % et 40 % de la superficie totale). L'action de l'homme a certainement contribué à modifier cette répartition, et elle continue de le faire. Quant aux sols, ils sont marqués souvent par des phénomènes de lessivage, et l'accumulation de certains éléments dans les horizons inférieurs.

I - LES GRANDES FORMES DE VÉGÉTATION

Elles s'opposent, au Congo, par grandes masses, de telle façon que le même paysage se déroule souvent pendant plusieurs centaines de kilomètres (croquis n° 20).

A) Les formations arborées

1/ Répartition

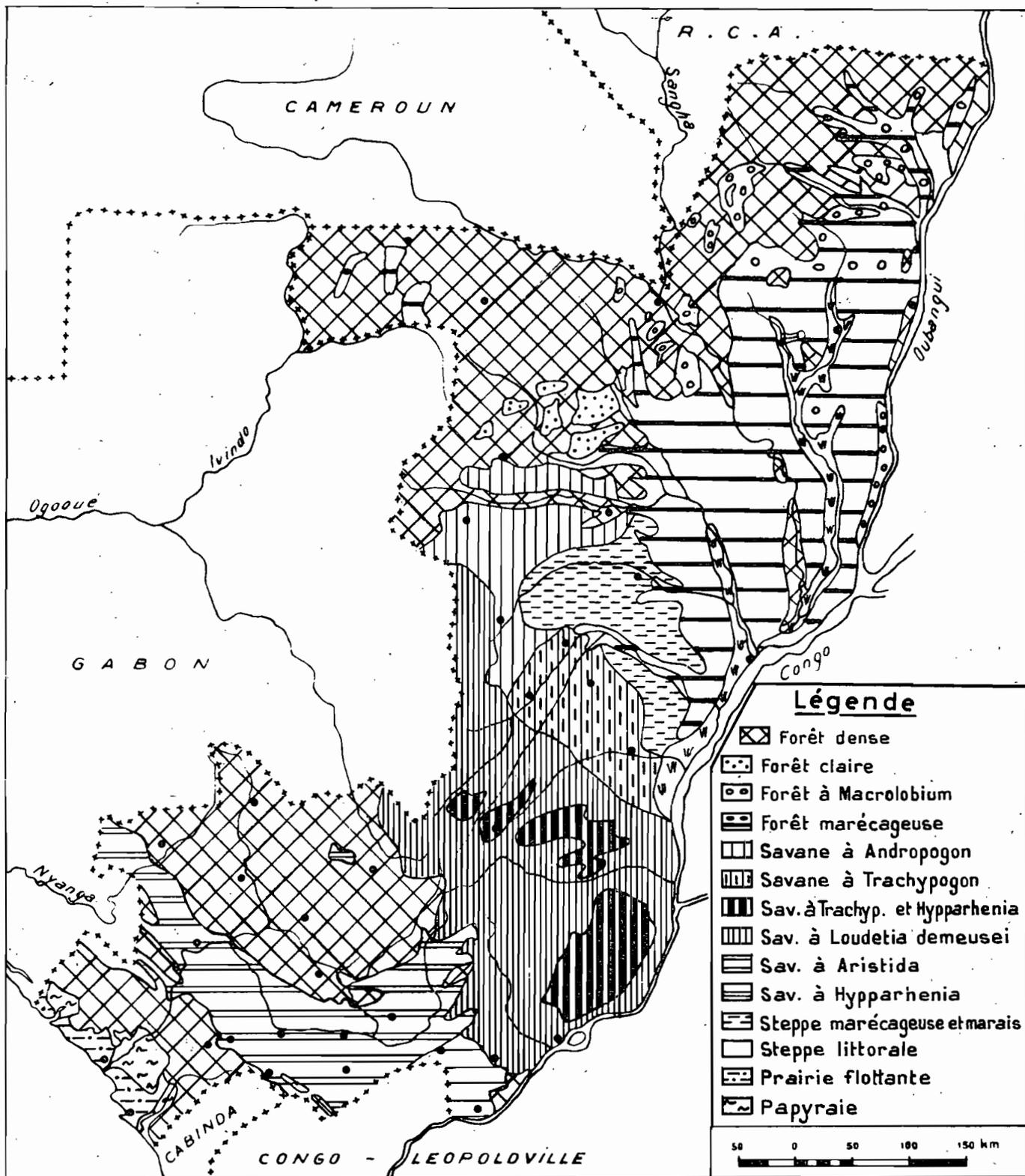
Elles se répartissent en trois ensembles importants. La forêt du Mayombe couvre presque entièrement la chaîne montagneuse ; cependant, la bordure orientale est assez nettement entamée par la savane, qui s'étend sur une grande partie des premières collines, surtout de Kimonjo à Dolisie. Il existe également des taches de savane à l'intérieur même du massif, en particulier entre la Loubomo inférieure et le Kouilou ; elles sont d'assez faible étendue, et probablement anthropiques. Par contre, la grande forêt déborde à l'Ouest sur les formations argilo-sableuses de la Série des Cirques, et s'avance loin en direction de la côte, sur la rive gauche de la Loémé et dans le bassin de la Noubi.

La forêt du Chaillu correspond aux terrains granito-gneissiques, mais elle existe aussi sur la zone des collines qui ceinturent le massif. Une bande irrégulière de savane accompagne les pistes, surtout celle de Komono à Franceville. Vers l'extérieur, la forêt se fragmente et se dégrade d'autant plus largement que la région est plus peuplée (par exemple, vers Mouyondzi). En direction de l'Est, elle s'arrête au pied des collines du pays Batéké ; seules, quelques galeries remontent le long des cours d'eau.

Mais c'est la forêt du Nord-Congo qui, avec ses 12 000 000 ha, occupe la plus vaste superficie. Elle s'étend sur la Likouala et la Sangha toute entière, et dessine deux avancées vers le Sud : à l'Ouest, jusqu'au niveau de Kellé, à l'Est, jusqu'à la basse-Alima, à la faveur des zones humides qui accompagnent le cours du Congo et celui de ses affluents de droite. Elle est loin d'être homogène. Le passage de la forêt à la savane se fait par une région de transition, dans laquelle les clairières apparaissent de plus en plus vastes et nombreuses, en particulier entre la Likouala-Mossaka et la Mambili.

2/ Les différents aspects de la forêt

La forêt présente des aspects divers, en fonction notamment de l'humidité du sol. La forêt de terre ferme est la plus étendue ; c'est celle du Congo sud-occidental ; elle domine aussi très



Croquis n° 20 - Principaux types de végétation au Congo.

largement dans le Nord, sur les terrains précambriens, dessinant ainsi comme un quart de cercle autour de la cuvette alluviale (croquis n° 20). Son aspect est très classique, avec la succession en hauteur des diverses essences : étage dominant, constitué de très grands arbres (40-60 m), tels que le limba (*Terminalia superba*), l'iroko (*Chlorophora excelsa*), les acajous (*Khaya spp.*), l'ayous (*Triplochiton scleroxylon*), le bois de fer (*Millettia laurentii*), etc..., ainsi que l'okoumé (*Aucouméa klainéana*), dans une aire plus restreinte (il n'y en a pas dans le Nord du Congo) ; étage dominé, qui forme en général la couverture continue que l'on aperçoit d'avion. Haut de 20 à 30 m, il comporte surtout des essences à bois dur, à croissance lente, dont les troncs sont de faible dimension; étage surcimé enfin, fait de petits arbres et d'arbrisseaux en formation dense, ayant une dizaine de mètres de haut. La forêt humide primaire est très pénétrable au niveau du sol, le sous-bois étant peu développé : la chaleur lourde et les insectes sont beaucoup plus gênants que la végétation. Mais, aux abords des cours d'eau, le long des pistes, se tisse rapidement une épaisse barrière de lianes et de fougères qui fait illusion. Il convient d'insister, à cause des conséquences économiques qu'ils impliquent, sur deux caractères de cette forêt : l'extrême variété des essences (plusieurs dizaines d'espèces à l'ha), dont quelques-unes seulement sont utilisables, et le petit nombre des fûts de grandes dimensions (contrairement à une légende tenace) : il n'en est pas plus de 4 ou 5 à l'hectare qui dépassent un diamètre de 0,80 m ; les troncs n'atteignant pas 0,50 m de diamètre sont de très loin les plus nombreux, en dépit de la hauteur des arbres. Ces précisions aident à comprendre les formes particulières que revêt l'exploitation forestière en zone tropicale.

La forêt claire est un type spécial, assez énigmatique, qui se rencontre sur 250 000 ha entre Makoua et Ouessou. Elle ne comprend que deux étages : l'étage supérieur de la forêt dense, composé des mêmes essences -limbas, acajous, bois de fer, etc... et par conséquent de nature discontinue, et un étage buissonnant de 2 à 3 m de haut, sorte de fourré très épais. L'origine de cette formation est inconnue ; elle ne semble pas pouvoir être liée à la nature du sol ; localement, l'homme a pu être un agent actif de destruction des étages intermédiaires, en particulier dans la région d'Odzala, où l'on produisait jadis du sel, par ébullition d'une eau saumâtre qui sourd du sol.

En bordure des cours d'eau, et d'autant plus nettement qu'on va vers l'aval, la forêt dense ou claire cède la place à une formation particulière, constituée presque uniquement de *Gilbertiodendron deweyrei* ou *macrolobium*. Ces arbres, remarquables par la couleur vert sombre de leur feuillage, occupent tout le lit majeur des rivières, formant des galeries de plusieurs centaines de mètres de largeur, qui soulignent avec netteté le réseau hydrographique (700 000 ha dans le Nord du Congo).

La forêt marécageuse règne sur presque toute la Likouala et une partie de l'Equateur (4 000 000 ha). On en trouve également de petites étendues dans la région côtière. Elle est inondée plusieurs mois par an, et il est souvent plus aisé d'y circuler en pirogue qu'à pied. Elle comporte surtout de grands arbres, peu nombreux, souvent munis de contreforts à la base, et dont le feuillage est assez clairsemé. Le sous-bois est maigre, et ne gêne que peu les déplacements. On connaît mal les essences de cette forêt, qui ne pourrait être exploitée que très difficilement (comment débarker les grumes ?). Dans les zones perpétuellement inondées, les arbres ont souvent l'aspect de palétuviers, avec un tronc qui paraît porté à plusieurs mètres de hauteur par des dizaines de racines enchevêtrées, qui s'ancrent dans le sol marécageux. On rencontre également de grandes raphiales, dont les palmes en touffes paraissent jaillir de l'eau le long des rivières (Ibenga, Motaba, Tanga...)

La véritable mangrove est assez peu représentée au Congo. On la trouve sur les rives du Kouilou, de la Noumbi, de la lagune Conkouati. Elle est formée de peuplements purs de palétuviers (*Rhizophora racemosa*). Elle se prolonge souvent, vers l'intérieur, par une zone marécageuse où abonde un arbre à latex (*Anthostema aubryanum* Baill.), ainsi que *Symphonia globulifera* L. Les palmiers à huile y sont également nombreux.

B) Les formations herbacées

De la limite des forêts, au Nord, jusqu'à l'Océan Atlantique, elles ne sont interrompues que par l'enclave forestière du Mayombe. Mais elles diffèrent d'un point à l'autre dans leur aspect, dans l'importance relative des zones boisées, dans leur composition floristique. Deux grands types de formations herbacées sont à distinguer : les formations de zones humides, et les savanes et steppes (ou pseudo-steppes).

1/ Les formations de zones humides

Elles occupent une place importante dans les régions inondées de façon permanente, ou ayant un mauvais drainage. C'est le cas des parties les plus basses de la Cuvette congolaise, ou des zones

déprimées du Niari et de la façade maritime. Elles sont représentées par des prairies aquatiques : le cours et les deux rives de la Likouala-aux-Herbes sont ainsi couverts de grandes herbes flottantes, dont le tapis serré monte et descend avec le niveau des eaux. Elles envahissent et finissent par faire disparaître le chenal libre : les pirogues, au faible tirant d'eau, avancent encore assez facilement à la pagaie, et donnent de loin la curieuse impression de circuler au milieu d'une savane que parsèment quelques palmiers rabougris, accrochés aux tertres exondés. Ce même paysage caractérise le district des Lagunes, en aval de Mossaka.

Les papyrus se rencontrent surtout dans le Sud-Ouest du Congo. Elles ont colonisé les vastes marécages situés entre les premiers chaînons du Mayombe et la Loudima ; elles accompagnent le cours de la Loémé depuis Guéna, ont occupé les rives du lac Cayo, et toutes les basses vallées des petites rivières côtières. Mais les papyrus les plus étendues se trouvent plus au Nord, dans la large dépression où serpente la Ntombo, affluent du Kouilou ; elles se retrouvent sur la rive droite, surtout dans la région des lacs Nanga, Dinga et Kobambi, et occupent aussi une place notable sur la basse Noubi et autour de la lagune Conkouati. Leur importance est telle que leur exploitation industrielle a pu être envisagée.

Les steppes marécageuses sont fréquentes dans la Likouala-Mossaka, au Sud de Fort-Rousset, dans l'Alima, en aval de Boundji. Elles sont caractérisées par une herbe assez courte, dont chaque touffe est isolée de la suivante par une plaque de terre nue, fréquemment couverte d'eau, et qui reste spongieuse pendant la saison sèche. Le sol est noir et tourbeux, les touffes sont perchées sur un petit piédestal. Le tapis végétal, qui ne dépasse pas 50 cm, est interrompu par des rigoles et des mares assez profondes ; un paysage presque semblable occupe les dépressions fermées, à la surface des plateaux Batéké ; il est caractérisé par *Loudetia simplex*, indice d'un sol extrêmement appauvri. On pourrait aussi classer dans cette catégorie de formations très ouvertes, la végétation colonisant les cordons sableux successifs qui se constituent le long de la côte : *Remirea maritima* et *Ipomea pes caprae*, s'allongent sous le sol et à sa surface, s'avancant jusqu'à la zone battue par les vagues. Elles sont, ultérieurement, remplacées par des bush littoraux, aux éléments très serrés, où domine *Manilkara lacera*.

2/ Savanes arbustives, savanes nues et galeries forestières

L'aspect le plus courant de la savane est celui qui comporte un étage herbacé plus ou moins grand, et un étage arbustif. Au Nord de Brazzaville, l'étage herbacé dépasse rarement 1,50 m ; dans la Vallée du Niari, il atteint couramment 2 m, au moins sur les sols schisto-calcaires. Mais les nuances sont nombreuses, qui sont fonction de la topographie, de la puissance érosive du ruissellement, de l'exposition, de la nature et de l'épaisseur du terrain. L'espèce dominante est donc différente d'un point à un autre, du pied des pentes à leurs sommets, mais aussi de la côte à la lisière des forêts du Nord. Ainsi, sur les plateaux Batéké, se mêlent *Hypparhenia diplandra* et *Trachypogon thollonii* ; dans la zone des collines qui les entourent, et jusqu'à Brazzaville, *Loudetia demeusii* est plus répandue ; vers Ewo, où les précipitations sont plus fortes et la saison sèche moins longue, la prépondérance appartient à *Andropogon schirensis*. De Kinkala à Boko et Mindouli, le tapis herbeux est de forte taille, mais assez peu serré : c'est la savane à *Aristida dewildemanii*, qui revêt plusieurs formes. Au-delà, dans la Vallée du Niari, le tapis herbacé est formé presque uniquement de grandes légumineuses, dont les touffes, très isolées au niveau du sol, se rejoignent plus haut pour former une masse dense. La plus caractéristique est *Hypparhenia diplandra*.

Dans la région côtière, sur les formations perméables de la Série des Cirques, la végétation n'est pas sans rappeler celle des plateaux Batéké. L'étage herbacé est bas et clairsemé, recouvrant mal le sol ; on y rencontre diverses espèces de Loudétia, mais, sauf aux environs de Pointe-Noire, c'est *Rhynchelytrum nerviglume* qui domine. Les spécialistes hésitent à appeler savane une formation aussi ouverte : certains parlent de steppé, ou de pseudo-steppe, faute d'un terme plus adéquat.

L'étage arbustif comporte surtout trois espèces caractéristiques : *Hymenocardia acida*, *Annona arenaria*, et *Bridelia ferruginea*. Elles résistent aux incendies de savane, mais non sans en subir les effets. Elles prennent le plus souvent un port suffrutescent, en particulier *Hymenocardia acida*, dont on reconnaît aisément le feuillage clairsemé, le tronc rougeâtre et tortueux, l'écorce épaisse et craquelée. Il peut même se réduire à une souche de quelques décimètres, d'où partent de multiples rejets formant un petit buisson. Par contre, les racines sont bien fournies et très longues. Les botanistes distinguent aussi plusieurs espèces, normalement arborées, et qui ont peu à peu acquis des caractères nouveaux : hauteur très réduite (30-50 cm), appareil racinaire démesuré (par exemple *Anisophyllea poggei*). Sur les sols à soubassement calcaire, *Hymenocardia* disparaît, et *Annona arenaria* se fait plus abondant. Au pied du Mayombe à l'Ouest, ce dernier arbuste est presque exclusif.

La densité des arbustes est fort variable. Parfois, ils sont très nombreux, ont plusieurs mètres de haut, et donnent au paysage l'aspect d'un immense verger (région d'Ewo, de Gamboma, route de Dolisie à Kimongo). Le plus souvent, ils sont assez clairsemés, et disposés irrégulièrement. Mais ils peuvent aussi être totalement absents, sur de grandes étendues, en particulier dans les pays Batéké. Sans que rien dans la topographie ne le laisse prévoir ou ne l'explique, la savane arborée fait place brusquement à une savane nue, couvrant aussi bien les pentes que les sommets ou les fonds, et qui évoque plutôt une prairie, surtout au moment des premières pluies d'octobre.

Les arbres sont cependant presque partout présents dans le paysage, mais en groupements très variés. En bordure de la grande forêt se place toujours une zone de transition, où les étendues boisées sont nombreuses et vastes (région de Kellé, de Makoua, de Kindamba). Leur densité est parfois telle qu'elles forment, avec les savanes, une mosaïque serrée au dessin compliqué (boucle de l'Alima). Entre Brazzaville, Kinkala et la cours de la Foulakary, les lambeaux forestiers suffisent à créer un paysage boisé ; mais ils sont très secondarisés, par suite d'une mise en culture intense, qui impose un cycle rapide avec jachère courte. Des formations boisées importantes se maintiennent aussi en pleine zone de savane : sur les plateaux Batéké (Forêt d'Empana, forêt d'Ebou, près de Ngo), dans la région schisto-calcaire (forêt de Bangou), sur les chaînons et les plateaux couronnés de schisto-gréseux (plateau Badondo, Monts Kinoumbou, Monts Dibindou).

Mais l'aspect le plus courant est celui des galeries forestières. De Makoua à Gamboma, elles accompagnent chaque cours d'eau d'une large bande qui emplit le lit majeur, remonte le long des petits affluents, fait sa liaison par les cols de flanc avec la galerie voisine ; la savane se trouve alors confinée sur les crêtes et sur les versants. Mais, plus au Sud, les galeries forestières revêtent beaucoup moins d'ampleur. Elles prennent, vues d'avion, un aspect dendritique, minces traits noirs et irréguliers dessinant le réseau hydrographique, souvent fragmentés par des défrichements. Dans la zone des collines Batéké, dans la Vallée du Niari, la forêt-galerie disparaît le plus souvent, ici, parce que l'homme l'a détruite, là parce que la sécheresse du sol est trop accentuée. L'arbre n'est alors plus guère présent que dans les bosquets anthropiques qui se développent en couronne autour des villages, et se referment sur leur emplacement lorsque les habitants ont émigré.

3/ Equilibre, progrès de la forêt, ou savanisation ?

Ce problème est commun à tous les pays tropicaux humides. La savane est-elle ici une formation naturelle ? En faveur de cette hypothèse, existent des arguments de valeur : dans la région sud-occidentale du Congo, les précipitations sont relativement faibles (moins de 1300 mm, sauf dans le Chaillu et le Mayombe), et peuvent paraître insuffisantes pour entretenir la forêt. De plus l'existence d'une longue saison sèche renforce ce caractère : il est certain qu'en août et septembre, les racines doivent descendre profondément pour trouver un peu d'humidité, surtout dans les terrains à soubassement calcaire. Dans les pays Batéké, si les pluies sont plus abondantes et mieux réparties, la perméabilité des sables est, par contre, considérable. A l'opposé, les zones perpétuellement inondées et envahies par les papyrus, ne permettent pas aux essences forestières de prendre pied, en dehors de quelques tertres isolés. Il est également frappant de constater la liaison qui existe entre couverture végétale et nature du sol : roches granitiques et métamorphiques, affleurements schisto-gréseux, alluvions anciennes ou récentes, sont presque partout couverts de forêt ; les terrains sableux ou calcaires sont plutôt le domaine de la savane. Cette règle n'est pourtant pas absolue : nous avons signalé les grands lambeaux forestiers des plateaux Batéké ; sur la Série des Cirques, la forêt du Mayombe s'avance parfois très loin.

Pourtant, de nombreux indices sont en faveur d'une origine artificielle de la savane. C'est d'abord la constatation d'une progression de la forêt, partout où ne jouent que les facteurs naturels : dans les périmètres de protection (contre le défrichement et les incendies) qui ont pu être établis, les essences forestières se sont implantées en savane, même dans les régions les plus sèches du pays. Il n'est pas rare de trouver des *Hymenocardia* ou d'autres arbustes semblables, englobés dans un bosquet et en train de périr. Partout, le climat est indiscutablement forestier, et explique par exemple la colonisation des cirques d'érosion et des lavakas par les arbres. Dans la région la plus densément peuplée du Pool, et en dépit d'un défrichement intense, ce sont des essences forestières qui repoussent sur les jachères.

L'action de l'homme est partout évidente : dans tout le Couloir, la forêt qui couvrait les pentes au début du siècle, a été détruite en grande partie quand des dizaines de postes à bois fournissaient leur combustible aux navires à vapeur des lignes fluviales régulières. L'agriculture traditionnelle, malgré ses faibles moyens techniques, est terriblement destructrice, surtout lorsqu'elle est amenée à augmenter sa production, pour couvrir des besoins autres que ceux de la subsistance quotidienne :

c'est le cas autour des villes, qui consomment en outre de grandes quantités de bois de feu (250 000 stères par an pour Pointe-Noire, d'après une estimation des Eaux & Forêts). Ainsi a disparu la forêt qui se trouvait aux environs immédiats de Dolisie, avant 1930. La plupart des galeries forestières ont été détruites dans un rayon de 20 km autour de Pointe-Noire.

Mais le même phénomène se produit aussi en brousse, lorsque se développe l'agriculture commerciale : sur le plateau Badondo, la population se livre depuis une quinzaine d'années à la culture à grande échelle de l'arachide. Les villages se sont installés pour cela dans la partie boisée, qu'ils sont en train de savaniser rapidement. Sur le plateau Koukouya, l'extension de la culture du tabac semble bien faire disparaître de la même façon les bosquets qui subsistaient jusqu'à présent, et qui sont un élément fondamental de la vie agricole. Les axes de circulation jouent en ce domaine un rôle important. La route Pointe-Noire - Sounda a ouvert un passage en pleine forêt dense, dans une région jusqu'à présent inhabitée ; en quatre ans, plusieurs villages sont venus s'installer à proximité, et produisent en grande quantité du manioc destiné à la ville, et ramassé par des commerçants. Le défrichage prend de telles proportions qu'on peut prévoir la naissance, dans un avenir proche, de toute une bande de terrains couverts par la savane.

Enfin, les incendies de brousse ont une grande influence, non par eux-mêmes, mais en fonction du travail des hommes. En effet, sauf exceptions rares, le mur de flamme qui vient lécher la lisière forestière ne fait que peu de dégâts : il brûle les lianes, l'extrémité des branches basses, les jeunes plantes de l'année, gênant surtout la progression de la forêt. Mais le feu de brousse est redoutable là où le défricheur lui a préparé le terrain : il détruit alors le recrû, saison après saison, favorisant l'installation des graminées de la savane, dont les souches résistent, et repoussent. Or, la dispersion des plantations vivrières fragmente les massifs boisés en petites unités, et multiplie les points faibles.

Il est donc probable que la forêt rencontre au Congo tantôt des conditions très favorables (sols humides, précipitations abondantes), lui permettant non seulement de se maintenir, mais de progresser et tantôt des conditions limites (sols très perméables, période sèche trop longue, pluies à peine suffisantes) ; dans ce cas, elle résisterait, si l'action de l'homme, sous toutes ses formes, n'intervenait contre elle, et ne la contraignait à perdre du terrain. Dans l'état actuel des connaissances, il est impossible de dire si les savanes congolaises sont originelles, mais il ne fait aucun doute qu'elles sont en cours de rapide progression. *

II - LES PRINCIPAUX TYPES DE SOLS

Ils sont le résultat d'une évolution ici très ancienne, qui altère la roche sur une épaisseur considérable. De leurs caractéristiques, découlent en grande partie les possibilités agricoles.

Cette pédogénèse dépend naturellement du climat : humide et chaud, il active le lessivage des horizons supérieurs, et favorise les activités biochimiques ; mais elle dépend aussi de la nature des roches, qui contiennent les minéraux nécessaires aux plantes, et qui sont plus ou moins perméables ; de la végétation : la forêt protège mieux le sol que la savane contre la chaleur et le ruissellement, et elle apporte aussi davantage de matières organiques ; du relief : sur les pentes, les produits de l'altération sont emportés régulièrement au lieu de s'accumuler sur place, et les profils se trouvent rajeunis en permanence ; de l'homme enfin, par son action directe ou indirecte sur la couverture végétale, par les amendements qu'il peut apporter, par les outils qu'il emploie.

A) Les sols ferrallitiques typiques

Ils se développent sous forêt, là où les précipitations atteignent au moins 1500 mm par an, essentiellement sur les terrains précambriens. De couleur assez foncée, ils présentent un horizon superficiel humifère de 8 à 10 cm, puis un horizon épais de plusieurs mètres, où s'accumulent le fer et l'argile. La zone d'altération, très importante, conduit peu à peu à la roche en place. Ces sols jouissent de bonnes qualités physiques (structure satisfaisante, bonne rétention d'eau), mais leurs qualités chimiques sont seulement moyennes : humus en quantité assez faible, taux de bases échangeables insuffisant, carence en chaux et magnésium. Leur pH, acide, est voisin de 4.

La mise en culture de ces sols doit être prudente, car l'humus disparaît très vite, et la structure physique se modifie profondément. Cependant, dans la Sangha, la présence de pointements doléritiques modifie les données pédologiques. La décomposition de ces roches aboutit à des sols profonds, de couleur rouge ou violacée, ayant un bon potentiel agricole, et une teneur correcte en matières organiques. Ils constituent la plupart des terres à cacao.

B) les sols ferrallitiques lessivés

Ils occupent, au Congo, de grandes étendues (pays Batéké, plateau côtier). Ils sont caractérisés par une forte perméabilité, et une extrême pauvreté en minéraux. Le fer et l'alumine y ont été "lessivés", c'est-à-dire entraînés en profondeur par les eaux d'infiltration, sans qu'il y ait accumulation nette à un niveau quelconque. De nombreuses nuances peuvent être distinguées, selon la position topographique ou la nature du couvert végétal.

Sous forêt ou boqueteaux, les sols sont gris ou brun foncé, avec une assez forte teneur en matières organiques ; mais la décomposition de celle-ci ne se fait pas toujours bien ; la plus grande quantité de bases échangeables leur donne une certaine fertilité, qui les fait rechercher pour les cultures exigeantes (tabac, légumes). Sous savane, les sols ont une très faible capacité d'échanges, et l'horizon supérieur apparaît noirâtre ; la structure physique est peu stable, ce qui a entraîné l'échec des cultures mécanisées ; dans les dépressions fermées, la migration des composés organiques entraîne la formation d'un véritable alios, par cimentation des grains de sable ; d'où l'existence de mares permanentes ou temporaires et la genèse de sols localement hydromorphes (loussékés). En dehors des plateaux, les sols sont partout très lessivés, et le fer s'accumule parfois au pied des pentes. Les possibilités agricoles sont très réduites ; elles n'augmentent que grâce à l'emploi de techniques un peu particulières comme l'enfouissage en vert et l'écobuage, pratiqués par les Koukouya.

C) Les sols faiblement ferrallitiques

On les rencontre surtout dans le Sud-Ouest du Congo, de Brazzaville au Mayombe. Ils comprennent en général trois horizons caractéristiques : un horizon supérieur qui peut avoir de quelques centimètres à plusieurs mètres, de couleur jaune, ayant des réserves minérales suffisantes, une assez bonne structure physique, et une capacité de rétention d'eau satisfaisante ; un horizon d'accumulation d'épaisseur très variable : entre Kinkala et Mindouli, il ne mesure que 5 à 10 cm ; entre Loudima et Dolisie, de 2 à 4 m ; il est formé par des éléments allant du gravillon au bloc issu d'une cuirasse démantelée, et pouvant atteindre et dépasser 1 m³ ; les éléments fins sont en minorité. Au contact de ces deux premiers horizons, se place presque toujours une ligne de cailloux grossiers ou de galets, le plus souvent d'origine autochtone. Enfin, l'horizon inférieur, jaune ocre plus foncé que le premier, passe progressivement à la roche mère par une zone d'altération.

L'origine de cet horizon gravillonnaire intermédiaire -parfois appelé stone line- est encore obscure. Les diverses hypothèses qui ont été avancées ne paraissent pas satisfaisantes, ou ne se vérifient que localement : accumulation en surface sous un climat chaud et sec (les gravillons sont souvent recouverts d'une patine noirâtre), avec recouvrement ultérieur : mais d'où viendrait cet horizon supérieur ? Même formation, mais avec enfoncement des éléments dans un sol à consistance bourbeuse : mais sous quel climat, et pourquoi dès lors cette stone line épouserait-elle presque exactement la topographie actuelle ? Formation *in situ*, par remontée et précipitation des éléments minéraux : mais pourquoi à cette profondeur, et non en surface ?

Quoi qu'il en soit, ces sols sont assez riches, et ont permis, par exemple, la mise en valeur de la Vallée du Niari. Mais ils souffrent beaucoup d'être "brutalisés" ; les labours répétés déclenchent le processus de lessivage, qui aboutit à une véritable stérilisation des terrains, rapidement envahis par une plante tenace, *Cyperus rotundus*, parfois appelée carex, caractéristique des sols épuisés. Cette évolution a entraîné l'échec de la culture mécanisée de l'arachide, et la mise au point de techniques culturales mieux adaptées et plus prudentes (sous-solage et labours légers de surface). Il est enfin nécessaire d'assurer, pendant la période de jachère, une bonne protection par une couverture végétale, car l'érosion se manifeste rapidement, dès que la pente dépasse 5 % et parfois même 3 % : *Stylosanthes gracilis* s'est montré particulièrement efficace sur ce point, et constitue en même temps un engrais vert, et un excellent fourrage.

D) Les sols hydromorphes

On les rencontre dans toutes les régions où se produit une inondation temporaire, soit en surface, soit en profondeur (majeure partie de la cuvette alluviale du Congo, zones marécageuses ou d'inondation). Ils sont très argileux, et comprennent un horizon humifère épais (40 cm à 1 m), pouvant aller jusqu'à la formation de tourbe. Leurs qualités chimiques ne sont pas mauvaises, malgré certaines carences, notamment en calcium. Mais ils présentent une structure compacte, qui limite beaucoup les possibilités agricoles, tant que n'ont pas été réalisés de grands travaux d'assainissement et de drainage.

Les sols exondés en permanence sont riches en argile, et l'on note la présence fréquente de débris ferrugineux. L'horizon supérieur est ocre foncé, assez meuble, mais grumeleux et brun en surface. Le palmier à huile vient bien, mais il faudrait lui fournir, en culture industrielle, des engrais minéraux (calcaire surtout, et magnésium sans lequel apparaît une maladie de carence appelée boyomi).

Les sols congolais ne sont donc pas, dans l'ensemble, d'une grande richesse. Cependant, certains d'entre eux offrent des possibilités intéressantes. Au demeurant, les plantes sont capables de s'adapter à des conditions très difficiles. Mais les opérations doivent être menées avec une grande prudence, pour éviter que ne se produisent des dégradations physiques ou chimiques irréversibles.

CHAPITRE III

LA POPULATION ET L'HABITAT

L'installation des différents groupes qui se répartissent aujourd'hui sur le territoire congolais semble bien s'être faite au cours des cinq ou six derniers siècles. Quand sont-ils arrivés, et d'où venaient-ils ? Leur position actuelle est la résultante d'une lente évolution, qui se poursuit de nos jours. Mais, parallèlement à ce mouvement, et depuis la pénétration européenne, se sont produits des changements rapides : perdant une partie de sa cohésion interne, la société traditionnelle n'a pu retenir tous ses membres au sein de la communauté rurale. Attirés par la ville, beaucoup d'entre eux ont quitté les villages ; il s'est produit ainsi un important mouvement d'exode rural, dont les conséquences pèsent aujourd'hui d'un grand poids sur le développement du pays.

PREMIÈRE PARTIE

L'OCCUPATION DU PAYS ET LES MODIFICATIONS RÉCENTES

Bien que les données concernant ce point soient purement conjecturales, le Congo paraît n'avoir été que fort peu peuplé avant l'installation des groupes ethniques qui l'occupent actuellement. La venue de ceux-ci semble avoir comblé un vide relatif ; leur mise en place ne s'est pas faite de la même façon, en tous les points, ni au même moment.

I - LA MISE EN PLACE DES HOMMES

A) Les régions septentrionales du Congo

On y compte quatre groupes principaux, eux-mêmes subdivisés en de nombreux sous-groupes.

Les Sangha occupent la région de la Likouala, c'est-à-dire la forêt en partie inondable, qui s'étend entre l'Oubangui et la Sangha. Ils disent être venus "du côté où le soleil se lève", de la rive gauche du fleuve, à une époque qui ne remonte sans doute guère au-delà de 200 ans. Ils étaient accompagnés par des pygmées, qui leur servaient de guides et de chasseurs, et sont encore aujourd'hui sous leur dépendance étroite. Devant cette "invasion", les Bonguili, précédemment installés, se replièrent plus à l'Ouest, jusque sur les rives de la Sangha. Bondongo, Bondjo, Mondjombo, Bandza, Enyellé, se succédèrent, remontant l'Ibenga et la Motaba, descendant également l'Oubangui vers le Sud. Parmi ces arrivants, il faut faire une place à part aux Bomitaba, restés très groupés, et installés sur la Likouala-aux-Herbes, avec leurs "cousins" Babolé au Sud, et Kabonga au Nord. Ils sont aujourd'hui, tous ensemble, entre 25 000 et 30 000.

S'il faut les en croire, les Maka ont eu une histoire assez mouvementée, qui les a conduits successivement d'Ethiopie dans la boucle du Congo, puis en R.C.A., et finalement au Cameroun, dans la région de Mbalmayo. C'est là que les Pahouins les auraient trouvés au cours du XIX^{ème} siècle, les refoulant en direction de l'Est. Les différents groupes se bousculant l'un l'autre, ils étaient parvenus, au début du XX^{ème} siècle dans la Sangha occidentale, où l'occupation allemande, puis française, les a fixés définitivement : les Djem à l'Ouest de Souanké, les Bakouélé à l'Est. Pomo et Bomouali, installés autour d'Ouessou, ne sont qu'un tout petit nombre. On compte un peu moins de 20 000 Maka.



Croquis n° 21 - Les groupes ethniques.

Les Mbochi, ou Boubangui, sont des migrants venus également de la rive gauche du Congo, il y a 175 à 200 ans. Ils n'ont pas franchi de grandes distances, et n'ont fait que remonter les diverses rivières qui convergent vers le fleuve. Chacun des groupes est aujourd'hui centré autour d'un chef-lieu : Makoua, pour les Makoua, Fort-Rousset, pour les Kouyou, Abala et Boundji pour les Mbochi (*stricto sensu*), tandis que Likouala, Bangala et Bonga sont restés sur les basses rivières, où ils vivent essentiellement de pêche. L'occupation du terrain ne s'est pas faite sans heurts avec les voisins ; mais si les Téké, solidement installés au Sud, ont bien défendu leurs positions, les Mbéti se sont repliés vers l'Ouest, jusqu'au Gabon actuel (région de Franceville), après des batailles malheureuses dont ils conservent encore le souvenir. Les Mbochi, généralement grands et forts, excellents chasseurs, et que l'on trouve en grand nombre dans la police et l'armée, sont environ 80 000.

L'importante "tribu" des Téké serait venue du Nord-Ouest il y a plusieurs centaines d'années, peut-être avant le XV^{ème} siècle. Ils ont fondé un royaume fort étendu, connu des Européens sous le nom de Royaume des Anziques, et dont le souverain, résidant à Mbé, portait le titre de Makoko. Leur réputation de guerriers conquérants était grande, et si le royaume Batéké n'était pas aussi fortement centralisé qu'on a pu le croire, il comprenait un vaste territoire englobant la plus grande partie de la Vallée du Niari.

Les Téké tiraient des ressources importantes du contrôle qu'ils exerçaient sur le commerce fluvial (ils occupaient les deux rives du Couloir), et sur le gros marché du Stanley-Pool ; de la vente des esclaves convoyés en direction de la côte atlantique, et de l'exploitation des mines de cuivre du Niari, qui fournissaient la matière première pour la monnaie en usage, les barrettes. Mais l'autorité du Makoko était déjà fortement entamée, lors du passage de Brazza.

Plus encore que les précédents groupes, ils se subdivisent en petites unités, dont certaines tiennent beaucoup à leur originalité. C'est le cas des Koukouya, retranchés sur leur plateau étroit et élevé ; le plateau de Djambala est occupé par les Nzikou (d'où est venu le nom d'Anzique). Plus au Nord, on rencontre les Tégué, ou Batéké-Alima, à qui succèdent, vers Ewo, les Djikini, assez proches des Mbochi. Ce même trait caractérise les Ngangoulou, installés sur les rives de la Nkéni, en bordure de la Cuvette congolaise ; ils ont pour voisin les Baboma, jusqu'à la Nkéni, puis les Batéké, qui habitent le plateau de Mbé, et entrent, au Nord de Brazzaville, en contact avec les représentants du vaste groupe Kongo. Tous ensemble comptent 55 000 personnes dans le Nord du Congo, mais les Téké débordent largement sur le Niari forestier, avec les Téké-Lali (haut bassin de la Bouenza et de la Lali).

B) Les régions du Sud-Ouest

Elles sont largement dominées par les Kongo, dont l'aire de dispersion s'étend bien au-delà des frontières méridionales du pays. Des migrations anciennes les avaient amenés dans l'actuel Angola où leur capitale, Banza Congo, fut plus tard rebaptisée San Salvador. Le royaume de Kongo connut son apogée au XVI^{ème} siècle, mais s'affaiblit à la suite de querelles intestines, et lorsque des royaumes vassaux s'affranchirent de l'autorité centrale. En fait, un lent mouvement d'expansion avait commencé vers le Nord et le Nord-Est. Selon la légende, un certain nombre de tribus quittèrent "Kongo dia ntotila", se dispersant suivant les cours divergents de sept rivières jaillissant d'un rocher. Sans doute assez lente, la progression amena les Kongo à franchir le grand fleuve en plusieurs points, jusqu'en aval du Stanley-Pool, et à se heurter aux Téké.

Il est peu probable qu'il se soit produit des heurts violents entre les premiers occupants et les nouveaux arrivants. Ceux-ci obtinrent sans doute le droit de s'installer sur des terrains libres ; mais, bons cultivateurs, accrochés au sol, au demeurant plus prolifiques, ils devinrent rapidement majoritaires ; les Téké se replièrent alors, et le même processus se renouvela plus tard. Progressivement, les Kongo ont donc grignoté les positions de leurs voisins, qui ont reculé, toujours plus loin : jusqu'à la Foulakari, puis au Djoué, à la Djili (1950). Aujourd'hui, les Kongo ont pris pied à la sortie du Couloir et sur le plateau de Mbé, où le village de Dibou (Km 45), n'est plus qu'en partie Téké. La propriété de la terre est passée aux chefs coutumiers Kongo, par abandon ou par mariages interethniques. Il reste cependant encore quelques "chefs de terre" Téké aux environs de Brazzaville.

Comment se répartissent aujourd'hui les différents groupes Kongo entre l'Océan et le Pool ? Les Vili se sont avancés vers le Nord-Ouest, entre le Mayombe et la côte, jusqu'à Mayoumba ; ils avaient fondé le royaume de Loango, théoriquement vassal du royaume de Kongo, en fait très vite autonome, et dont le souverain, le Ma-Loango, résidait à Diosso. Son autorité s'est étendue, semble-t-il, jusque dans la Vallée du Niari, sur les Kougni et les Kamba, et il administrait son ter-

ritoire par l'intermédiaire de "princes" appartenant à quelques grandes familles, comme les Kondé. Très tôt en relation avec les trafiquants, les Vili tiraient des ressources sérieuses de la vente des esclaves qu'ils se procuraient à l'intérieur contre du sel et des produits de traite ; ils achetaient également l'ivoire et le caoutchouc, savaient tisser les fibres végétales. L'actuel Roi des Vili, Moë Poaty III, n'a plus aucune autorité réelle. Les Vili ont une réputation non usurpée de grande indépendance d'esprit ; ils tirent d'autre part une certaine fierté de leur long contact avec les Européens. Ils fournissent au Congo une partie importante de ses cadres moyens et supérieurs, en dépit de leur petit nombre : ils ne sont guère que 60 000.

Les Yombe sont les habitants du Mayombe. Ils ont suivi les vallées entre les crêtes, et s'étaient installés, à la fin du siècle dernier, vers la frontière de l'actuel Cabinda (Yombé de Ncessé), où s'élevaient quelques grosses agglomérations : Banga, Tchimpézé, Ncessé, etc... Un autre groupe vivait entre Mvouti et Bouloungui ; un troisième, plus important, sur la rive droite du Kouilou (Yombé de Kakamoëka). Surtout chasseurs, plutôt forts et trapus, ils étaient assez recherchés comme esclaves par leurs voisins. Des épidémies les auraient décimés, ce qui expliquerait qu'ils soient seulement aujourd'hui une quinzaine de milliers.

Les Kougni et les Kamba occupent la vallée et la boucle du Niari. Ne disposant que de très peu de forêts à défricher, ils pratiquent certaines techniques d'écobuage, et se sont mis à la culture de l'arachide sur de grandes parcelles. La gamme de leur production est assez variée. Les premiers dominent largement à Dolisie, qui est un peu leur capitale, comme Pointe-Noire est celle des Vili. Ensemble, ils sont 45 000. Les Bembe se rassemblent sur les collines et les plateaux de la région de Mouyondzi. Nombreux, bien organisés, ils savent cultiver sur buttes et sur billons. Ce sont des commerçants habiles, et ils ont émigré en grand nombre, formant par exemple, à Pointe-Noire, la colonie "non autochtone" la plus importante pendant longtemps.

Sous le nom de Lari, on rassemble plusieurs groupes qui ont suivi la voie la plus orientale, se répandant sur le plateau des Cataractes et tout autour du Stanley-Pool, remontant aussi le Djoué, jusqu'aux confins des pays Batéké ; ce sont les Soundi, et leurs proches parents Bahangala et Manianga, que l'on trouve de Boko-Songo jusqu'à Kindamba, en passant par Mindouli ; les Badondo se trouvent enclavés dans le domaine Soundi. Les Bacongo sont rassemblés dans la région de Boko, et les Balali de Kinkala à Linzolo et Brazzaville. Les Lari sont près de 60 000 à Bacongo, plus de 30 000 à Poto-Poto, et au moins 150 000 en zone rurale. Se trouvant à proximité de la capitale, qui vit grâce à eux, ils ont été les plus complètement scolarisés, et de ce fait ont très largement peuplé l'administration.

Enfin, un certain nombre de groupements se trouvent placés à cheval sur la frontière qui sépare le Congo du Gabon, depuis le cours du Djouah jusqu'à la côte atlantique. La plupart d'entre eux appartiennent au groupe ethnique des Kota, qui vit surtout au Gabon. Certains sont peut-être les témoins d'une occupation humaine antérieure à la poussée des Kongo, et ils se sont trouvés refoulés à la fois par ces derniers, et plus tard par les Fang, arrivés du Nord-Est au cours du XIX^{ème} siècle. On peut citer les Kota proprement dits, les Bongom, les Mbamba, les Pounou, les Loumbou, les Tsangui, les Nzabi, les Ndassa.

II - LES DÉPLACEMENTS RÉCENTS ET LEURS CONSÉQUENCES

La carte de la répartition actuelle des hommes n'a plus guère de ressemblance avec ce qu'elle aurait été au début du siècle. Depuis une cinquantaine d'années, en effet, des modifications importantes sont intervenues, volontaires ou imposées, qui ont abouti à une nouvelle géographie de l'habitat.

A) Les mouvements en groupe

Les villages ont toujours été assez mobiles, et la disparition d'un chef, une série de décès, ou simplement le besoin de terres moins épuisées, entraînaient son déplacement. Mais celui-ci revêtait rarement une grande ampleur. C'est l'ouverture des voies de communication qui allait être, en ce domaine, l'élément décisif. La création d'une route signifiait, pour les habitants, de plus grandes facilités de déplacement, mais aussi la possibilité de recevoir des soins, et surtout un ramassage régulier des produits locaux. L'administration ne pouvait qu'encourager un mouvement qui lui facilitait la tâche, tant en matière démographique que fiscale ou sanitaire. Très vite, à une certaine dispersion, succéda un rassemblement le long des axes de transport.

Un exemple frappant en est fourni par le C.F.C.O. dans la traversée du Mayombe. La voie ferrée empruntait une zone presque déserte ; en une dizaine d'années, la plupart des villages situés

à 25 ou 30 km vinrent se rebâtir en bloc à proximité des gares, abandonnant par exemple l'ancien pays de Ncessé. Un tel phénomène se produit encore de nos jours : ainsi, le long de la route récente Pointe-Noire - Sounda ; dans la boucle du Niari, la voie ferrée COMILOG provoque la même attraction, depuis trois ans.

Cependant, les déplacements ont pu avoir d'autres motifs. En 1938, à la fermeture du poste administratif de Ntima (aujourd'hui situé dans la sous-préfecture de Kibangou), la plupart des habitants, des Loumbou, émigrèrent, et franchirent le Mayombe, venant fonder de nouvelles agglomérations dans la région de Kakamoëka, sur la rive droite du Kouilou, où plusieurs exploitations européennes avaient besoin de main d'oeuvre. Certains allèrent plus loin : ils se trouvent aujourd'hui en bordure de la côte.

Le lien entre les villages et la piste qui les dessert est si étroit maintenant, que l'abandon de la seconde entraîne aussitôt celui des premiers : cela se produit parfois dans les permis forestiers, quand ils arrivent à épuisement ; l'administration ne peut ou ne veut pas toujours entretenir les routes d'évacuation, qui ne présentent plus d'intérêt économique, et les agglomérations se replient rapidement vers les tronçons encore utilisés.

B) Les déplacements individuels : l'exode rural

L'implantation européenne, en créant des marchés du travail aussi bien en brousse qu'en ville, a déclenché un mouvement de migrations individuelles. Celles-ci ont été permises par une désagrégation lente de la cellule familiale et villageoise. Cet exode rural a modifié à la fois la répartition des habitants dans le pays, et les structures démographiques de la brousse.

Deux séries de motifs sont à l'origine de l'exode rural, les uns d'ordre économique, les autres d'ordre psychologique. C'est d'abord l'attrait du salaire. Dans la société traditionnelle, l'argent est à peu près inutile (économie d'auto-subsistance, ou d'échanges). L'économie monétaire a été introduite par le commerce de traite (achat des produits de ramassage), puis par les soldes versées aux traitants, manoeuvres, boys, etc... L'argent a donc pris une place importante, et il est devenu rapidement indispensable dans beaucoup de cas : acheter sa nourriture lorsqu'on n'est pas soi-même producteur, payer des dots de plus en plus élevées, et qui combinent cadeaux divers (vin, pagnes, vêtements, machettes, sel, cabris, etc...), et versements en numéraire à la famille de l'épouse ; enfin, acquérir des objets importés qui font envie : alimentation, poste de radio, costume, cycle... Or, la culture des plantes commerciales, dans les conditions où elle a été faite jusqu'à présent, rapporte peu d'argent ; de plus, les salaires de brousse sont faibles. La ville reste donc le principal marché de l'emploi - dans le secteur public comme dans le secteur privé - et l'on y peut trouver, sinon du travail, du moins de multiples moyens de gagner un peu d'argent (petit commerce, artisanat, services divers, trafic plus ou moins clandestin, etc...).

Mais l'attraction des villes serait moins forte, si le milieu urbain n'offrait encore d'autres avantages. Les moyens de se distraire y sont nombreux et variés : bars, dancings, matchs sportifs, visites officielles ; la nourriture qu'on peut s'y procurer est meilleure et plus "européanisée" : pain, viande de boucherie, conserves, café et thé... C'est en ville également que se trouvent les établissements d'enseignement secondaire qui permettent des études plus poussées, et par conséquent donnent une chance de promotion sociale et de réussite financière. Enfin, les contraintes coutumières n'y existent plus guère, et l'on y constate une grande liberté de moeurs.

Cependant, il se produit aussi, au niveau du village, une sorte de répulsion qui encourage au départ une partie des ruraux. On y relève notamment un conflit entre deux générations : celle des gens âgés, en général illettrés, mais qui disposent de l'autorité, et restent fortement attachés à une tradition, qui d'ailleurs les favorise ; celle des jeunes, souvent scolarisés, férus de liberté individuelle, et qui supportent mal le joug de leurs aînés. L'évolution politique, au cours des dernières années, a plutôt réduit le rôle des "anciens", en général très conservateurs. La polygamie fournit un autre motif de départ : elle est partout le fait des chefs de village, de terre ou de canton, dont certains épousent successivement la plupart des filles en âge d'être mariées. Les jeunes gens ont donc souvent de la peine à trouver des épouses, ce qui n'est pas le cas en ville, où, entre 15 et 20 ans, elles sont particulièrement nombreuses. Enfin, une faute contre la coutume (querelle, coups, adultère...), une manifestation ouverte d'indépendance, rendent le séjour au village assez difficile pour le coupable, sur qui risque d'être portée rapidement une accusation de sorcellerie.

Ainsi, attraction et répulsion se conjugent pour amener les ruraux en ville, où ils se sentent plus libres. Ils s'y rendent d'autant plus facilement qu'ils sont assurés d'y trouver des parents ou amis qui les hébergeront et les nourriront, au moins pendant un temps. En ce sens, on peut bien dire que "l'immigration appelle l'immigration" : celui qui a réussi fait venir auprès de lui son

frère, son cousin, son neveu, afin qu'il ait, lui aussi, sa chance. Il est vrai que la parenté n'a pas toujours besoin d'être appelée ; elle vient souvent d'elle-même pour profiter de l'aubaine. Il est caractéristique que, de 1959 à 1962, la majorité des nouveaux brazzavillois aient été originaires du Pool, où résident les Lari, qui ont fourni une bonne partie du personnel politique.

C) La répartition actuelle des hommes

Pour une superficie de 342 000 km², le Congo compterait, d'après les dernières évaluations, 950 000 habitants, ce qui signifie une densité moyenne, de 2,8 h au km². Mais ce chiffre n'a pas grande valeur, dans la mesure où une partie importante des habitants se rassemble désormais dans quatre villes principales. Compte non tenu de ces citadins, la densité rurale tombe à 2 habitants au km². Cette moyenne dissimule de grandes inégalités, dont la plus évidente apparaît entre le Nord et le Sud (croquis n° 22). Au Nord de Brazzaville, le Congo septentrional compte 260 000 habitants (densité : 1,1 hab./km²) ; entre Brazzaville et la côte, résident 420 000 ruraux (densité : 4,2 hab./km²).

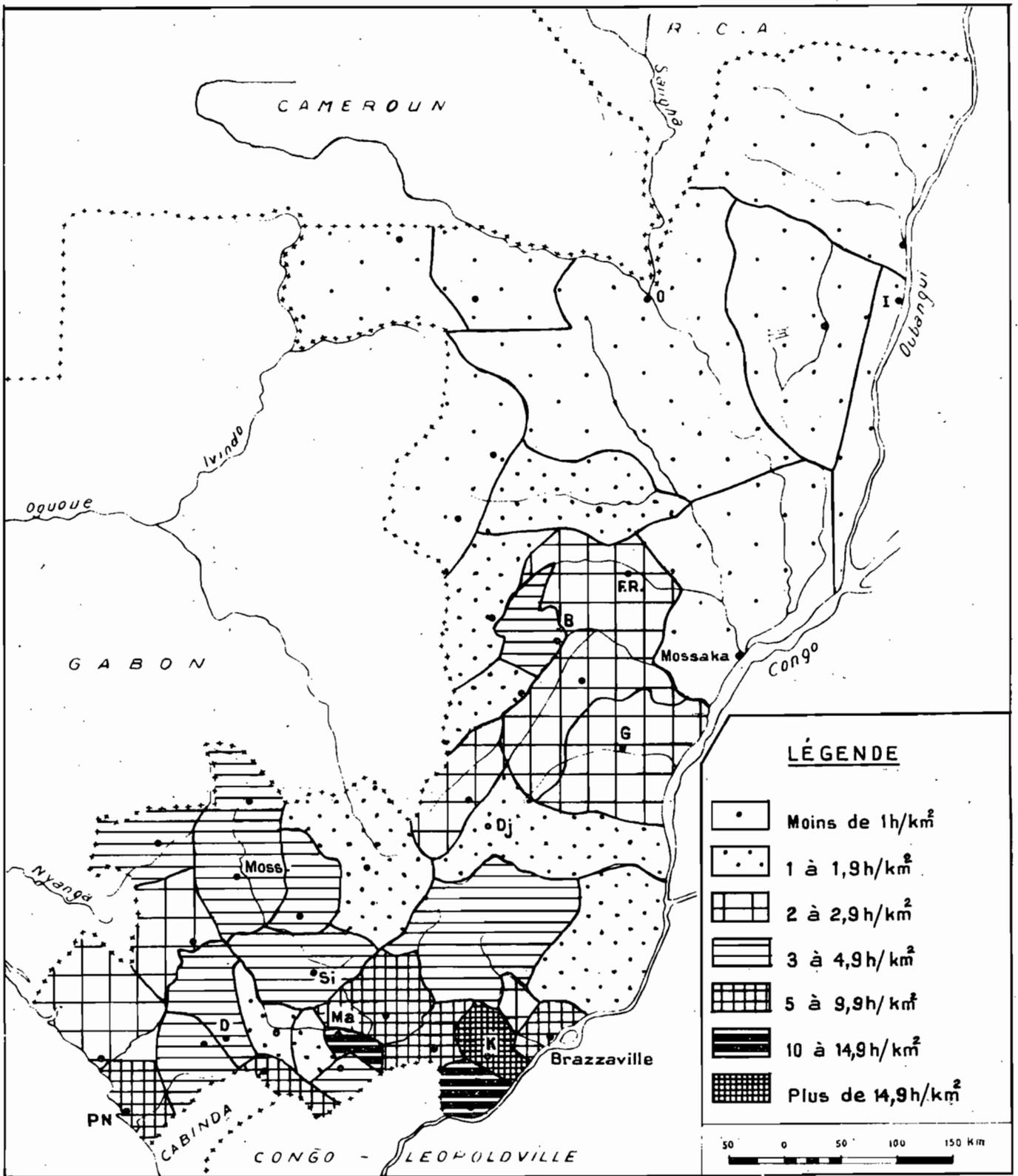
Une analyse plus fouillée fait apparaître un certain nombre de zones à densité relativement forte : le plateau Koukouya (29 hab./km²), les régions de Kinkala (19 hab./km²), de Boko (13 hab./km²) de Mouyondzi (9 hab./km²) de Mindouli (9 hab./km²), la partie centrale de la Vallée du Niari (8 hab./km²). Par contre, d'autres sont quasi désertes, et tombent très au-dessous de la moyenne nationale : les régions de Kibangou (2,1 hab./km²), de Zanaga (1,4 hab./km²), le plateau de Mbé (1 hab./km²) la Sangha (0,5 hab./km²), la Likouala (0,3 hab./km²). Pays de forêt dense, de marécages ou de savanes très pauvres, ils n'offrent à l'homme que des conditions de vie difficiles. Mais la faible densité peut être la conséquence de l'exode rural : la région côtière s'est dépeuplée au profit de Pointe-Noire, où vivent par exemple 58 % de tous les Vili !

Cependant, les chiffres obtenus de cette façon restent théoriques. Il est évident que dans le cadre d'une agriculture encore très largement vivrière, les superficies utilisées par les habitants d'un village sont loin de couvrir la totalité du "terroir". Bien des zones trop éloignées restent inexploitées, et l'on pourrait dans ces conditions, dresser une carte des densités qui laisserait de grandes plages blanches, séparant des "couloirs" de peuplement, à l'intérieur desquels apparaîtraient quelques points de plus forte concentration. Ce serait le cas, en général, autour des chefs-lieux principaux (Fort-Rousset, Gamboma, Mouyondzi, Mossendjo...), à proximité desquels sont venus se regrouper de nombreux villages. Il ne faut cependant pas oublier que le genre de vie, ici, associe presque toujours largement à l'agriculture, la chasse, la pêche et la cueillette. C'est ainsi que, dans le Mayombe, les villages réinstallés près de la voie ferrée, ont presque en permanence plusieurs hommes en expédition de chasse sur leurs anciennes terres, à 30 km au Sud, où le gibier, moins systématiquement traqué, est resté plus abondant. Ces terres, désormais inhabitées, jouent donc encore un rôle essentiel dans la vie quotidienne, et l'on aurait tort de ne rapporter la population qu'à une étendue de territoire limitée autour de leurs villages. Le fait est encore plus flagrant lorsqu'il s'agit de certains groupements peu ou pas fixés, tels que les Bakota de la région de Lébangou, qui 9 mois durant, vivent dans des campements itinérants en forêt ; ou plus encore les pygmées Babinga, qui sont 12 000 à 15 000 dans la Sangha et la Likouala : ils ont, près des villages bantous, des points d'attache où ils ne reviennent que pour repartir aussitôt traquer le gibier. Pourtant, un certain nombre d'entre eux sont fixés, et leur mode d'existence traditionnel est en cours d'évolution rapide.

DEUXIÈME PARTIE

VILLAGES ET VILLES

Les villages présentent des caractères qui sont à la fois le résultat des traditions, et celui de l'évolution psychologique et économique récente. Des changements se produisent, tant en ce qui concerne le village lui-même qu'en ce qui a trait à la case. Quant aux villes, elles n'existaient pas au Congo avant le début du siècle : les capitales des souverains Téké et Vili n'étaient que de gros villages ; c'est donc ici un milieu humain entièrement nouveau qui s'est élaboré, et qui continue de se développer.



Croquis n° 22 - La densité rurale moyenne au Congo, par sous-préfectures.

I - LE MONDE RURAL

A) Le village et la case

Il est possible de distinguer un certain nombre de faits constants, qui concernent aussi bien l'emplacement du village, que sa disposition et la nature des cases.

1/ Dimensions et site du village

La population rurale se répartit entre quelque 6 000 villages, qui sont donc de petite taille : la majorité d'entre eux compte moins de 200 habitants, et la moyenne générale s'établit à 113 habitants. Les villages de la savane sont souvent plus importants que les villages de la forêt, sauf lorsqu'il s'agit d'une forêt inondable, comme dans la Likouala, où les hommes sont bien obligés de se rassembler sur les terres exondées ; ainsi, la moyenne, pour la sous-préfecture d'Epéna, est-elle de 187 h par village, alors que dans celle de Souanké (forêt de terre ferme), elle n'est que de 88 h. Une influence ethno-sociologique se fait également sentir : les groupes qui ont conservé une solide structure coutumière, où l'autorité des chefs traditionnels s'est maintenue (Bomitaba, Mbochi, Bembé...) s'opposent aux groupes où les liens internes se sont relâchés, et qui s'éparpillent souvent en petites agglomérations de quelques feux.

Habitat groupé et habitat dispersé sont tous deux représentés au Congo. Le premier domine assez largement dans la Likouala, dans la plus grande partie du Pool et du Niari, dans le Mayombe, où la population s'agglutine en villages ; par contre, chez les Mbochi, les Téké (surtout les Koukouya) chaque village comprend une agglomération principale, et souvent une série de hameaux plus ou moins éloignés les uns des autres, appelés "campements" bien qu'il ne s'agisse pas d'un habitat temporaire. Cette dispersion intercalaire correspond à des impératifs agricoles : les habitants du "campement" se trouvent plus près de leurs terres. Ceci est net chez les Koukouya, où les bosquets d'origine anthropique, très recherchés par les cultivateurs, ne peuvent abriter qu'un petit nombre de champs, sous peine de disparition définitive. Il faut souligner pourtant que le fractionnement de l'habitat a tendance à se renforcer, avec la perte de prestige des anciens ; tel qui, au village, est en désaccord avec le chef, part fonder un écart où il installe sa famille, ce qui aurait été difficilement concevable lorsque les liens communautaires étaient intacts.

La plupart des villages essaient de concilier, dans le choix du site, deux besoins contradictoires : la défense, et le ravitaillement en eau. En règle générale, ils sont installés sur les points hauts -sommet de colline, ligne de crête, rebord de plateau- et les femmes assurent le transport des dames-jeanne d'eau depuis la source ou le marigot le plus proche. Cette corvée souvent renouvelée n'est une très lourde charge que sur les plateaux Batéké, où elles doivent faire parfois plus de 10 km aller et retour, surtout en saison sèche. Ailleurs, le réseau hydrographique est suffisamment serré pour qu'une petite rivière soit toujours proche. Mais la fonction de défense ne se justifie plus aujourd'hui, et nous avons souligné plus haut que la présence d'une voie de communication primait désormais sur toute autre considération.

2/ Forme du village et des cases

La forme du village et les matériaux de construction employés dépendent à la fois des habitudes anciennes, et des possibilités offertes par le milieu naturel. Si, chez les Vili, les cases se présentent le plus souvent en ordre dispersé -autre expression de leur individualisme- partout ailleurs, la disposition revêt deux formes principales : le village en rectangle, et le village-rue.

Dans le premier, les cases se trouvent sur les trois côtés d'un rectangle (deux grands et un petit), le 4ème étant formé par la piste. Elles ont leur façade ouverte sur l'espace intérieur ainsi délimité, et presque toujours soigneusement désherbé. Pourtant, chez les Téké, le rectangle se referme, et le village est en retrait de la piste, à laquelle il est relié par un petit sentier. Partout, dès qu'il est assez ancien, il est dissimulé par une couronne de végétation : arbres fruitiers, palmiers à huile surtout, poussés sur une terre qu'enrichissent les déchets de toute sorte. Elément permanent du village : la case à palabres ("mbongui", ou "moanza", équivalent du "corps de garde" des villages gabonais) en position médiane, où les hommes se réunissent quotidiennement, pour bavarder ou tenir conseil.

Le village-rue présente simplement deux rangées de cases qui se font face par leur grand côté, de part et d'autre d'une route ou d'une piste ; chacune de ces rangées se double fréquemment d'une autre, constituée de cases-cuisines, ce qui a fait parfois illusion quant à l'importance réelle de la population. Là aussi, existe toujours le mbongui, en général simple toit soutenu par des piquets,

plutôt que véritable case ; il abrite souvent le tam-tam d'appel. La case, et le petit terrain où elle est bâtie, sont rarement entourés d'une clôture. C'est quelquefois l'apanage du chef de village ; sinon, il s'agit de protéger un petit jardin de case de la dent des chèvres et des moutons. Le village reste un lieu où vit une collectivité, dont un membre ne peut se retrancher qu'en s'en allant.

Les cases, en général de taille modeste, sont presque partout de forme rectangulaire, et couvertes d'un toit à deux pans. Les autres types sont en voie de disparition, comme la case "éléphant", dans la région de Mossaka, déjà rare au début du siècle (elle ressemblait, selon certains voyageurs, à un livre semi-ouvert et posé sur la tranche, le toit descendant latéralement jusqu'au sol) ; la case Téké, dont le toit avait la forme d'un demi-cylindre. Les pygmées conservent cependant leur habitation hémisphérique, basse et entièrement végétale, et les Bangangoulou leur longue case en deux parties, dont l'une, ouverte en bout, sert de hangar et de cuisine.

La variété est plus grande dans le choix des matériaux de construction, et dans certains détails des parois ou du toit. Les possibilités locales sont largement utilisées. Chez les Vili, le papyrus sert à confectionner de grands panneaux rectangulaires, voire des pignons d'un seul tenant, qui sont assemblés ultérieurement : le toit est entièrement fait au sol, puis hissé à la force du poignet, d'un bloc, et posé sur les quatre parois. Chez les Téké, les murs sont encore souvent en herbe, chez les Kouyou, en nervures de palmier. Ceux-ci soulignent les arêtes du toit par des bourrelets de paille. En forêt, domine la planche éclatée (obtenue à l'aide de coins de bois), clouée sur des montants verticaux (Mayombe et Chaillu surtout). Par contre, dans tout le Pool et une grande partie de la Cuvette congolaise, les parois sont en terre gâchée, prise dans une armature de gaulettes (poto-poto, ou "bitoungou"). Les briques adobes ou les briques cuites, liées entre elles par de l'argile, sont caractéristiques de la Vallée du Niari, où le four à brique s'élève dans presque tous les villages.

Les matériaux de couverture ne sont pas moins variés : brassées de feuilles sommairement attachées, qui font un toit provisoire ; paquets de chaumes bien serrés ("bimboulou") ; "tuiles de bambou", à base de folioles d'*Elaeis*, qui font l'objet d'un commerce actif ; morceaux de tôle de récupération, par déroulage de vieux fûts ; tôles ondulées enfin, qui se multiplient après une fructueuse campagne d'arachides ou de cacao. Il existe ainsi toute une gradation qui trahit un enrichissement progressif du propriétaire. Quant au sol, il est presque toujours en terre battue, et seuls les plus aisés peuvent le couvrir d'une mince chappe de ciment.

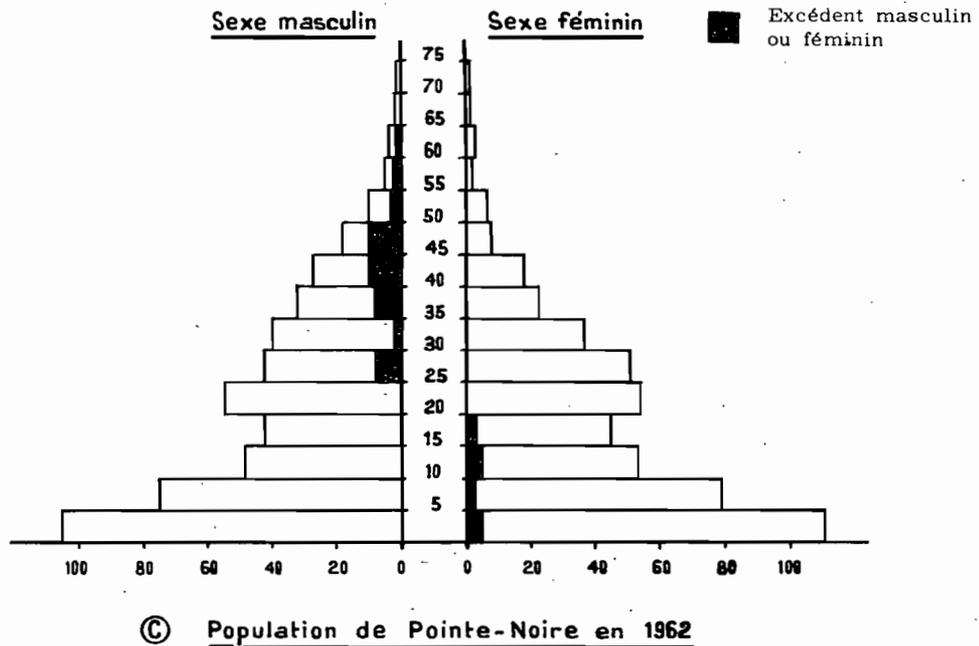
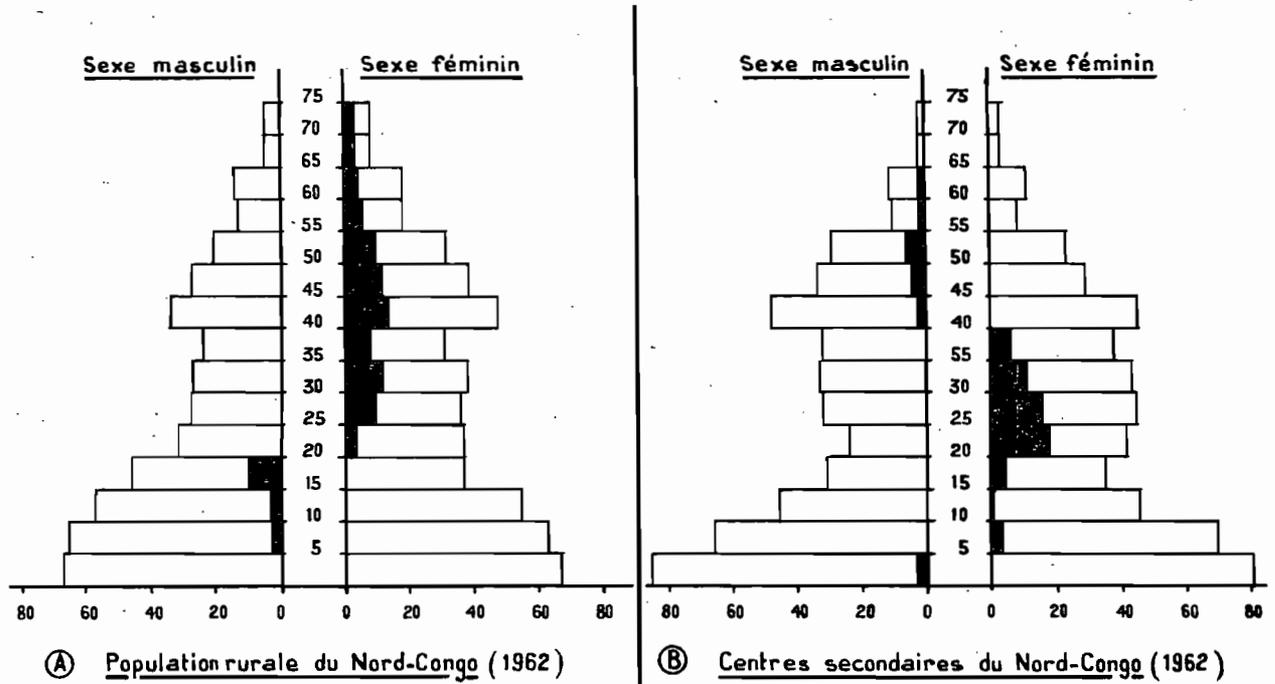
L'intérieur de la case est sombre, car les ouvertures sont petites et rares. Parfois, il n'y a qu'une porte donnant sur une pièce unique. Plus souvent, des cloisons à hauteur des murs latéraux délimitent une "salle de séjour" et une ou plusieurs chambres. Le mobilier est très réduit : tabourets ou chaises en bois, lits composés d'une natte tendue sur un cadre, caisses ou vieilles valises contenant les habits ou les ustensiles de ménage (dont les inévitables cuvettes émaillées de grande taille). Les outils sont dans un coin, éventuellement les armes ; les paniers en fibres tressées se suspendent à l'extérieur, sous le rebord du toit. La case reste avant tout un abri pour la nuit : la vie quotidienne se déroule ailleurs.

B) Les caractères démographiques de la population rurale

Dans la mesure où les dénombrements anciens n'offrent guère de garanties d'exactitude, il est difficile d'être affirmatif ; pourtant, il paraît certain que la population rurale, depuis une vingtaine d'années, n'a pas augmenté⁽¹⁾. En plusieurs régions, elle a diminué. C'est que l'excédent naturel a été facilement épongé par l'accroissement des effectifs urbains. D'autre part, l'exode rural a sélectivement frappé certaines catégories de ruraux, et il en est résulté des anomalies qu'il faut ici souligner.

En règle générale, le sexe masculin se montre nettement déficitaire, mais le déséquilibre est très variable selon les groupes d'âge. Jusqu'à 15 ans, les effectifs des deux sexes sont égaux, en dépit d'une sex-ratio légèrement favorable au filles. Il y aurait donc une faible surmortalité de celles-ci, au cours des premières années. Entre 15 et 20 ans, le déficit de jeunes filles est partout très marqué : comme elles se marient dès cet âge -sinon avant- elles ont tendance à émigrer plus tôt que les jeunes gens, soit seules, soit pour suivre leur époux. La situation se renverse après 20 ans : c'est dans les classes d'adultes jeunes que l'exode rural fait les plus fortes brèches, et le taux de féminité, pour le groupe des 20-39 ans, se tient entre 120 et 140. Il serait plus juste de dire, d'ailleurs, que pour 100 femmes, il ne reste plus que 70 à 75 hommes ; localement, la situation peut

(1) Les comparaisons sont d'autant plus délicates que les limites administratives ont subi de fréquentes modifications.



Croquis n° 23 - Pyramides des âges caractéristiques, au Congo, en 1962 (pour mille).

être pire, lorsqu'une certaine expatriation ajoute ses effets à ceux de la migration intérieure (région de Kellé, par exemple). Chez les adultes âgés et les vieillards, l'équilibre ne se rétablit pas : au contraire, les polygames y sont nombreux, et, de plus, les femmes vivent plus longtemps que les hommes : les proportions s'établissent souvent à 2 hommes pour 3 femmes.

Mais les effets de l'exode rural se traduisent aussi par des anomalies dans les proportions respectives des groupes d'âge. Ce sont les adultes jeunes qui partent en plus grand nombre ; aussi bien ne représentent-ils plus guère que 25 à 30 % des effectifs globaux, et se trouvent-ils en état d'infériorité numérique vis à vis de leurs aînés (30 %) et de leurs cadets (35 à 40 %). Il est caractéristique, d'ailleurs, que dans un pays où la moyenne de vie doit être encore assez courte, les classes les plus jeunes soient aussi peu fournies ; mais des quelques indications qui peuvent être recueillies, on déduit que les taux de natalité sont relativement bas, ce qui ne saurait surprendre ; ils ne doivent guère dépasser 30 ‰, et peuvent même, localement, se situer beaucoup plus bas. Mais d'autres facteurs interviennent encore ici : la polygamie ; sans aucun doute, la stérilité féminine aussi, anormalement élevée, et qui affecte jusqu'à 20 % des femmes mariées. Comme la mortalité infantile reste forte, surtout en saison sèche, l'excédent naturel de la population ne peut pas être élevé.

Pourtant, il convient d'introduire maintes nuances régionales. La situation se trouve être meilleure pour certains groupes ethniques. Ainsi, la pyramide des âges, en pays Baboma, est presque normale ; le nombre des enfants, chez les Lari et les Vili, est toujours élevé. Il est vrai que dans ces deux cas, la ville, où s'installe le migrant, n'est jamais bien éloignée de son village natal, et il peut y retourner aisément. Par contre, certaines "tribus" sont en voie de disparition lente, par suite de coutumes aux effets désastreux, signalées de longue date par les administrateurs, et telles que le mariage trop précoce des filles, ou la pratique de l'avortement.

II - LE MONDE URBAIN

Les villes congolaises ont un aspect composite, qui tient à leur double origine : fondées par les Européens, elles ont grandi grâce à l'arrivée massive de migrants ayant abandonné leurs villages. Mais si petites et grandes agglomérations présentent des caractères communs, certains aspects de la démographie urbaine s'opposent d'un centre à un autre.

A) Les agglomérations urbaines

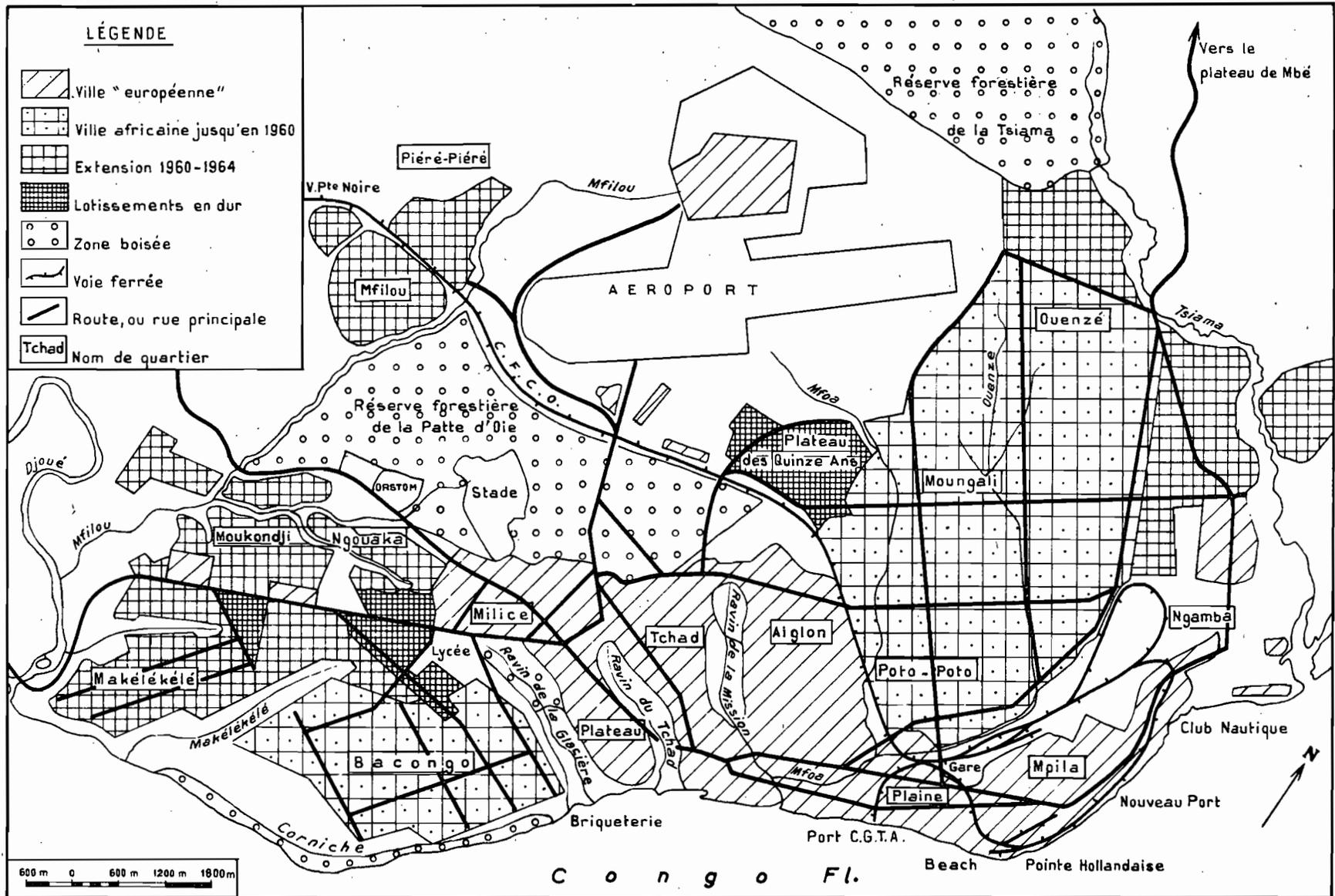
1/ Sites et paysages urbains

L'implantation des agglomérations urbaines n'est pas le fait du hasard. Dans le Nord du Congo, par exemple, les centres secondaires sont très souvent placés sur les cours d'eau, qui ont constitué longtemps le seul moyen pratique de transport : Makoua, Fort-Rousset, Boundji, Ewo, Mossaka, Gamboma, etc... Dans le Sud-Ouest, par contre, c'est la voie ferrée qui a provoqué le développement d'agglomérations autour des gares : Mvouti, Holle, Loudima, Madingou, Mindouli... Presque partout, l'établissement d'un poste administratif a eu les mêmes conséquences : Djambala, Abala, Boko, Kinkala, Mouyondzi, Mossendjo.

Sur les quatre grandes villes, trois sont liées également aux voies de communication : Brazzaville, terminus de la navigation sur le Congo ; Dolisie, important dépôt de locomotives à partir de 1934 ; Pointe-Noire, point d'aboutissement sur la côte du C.F.C.O., et, en fait, de l'ancienne "voie fédérale" allant du Tchad à l'Atlantique. Jacob, par contre, s'est formé autour d'une grande plantation et d'un ensemble industriel récemment installés.

Dans le choix du site, on retrouve souvent le désir d'assurer aux habitants certains avantages climatiques, par implantation en position élevée, sur un plateau, la rive escarpée d'un cours d'eau, une colline. C'est le cas pour Djambala, Makoua, Gamboma, Brazzaville, Boko, Mouyondzi, Jacob, Loudima, Kayes Ste-Marie. Mais nombre de cités ont pris une extension imprévue, qui a débordé les plans initiaux, et rendu nécessaire des travaux d'aménagement.

L'opposition est constante, dans le paysage urbain, entre deux types de quartiers. La ville "européenne", désormais appelée "ville administrative", comporte en fait des quartiers administratifs, commerciaux, industriels, résidentiels ; elle a généralement bénéficié d'un plan d'urbanisme très largement calculé, prévoyant de grandes avenues, de vastes ronds-points, des espaces verts étendus. Le type d'habitat le plus répandu a longtemps été la villa entourée de pelouses, reproduite par dizaines d'exemplaires. Les immeubles étaient rares, et de taille modeste. Il en résulte



Croquis n° 24 - Plan schématique de Brazzaville.

tait une très faible densité à l'hectare (6 à 7 hab./ha pour Brazzaville). Depuis quelques années, une évolution assez nette se fait sentir, qui se traduit par la construction de grands buildings regroupant des dizaines d'appartements (dans les quartiers du Plateau, à Pointe-Noire, du Plateau et de la Poste, à Brazzaville). La ville "européenne" qui semblait toujours ne pas pouvoir occuper tout l'espace dont elle disposait - mais les conditions physiques en étaient parfois responsables, comme à Pointe-Noire - comble rapidement ses vides. Il reste cependant encore beaucoup de terrains vagues.

Dans la plupart des chefs-lieux de brousse, un paysage de ce type se retrouve, mais à petite échelle, dans ce qui est partout appelé le "quartier du Poste". Il ressemble souvent, toutes proportions gardées, à un parc à la française : larges allées, ronds-points, pelouses de paspalum, bordures de palmiers ou de manguiers. Les bâtiments s'y dispersent : résidences des fonctionnaires, bureaux et garage administratifs, écoles, boutiques. Lorsqu'il existe une mission religieuse, elle est souvent un peu à l'écart, héritage d'une ancienne rivalité...

Les villages sont constitués par les quartiers presque exclusivement peuplés de ressortissants africains. Leur aspect est partout le même, dès qu'ils prennent une certaine extension : plan en damier (Poto-Poto, Bacongo, Dolisie, Jacob), ou rayonnant (Pointe-Noire). Le réseau serré des rues délimite des centaines de "blocs" dont chacun est divisé en concessions clôturées (8 à l'origine, mais souvent 10 à 15, par scission ultérieure). La case traditionnelle reste la plus répandue : murs de torchis (Brazzaville) ou de planches éclatées (Dolisie, Pointe-Noire), toit de tuiles de bambou. Mais l'évolution sociale a multiplié les cases en dur - briques ou parpaings - les toits de tôle ondulée et les bâtiments commerciaux, le long des principales avenues. L'effort des Sociétés Immobilières a contribué au développement de quartiers modernes, quoique monotones, formés de villas presque toutes semblables, offertes en location-vente : Bacongo-Chic, Tahiti, et quartier des Quinze Ans à Brazzaville, Quartier Chic et marché de Tié-Tié à Pointe-Noire. En général, le population qui s'installe respecte les arbres existants, et en plante de surcroît à l'intérieur de chaque concession. Les "Villages" sont donc très ombragés : Poto-Poto, vue du Plateau qui la domine, revêt l'aspect d'une grande palmeraie.

Les densités humaines sont ici beaucoup plus élevées, car la moindre parcelle est occupée ; mais elle reste sans rapport avec celles des villes de zone tempérée : de 80 à 220 hab/ha. Les quartiers les plus peuplés ne sont pas toujours les plus anciens, car les magasins et les boutiques sont plus nombreux dans ceux-ci. Mais la densité diminue cependant toujours vers la périphérie, où existe une zone pionnière en cours d'occupation.

Une évolution, amorcée dès avant l'Indépendance, a modifié la répartition des hommes à l'intérieur des villes. Si les groupes ethniques ont toujours tendance à former des groupes homogènes dans les "Villages", la proportion de Congolais vivant dans les quartiers "administratifs" est de plus en plus forte : il s'agit presque exclusivement de fonctionnaires, qui ont remplacé les cadres de l'administration coloniale. De ce fait, la répartition des citadins a pris un caractère beaucoup plus social que racial.

2/ Les aspects de l'extension récente

L'extension des villes a suivi le rythme de l'immigration, qui s'est accélérée au cours des dernières années. Brazzaville est passée de 4 000 hab. en 1912 à 20 000 hab. en 1937, 90 000 hab. en 1955, et 135 000 hab. en 1961 ; elle doit dépasser aujourd'hui 150 000 habitants. Pointe-Noire, simple village de pêcheurs en 1930, comptait 31 000 hab. en 1956, 54 000 hab. en 1959, 75 000 hab. en 1962, et approche sans doute de 95 000 hab. en 1965. Dolisie, moins attrayante aux yeux des ruraux, stagne depuis 10 ans à 12 000 - 15 000 hab. Par contre, Jacob est le type même de la cité-champignon : village de 400 habitants en 1950, elle abrite désormais plus de 20 000 personnes, et les urbanistes pensent qu'elle se doublera d'un deuxième centre de 50 000 habitants, avec l'achèvement du complexe SOSUNIARI. Les effectifs de ces quatre agglomérations représentent donc 29 % de la population congolaise ; avec ceux des nombreux centres secondaires - il est vrai nettement moins urbanisés - cette proportion doit approcher de 40 %.

Cet afflux constant de nouveaux citadins a provoqué une extension en surface absolument démesurée pour Brazzaville et Pointe-Noire, et liée au type d'habitat. Les concessions originelles sont rapidement surpeuplées, et les derniers venus sont obligés de construire sur la périphérie, ce qui entraîne un bourgeoinement plus ou moins organisé de quartiers extérieurs, absorbant parfois les villages les plus proches. Depuis 6 ans, Brazzaville s'est ainsi agrandie de Makélékélé, Moukondji-Ngouaka, Tsiama, occupant tout l'espace disponible de l'embouchure du Djoué à celle de la Tsiama ; le mouvement se poursuit d'ailleurs et les lotissements se dessinent désormais au-delà du "bain de Diane", jusqu'à la lisière de la réserve forestière. A Pointe-Noire, c'est le quar-

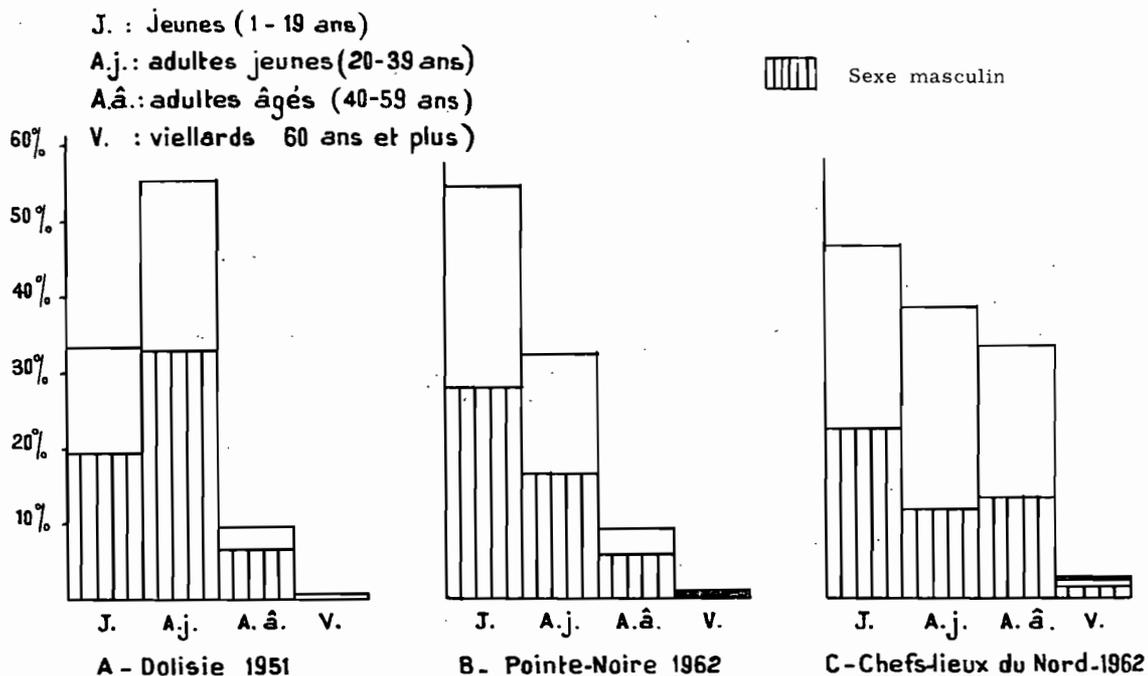
tier Ntié-Tié qui a gagné deux kilomètres le long de la Songolo, atteignant la voie ferrée, et le quartier du Km 4, qui a doublé sa superficie.

Mais ces agrandissements ne sont pas partout le fait des immigrants récents. Ils résultent parfois d'un phénomène de desserrement : des citadins déjà anciens, mais hébergés chez un parent, et voulant acquérir leur autonomie, cherchent à bâtir ailleurs, et ce ne peut être qu'assez loin du centre : telle est l'origine des quartiers Mfilou et Indjouli, à Brazzaville, du quartier Planches, à Pointe-Noire, ce qui souligne par ailleurs la remarquable mobilité interne de cette population urbaine, constatée au cours de plusieurs enquêtes.

Ces agglomérations "au ras du sol" ne sont pas sans poser des problèmes techniques sérieux. Le premier est un problème de transports, tant pour l'établissement de services intra-urbains, que pour les habitants eux-mêmes. Beaucoup de ces derniers vont encore à pied, et perdent un temps considérable en déplacements longs et fatigants : il y a près de 18 km d'un bout à l'autre de Brazzaville. Mais beaucoup plus insoluble est le problème de l'équipement collectif (voirie, distribution d'eau et d'électricité, évacuation des eaux usées). L'infrastructure nécessaire pour "couvrir" tous les quartiers est sans rapport avec l'importance de la clientèle à desservir, et dont une grosse partie ne dispose que de faibles revenus. L'entreprise n'est pas rentable pour le secteur privé, et les charges sont beaucoup trop lourdes pour le budget communal ; les fontaines publiques sont donc assez peu nombreuses, l'éclairage est limité à quelques grandes artères, ainsi que le bitumage des rues. La situation ne semble pas devoir s'améliorer rapidement, sans des opérations de "remodelage" qui rassembleraient la population actuelle sur un espace beaucoup plus restreint, grâce à des unités d'habitat collectif. Mais ceci ne va pas sans exiger des capitaux considérables, et une évolution psychologique et économique des citadins.

B) Les caractères démographiques de la population urbaine

Les caractères de la démographie urbaine tiennent à l'origine même de la population. Cependant, il y a lieu de distinguer, d'une part les agglomérations récentes, telle Jacob, des villes ayant déjà plusieurs années d'existence ; d'autre part les grandes villes, comme la capitale, et les chefs-lieux de préfecture ou de sous-préfecture, dont la population ne dépasse que rarement 5 000 habitants.



Croquis n° 25 - Importance relative des groupes d'âges en divers centres urbains.

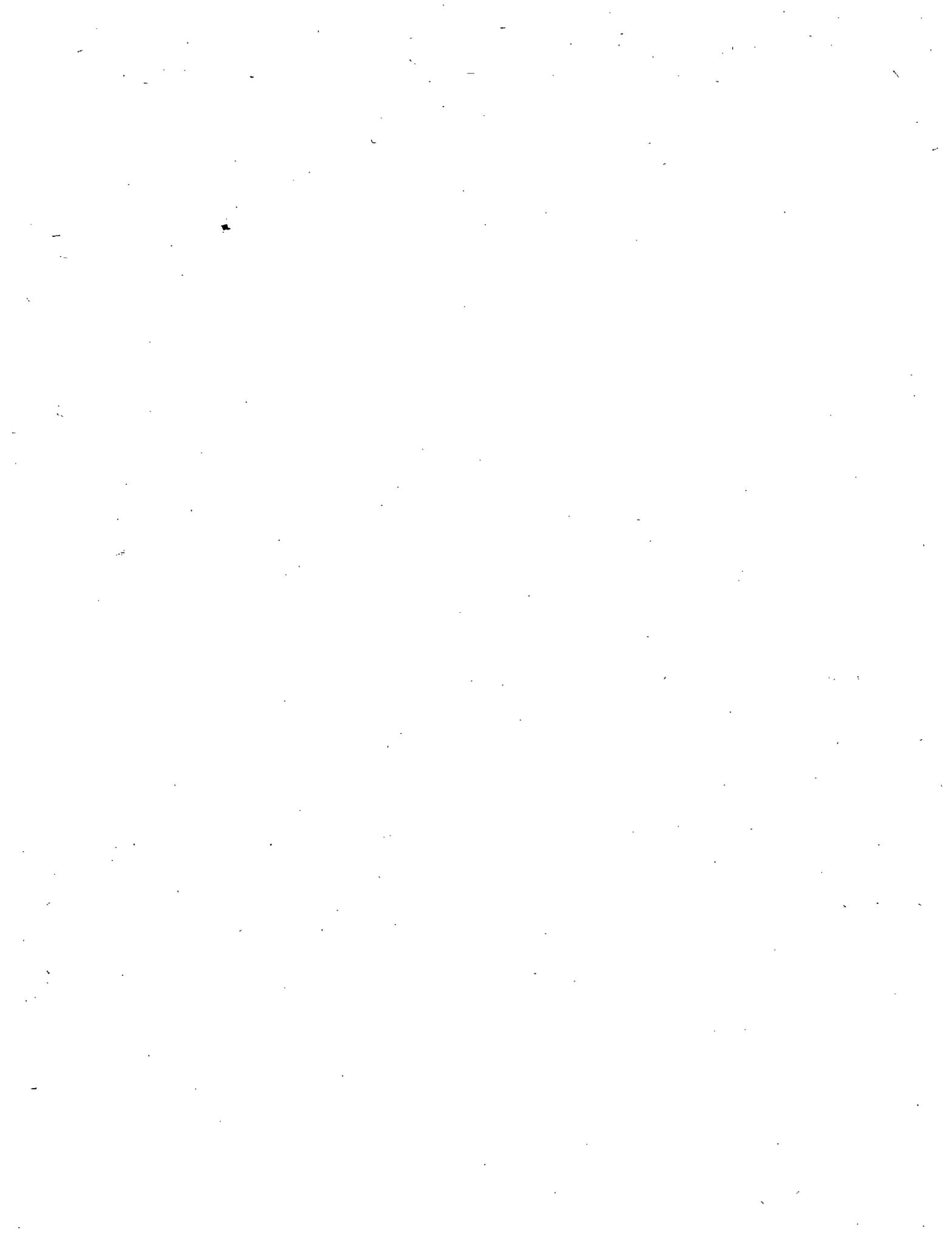
L'exode rural massif ayant peuplé les centres urbains, la démographie de ceux-ci est en général complémentaire de celle des villages. Dans un premier temps, la ville voit affluer des adultes jeunes, surtout de sexe masculin. Rapidement, la prédominance des hommes entre 20 et 40 ans est écrasante, ce qui crée des problèmes psycho-sociologiques sérieux. Le taux de masculinité, pour ces catégories d'âges, est actuellement de 175 à Jacob ; c'est celui de Poto-Poto ou de Dolisie il y a 20 ans. Au contraire, les adultes âgés (40-59 ans) sont peu nombreux, et les vieillards (60 ans et davantage), pratiquement absents : à Jacob, 2,4 % au total pour ces deux derniers groupes. Parallèlement, la base de la pyramide des âges est assez étroite : 33,4 % de moins de 20 ans à Dolisie, en 1951, 30,9 % à Poto-Poto à la même date.

Mais cette situation évolue bientôt : les familles désagrégées se reconstituent (les hommes font venir leurs femmes de brousse), les célibataires se marient. Dans un second temps, l'immigration féminine devient plus importante que celle des hommes, et le rapport entre les sexes tend à s'équilibrer. Pour l'ensemble de la population de Pointe-Noire, le taux de masculinité s'était abaissé jusqu'à 114 en 1958, et n'était plus que de 103 en 1962. En fait, la disproportion reste sensible dans les classes adultes, mais elle continue de s'atténuer lentement. Il convient d'ailleurs de nuancer ce tableau : la situation est fort différente selon les ethnies ; celles dont le lieu d'origine est proche de la ville, ne présentent pas ce caractère (Vili à Pointe-Noire, Balali à Brazzaville).

La répartition entre les différents groupes d'âge garde cependant des traits originaux. Les adultes jeunes représentent en général les 2/5 des effectifs urbains, tandis qu'adultes âgés et vieillards comptent pour 1/10 seulement. Ce sont donc les classes fécondes qui sont les plus nombreuses, ce qui entraîne une forte natalité. Celle-ci atteint et dépasse même parfois 45 ‰ (57,8 ‰ à Pointe-Noire en 1962 !). La croissance de la population par le seul excédent naturel doit donc être très forte. Dans une ville déjà ancienne, il faut donc s'attendre à trouver une pyramide d'âges à base très large. C'est en effet le cas : les moins de 20 ans constituent souvent la moitié de la population totale, à Pointe-Noire, 54 %. L'âge moyen du citadin s'en trouve ainsi très abaissé, au-dessous de 20 ans, la plupart du temps.

Les centres secondaires présentent, en matière démographique, des caractères hybrides. Comme dans les grandes villes, on y trouve un nombre élevé de jeunes (45 % environ), mais les adultes âgés y sont presque aussi nombreux que les adultes jeunes. Surtout, si l'on s'en tient au sexe masculin seulement, on constate un déficit accentué des 20-39 ans, preuve que les petits chefs-lieux ne sont pas des centres d'attraction suffisants pour les retenir sur les chemins de la ville. Le déséquilibre entre les sexes est également caractéristique : jusqu'à 40 ans, il est en faveur des femmes, et il se renverse ensuite pour être favorable aux hommes, c'est-à-dire chez les adultes âgés ; ceux-ci se contentent sans doute d'un mode d'existence plus routinier, et répugnent moins à rester en brousse.

Mais cette moindre prépondérance des classes fécondes entraîne une diminution parallèle des taux de natalité, souvent compris entre 35 et 40 ‰, c'est-à-dire nettement en-dessous du taux urbain, mais au-dessus du taux rural. Cependant, les centres secondaires étant caractérisés plus encore que les grandes villes, par une dominante ethnique bien marquée, on retrouve souvent, dans leur démographie, celle du groupe majoritaire : à Gamboma, transparaît le dynamisme des Bangangoulou ; à Kellé, la très mauvaise structure par âges des Mbéti.



CHAPITRE IV

LES ACTIVITÉS RURALES TRADITIONNELLES ET LEUR ÉVOLUTION

Le monde rural, au Congo, vit encore très largement en économie d'auto-subsistance, chaque famille suffisant à ses propres besoins en matière alimentaire, et très souvent en matière de logement. Le problème de la subsistance quotidienne ne se pose donc pas ; l'agriculture tire du sol un certain nombre de produits, et la nature offre les compléments indispensables : plantes et fruits divers qu'il suffit de cueillir, petits et gros animaux qu'il est possible de chasser ou d'attraper.

Les formes actuelles de l'économie traditionnelle n'ont dû se développer qu'à partir du XVIème siècle. C'est en effet depuis cette époque qu'ont été introduites, venant d'Amérique Latine, les plantes alimentaires qui occupent aujourd'hui la place principale : patate douce, arachide, manioc surtout ; beaucoup d'arbres fruitiers comme le goyavier, le manguier, l'oranger, le citronnier, le papayer, ont également une origine extra-africaine. On peut donc supposer qu'avant ces "importations", la cueillette ou le ramassage des produits naturels, tenaient dans la vie rurale une place beaucoup plus importante qu'aujourd'hui.

Une certaine évolution est en train de s'accomplir, qui a commencé avec la pénétration européenne ; sous la pression de besoins nouveaux, et devant le développement des marchés urbains de consommation, le monde rural s'est mis à vendre ses excédents de production, donc à tirer profit de ses activités coutumières. C'est ainsi que des liens étroits se sont tissés entre la brousse et la ville, et que l'économie monétaire s'est répandue dans tout le territoire.

PREMIÈRE PARTIE

L'AGRICULTURE TRADITIONNELLE

La densité moyenne de la population étant faible, les hommes bénéficient presque partout de disponibilités importantes en terres cultivables ; ils n'ont donc pas besoin d'appliquer des techniques très évoluées, pour obtenir d'un sol pauvre, mais non pas infertile, des récoltes suffisantes. Cependant, en certaines régions, soit parce que les hommes étaient plus nombreux, soit parce que les conditions physiques étaient médiocres, les ruraux ont dû faire preuve d'esprit inventif, et mettre au point des méthodes agricoles plus évoluées. Les résultats auxquels ils sont arrivés, sont assez encourageants pour l'avenir.

I - LES TECHNIQUES AGRICOLES BANALES

La technique la plus courante est celle de l'agriculture sur défriche, alternant avec un jachère de plus ou moins longue durée. Jusqu'à présent, il ne s'est guère posé de problème foncier, grâce à un mode de propriété qui garantit les droits de chacun.

A) La propriété foncière

Deux principes essentiels sont à la base du droit foncier. Tout d'abord, le sol est approprié dans sa totalité : les terres les plus éloignées du village ou les plus inexploitable, ont toujours un propriétaire coutumier. Après un déplacement sur une longue distance, la communauté rurale garde tous ses droits sur le terroir abandonné. En second lieu, le propriétaire est toujours une

collectivité, le clan, dont chacun des membres a un droit d'usage sur les terres du groupe, pour toutes les activités indispensables : culture, chasse, pêche, cueillette. Ce droit ne disparaît pas, même lorsque le clan se fractionne, et ceux qui l'ont quitté pour émigrer le conservent et le transmettent à leurs descendants.

Il n'existe pas de limites matérielles, sur le terrain, mais celles-ci sont pourtant connues avec précision, surtout en ce qui concerne les zones de chasse et de pêche. Ainsi, dans la Likouala, le long des "molibas" qui serpentent dans la forêt : les "propriétaires" défendent farouchement leurs droits contre les pêcheurs venus de l'extérieur pour la campagne annuelle.

L'appropriation collective s'incarne dans le chef de terre (appelé kâni ou ndami dans le Nord), plus ou moins influent selon les régions, et surtout selon les groupes ethniques. Il est parfois encore un personnage important, ayant autorité sur une zone étendue à l'intérieur de laquelle il exerce des prérogatives civiles, judiciaires, voire "religieuses", en matière coutumière. Traditionnellement, le chef de terre perçoit certaines redevances en nature -poisson, tel ou tel morceau de la bête abattue- dont l'importance varie avec les circonstances. Elles sont plus élevées, par exemple, lorsque le gibier a été tué par des chasseurs étrangers au clan, qui ont exercé un droit de poursuite. Par contre, la redevance n'existe pas, semble-t-il, lorsqu'il s'agit de produits alimentaires récoltés.

Le rôle du chef de terre, dans la conduite des travaux agricoles est en général faible. Les femmes choisissent elles-mêmes chaque année les endroits qu'elles veulent défricher et planter, sans doute parce que le manque de terre ne se fait sentir nulle part. Sur le plateau Koukouya, cependant, c'est par voie d'autorité coutumière que sont désignés, périodiquement, les boqueteaux où seront établis les champs. Mais il s'agit de la seule région du Congo où la pression démographique soit très forte, et les terrains disponibles limités en étendue.

La cession d'un terrain, gratuite ou à titre onéreux, pour une courte ou une longue période, à quelqu'un d'étranger au clan, est possible. En principe, elle exige l'accord des principaux intéressés, mais il n'est pas toujours commode de les réunir, et la décision est alors prise par le chef de terre ; celui-ci doit partager les bénéfices retirés de l'opération. Cependant, une évolution très nette s'est produite à proximité des villes, où se rassemblent une masse de gens venus de partout, et où le poids des traditions se fait de plus en plus léger. Les chefs de terre s'y conduisent comme des propriétaires privés de plein droit, et gardent pour eux les redevances que leur versent les citadines, désireuses d'établir une plantation vivrière. Les sommes mises en jeu sont cependant modestes ; il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit de lotissements provoqués par l'afflux des immigrants : sur la base de plusieurs milliers de francs par parcelle concédée, certains chefs coutumiers réalisent, à leur bénéfice exclusif, une opération qui devrait pourtant profiter à la communauté tout entière.

Ce système traditionnel de propriété foncière pose certains problèmes particuliers ; si un champ de manioc, de maïs, d'arachides, n'occupe tel emplacement que pendant un temps assez court (de quelques mois à 3 ans), il n'en va pas de même des cultures arbustives à but lucratif -cacao, café, bananes- dont le créateur doit pouvoir retirer les fruits pendant 10 à 20 ans. S'il n'appartient pas au clan, il lui est presque impossible d'obtenir l'autorisation nécessaire. Il y a là un certain frein mis au développement des campagnes. D'autre part, l'absence d'un véritable droit foncier crée des situations délicates : en cas de dissolution du ménage, la femme peut être amenée à réclamer une partie des plantations qu'elle a contribué à établir, et que son mari considère toujours comme exclusivement à lui. Cette situation montre combien la coutume se trouve dépassée par l'évolution économique, qui exige la mise en place de structures juridiques nouvelles.

B) L'agriculture à longue jachère

C'est la culture sur brûlis qui est la plus couramment pratiquée au Congo. En savane, le feu est simplement mis aux herbes, souvent dès le début de la saison sèche, au cours de laquelle brûlent des centaines de milliers d'hectares (nombre de ces incendies sont d'ailleurs allumés sans raisons particulières, et leur utilité reste à démontrer). Parfois, les grandes touffes d'herbe sont arrachées avec leurs racines, et le feu n'est mis qu'ensuite. C'est la femme qui, traditionnellement, retourne le champ à l'aide de la houe à fer plat ("nsengo" en lari). Elle épargne souvent les arbustes, mais casse et pulvérise les petites termitières-champignons, particulièrement riches en argile.

En forêt dense, ou en forêt-galerie, le défrichage incombe à l'homme. C'est un travail de longue haleine, exigeant parfois plusieurs mois pour l'abattage des arbres à la hache ; il commence alors bien avant la fin de la saison des pluies. Le feu est mis avant le début de la saison humide

suivante, mais il ne brûle qu'une partie des débris : beaucoup de troncs et de grosses branches demeurent sur le sol, parmi les souches, tandis que se dressent encore des fûts épargnés, ou simplement brisés à plusieurs mètres de hauteur. La femme n'intervient qu'ensuite, pour planter. Le sol est en principe assez meuble sous forêt, pour qu'il ne soit pas nécessaire de le retourner entièrement ; ainsi, dans le Mayombe, on se contente de quelques coups de machette ; dans le Nord du Niari forestier, on utilise un simple couteau-grattoir à manche court, assez peu pratique, le "kibéri", dont l'efficacité est dérisoire, et qui ne permet guère de mettre en culture plus d'une vingtaine d'ares. Cependant, la houe reste, presque partout, l'outil le plus employé.

La terre est disposée tantôt en buttes de dimensions variables, tantôt en plates-bandes rectangulaires, mais irrégulières dans leur taille, et qui se juxtaposent les unes près des autres, sans ordre précis. L'ensemble du champ est ainsi sans forme définie, la femme ajoutant, chaque fois qu'elle y vient travailler, quelques m² sur l'un ou l'autre côté. L'ensemble mesure en général de 1 à 12 ares ; mais, dans les régions de sols pauvres, la surface des parcelles peut être plus étendue.

Les arachides, qui viennent la plupart du temps en tête d'assolement, sont semées en poquets ; le manioc, qui leur succède, est bouturé obliquement, afin qu'il puisse donner plusieurs tiges formant un buisson clair. Il s'agit d'un manioc amer, qui ne peut être consommé qu'après rouissage ; mais il existe aussi un manioc doux, souvent planté en pieds épars (1). Les patates douces sont également bouturées, en zone humide, souvent dans les champs de manioc, où elles couvrent rapidement le sol, empêchant l'herbe de pousser. Lorsqu'elles sont arrachées, le manioc est déjà vigoureux. Les autres plantes ne forment que très rarement des champs homogènes ; c'est cependant le cas du maïs dans le pays Bembé, et dans l'Est de la Vallée du Niari ; des haricots dans le pays Dondo et la région de Kimongo. Mais, la plupart du temps, ignames, taros, maïs, courges, pois d'Angole, etc..., figurent seulement en cultures associées, en pieds épars, ou disposés à la périphérie du champ, sur les tas de débris calcinés. La banane-plantain (banane-légume, ou banane-cochon), est cependant la culture la plus répandue dans la Sangha, où le manioc était encore très rare, sinon inconnu, au début du siècle.

Les façons culturales sont peu nombreuses, simples desherbage la plupart du temps. La récolte du manioc commence au bout de 8 à 18 mois, selon qu'il est précoce ou tardif, et se poursuit pendant 2 ans à 2 ans $\frac{1}{2}$: on ne coupe qu'une ou deux racines à chaque pied, en grattant la butte, qui est ensuite reformée. Vers la fin de son cycle, le manioc devient fibreux ; le champ est alors abandonné, et laissé en jachère, car le sol est très appauvri (le manioc est une plante assez épuisante). La durée de la jachère varie selon les régions, en fonction de la densité humaine ou de l'étendue des cultures ; mais il ne faudrait pas, en savane, reprendre un même terrain avant 10 ans, l'apport en matières organiques étant faible. Ce délai ne semble pas respecté dans les zones les plus peuplées du Pool, et les rendements s'en ressentent.

Si les plantations vivrières sont rarement de grande taille, chaque famille dispose de plusieurs parcelles ; il convient en effet, au moins dans le cas du manioc, d'assurer la continuité de la production, et d'avoir en conséquence un champ en rapport lorsque le précédent est épuisé. Les données précises manquent à ce sujet, mais il ne semble pas que les exploitations dépassent souvent un demi-hectare. Cependant, là où elles sont en partie commerciales, les cultures peuvent être entreprises sur une plus grande échelle ; c'est le cas par exemple dans le pays Dondo, où les femmes sèment des arachides sur de longs billons établis dans le sens de la pente, parallèlement les uns aux autres ; chacune d'elles prépare ainsi plusieurs hectares (2).

L'agriculture vivrière traditionnelle, dans l'ensemble du Congo ne tient ainsi qu'une place assez restreinte dans le paysage (ainsi, moins de 1,1 % de la surface totale dans le Nord du pays, il est vrai peu peuplé). C'est seulement aux abords des centres urbains principaux ou secondaires, le long de certaines voies de communication, que l'activité agricole est beaucoup plus intense ; elle contribue d'ailleurs efficacement à la dégradation rapide de la couverture forestière, lorsque celle-ci existe, et ceci n'est pas sans compliquer beaucoup le problème du ravitaillement en bois des grandes cités.

Les rendements obtenus par les méthodes traditionnelles n'ont jamais fait l'objet d'enquêtes particulières ; celui du manioc serait de 3 à 15 t/ha, selon les conditions pédologiques, et l'alimen-

(1) On admet aujourd'hui qu'il n'existe que du manioc amer, mais à différents degrés.

(2) Nous ne parlons pas ici des champs individuels ou collectifs établis dans le cadre de paysannats ou de mutuelles, d'un type particulier, puisque cultivés en partie à la machine, et qui ont de 4 à 80 ha.

tation en eau des sols. Ces chiffres sont très inférieurs à ce que donnent des méthodes plus soignées, mais ils suffisent à couvrir les besoins d'une population peu nombreuse. Pourtant, la diminution régulière du nombre des producteurs exigerait l'amélioration des techniques, pour que le volume de la production soit au moins maintenu. Car il est évident que la femme ne peut matériellement pas accroître, au delà d'une certaine limite, les surfaces mises en culture : elle n'en aurait ni le temps, ni les moyens.

II - LES TECHNIQUES AGRICOLES ORIGINALES

Une partie de la population rurale congolaise emploie, pour obtenir de meilleurs rendements, la technique de l'écobuage : dans une région extrêmement défavorable aux hommes, les cultivateurs sont obligés de mettre leurs cultures hors de portée des eaux, en les perchent sur des buttes artificielles.

A) La technique de l'écobuage

Elle est utilisée dans toute la Vallée du Niari, de Dolisie à Mindouli, dans le pays Bembé et sur le plateau Koukouya, mais sous des formes diverses ; celles-ci mettent cependant en application un principe identique.

Chez les Bakamba, la femme qui défriche en savane forme, avec les touffes d'herbe qui conservent leurs racines mêlées de terre, de petits tas parsemant tout le champ. Elle y ajoute les débris de toute sorte - bois mort, chaumes, feuilles sèches - et y met le feu. La combustion est assez rapide, et la terre prend souvent une couleur rouge brique. Les buttes sont ensuite régularisées à la houe, et les semis ou les boutures effectués directement dessus ; le reste du champ est inemployé. A ces "makouka" s'opposent les "mamâla", qui sont des plates bandes rectangulaires de quelques m². Les débris à brûler sont étendus en tapis, et recouverts d'une couche de terre avant d'être incinérés ; la combustion est ici plus lente, mais le résultat est identique.

Chez les Koukouya, la technique est plus perfectionnée. Il s'agit en effet de maintenir des rendements satisfaisants, sur des terres où l'on est obligé de revenir souvent, tout en évitant la dégradation des sols et leur épuisement. Les cultivateurs rassemblent donc en un tas imposant, tout ce qu'ils peuvent trouver de combustible dans un rayon de plusieurs mètres ; ils en forment une grosse butte (1,50 m de diamètre, 1 m de haut), qui est "habillée" avec des mottes de terre récupérées dans la savane, et conservant leurs racines et leurs chaumes. Ces derniers sont tournés vers l'intérieur, où est aménagée une petite cheminée centrale. L'ensemble, terminé, rappelle les meules de charbonnier d'Europe Occidentale. Le feu est mis à la base, par une ouverture laissée sur le côté au vent ; la butte se calcine alors lentement, laissant échapper de la fumée. Lorsque le feu est éteint, le paysan ameublit le tas restant, et plante légumes, tabac, manioc... Les semis sont parfois protégés par un abri de feuilles de palmiers, plantées verticalement sur le pourtour, et réunies en dôme par un lien.

Cette technique habile présente l'avantage d'apporter au sol des cendres, donc un engrais potassique, et de la désinfecter : spores et parasites de toute sorte sont détruits, et les plantes sont moins attaquées par la suite, ainsi qu'on peut le constater. Les Koukouya s'efforcent également de n'utiliser les bosquets qu'avec beaucoup de prudence. Ils font rarement des coupes à blanc, se contentant de défricher l'intérieur ; ainsi, pendant la période de repos du sol, les essences forestières peuvent-elles repeupler la jachère, surtout si les feux de brousse ne viennent pas la parcourir.

Grâce à cette habileté technique, ainsi qu'à des pratiques d'enfouissage en vert, les Koukouya peuvent revenir sur les mêmes terrains tous les 5 à 7 ans (arachides : 4 mois ; manioc : 2 ans $\frac{1}{2}$; jachère : 2 à 4 ans), en obtenant des récoltes qui restent honorables. Ceci est une constatation assez encourageante, car l'adoption de ces techniques pourrait sans doute provoquer un accroissement des rendements dans d'autres régions que le plateau Koukouya.

B) Les cultures perchées

Elles sont étroitement localisées dans la région de Mossaka, et sur la basse Likouala. Il s'agit d'une zone de marécages, où la superficie des terres émergées de façon permanente est extrêmement restreinte. La population, qui vit essentiellement de pêche - les Likouba et quelques

Likouala- a été obligée de bâtir des tertres artificiels pour installer ses cases. Afin de cultiver des plantes vivrières, il a fallu également créer des parcelles exondées. Le paysage revêt deux aspects, qui apparaissent nettement sur les vues aériennes.

Là où l'inondation reste d'importance moyenne, les hommes ont entassé la terre en buttes plates et allongées, ressemblant assez à de grosses plates-bandes, mais pouvant atteindre plusieurs dizaines de mètres de longueur, sur 20 m de largeur, et ceinturées par un billon cultivé. Elles comportent souvent plusieurs cases d'habitation, et des cultures sur billons parallèles, une végétation arborée et de nombreux palmiers. Le second type est constitué par des talus étroits, mais suffisamment élevés, pour que le sommet se place au-dessus du niveau des plus hautes eaux. La forme de ces talus est très variée, car l'épuisement du sol est rapide, et les cultivateurs ajoutent sans cesse des appendices, soit aux deux extrémités, soit latéralement. Certains de ces talus se referment sur eux-même, dessinant une couronne qui peut servir, à la décrue, de piège à poisson. Ces constructions, en vue verticale, présentent l'aspect de hiéroglyphes étranges ; comme elles persistent longtemps après leur abandon, elles occupent une place sans rapport avec le nombre restreint des habitants. Elles ne permettent d'ailleurs pas à ceux-ci de couvrir leurs besoins, et le complément indispensable de manioc est obtenu par échange, contre du poisson, avec les populations de l'intérieur.

DEUXIÈME PARTIE

CHASSE, PETIT ÉLEVAGE ET PÊCHE

Les produits de l'agriculture traditionnelle, complété par le ramassage des plantes et des fruits sauvages comestibles, ne sauraient apporter aux populations rurales l'indispensable ration de protéines. Celles-ci sont fournies, dans une certaine mesure, par les petits animaux qu'il est possible d'attraper : chenilles, grillons, rats palmistes, vers blancs, serpents, etc..., mais surtout par la chasse et la pêche, qui procurent gibier et poisson.

I - LA CHASSE

Les techniques traditionnelles de chasse sont essentiellement collectives, mais les régions où le gibier est abondant se font de plus en plus rares. Une expédition de chasse mobilise tous les hommes valides du village. Elle est toujours précédée par une préparation matérielle (réparation et aiguisage des armes, discussion de la tactique à adopter, répartition des tâches entre les divers groupes), et spirituelle (invocation des fétiches, offrandes aux ancêtres). Le gibier repéré -troupeau de buffles, par exemple, - est approché silencieusement. Les chasseurs, au signal convenu, se précipitent à grands cris en lançant les sagaies. Il s'agit d'affoler les bêtes, et surtout de rabattre les animaux blessés vers des endroits où il sera commode de les achever, dans un marigot par exemple. Les victimes sont dépecées et découpées sur place, ramenées par quartiers au village. Après l'offrande de remerciement, commence un festin, suivi de chants et de danses, auxquels tout le monde participe. La viande non consommée est ensuite fumée, pour en assurer la conservation.

La chasse au filet se pratique également, par exemple chez les Mbéti et les Bakota. Plusieurs de ces filets sont liés bout à bout, et tendus de façon à former barrage dans un bois, où à la lisière d'une savane. Les chasseurs s'embusquent par derrière ; les rabatteurs, souvent accompagnés de chiens, se disposent en ligne ou en demi-cercle, et avancent en direction des filets en menant grand tapage. Un certain nombre de bêtes viennent se prendre dans les mailles, et sont tuées. Après le retour au village, ont lieu le partage du gibier et les réjouissances habituelles.

La chasse au feu est une spécialité des Téké. Les rabatteurs sont remplacés par un incendie de savane, judicieusement allumé de façon à ce que les bêtes, fuyant les flammes, soient repoussées vers un point de passage obligatoire où se tiennent les chasseurs. Ces derniers sont dans ce cas, beaucoup plus nombreux que pour une chasse au filet, et représentent les effectifs de plusieurs villages.

La fréquence de ces chasses en groupe diminue de plus en plus. Indispensables lorsque les hommes n'avaient que des armes blanches, elles ne se justifient plus guère à présent, où le fusil se montre bien plus efficace. La plupart du temps, il ne s'agit plus que d'une manifestation collective, qui consolide temporairement les liens à l'intérieur du groupe.

La chasse individuelle a toujours été pratiquée, mais elle prend aujourd'hui le pas sur les autres. Les moyens sont multiples, et comprennent en particulier de nombreux pièges. Les plus connus sont les fosses, recouvertes de branchages et de terre, et garnies ou non d'un épieu, parfois empoisonné ; elles sont destinées aux gros animaux, mais, à moins qu'ils soient poursuivis, ceux-ci les éventent assez facilement. Les pygmées emploient plus volontiers de lourdes pièces de bois, munies d'une longue pointe acérée, et que l'éléphant fait tomber sur sa tête ou sa nuque, en heurtant une liane tendue à travers la piste. Les lacets de taille variable sont utilisés un peu partout, aussi bien au sol (où ils prennent le gibier par le cou ou les pattes), que dans les arbres, où ils sont destinés aux singes. Les pièges-assommoirs, ou pièges-écraseurs, sont mis en place pour les petits animaux (hérissons, sibissis, rongeurs divers). Il s'agit en général d'une claie, lestée de lourdes pierres, disposée obliquement et maintenue en équilibre précaire, grâce à un système de bâtonnets retenus par un fil, auquel est fixé un appât. Le moindre mouvement de celui-ci fait écrouler la claie sur la victime. Un système du même genre, mais plus volumineux, est destiné au gibier de plus grande taille (potamochères, antilopes, buffles même) ; afin de l'obliger à franchir les endroits piégés, on construit quelquefois des barrières sur plusieurs centaines de mètres, ne laissant que de rares ouvertures, de place en place.

Mais la chasse individuelle utilise surtout deux armes très différentes : l'arbalète et le fusil. La première est répandue dans les régions forestières du Niari et du Nord-Congo, où elle est destinée aux singes et aux oiseaux. Il s'agit d'un engin en bois, dont la pièce flexible est sous-tendue par une simple ficelle, ou une liane tressée. Elle s'arme à l'aide des deux mains, et comprend une sorte de levier qui chasse le lien du cran qui le retient. La flèche, lancée avec force, n'est qu'une petite baguette épointée d'une trentaine de centimètres, et quelquefois munie d'un empennage arrière en forme de delta ; mais elle est enduite d'un poison végétal ayant des effets paralytiques analogues à ceux du curare, et très rapides (quelques minutes). La portée est de plusieurs dizaines de mètres ; il suffit que l'animal soit égratigné légèrement, pour mourir en peu de temps.

La chasse au fusil s'est généralisée à partir de 1959, grâce à la générosité qui a présidé à la distribution des autorisations d'achat. Le "calibre 12" est le plus employé. Il n'est guère de village où 2 ou 3 hommes ne partent quotidiennement à la chasse. Ce système permet d'éviter le partage du gibier abattu, encore qu'il existe des systèmes d'association dans lesquelles l'un apporte le fusil et l'autre les cartouches ou les balles. La facilité avec laquelle la viande trouve preneur a entraîné une raréfaction très rapide du gibier, et, dès 1962, les autorités ont dû revenir à une conception plus conforme à la conservation de la faune, en limitant à nouveau la délivrance des bons d'achat (1).

II - LE PETIT ÉLEVAGE

Celui-ci, qui pourrait pallier la raréfaction de la viande de chasse, est très mal conduit. Il n'y a pas, au Congo, de véritable tradition d'élevage ; on y conçoit fort mal qu'un animal, même domestique, puisse être nourri par l'homme. Cet état d'esprit regrettable explique en particulier l'échec plus ou moins complet de la pisciculture du Tilapia, pour laquelle de gros efforts ont été déployés pendant plusieurs années. Les villageois, sous la direction de moniteurs, ont volontiers creusé ou aménagé des milliers de petits étangs ; ils ont reçu des alevins, mais ils ont presque toujours négligé de leur donner des feuilles de manioc, pourtant abondantes, dont ils sont friands (2).

Tous les villages ont leur contingent de volailles : poules, poulets et coqs, de petite taille ; les services de l'élevage ont amélioré les lignées, en distribuant à maintes reprises des reproducteurs de races importées d'Europe. Mais les oeufs, sur lesquels pesait autrefois un interdit général, sont encore rarement consommés. Ils font l'objet de cadeau de bienvenue, souvent, pour le visiteur ou l'hôte de passage. Beaucoup se perdent, parce que pondus en brousse, et les petits carnassiers prélèvent leurs dime avec régularité.

Caprins et ovins sont également presque toujours présents, parfois quelques porçons à peau noire (ceux-ci en particulier dans la Vallée du Niari). Ils vivent en semi-liberté, cherchant leur

(1) Trois réserves naturelles existent depuis déjà longtemps : celle du Mont Fouari, à l'Ouest de la route de Dolisie-Gabon, près de la frontière ; celle de la Léfini, au Nord de la capitale ; celle d'Odzala, où les gorilles sont assez nombreux, entre la Lécoli et la Mambili occidentale.

(2) Il est vrai que les extrémités des tiges de manioc (brèdes, ou "ntoba") sont aussi consommées par les hommes, qui préfèrent peut-être, à juste titre, se les réserver.

nourriture le long des pistes, dans la savane, ou parmi les détritiques domestiques. Ce sont souvent des animaux chétifs (les chèvres dépassent rarement la taille d'un bon chien). Les brebis et les chèvres ne sont jamais traités, et les uns et les autres sont peu utilisés pour la consommation familiale. On les sacrifie plutôt à l'occasion de fêtes traditionnelles, et ils font souvent partie des dots. Il faudrait sans doute une action de propagande longue et patiente, pour inculquer aux intéressés quelques principes de base (construction d'un enclos, d'abris, de poulaillers ; apport supplémentaire de graines ou de fourrage), et lutter efficacement contre certains tabous religieux.

III - LA PÊCHE EN EAU DOUCE

Elle se pratique partout au Congo, dans les rivières, les marigots et les lacs, mais de tout temps, s'est montrée plus active en certaines régions, en particulier le long de l'Oubangui, du Congo (en amont du Couloir), et sur le Stanley-Pool. Les Manianga, qui vivent au Sud-Ouest de Boko, sont également d'habiles pêcheurs. Mais cette activité, qui a toujours alimenté un courant d'échanges, a pris, avec le développement des villes, une ampleur considérable ; des milliers de pêcheurs viennent maintenant d'assez loin pour mener une campagne de décrue et de basses eaux, et commercialiser ensuite la plus grande partie de leurs prises.

Le Stanley-Pool est exploité par des pêcheurs de Poto-Poto. Un village, situé sur la rive du Pool, près des limites de la ville, est même spécialisé dans cette activité. Il existe, sur l'île Mbamou, un certain nombre de petites agglomérations permanentes, auxquelles s'ajoutent chaque année des cases temporaires construites sur les bancs de sable découvrants. C'est ici qu'ont été employées les techniques nouvelles, qui ont ensuite gagné le Nord, à la faveur des migrations.

Sur l'Oubangui et le Congo, les populations riveraines pêchent dans les lagunes, marécages et molibas de la rive, où les droits de propriétés sont strictement définis. Les saisonniers s'installent sur les îles, où ils bâtissent des campements, souvent assez confortables (les "ngandas"), qui leur servent de base pendant plusieurs mois. Ils s'y rendent avec toute leur famille, et les femmes font même des cultures vivrières. Il existe une sorte de partage des zones de pêche entre les divers groupes ethniques ; par exemple, les Likouba sont les plus nombreux sur le Congo, entre Mossaka et Djoundou ; les Bonguili sur la Sangha, les Kouyou et les Makoua sur l'Oubangui. Le poisson, pendant toute la campagne, constitue la base de la nourriture, mais le manioc doit être acheté aux riverains, qui écoulent aussi de grandes quantités de "vin de bambou" ("péké") et d'alcool de maïs ("lotoko").

Comme pour la chasse, les techniques collectives sont de plus en plus abandonnées. Elles consistaient, par exemple, à ceinturer entièrement avec des claies et des nasses une île encore submergée, où les poissons se trouvaient prisonniers après la baisse des eaux. Les engins les plus employés aujourd'hui permettent de travailler soit par petits groupes, soit individuellement : filets, claies et pièges. Les filets gagnent en longueur, comme les filets dérivants, dont certains ont jusqu'à 175 m sur 3 m de chute les sennes à petites mailles, les filets de rive ou le "likosso" (300 m de longueur, en deux parties). L'épervier a connu partout un vif succès.

Les nasses s'emploient seules, immergées en grand nombre dans les bancs d'herbes aquatiques, ou combinées avec les claies dont elles barrent les ouvertures. Certaines sont souples, aisément transportables ("étéké", chez les Likouba), d'autres rigides, et parfois de grandes dimensions : 4 m de diamètre pour le "mbélé-mbélé" des Kouyou. Les claies peuvent couper le passage aux poissons aventurés dans les chenaux où les dépressions, quand l'eau se retire ; elles forment parfois des enceintes mobiles, délimitant un volume d'eau qui est lentement réduit, jusqu'à ce que la capture soit aisée. Ces mêmes claies, garnies de nasses, sont souvent placées à demeure sur les petites rivières. Elles peuvent cependant atteindre des proportions considérables, avec les "éwango", véritables barrages en forme de V ouvert du côté amont, et dont une branche est implantée sur la rive.

Le petit matériel comprend des lignes à hameçons (qui en comptent jusqu'à 50), des have-neaux et des paniers-cloches, utilisés sur les rives herbeuses par les femmes, les armes de jet (harpons à pointes simples, à pointes barbelées, à pointes en couronne). Les embarcations sont toujours des pirogues, ayant de 3 à 12 m de longueur, autrefois fabriquées en grand nombre et vendues à Mossaka. La plupart d'entre elles ne durent que quelques années. Depuis 1958-1959, la motorisation a fait de rapides progrès. Les commerçants vendent surtout des moteurs hors-bords de 25 CV ; malgré leur prix élevé (125 000 Fr en 1962), la demande ne fléchit pas, ce qui prouve que la pêche est une activité fructueuse.

Le poisson pêché est fumé sur place, grâce à des installations sommaires, et emballé dans des paniers à claire-voie faits de fibres végétales, qui pèsent soit une cinquantaine, soit une centaine de kg. Ceux-ci seront ensuite expédiés à Brazzaville. Pendant longtemps, les pêcheurs ont descendu eux-mêmes, en pirogue, le produit de leur campagne, ce qui représentait, pour certains, un voyage de plus de 600 km. Souvent ils vendaient leur embarcation à Brazzaville, remontant par la route, ou par bateau. Aujourd'hui, ils préfèrent le confier à l'un des leurs, ou vendre tout de suite à un commerçant. Dans les deux cas, la marchandise est chargée à Mossaka principalement, sur les navires des lignes fluviales régulières. En 1964, il en est ainsi descendu plus de 2200 t, ce qui représente, à la vente dans la capitale, un chiffre d'affaires d'au moins 200 000 000 Fr⁽¹⁾. Comme ils ne sont que quelques milliers, les pêcheurs se classent ainsi dans l'une des catégories de producteurs ayant les plus forts revenus monétaires.

(1) Pour les "grossistes". Car les colis sont ensuite fragmentés à plusieurs reprises, ce qui provoque une cascade d'augmentations successives, portant le prix à la consommation à un niveau très élevé.

CHAPITRE V

LES FORMES D'ÉCONOMIE MODERNE DANS LE MONDE RURAL

Avec la colonisation, se sont introduites des formes nouvelles d'exploitation du sol ; par le commerce de traite, d'abord, par la création de plantations, ensuite. Plus tard, l'administration, voulant améliorer le niveau de vie en brousse, en assurant aux villageois un certain revenu monétaire, a fait tous ses efforts pour répandre des cultures d'exportation, et elle y a partiellement réussi.

Cependant, un équilibre s'est établi, entre économie d'autosubsistance et économie commerciale, qui coexistent partout, grâce à la structure et aux traditions de la société autochtone : quelle que soit l'activité de l'homme - planteur, pêcheur, salarié - la nourriture quotidienne continue d'être assurée par la femme, grâce à ses cultures vivrières. Il y a donc interpénétration de deux systèmes différents, ce qui garantit une indiscutable stabilité, mais risque également de freiner le développement du pays.

PREMIÈRE PARTIE

L'EXPLOITATION DE LA NATURE

I - LE COMMERCE DE TRAITE ET SES ASPECTS CONTEMPORAINS

Cette forme d'exploitation des ressources, longtemps limitée aux régions côtières, a pris au Congo, à la fin du XIXème et au début du XXème siècle, un caractère systématique, avec l'installation des Sociétés Concessionnaires.

A) Les Compagnies Concessionnaires

Dès avant la période coloniale, un certain nombre de maisons de commerce (anglaises, hollandaises et portugaises surtout), possédaient des factoreries sur la côte, notamment à Mayoumba, Bas-Kouilou, Loango, Pointe-Noire). Elles achetaient de l'ivoire, du caoutchouc, des palmistes, contre des objets de pacotille, des tissus, de l'alcool (rhum, tafia), du sel. Mais le volume des échanges dépendait de la seule bonne volonté des habitants, et de l'activité des caravanes entre le littoral et l'arrière-pays. La pénétration dans l'intérieur donna à certains le désir de s'assurer le contrôle des richesses disponibles.

A la fin du XIXème siècle (1899), le Ministère français des Colonies, désireux d'accélérer la mise en valeur de territoires encore mal connus, accordait pour trente ans, à des compagnies privées, de vastes "Concessions" au Congo français. Chaque Société s'engageait, en signant le cahier des charges, à remplir certaines clauses : exploitation des ressources naturelles du territoire concédé, établissement de plantations, développement de l'élevage, etc. ; création d'un système de transports fluviaux utilisables par l'administration (une concession coïncidait fréquemment avec un bassin fluvial) ; versement au Gouvernement Général d'une redevance annuelle proportionnelle à la superficie octroyée. En contre-partie, les Compagnies Concessionnaires disposaient de droits étendus en matière de commerce, police et justice, sous un contrôle officiel la plupart du temps symbolique.

Dans les limites du Congo actuel, 13 sociétés reçurent des concessions ; une seule d'entre elles, la Compagnie Propriétaire du Kouilou-Niari (C. P. K. N.), s'installait dans le Sud-Ouest : de la boucle du Niari à la côte, elle contrôlait 2 500 000 d'hectares ; toutes les autres se partageaient des territoires étendus, situés au Nord de la Léfini : la Compagnie Française du Congo (bassin de

la Likouala-aux-Herbes : 4 300 000 ha), la Compagnie Française du Haut-Congo (Bassin de la Likouala-Mossaka : 3 600 000 ha), la Société Agricole et Commerciale de l'Alima : 2 000 000 ha. etc.

Les Compagnies Concessionnaires s'intéressaient avant tout à deux produits : l'ivoire et le caoutchouc, dont les prix, sur le marché international, étaient seuls assez élevés pour supporter les frais de transport. Le premier consistait naturellement en défenses d'éléphant, grâce à une chasse active, et à des stocks existant dans les villages. Le second provenait, soit d'un arbre de la forêt, que l'on saignait (*Funtumia elastica*), soit de certaines lianes, soit de rhizomes d'herbes de la savane, que l'on écrasait (caoutchouc d'herbes, ou caoutchouc "pilonné"). Ces deux produits étaient achetés contre argent, ou plus souvent échangés contre les classiques marchandises de traite, et parfois, en dépit des interdictions formelles, contre munitions et armes à feu. Le trafic se faisait dans les factoreries, dont les gérants passaient souvent par des intermédiaires indigènes, ou traitants, qu'ils intéressaient à l'affaire par un petit salaire ou une ristourne.

Le système n'avait en soi rien de répréhensible, dans la mesure où la population restait libre de fournir ou non des produits. Mais très vite, pour augmenter les volumes livrés jugés insuffisants, diverses mesures furent prises : livraisons obligatoires, fixation d'un quota minimum, paiement de l'impôt en nature (avec valeur de rachat variable d'une année à l'autre). On en vint aux moyens coercitifs, accompagnés, en certains lieux, de représailles contre les villages récalcitrants. Cette politique imprudente eut pour résultat la fuite des habitants en des lieux inaccessibles, et parfois des révoltes sanglantes, aboutissant au massacre des gérants et des traitants (Likouala, Sangha, Lobaye). L'échec était presque total ; il avait du moins été prévu par les plus clairvoyants, notamment S. de Brazza, venu en inspection en 1905. Quelles en étaient les causes essentielles ?

C'est tout d'abord qu'on se faisait de grandes illusions quant à la richesse véritable du pays, où l'exubérance de la végétation abuse facilement un observateur superficiel. Les troupeaux d'éléphants, décimés, se raréfièrent ; mal saignés, les arbres à caoutchouc périssaient. Ensuite la population n'attachait à l'argent qu'une importance secondaire : les hommes étaient prêts à faire un effort pour se procurer quelque chose dont ils avaient envie, mais pas à le renouveler quotidiennement, surtout sous la contrainte. Il faut songer encore à la médiocrité de l'encadrement ; recrutés en Europe avec des contrats alléchants, les gérants se retrouvaient dans des situations difficiles, isolés, mal ravitaillés, sans moyens d'action réels, et parfois exploités sans vergogne par la Société qui les avait engagés. Enfin, un certain nombre de ces Sociétés n'avaient été fondées que pour servir de support à des opérations spéculatives montées en Bourse par des gens sans scrupules, qui profitaient d'une hausse rapide des actions, et revendaient au plus haut cours, avant que les bilans désastreux n'en provoquent l'effondrement. Ceux-là n'avaient jamais eu l'intention d'exploiter les terrains obtenus.

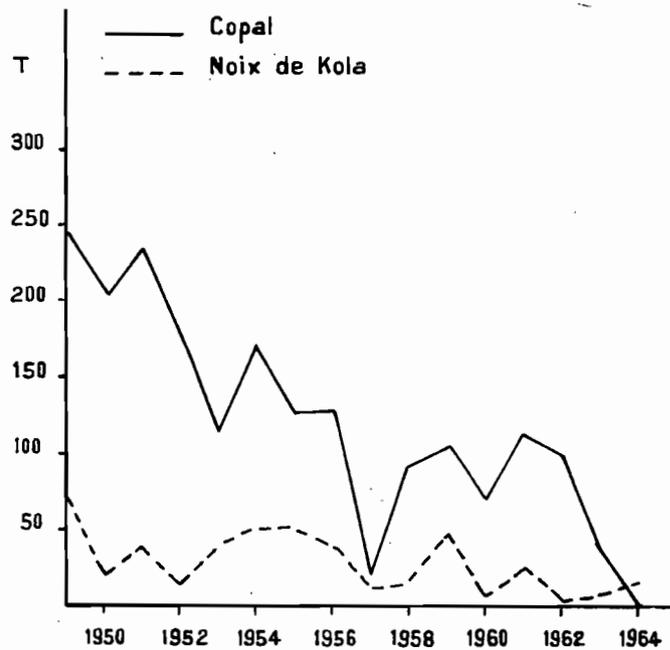
Au bout de peu d'années, beaucoup de ces sociétés disparurent par faillite ; d'autres fusionnèrent, ou furent absorbées. Certaines se reconvertirent avec plus ou moins de bonheur. A l'expiration des concessions (1929), le Gouvernement Général constatant l'absence de mise en valeur, put reprendre, selon les termes des contrats signés, la plus grande partie du domaine concédé. Deux Sociétés seulement ont survécu jusqu'à nos jours : la Société Commerciale du Kouilou-Niari, héritière de la C.P.K.N., mais qui n'est plus aujourd'hui qu'une entreprise commerciale ; et la Compagnie Française du Haut et du Bas Congo (C.F.H.B.C., ex-C.F.H.C.), qui a longtemps mené de front commerce et plantations, mais qui vient d'abandonner celles-ci, au début de 1965.

B) Les prolongements actuels du commerce de traite

Le ramassage des produits naturels n'a pas entièrement disparu ; il subsiste encore au Congo pour un certain nombre de denrées, et porte sur d'assez faibles tonnages. Mais son rôle économique est loin d'être négligeable. Des commerçants européens ou africains, des organismes de type coopératif également, se chargent d'acheter dans les villages, soit irrégulièrement, soit à jour fixe, des "produits du cru". Il s'agit parfois de produits de l'artisanat (tuiles de bambou, nattes), mais plus fréquemment de denrées obtenues par cueillette ou ramassage.

Le **copal** est une résine exudée par les blessures d'un arbre de la forêt inondable (*Copaifera demoussii*, ou copalier), et qui est utilisée dans la fabrication des vernis. On le recueille soit sur l'arbre même, soit dans les alluvions des cours d'eau (copal "fossile"). Il n'est plus guère ramassé que dans la Likouala, et surtout par les populations pygmées. La production en est très irrégulière : insignifiante en 1961 (3 t) et en 1964 (2 t), elle s'est montée à 99 t en 1962 et 36 t en 1963.

Le **noix de kola** est la graine contenue dans la cabosse du kolatier ; c'est un excitant, consommé surtout dans les pays islamisés. Cueilli également dans la Likouala, il est commercialisé par



Croquis n° 26 - Production contrôlée du copal et des noix de Kola, depuis 1949.

les Haoussa en direction de Bangui. Son transport demande certaines précautions, car sa conservation à l'état frais est très délicate. Officiellement, il en a été exporté 6 t en 1963, et 15 t en 1964 ; mais une partie de la récolte est vendue clandestinement.

La **noix d'Ongokéa** est un oléagineux. De la grosseur d'une noisette, elle est produite par un très grand arbre qui pousse dans les galeries forestières (*Ongokea klaineana* Pierre). On le ramasse dans le centre du Congo septentrional, et parfois, mais rarement, dans le Kouilou. Broyée à l'huilerie de la S.I.A.N., à Kayes, elle ne figure dans les statistiques que très épisodiquement, et pour quelques tonnes seulement.

Le **raphia**, fibre tirée du palmier-bambou, est produit surtout dans la Nkéné et l'Alima. Les tentatives faites pour l'exporter ont échoué, à cause d'une trop médiocre qualité, due aux conditions dans lesquelles il est coupé et travaillé. Il est absorbé surtout par le marché brazzavillois, pour la fabrication des nattes et des matelas (Production 1964 : 12 t).

Une place particulière doit être réservée ici aux **palmistes**, dont l'origine est double. D'une part, ils sont le sous-produit de la fabrication artisanale de l'huile de palme ; la C.F.H.B.C., par exemple avait mis en place dans la plus grande partie de la Cuvette congolaise des presses à bras, qui produisaient une huile assez acide, qu'elle rachetait aux villageois, en même temps que les palmistes. Cette activité a presque complètement cessé. Par contre, le ramassage des noyaux de palme dans les peuplements naturels d'*Elaeis*, travail presque exclusif des femmes, se poursuit partout. Après concassage à la main, les palmistes sont offerts aux acheteurs privés ou officiels, et ce commerce constitue, pour l'élément féminin de la population, une source sérieuse de revenu monétaire. Les tonnages fournis sont difficiles à connaître, car ils sont souvent groupés avec ceux des huileries industrielles. L'ensemble atteint 5 000 t en 1964, et les plus gros contingents viennent, dans l'ordre décroissant, du Pool (Boko et Mindouli), du Niari occidental (Kimongo, Divénié), du Niari forestier (Mouyondzi, Sibiti), et de l'Equateur (Kellé, Mbomo). Mais il convient d'insister sur le fait que toutes les sous-préfectures du Congo, à l'exception de Djambala et Lékana, fournissent leur contingent de palmistes. La tendance générale est cependant à la baisse (8 000 t en 1954), qui semble due surtout aux insuffisances du système de commercialisation.

II - LES FORMES ÉVOLUÉES D'EXPLOITATION

Le stade du simple ramassage est dépassé pour un certain nombre de produits. Le poisson de mer, la viande, le bois, font l'objet d'une production par des méthodes modernes, dans le cadre d'entreprises, pour la plupart de type industriel.

A) La pêche maritime et l'élevage

La pêche maritime est pratiquée à la fois par les populations côtières, et par des sociétés européennes. De la frontière du Cabinda à l'embouchure du Kouilou, s'égrènent des villages de pêcheurs dont les plus importants sont à Massabi, Djéno, Pointe-Noire, Loango et Bas-Kouilou. Les pêcheurs Vili exercent leur activité dans une zone de quelques kilomètres de largeur seulement, où ils se risquent sur des pirogues de type fluvial à un ou deux pagayeurs. Ils utilisent des filets dérivants, des sennes, des lignes de fond, et quelques engins plus rudimentaires. Jusqu'en 1963, un groupe de Popo (originaires du Togo et du Dahomey, ainsi que du Ghana), installés à Pointe-Noire même, au village de la Côte Mondaine, faisaient preuve d'un grand dynamisme : barques à six ou huit rameurs, sennes et filets de grandes dimensions. Malgré leur petit nombre, ils jouaient un rôle important dans la production, organisant même des équipes dont ils dirigeaient le travail. Ils avaient quitté le pays pour des motifs politiques, mais quelques-uns d'entre eux sont revenus récemment.

Les tonnages pêchés, assez faibles de novembre à mai, augmentent avec l'arrivée des sardinelles, qui accompagnent le front des eaux fraîches remontant vers le Nord. La pêche est alors intense, et se pratique surtout de nuit. Cependant, les techniques restent élémentaires, le volume de poissons ramenés à la côte n'est pas considérable, et ne devait guère dépasser 1 000 à 1 500 t/an avant le départ des Popo. Une grande partie en est commercialisée à Pointe-Noire même, une conserverie achetant le reste.

Deux sociétés se livrent à la pêche industrielle : la Société Cotonec (nom de son propriétaire), et la L.I.P.A. (L'Industrie de Pêche en Afrique). De petits chalutiers font de courtes campagnes (quelques jours), et reviennent livrer leur production, qui dépasse maintenant 9 000 tonnes ; soit à la consommation urbaine, soit à la conserverie. Des wagons isothermes permettent d'expédier le poisson dans les centres qui s'égrènent le long du C.F.C.O., et surtout à Brazzaville. Mais, en dehors des Vili, la population congolaise prise peu le poisson de mer, acheté avant tout par les Européens. Depuis peu, la pêche au thon a pris un essor remarquable ; des flottilles bretonnes, dakaraises, américaines et japonaises, viennent faire campagne au large des côtes. La Société américaine Starkist et l'armement Delhemmes, ont financé en commun la construction d'un établissement de congélation du thon, qui est stocké avant son évacuation.

Le développement de l'élevage des bovins, au Congo, dépend de la solution qui peut être apportée à trois problèmes d'importance majeure : le ravitaillement en eau des animaux, la résistance du bétail à la trypanosomiase, la composition du tapis végétal. Le premier problème ne se pose guère que sur les plateaux Batéké, pendant la saison sèche : la rareté des cours d'eau, la disparition des mares permanentes en juillet-août, n'ont pas permis, jusqu'à présent, l'installation de grands troupeaux, qui disposeraient cependant de vastes espaces non cultivés. La création d'impluvium artificiels a été envisagée, mais la rentabilité de l'opération reste douteuse, de même que le forage de puits. L'expérience a prouvé que la nappe phréatique principale se trouve à près de 300 m de profondeur ; le pompage risque de revenir à un prix prohibitif.

Le second facteur limitant a pu être éliminé grâce à l'importation de races relativement trypano-tolérantes, comme les Ndama, ou les animaux de la race des Lagunes (originaires d'Afrique Occidentale). Cependant, une particulière abondance de Glossines peut tout de même rendre certaines zones impropres à l'élevage. Enfin, la savane contient naturellement peu d'herbes nourrissantes ; on tourne la difficulté en pratiquant un élevage en ranching : les bêtes disposent de grands espaces divisés en parcs, qui sont mis en pâture selon une rotation étudiée. Une bête dispose ainsi de 4 ou 5 ha. Il est cependant nécessaire de fournir aux animaux une nourriture d'appoint, notamment en légumineuses. Mais on a constaté que la tendance des bêtes à stationner en certains endroits, entraînait une érosion rapide sur les pentes, avec formation de bad-lands. Depuis quelques années, la culture du *Stylosanthes gracilis* permet une évolution vers un élevage plus intensif, associant pâturages naturels et fourrages artificiels.

Dans tout le Congo septentrional, l'élevage est très peu développé. Sur la plantation d'Elais du km 15, près d'Ouessou, un petit troupeau de 240 têtes broute le *Pueraria javanica*, utilisé comme plante de couverture entre les arbres. Quelques bêtes appartiennent encore soit à des Missions, comme à Makoua, soit à des fermes administratives, soit enfin à des autochtones (moins de 150

bovins en tout). Par contre, cette activité a pris une extension assez rapide dans le Congo sud-occidental, et surtout dans la Vallée du Niari, sous deux formes : constitution de grands troupeaux (administration, colons) et petits troupeaux familiaux. Ces derniers sont particulièrement nombreux dans les régions de Mindouli, Mouyondzi, Boko-Songho et Kimongo. Le service de l'Élevage prête une demi-douzaine de bêtes à un particulier, qui doit rembourser sur le croît, et devient ensuite propriétaire ; on encourage également la formation de troupeaux collectifs, que garantissent des prêts officiels de la Banque Nationale. Ce système avantageux se heurte cependant à l'absence totale de traditions en la matière (déjà signalée à propos de la pisciculture). Son extension est également gênée par les besoins en terres de culture, et les conflits provoqués par les déprédations des animaux. Il est enfin fâcheux que le lait des vaches soit totalement inutilisé, les bêtes étant destinées à la vente sur le marché du chef-lieu. Les statistiques sont peu précises : tous ensemble, les troupeaux individuels semblent regrouper entre 3 500 et 4 000 têtes.

La formation des grands troupeaux a commencé entre 1950 et 1955, après les essais entrepris sur le domaine administratif de Mpassa (à 15 km à l'Ouest de Mindouli). La ferme officielle de Mpassa compte aujourd'hui environ 8 000 individus (Ndama, Bororo, Montbéliard, et méteils divers). La Société Africaine d'Élevage (SAFEL) s'est installée d'abord entre de Chavannes et Mouyondzi, sur une concession de 35 000 ha. Certaines difficultés l'ont amenée à transférer une partie du troupeau dans le ranch de Hidi puis celui de la Loamba (au Sud de Jacob). L'ensemble compte près de 6 000 bêtes. A ces deux entreprises spécialisées, il convient d'ajouter quelques sociétés ou colons pour lesquels l'élevage est une activité associée. Dans la sous-préfecture de Madingou, la Sté Commerciale et Agricole de Madingou (SOCAMA) possède 1 200 bovins ; la Sté Agricole et Pastorale du Niari (S.A.P.N.), 3 100 bovins ; l'Institut de Recherche du Coton et des Textiles (I.R.C.T.), en élève un millier ; 450 bêtes vivent sur le domaine St Gabriel et 220 appartiennent au Couvent des Bénédictins (près de Le Briz). Dans la sous-préfecture de Loudima, on compte 1 200 bêtes, dont 600 sont à la Sté d'Aménagement de la Vallée du Niari (S.A.V.N.). Les produits sont expédiés par wagons à destination des centres urbains, Brazzaville et Pointe-Noire essentiellement.

Il existe enfin un élevage plus spécialisé, fournissant œufs, volailles ou viande de porc aux consommateurs citadins. Les principales entreprises se situent près de Holle (poulets), à Dolisie (volailles, porcs), dans la Vallée du Niari (ferme Joffre : 1 500 porcs, Aubeville : 5 000 poulets), à Brazzaville (volailles, porcs). La production pourrait être décuplée, si les œufs entraient véritablement dans les habitudes alimentaires de la population congolaise.

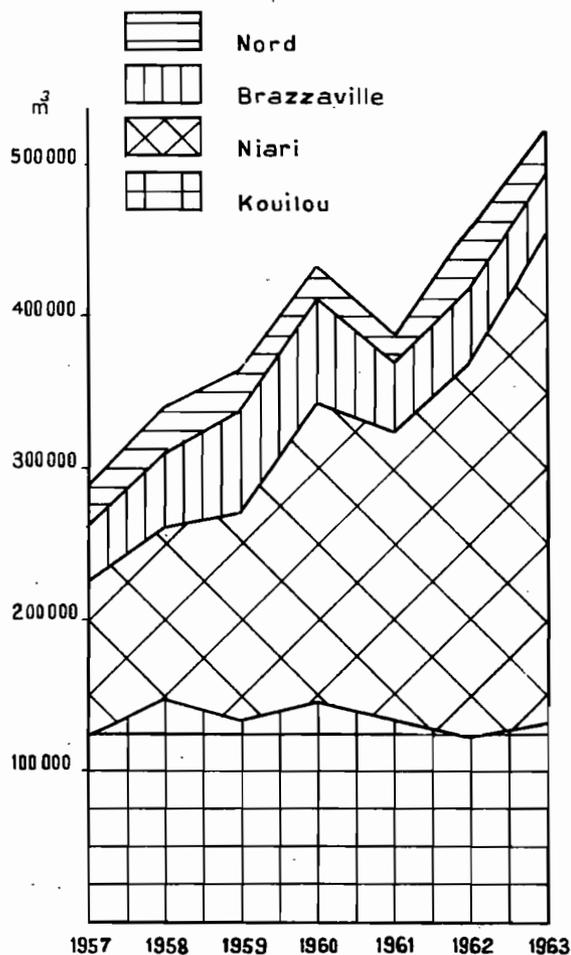
B) L'exploitation de la forêt

Les forêts étant très étendues, les ressources en bois sont considérables. Cependant, l'exploitation de cette richesse est freinée par un certain nombre de facteurs naturels. C'est d'abord, pour une grande partie des massifs forestiers, l'éloignement par rapport à la côte. Les billes coupées dans la Sangha, n'atteignent Pointe-Noire qu'après un parcours de 1 500 km, ce qui réduit beaucoup la marge bénéficiaire. Ainsi s'explique que les entreprises se soient d'abord installées dans le Mayombe, le long de la voie ferrée, ou sur les bords du Kouilou, qui permet le flottage. Aujourd'hui encore, dans le Nord-Congo, on les trouve toutes sur les bords du Congo ou de la Sangha. D'autre part, le terrain souvent marécageux oblige les exploitants à utiliser un matériel très lourd, tant pour la création de voies d'accès que pour le débardage (bulldozers, caterpillars), et le rythme du travail est lié à l'alternance des saisons. Enfin, comme dans l'ensemble du monde tropical, l'hétérogénéité de la forêt ne permet de couper que un à trois arbres à l'hectare : les chantiers se déplacent sans cesse, sur des permis de grande étendue (5 000 à 20 000 ha).

Les deux principales essences exploitables sont l'okoumé (*Aucouméa klaineana*), et surtout le limba (*Terminalia superba*). L'aire du premier qui couvre tout le Gabon, s'étend au Congo jusqu'au Kouilou, englobant la majeure partie du Chaillu ; il est très rare sur la rive gauche, où le limba prend le relais : la zone commune aux deux arbres est assez peu étendue. Tous deux sont des essences de lumière, qui ne poussent que dans une trouée de la forêt (clairière, bord de piste, chablis). Ce sont des bois de déroulage. Au même usage se prête également le tchitola (*Oxystigma oxyphyllum*), répandu dans le Mayombe méridional et au Cabinda. Les autres essences commerciales sont moins recherchées : acajous divers, douka, iroko (*Chlorophora excelsa*), makoré, obang, sapelli (*Entandrophragma cylindricum*), sipo, etc. Cependant, l'*Afromosia* coupé dans le Nord, est d'un prix élevé.

Dès le début du siècle, certaines maisons de commerce (Sargos, par exemple), expédiaient de petites quantités de bois, en particulier une variété d'acajou appelée "ndola", venant du Kouilou. Mais le premier permis industriel ne fut accordé qu'en 1928 : 15 000 ha, près de Guéna. L'essor

de l'exploitation forestière date cependant des années 1935-1940, au cours desquelles se manifeste, en Europe, un brusque engouement pour le limba. La production congolaise de bois n'atteignait encore que 181 000 m³ en 1950. En dépit de crises périodiques plus ou moins accentuées, dues à des resserrements du marché mondial (1953, 1955-56, 1961, 1963), la progression des abattages s'est poursuivie à un rythme rapide : 245 000 m³ en 1955, 340 000 m³ en 1958, 430 000 m³ en 1960, 550 000 m³ en 1964.



Croquis n° 27 - Production régionale de bois.

Les caractères de l'exploitation n'ont pas cessé de se modifier. Si le Nord et la région du Pool n'interviennent toujours que dans une faible proportion -respectivement 5,1 % et 8,1 %- l'épuisement progressif des réserves du Kouilou, qui constitue la zone I, a permis au Niari de prendre la première place à partir de 1959, sur la liste des régions productrices. Le Niari forestier est en effet la zone II, protégée jusqu'en 1957. La part du Kouilou a régressé de 43,6 % en 1958 à 25,3 %, celle du Niari passant, dans le même temps, de 33,3 % à 61,5 %. L'achèvement de la voie ferrée COMILOG, qui pénètre dans le Massif du Chaillu, facilite l'exportation des billes vers Pointe-Noire, sans rupture de charge ; et Dolisie, jusque-là point d'embarquement des grumes amenées par camion, perd une partie de son importance.

Ce déplacement vers le Nord-Est des principaux chantiers se traduit aussi par une augmentation des abattages d'okoumé : 105 000 t en 1964, contre 8 000 t en 1953⁽¹⁾, la progression du limba étant moins rapide. D'autre part, si les surfaces affermées restent voisines d'un million

(1) L'okoumé, de densité 0,6, est toujours vendu au poids, et les statistiques, à son sujet, sont exprimées en tonnes.

d'hectares, on note l'importance croissante prise par les "piétistes". Ceux-ci, généralement congolais, achètent le droit d'abattre un nombre limité de pieds (d'où leur nom), et font évacuer les grumes par des entreprises spécialisées, ou par flottage, lorsque cela est possible. Ce système permet de travailler sans capitaux importants, sans gros matériel, et avec une certaine sécurité de vente. Les piétistes sont particulièrement nombreux dans le Kouilou, et leur part, dans la production nationale, atteint près de 13 % (65 000 t).

Depuis 1949, le Service des Eaux & Forêts se préoccupe de reconstituer les réserves de limba, en créant des peuplements artificiels purs. Il a donc entrepris un reboisement systématique à Boukou-Nsitou et Loufouyou (région de Guéna et Fourastié). Jusqu'en 1960, 6 000 ha ont été plantés ; mais, à partir de 1961, les crédits n'ont permis que la poursuite des travaux d'entretien. On avait pourtant calculé qu'il fallait mettre en place annuellement 1 000 ha, pendant 40 ans, pour équilibrer les abattages, et assurer le maintien des exportations à partir de 1990. Enfin, sur le plateau qui domine Pointe-Noire, un millier d'ha de savane ont été transformés en forêt d'encalyptus, en vue de fournir la matière première à une éventuelle industrie papetière. Là encore, ce sont plus de 12 000 ha qui seraient nécessaires, pour que l'usine fonctionne en permanence de façon rentable. Plus récemment, des essais ont porté sur diverses espèces de pins.

DEUXIÈME PARTIE

LES CULTURES COMMERCIALES

La plupart des cultures destinées à l'exportation sont de développement récent. Mais celui-ci s'est poursuivi dans deux directions : plantations de type industriel, en ce qui concerne par exemple le palmier à huile et la canne à sucre ; plantations de type familial (superficies réduites, techniques agricoles traditionnelles), presque exclusives pour le tabac, le café, les bananes, les agrumes, le riz, le cacao, les arachides. Les premières se rencontrent surtout dans le Nord du pays, et dans la Vallée du Niari ; les secondes sont répandues partout. Mais les unes et les autres connaissent un développement inégal, et certaines se heurtent à de sérieuses difficultés.

I - LE RIZ ET LES CULTURES ARBUSTIVES

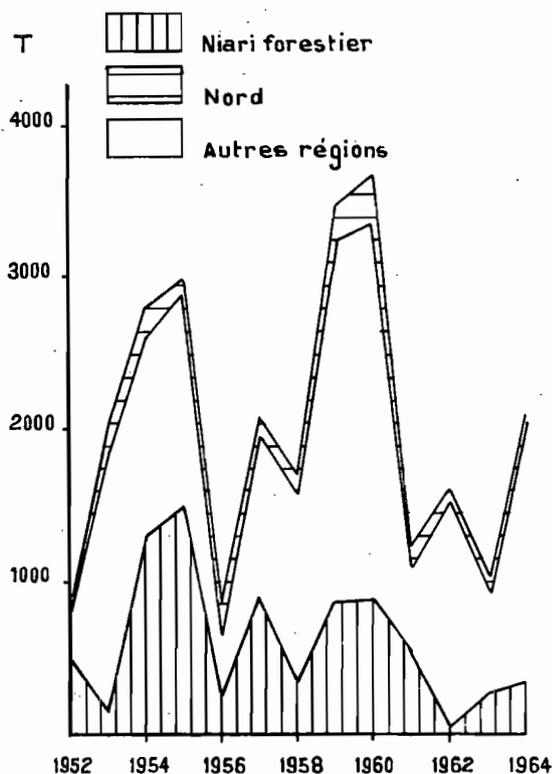
A) Des cultures en difficulté : le riz, les bananes, les agrumes

Introduit à une date assez récente, le riz est considéré, par la plupart des producteurs congolais, comme une plante commerciale, qu'ils ne consomment pas. Il existe trois zones principales de culture traditionnelle : l'Alima (Ewo et Boundji surtout), le Djoué (Kinkala, Boko, Mindouli, Kindamba), et le Niari forestier (Mossendjo, Zanaga, Komono). Une seule entreprise européenne de la Vallée du Niari produit du riz en culture mécanisée (ferme Merle des Isles : 300 tonnes).

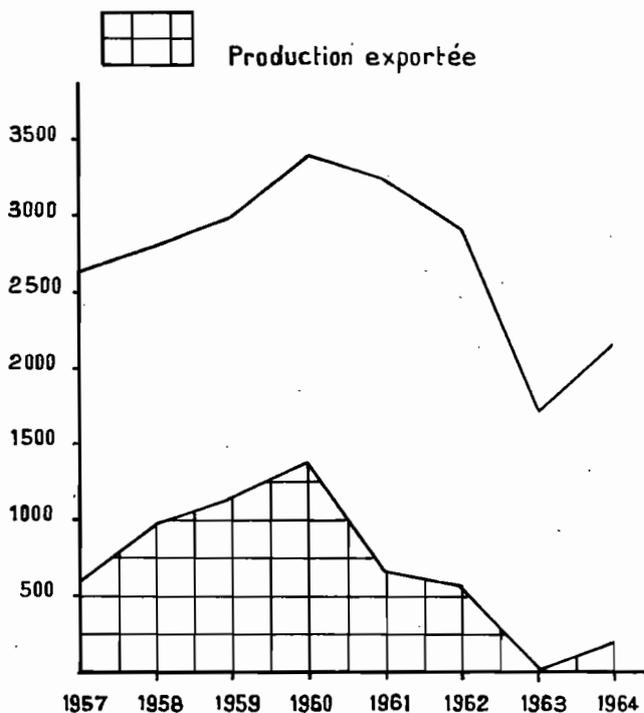
Si une station rizicole, étudiant la culture en rizière inondable a existé jusqu'en 1951 à Botouali (près de Mossaka), la méthode utilisée partout est celle du "ray" asiatique, ou "tavy" malgache. Après défrichage et brûlis de la végétation, généralement en galerie forestière, le riz est semé en poquets ; un seul sarclage est effectué avant la récolte. En certains points, on se contente d'égrener l'épi dans le champ même, sans couper la plante. Les rendements obtenus sont faibles, malgré la très bonne adaptation de la variété utilisée (Yangambi 902) : 5 à 10 quintaux à l'ha.

La vente de la production ne semble pas aisée, et périodiquement, les stocks se gonflent, et les achats aux cultivateurs ne sont plus assurés. Les consommateurs citadins paraissent préférer le riz d'importation. D'une année à l'autre, les variations sont donc importantes. Après avoir atteint 3 700 t en 1960, la production contrôlée se maintient depuis cette date entre 1 000 et 1 500 tonnes.

Les bananes-légumes et les bananes-fruit sont cultivées depuis longtemps au Congo, mais la production de la banane d'exportation est récente. Les premières tentatives datent de 1936, à Guéna et Saint-Paul, où des colons s'installèrent près de la voie ferrée. Mais c'est en 1953 seulement, que des plantations de type industriel furent mises en place dans le Mayombe, à l'aide de plants Gros-Michel, par un ancien prospecteur d'or. Les contrats signés à ce sujet étaient dits "sylvo-bananiers", sur le modèle de ce qui se faisait alors dans le Mayombe, au Congo Belge. Le Service des Eaux & Forêts aide financièrement le planteur à défricher le terrain, mais celui-ci s'engage à planter, entre les bananiers, des limbas qui constituent un peuplement pur lorsque la bananeraie



Croquis n° 28 - Production contrôlée du paddy, depuis 1952.



Croquis n° 29 - Production contrôlée des bananes depuis 1957.

est épuisée, au bout de 8 à 10 ans. Plusieurs plantations furent ainsi créées, à Dimonika (près de Mvouti), à Pounga, ainsi qu'à proximité de Girard et de Les Saras (plantation de Magny). L'ensemble couvrait près de 350 ha.

Cet exemple fut suivi par la population de toutes les agglomérations situées le long de la voie ferrée, chaque famille défrichant et plantant une surface de quelques ares, notamment autour de Guéna, Fourastié, Les Saras. Quelques associations de type coopératif, telles que "les Planteurs du Dimanche", allèrent jusqu'à plusieurs hectares d'un seul tenant. La commercialisation était assurée par la Société SOCOFRAN, qui se chargeait du ramassage à jour fixe sur un certain nombre de marchés, et de l'expédition sur Pointe-Noire et la France des plus beaux régimes (d'un poids supérieur à 12 kg). Les tonnages exportés connurent une rapide progression, atteignant 1 350 t en 1961. Cependant, pour des motifs complexes, les plantations industrielles étaient brusquement abandonnées fin 1962, ainsi que les circuits de ramassage. L'exportation devenait nulle en 1963.

La production des plantations familiales continue cependant. Achetée par des commerçants locaux, elle est vendue sur les marchés urbains, gros consommateurs, où les régimes sont expédiés par wagons entiers. Les profits réalisés à cette occasion sont considérables. 1964 a été marqué par une timide reprise des exportations à destination de la France, avec 80 t environ.

Les tentatives faites pour la reprise en main des plantations industrielles par des groupes de jeunes gens venus de la ville (à Dimonika, à Girard) n'ont jusqu'à présent donné aucun résultat. Une partie des surfaces plantées ne peut plus d'ailleurs être exploitée, parce que trop âgée. Par contre, il serait intéressant d'entretenir les limbas, dont beaucoup sont de belle venue. Près de Banga (route Guéna-Chimpézé), une plantation de 200 ha de bananiers est en cours d'aménagement, pour le compte de l'Etat. Elle connaît de sérieuses difficultés d'installation.

La production d'agrumes a été lancée vers 1930 dans le Pool, grâce à la distribution de plants dans les villages par un administrateur. Un effort fut fait pour la relancer, après 1955. Aujourd'hui, presque tous les villages de cette région produisent oranges, mandarines, pomelos et citrons, et l'on estime à 1 100 ha les superficies complantées. Malheureusement, les arbustes ne

sont ni taillés, ni entretenus, et le sol entre les troncs n'est pas travaillé. Les rendements sont dérisoires, et les fruits ne trouvent preneurs que sur le marché intérieur.

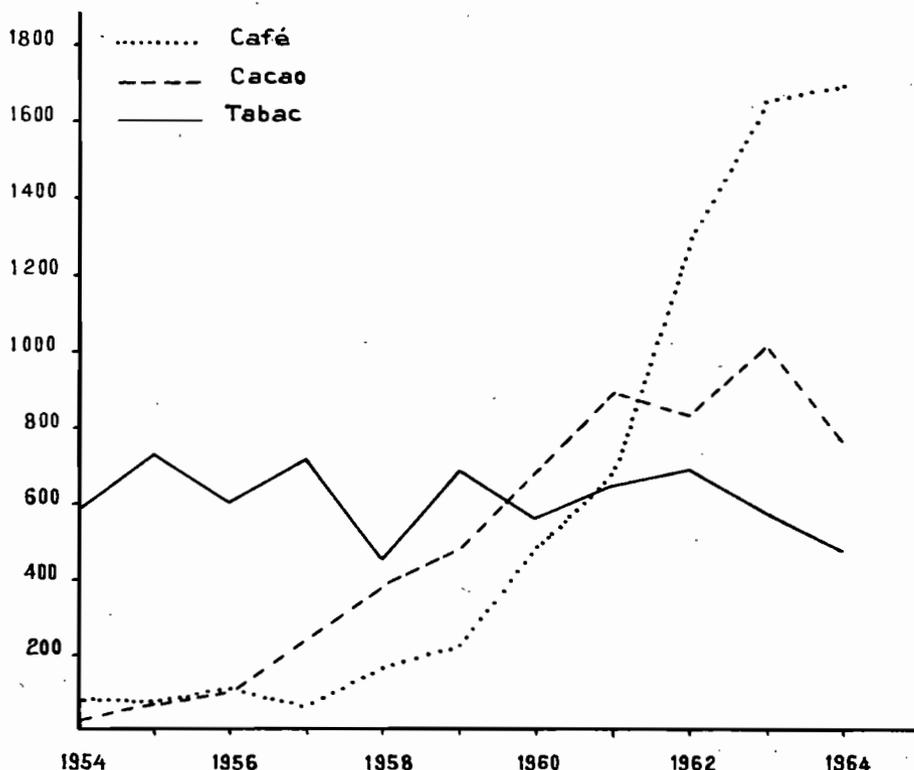
Un essai d'exportation a pourtant été tenté en 1958 et 1959 par l'Union Fruitière du Pool, installée à Matoumbou (gare du C.F.C.O., à 15 km de Kinkala). Son échec entraîna la fermeture du centre de conditionnement dès 1950. La production individuelle se poursuit pour le ravitaillement des villes, qui se fait par l'intermédiaire des commerçants et des transporteurs locaux.

La culture du cocotier rencontre de bonnes conditions dans les savanes côtières, depuis son lancement, en 1935 ; mais il ne s'est créé aucune véritable plantation : de Bas-Kouilou à Massabé, en bordure de l'Océan, les villageois ont planté quelques arbres autour des villages ; ils leur sont fournis par la ferme de Minda (Pointe-Noire), qui a fait venir ses graines sélectionnées de Côte d'Ivoire et du Dahomey. Il y aurait 40 000 cocotiers, dont seuls les fruits sont récoltés pour la vente à Pointe-Noire. Quelques expéditions sont faites aussi vers l'intérieur du pays.

B) Le café et le cacao

Les premiers essais de **caféiculture** datent de la fin du XIX^{ème} siècle (plantations européennes établies sur les bords du Kouilou et du lac Cayo), mais ils ne survécurent pas à la première guerre mondiale. Repris après 1930 dans le Kouilou, le Niari, la Sangha et la Likouala, par distribution de plants dans les villages, ils n'eurent guère de succès, par suite des fluctuations de prix sur le marché international, et de la médiocre qualité des produits obtenus : il y avait de grosses difficultés de séchage. Le caféier n'a connu un réel essor que depuis une quinzaine d'années, dans les régions à couverture forestière. Il est produit dans des plantations de type industriel, très peu nombreuses (Boyélé, dans la Likouala, Mbila, près de Komono) ou des plantations familiales. Seules, les régions du Djoué et du Pool n'ont pas partagé l'engouement qui s'est manifesté pour cette culture, entre 1955 et 1960 notamment. Cependant, la zone la plus productive reste le Niari forestier (1 400 t). Loin derrière viennent l'Equateur (150 t), et la Likouala (90 t).

Les problèmes d'usinage et de transport n'ont pas encore été résolus de façon satisfaisante, et les retards à l'achat découragent les planteurs. On note des attaques importantes dues au Scolyte du grain. Les rendements sont assez faibles, souvent parce que les façons culturales et les



Croquis n° 30 - Production de café, cacao et tabac, depuis 1954.

techniques de plantation ne sont pas respectées. Les tonnages commercialisés ont cependant crû avec régularité depuis 10 ans, passant de 86 t en 1954 à 1 700 t en 1964.

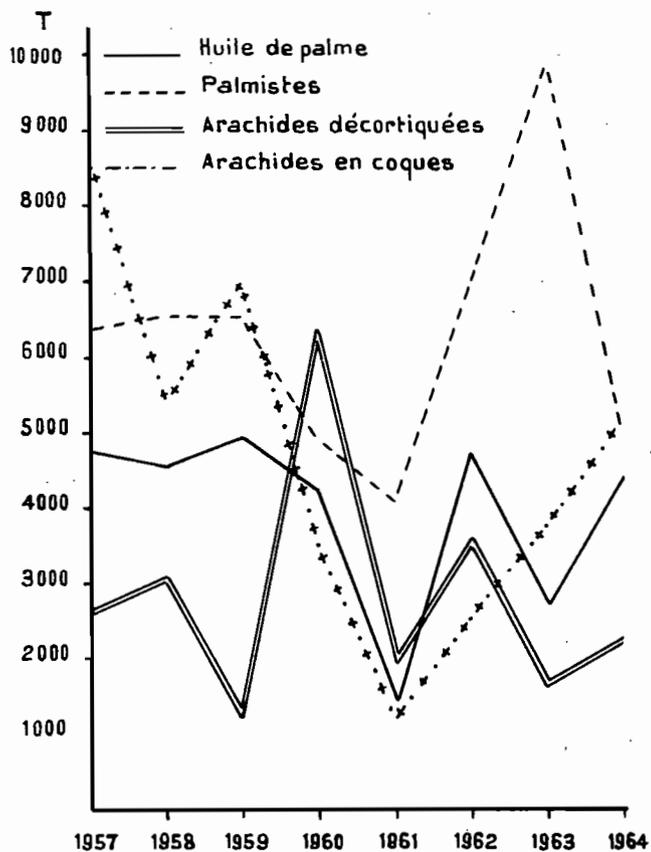
Comme le caféier, le **cacaoyer** a été planté vers 1890 dans la région côtière. Après une éclipse de 25 ans, sa culture a été reprise sur les rives de la Sangha en 1930, par la C.F.H.B.C. , mais elle n'a connu un essor rapide qu'après 1950, dans la Sangha occidentale, devant les résultats obtenus au Gabon et au Cameroun. Elle est presque un monopole des Djem et des Bakouélé de Sembé et Souanké.

Deux plantations européennes (Elogo et Bellevue), ont été abandonnées successivement. Si quelques autochtones ont des cacaoyères de 5 à 10 ha, tous les autres cultivent moins de 2 ha (moyenne : 0,8 ha). Les parcelles se dispersent dans la forêt, ce qui ne facilite pas la tâche des Services Agricoles, chargés de l'assistance technique et du traitement contre les Capsides, très virulents depuis 3 ou 4 ans.

La production est passée de 30 t en 1954 à 1 015 t en 1963, pour retomber à 840 t en 1964. L'évacuation est très difficile, à partir d'une zone mal desservie en routes et voies d'eau, et située à 1 700 km de Pointe-Noire ; le transport exige en outre plusieurs transbordements. Ce handicap cause chaque année la perte de tonnages non négligeables, qui s'abîment ou qu'il faut détruire. Cependant, la faible densité humaine ne permet pas d'espérer une augmentation notable du volume de cacao produit, et les tentatives de culture faites ailleurs, ne paraissent pas rencontrer un grand succès (vallée de la Loundji, dans le Kouilou). Une plantation de 200 ha, gérée par l'Etat, est en cours d'aménagement sur la Bondika, (affluent de la Lokola, près de Les Saras).

II - LES OLÉAGINEUX

Le palmier à huile, arbre autochtone, et l'arachide, plante importée, font partie du stock des plantes alimentaires. C'est la colonisation qui a entraîné leur exploitation à des fins commerciales ; ils ont connus des fortunes diverses.



Croquis n° 31 - Production contrôlée d'oléagineux, depuis 1957.

A) L'arachide

L'arachide est cultivée dans l'ensemble du pays ; mais, afin d'obtenir des rendements plus élevés, les Services de l'Agriculture tentèrent de lancer la culture mécanisée. Pendant que l'Institut de Recherche des Huiles et Oléagineux, installé depuis 1948 dans le Niari, mettait au point des variétés remarquablement bien adaptées, à cycle court (Improved spanish 908), des stations d'essai se livraient à des expériences de préparation du sol au tracteur (à Inoni, sur le plateau de Mbé, à Loudima, sur les terrains de la Station Agronomique).

Bien que les résultats obtenus aient été peu probants, l'entreprise privée reprenait l'expérience à grande échelle dans la Vallée du Niari, à partir de 1950. Ce fut un échec sérieux, dû tant aux conditions climatiques que pédologiques ; l'irrégularité des saisons sèches et humides ne permettait que rarement de faire deux cycles annuels satisfaisants, indispensables à la rentabilité de l'opération ; on constatait bientôt, en outre, une dégradation irréversible du sol, envahi aussitôt par le Carex. La plupart des plantations européennes durent se reconvertir, ou modifier les techniques employées (utilisation de plantes enrichissantes en jachère, élevage associé, etc.).

On en est revenu, aujourd'hui, à des ambitions plus modestes. La production pour la vente en dehors du marché intérieur, se limite pratiquement à la Vallée du Niari ; elle provient soit de la culture traditionnelle, avec rotation des terres cultivées, laissant le sol en jachère morte plus ou moins longtemps, soit de la culture mécanisée, mais dans le cadre de paysannats : le terrain est labouré et préparé au tracteur pour un groupe de villageois, qui se chargent de toutes les autres opérations (entretien, récolte, tri, nettoyage) ; mais l'emplacement change chaque année, ce qui évite l'épuisement des sols.

Une partie de la production est exportée, l'autre est absorbée par l'huilerie de la S.I.A.N., à Kayes (près de Jacob). Les tonnages ont tendance à baisser ; mais ils pourraient être maintenus, et même augmentés, par le renouvellement périodique des semences utilisées, un traitement préalable des graines, et surtout l'assurance, pour les paysans, d'un ramassage régulier de leur récolte (1964 : environ 6 000 t, dont 2 100 pour l'huilerie).

B) Le palmier à huile

Le palmier à huile existe, en peuplements naturels, sur l'ensemble du territoire. Il prospère cependant mieux dans le Nord que dans le Sud, où il souffre de la longue sécheresse, et plus encore du manque d'ensoleillement des mois sans pluie. Sa présence est liée à celle de l'homme, et les bouquets d'*Elaeis* sont un aspect caractéristique des lieux habités, actuels ou anciens. La population a toujours su utiliser les fruits du palmier, dont elle retire l'huile après cuisson, par un broyage sommaire. Mais les Européens se sont intéressés également au palmiste (amande retirée du noyau), qui fournit aussi une huile blanche, très fluide. La nécessité de ne pas dépendre de la cueillette ou du ramassage, devait entraîner la création de plantations.

Un certain nombre d'entre elles ont aujourd'hui cessé d'être exploitées : à Bolomo (Likouala, à Sibiti (Niari), à Mfilou (Kouilou). Mais d'autres demeurent, qui sont toutes situées dans la Cuvette congolaise. La C.F.H.B.C., qui les a créées à partir de 1925, gère encore en 1964 celles de Lébang, Etoumbi, Linnégué et Odouka (toutes dans la Préfecture de l'Equateur) ; la Régie Nationale des Plantations de la Sangha, celles du "groupe d'Ouessou" (Km 15, Mokouka, La Lengoué, Attention) et de Mokouango (près de Pikounda, sur la Sangha). Les surfaces plantées dépassent 4 500 ha, mais une partie comprend des arbres trop âgés, qu'il a fallu abandonner.

A la production des huileries installées sur les plantations, s'ajoute celle d'un certain nombre d'usines qui collectent les régimes dans un rayon plus ou moins étendu, et qui appartiennent soit à des entreprises privées, comme à Makoua, Kingondala-Tsanga (sous-préfecture de Boko-Songho), Mouyondzi, soit à des collectivités rurales, comme à Etoro (Sous-préfecture de Gamboma), Sibiti, Kimongo, etc. Malheureusement, beaucoup de ces dernières ont dû cesser toute activité, leur rentabilité n'étant pas assurée : la faiblesse du volume traité, et le prix de revient élevé des transports, en sont les raisons principales ; des erreurs de gestion ne sont parfois pas étrangères aux déficits constatés.

Il est regrettable qu'une désaffection très nette pour le palmier, due surtout à des motifs psychologiques, se fasse sentir chez les ruraux. Il est vrai que la cueillette des régimes, opération pénible et parfois risquée, ne semble pas très payante pour celui qui s'y livre. Mais il y a pourtant là un capital précieux, qui ne demande que peu d'entretien, et pourrait apporter un complément substantiel de revenu monétaire. La production des palmeraies naturelles a dépassé 7 800 t de fruits en 1964.

III - LES CULTURES INDUSTRIELLES

La culture des **plantes textiles** a connu un éphémère développement, à partir de 1947, sous l'égide de la Société des Fibres Coloniales (SOFICO), et grâce aux directives et aux études de l'Institut de Recherche du Coton et des Textiles (I.R.C.T.), installé près de Madingou. Les essais portèrent sur le pounga (qui pousse à l'état naturel dans la zone forestière du Niari), et l'*Urena lobata*. Il s'agissait alors, dans l'esprit des responsables, de rendre l'industrie française du jute moins dépendante des sources de matière première, presque exclusivement asiatiques. Ces centres de commercialisation, une station-pilote dans la boucle du Niari, tentèrent de stimuler la production, qui atteignit 1750 t en 1952, et de résoudre certains problèmes technologiques (conditionnement des fibres). Mais des difficultés techniques et financières vinrent arrêter cette tentative, depuis totalement abandonnée.

Si l'on excepte une plantation d'hévéas de 730 ha, située près de Komono (Sté Anonyme des Plantations de Komono, à Mbila), qui a produit en 1964, 180 t de caoutchouc, les deux seules plantes industrielles encore cultivées sont le tabac et la canne à sucre.

A) Le tabac

Le tabac a longtemps été, pour les populations Batéké, un produit d'échange, qui se négociait sur les bords du Congo. En 1945, s'installait à Brazzaville une mission de la Régie Française des Tabacs, ou S.E.I.T.A. (Service d'Exploitation Industrielle des Tabacs et Allumettes) dont le but était de promouvoir la culture de variétés utilisables industriellement. Les essais s'étendirent à tout le territoire, de la Vallée du Niari à la Sangha. Certains échecs, et des considérations de rentabilité, réduisirent assez vite le domaine de la production à son étendue actuelle : Nkényi et Léfini, Djoué et Pool (Kindamba surtout).

Les paysans, encadrés techniquement par le S.E.I.T.A., emploient des méthodes traditionnelles : culture après brûlis, ou sur buttes d'écobuage. Dans certaines régions, deux cycles annuels sont possibles. Les tabacs obtenus sont bons, malgré les difficultés rencontrées dans le séchage et le triage des feuilles, au stade de la production. Le S.E.I.T.A. se charge du ramassage autour de ses centres de conditionnement comme Lagué (plateau Koukouya), Gamboma, Ngo (plateau de Nsah), et du transport à Brazzaville. Une partie du tabac récolté est transformé dans la capitale, le reste est exporté.

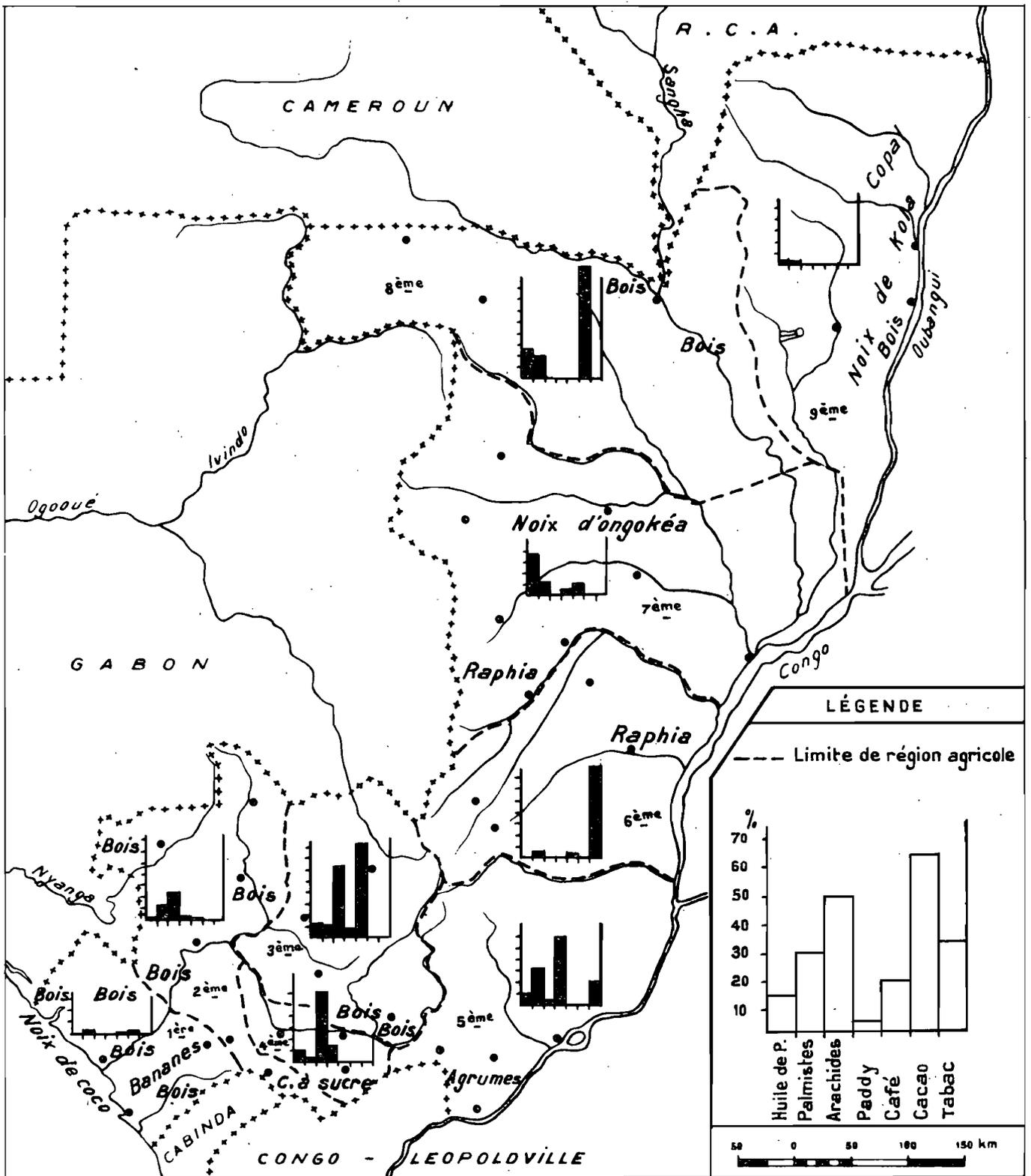
Au cours des dernières années, les efforts ont porté sur l'extension de variétés pour "sous-capes" de cigares, payées plus chères au paysan, mais dont les rendements sont inférieurs. L'accueil reçu paraît réticent, ce qui explique le fléchissement accusé par les statistiques. La production doit aussi aux conditions climatiques changeantes, une nette irrégularité interannuelle. (1964 : 473 tonnes).

B) La canne à sucre

La canne à sucre introduite vers le XVI^{ème} siècle pousse au bord des cours d'eau et dans les fonds humides, surtout dans le Sud du pays. Elle est utilisée comme plante alimentaire, et certains la broient dans des pressoirs de fortune, pour en tirer du vin, voire de l'alcool. Dans ce but, elle fait l'objet d'un certain commerce à destination des villes, et surtout de Pointe-Noire (plusieurs centaines de tonnes par an). Son introduction en culture industrielle est l'œuvre de la S.I.A.N. (Société Industrielle et Agricole du Niari), et s'est révélée une brillante réussite.

C'est vers 1952-1953 que la S.I.A.N. se livra aux premiers essais, pour tenter de pallier l'échec essuyé par la culture mécanisée de l'arachide, en utilisant des boutures d'origines diverses (locale, antillaise, sud-africaine...). On craignait beaucoup les effets d'une sécheresse de cinq mois consécutifs, et la fragilité des sols. Il s'est avéré que la canne résistait bien, et que les engrais et les assolements préservaient la structure et la fragilité des terres. La canne occupe une parcelle pendant 4 ans $\frac{1}{2}$ (4 coupes), et laisse la place pendant deux ans à une culture de *Stylosanthes gracilis*, qui est enfoui en vert.

La récolte 1964 a dépassé 270 000 t, sur environ 8 000 ha. Les rendements sont moyens, mais la teneur en sucre, peut-être favorisée par la sécheresse, est élevée (11 %). De grands projets d'extension sont en voie de réalisation. La S.I.A.N. doit porter sa production à 400 000 t de cannes ; mais surtout, elle participe à la mise en place d'une seconde plantation, située près de Loudima, sous l'égide de la SOSUNIARI (Sté Sucrière du Niari) ; une partie des 15 000 ha prévus est déjà aménagée. Ils devront amener la production congolaise à près d'un million de tonnes de cannes, dans moins de 5 ans.



Croquis n° 32 - Production régionale des principales denrées agricoles.

CHAPITRE VI

LES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET LE COMMERCE

Les diverses branches de l'industrie sont très inégalement développées au Congo. C'est la transformation des matières premières végétales qui constitue l'essentiel des activités industrielles. Cependant, la découverte assez récente de certaines ressources minérales, et l'éventuelle réalisation de plusieurs projets, pourraient amener des modifications importantes, au cours des années à venir. Pour l'instant, le secteur tertiaire est le plus actif : ramassage ou redistribution des produits à l'intérieur du pays, mais aussi transport en transit de marchandises destinées aux Etats isolés de la côte atlantique, ou que ceux-ci veulent exporter.

PREMIÈRE PARTIE

LES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES

Leur fonctionnement est évidemment sous la dépendance des disponibilités en énergie motrice, et en matières premières.

I - SOURCES D'ÉNERGIE ET MATIÈRES PREMIÈRES

A) Les ressources énergétiques

Le Congo ne possède pas, jusqu'à présent, de gisements houillers. Quant aux recherches d'uranium entreprises par les prospecteurs du Centre d'Etudes Atomiques, notamment dans la région de Boko-Songho, elles sont restées sans résultat. Les deux sources modernes d'énergie dont dispose le pays sont le pétrole et la houille blanche.

Les indices de **pétrole**, dans le bassin côtier, étaient connus dès la fin du XIX^{ème} siècle : certains horizons des terrains crétacés sont en effet bitumineux (schistes "flambants", entre Kouilou et Noubi), et Pointe-Noire doit son nom à la couleur de roches de ce type affleurant sur la côte. Des études ont été menées dès avant 1939, mais la prospection systématique date de 1956, grâce aux techniciens et géologues de la S. P. A. E. F. (Sté des Pétroles de l'A. E. F.). Des structures favorables ont été décelées, et un gisement a été atteint par les forages effectués, à Pointe Indienne. Il comporte également du gaz, qui pourrait être utilisé comme combustible, et alimenter une centrale thermique à Pointe-Noire. La production, qui avait dépassé 100 000 t, n'a été, en 1964, que de 80 000 t, et les réserves connues assureraient une quinzaine d'années d'exploitation.

La production d'**électricité** a une origine thermique et hydraulique. Pointe-Noire et Dolisie sont alimentées par des centrales marchant au mazout, tandis que, dans la plupart des centres secondaires, des groupes électrogènes assurent chaque soir 3 ou 4 heures de courant dans les résidences du quartier administratif. Les besoins de Brazzaville sont couverts par une centrale hydraulique terminée en 1953. Elle fonctionne grâce à un barrage construit sur le Djoué, d'où part une conduite forcée souterraine, jusqu'au bord du Congo. La capacité de production est de 100 millions de KWh, mais faute d'utilisateurs, la centrale en fournit moins du quart.

Le projet de barrage sur le Kouilou, à Sounda, a pris le relais d'un projet beaucoup plus modeste, étudié en 1948-1950, et qui devait être réalisé sur la Loémé (gorges de Loufouyou). Le barrage du Kouilou ne se conçoit que s'il est la base d'une industrialisation régionale. Il devrait fournir au moins 7 milliards de KWh à bon marché, utilisés pour le raffinage de l'alumine, la production de ferro-manganèses, ferro-silicium, etc. Mais sa construction n'en est encore qu'au

stade préparatoire (au début de 1965, seule, est terminée l'amorce aval du tunnel de dérivation des eaux), et le financement de cette gigantesque entreprise n'est pas encore assuré.

Un troisième projet est évoqué depuis deux ou trois ans ; ils consisteraient à aménager les chutes naturelles de la Bouenza, près de Mouyondzi (chutes de Moukoukoulou) ; les extensions industrielles dans la Vallée du Niari étant en bonne voie (sucrierie, cimenterie), cette centrale répondrait à des besoins réels.

La production d'électricité, au Congo, croît régulièrement et atteint près de 35 millions de KWh (compte non tenu de la centrale privée de la S.I.A.N.).

B) La production minière

Elle est malheureusement de peu d'importance. L'or a été découvert dans le Mayombe, quelques années avant la seconde guerre mondiale, par Mr Romanot. Il s'ensuivit une véritable "ruée vers l'or", bientôt stimulée, après 1940, par la situation internationale, et les hauts prix. La production de métal précieux atteignit 2 tonnes par an ; mais le retour de la paix, le fléchissement des cours, le manque de moyens techniques puissants, devaient entraîner la fermeture de presque toutes les exploitations. Il ne s'agissait partout que d'or alluvionnaire, et l'extraction ne dépassait guère le stade artisanal. Les tentatives de mécanisation pour l'attaque des filons par des appareils "monitor" échouèrent, aussi bien dans la Sangha que dans l'Equateur ou le Mayombe.

Depuis la fin des activités de la Société Minière du Kouilou, (1963), trois centres restent seuls à fonctionner : à Kakamoëka et à Dimonika (Mayombé), où une soixantaine d'orpailleurs libres lavant les terres à la battée, retirent une dizaine de kg par an ; au Nord-Ouest de Kellé ; où 500 orpailleurs sont autorisés à travailler sur les permis de la Société Minière de l'Ogooué-Lobaye, qui leur achète poudre et pépites (une centaine de kg par an). Il est certain, cependant, qu'une partie de la production est écoulée clandestinement.

Au Nord de la région côtière, dans le bassin de la Ngongo, la présence de **cassitérite** (minéral d'étain) a été reconnue dès 1956 ; elle est associée à de la **ferbélite** (minéral de wolfram) et de la colombo-tantalite. Seule, la première, dont la teneur en métal est satisfaisante, est exploitée jusqu'à présent, par lavage des alluvions. La production se monte annuellement à une cinquantaine de tonnes. Les chantiers, qui se trouvent situés dans une région très peu peuplée, éprouvent quelques difficultés de ravitaillement. On connaît également l'existence d'autres gisements dans le Mayombe, sur la rive gauche du Kouilou, mais à plus faible teneur.

Le **cuivre** a fait l'objet d'une exploitation suivie, par la Compagnie Minière du Congo Français (C.M.C.F.), de 1905 à 1935, dans deux centres principaux : à Mindouli, et à Renévill (sur le Djoué). Avant la construction du C.F.C.O., le minéral était acheminé par une voie de 0,60 m jusqu'à Brazzaville, où il traversait le Pool, avant de gagner la côte par le chemin de fer de la rive gauche, via Léopolville et Matadi.

Après des prospections faites en 1932-1933, c'est une mine de **plomb** et de **zinc** qui fut ouverte à Mfouati (Vallée du Niari) en 1937. En partie à ciel ouvert, elle a donné plus de 100 000 t de concentré à 50 % avant d'être fermée pour épuisement. Actuellement, une seule exploitation fonctionne, à Mpassa (25 km à l'Ouest de Mindouli), d'où il a été extrait 14 500 tonnes de minéral plomb-zincifère en 1964.

Le Congo possède cependant d'autres ressources minérales. On a mis en évidence la présence de **phosphates**, en plusieurs points de la région côtière, non loin du Mayombe, et notamment près de Holle. Ils se trouvent à faible profondeur, mais leur composition chimique exige un traitement trop onéreux dans les conditions actuelles de vente sur le marché international. Par contre, les nombreux sondages de recherche de pétrole, ont entraîné la découverte, également à proximité de Holle, d'un très important gisement de **potasse**. Une société, créée conjointement par le gouvernement congolais et des capitaux privés, en prépare l'exploitation, qui exige 20 milliards de Fr d'investissements. Il est prévu une extraction annuelle de 500 000 t. Le bassin côtier renferme également de grosses réserves de **sel gemme**, qui pourraient être mises en valeur grâce à l'électricité du barrage de Sounda. Celui-ci permettrait aussi d'utiliser les sables siliceux, qui existent en grande quantité.

Dans toute la zone schisto-calcaire, se trouvent en abondance du **calcaire à chaux** et de l'**argile**. Ces deux matières premières vont être utilisées pour la fabrication de ciment. Cependant, la prospection du territoire national n'est pas encore terminée ; des campagnes nouvelles vont être entreprises, notamment dans le Mayombe, et des indices encourageant laissent espérer la présence de **diamant** sur la bordure occidentale de la Cuvette congolaise. Enfin, des gisements de **fer** existent dans le haut bassin de la Mambili et près de Zanaga (teneur de 60 à 65 %).

II - LES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES

La plupart des industries congolaises transforment les produits agricoles du pays. Cependant, plusieurs d'entre elles utilisent une matière première importée, et témoignent d'une certaine diversification de la production.

A) Industries alimentaires et transformation des produits agricoles

Les établissements les plus anciens sont les huileries. Leur activité s'est ralentie depuis quelques années, et nombre d'entre elles sont arrêtées, au moins temporairement (Magne, Kimongo, Mossendjo, Mouyondzi, Etoro...). L'huilerie de la S.I.A.N., à Kayes, broie les arachides ramassées dans la Vallée du Niari (2 300 t d'huile), et il est prévu de porter sa production à près de 8 000 t. Les autres, dispersées sur tout le territoire, traitent les noix de palme. Les unes sont liées aux grandes plantations : héritage de la C.F.H.B.C., elles sont désormais gérées (depuis le début de 1965), par un office national (Etoumbi, Lébango, Odouka, Fort-Roussel) ; à Ouessou (Km 15), une usine moderne a été installée sur le domaine de la Régie Nationale. Les circuits de ramassage, publics ou privés, aboutissent à de petits établissements qui, à de rares exceptions près, ne disposent que d'un matériel vétuste et de faible rendement : Epéna, Makoua, Kingondala-Tsanga... La production d'huile de palme est d'environ 4 500 tonnes.

La sucrerie de la S.I.A.N., à Jacob, alimente une raffinerie produisant du sucre en morceaux, en granulés et en pains. Travaillant au-dessus de sa capacité théorique, la sucrerie est en cours d'agrandissement, afin de porter celle-ci à 2 400 t/j, et faire face à l'accroissement constant de la récolte (30 000 t de sucre brut en 1964). Il n'est pas prévu, pour l'instant, de lui adjoindre une rhumerie. La construction d'une seconde unité de production, pour le compte de la SOSUNIARI, portera le tonnage produit à 130 000-140 000 t vers 1967-1968. Depuis la fin de 1963, fonctionne aussi à Jacob une minoterie (Grands Moulins du Congo). Prévue pour fournir 10 000 t/an de farine, elle s'est montrée presque immédiatement de trop faible capacité, par suite d'une très rapide augmentation de la consommation de pain ; dès à présent, il lui faut atteindre 15 000 t/an de farine, pour couvrir les besoins nationaux, du moins provisoirement. Les issues sont utilisées pour la fabrication d'aliments complets destinés au bétail, et vendus aux différents éleveurs de la région.

Au groupe des industries alimentaires appartiennent aussi les brasseries et fabriques d'eau gazeuse, installées à Brazzaville et Pointe-Noire : BRALIMA (Brasseries, Limonaderies et Malteries Africaines), 30 000 hl de bière, Cie Africaine de Services Publics, ou C.A.S.P. (filiale de la Sté Lyonnaise des Eaux), qui assure aussi la distribution d'eau potable à Brazzaville et gère celle de Pointe-Noire, et enfin Boissons Africaines de Brazzaville (B.A.B.), la plus récente entreprise, liée à la Société Canada-Dry, et qui s'est solidement implantée sur le marché intérieur. La Sté Africaine des Bières de Kronembourg construit une usine à Pointe-Noire, et doit commencer sa fabrication en 1965.

A Pointe-Noire encore, une conserverie met en boîte des miettes de thon et des sardinelles (pilchards). Elle pourrait en produire 2 000 t/an, mais est loin de travailler à plein rendement. Enfin, la Sté américaine Libby's a projeté l'installation d'une conserverie de fruits, alimentée par une plantation d'ananas, réalisée en liaison avec la S.I.A.N. à Jacob ; les résultats agronomiques sont intéressants, mais la réalisation demande encore des études complémentaires.

Il existe plusieurs savonneries, souvent très artisanales, qui utilisent l'huile de palme ; elles produisent 4 000 t de savon ; la plus importante est celle de SAVCONGO, à Brazzaville (1 965 t). Une partie du tabac récolté par le S.E.I.T.A. est transformée en cigares et cigarettes par la Sté Industrielle et Agricole du Tabac Tropical (S.I.A.T.) ; une proportion variable des 800 t fabriquées est exportée dans les autres Etats d'Afrique Equatoriale.

Les industries du bois sont les plus dispersées. Les scieries sont implantées soit à proximité des chantiers (Mbirou, sur la Sangha, Madingou, Fourastié), soit au point d'aboutissement des transports terrestres ou fluviaux : Brazzaville, Dolisie, Pointe-Noire. On en compte une quinzaine, dont plusieurs sont en situation difficile, et elles travaillent assez en dessous de leurs possibilités (27 000 m³ en 1963, en baisse sensible). L'une d'entre elles, produit également des caisses et des cadres à bouteilles (IBOCO, Brazzaville). Le limba et le tchitola sont utilisés dans deux usines de déroulage situées à Pointe-Noire. Celle de Plexafric appartient à une société sud-africaine (11 600 m³) ; elle a été longtemps alimentée par des billes coupées sur les chantiers du Cabinda, et qui arrivaient par camions-grumiers ; celle d'Afris-Bois-Congo (société israélienne) a été mise en route récemment (10 000 m³). En outre, des capitaux allemands installent à Dolisie l'usine SOCOBOIS (Sté Congolaise des Bois), qui devrait travailler vers la fin de 1965. Deux autres projets sont plus ou moins avancés : Placongo, et une usine à réaliser par la Tchécoslovaquie, sans doute à Pointe-Noire.

B) Autres industries

Les industries du bâtiment sont représentées par un certain nombre de briqueteries, dont la plus importante est celle de la Sté des Tuileries et Briqueteries Africaines (SATEBA), à Mpila (Brazzaville). Des fours à chaux fonctionnent à 30 km à l'Ouest de Mindouli, et produisent quelques dizaines de tonnes par an. Cependant, en mars 1965, a commencé la construction d'une importante cimenterie, à Loutété (Est de la Vallée du Niari). Les capitaux nécessaires (1,5 milliard de Fr), ont été réunis par la Sté de la Cimenterie du Congo (CIMENCO), grâce à des fonds allemands, congolais et français. La capacité de production sera de 80 000 t/an, et permettra de couvrir les besoins du pays, ainsi que d'exporter 15 000 à 20 000 t.

Les industries métallurgiques sont peu développées. Les Ateliers et Chantiers de Pointe-Noire (A.C.P.N.), fondés en 1950, disposent d'un slip portuaire de 500 t, et d'un dock flottant de 1 600 t. Mais leur activité est assez diversifiée : sciage, chaudronnerie, construction navale, bobinage électrique, etc. A Pointe-Noire également, la CETRAMET-Congo produit des articles ménagers en aluminium, des pointes et des fûts métalliques, et la Manufacture d'Armes et de Cartouches Congolaise, des cartouches de chasse. D'autres entreprises se spécialisent dans les meubles et cantines métalliques (SOMECAFRIQUE et Malter, à Brazzaville), les fûts en tôle ou en acier (Pointe-Noire), les charpentes (Brazzaville et Pointe-Noire), la chaudronnerie (Brazzaville).

Les industries chimiques sont représentées surtout par la société Air-Liquide, qui, à Pointe-Noire depuis 1950, couvre les besoins de plusieurs Etats en oxygène et acétylène dissous. A Brazzaville, la F.P.A. (Fabrique de Peinture en Afrique) a connu une rapide expansion (180 t en 1960, 500 t en 1963) ; elle voisine, à Mpila, avec une fabrique d'objets en matières plastiques (Africaplast : 140 t en 1964). Dans la même catégorie rentrent la Société Vervex (accumulateurs, acides), la Société Shell (insecticides et détergents), et la C.A.S.P., pour l'eau de Javel et les détergents. On ne saurait oublier ici la production de glace, dont la consommation est élevée, en raison du climat (Brafrigo, à Pointe-Noire, et Afrigo, à Brazzaville).

Un certain nombre d'entreprises moyennes sont encore à l'état de projets -allumettes, faïences, matériaux de construction- ou font l'objet d'études prospectives : quincaillerie, petit outillage, produits textiles, etc.

DEUXIÈME PARTIE

LES TRANSPORTS ET LE COMMERCE

En dépit d'un volume de production relativement faible, le Congo a toujours connu une activité commerciale assez grande. Cette particularité est due à la fois au rapide développement des villes (où le secteur tertiaire est actif), à la présence d'un groupe européen à haut niveau de vie, et enfin à la position géographique du pays, qui en fait le lieu de passage obligatoire pour les produits importés ou exportés par les Etats de l'intérieur.

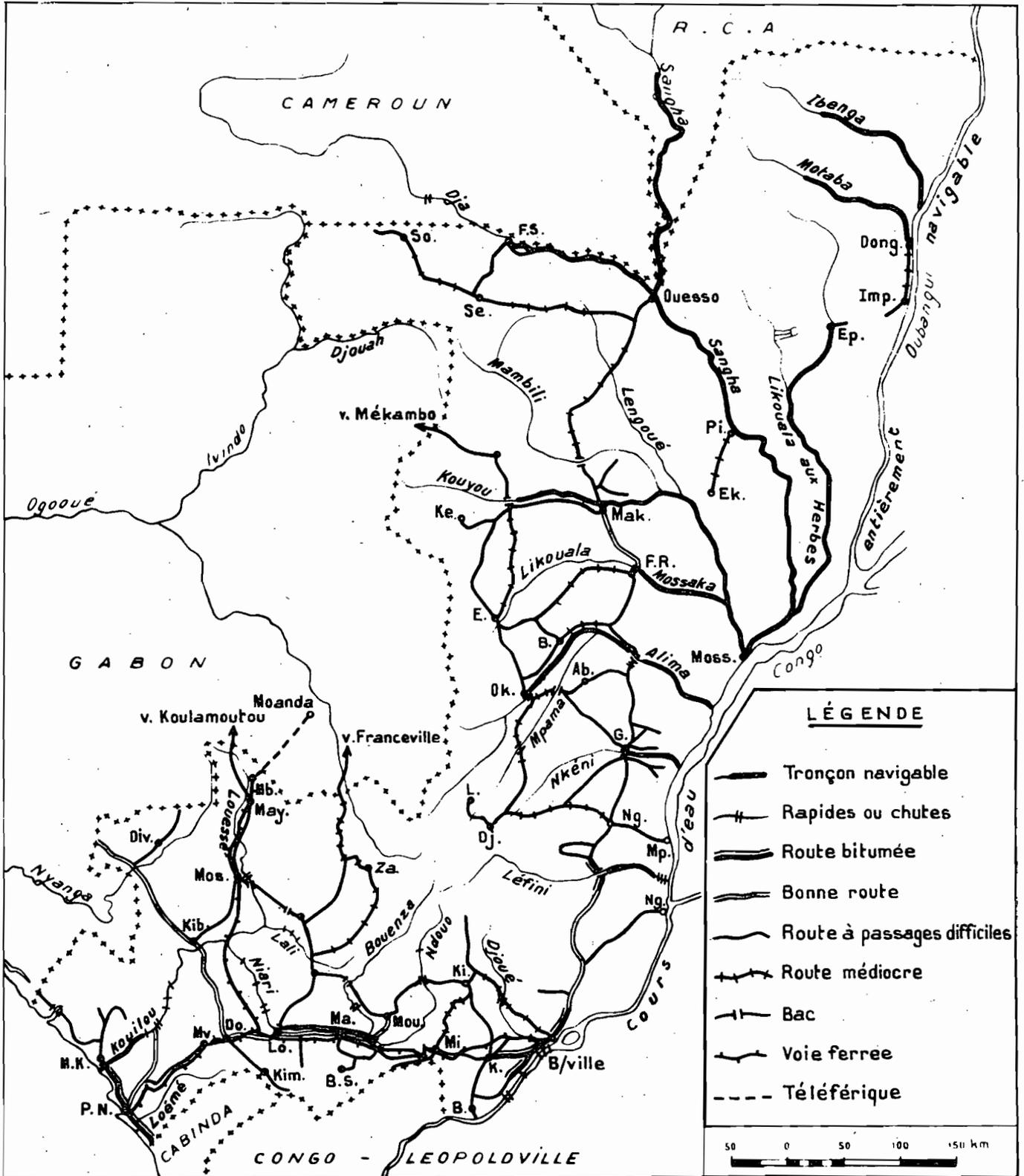
I - LES VOIES DE COMMUNICATION

Leur nature et leur utilisation sont sous la dépendance étroite des conditions naturelles physiques. C'est pourquoi les réseaux ont un caractère discontinu ; en outre, la circulation connaît des difficultés nombreuses, qui s'accroissent pendant certaines périodes.

A) Les voies terrestres

1/ Les routes

Le réseau routier est inégalement développé, le Nord étant particulièrement démuné en ce domaine. L'établissement de routes est entravé en maints endroits par la nature du terrain : sable blanc et pulvérulent des plateaux Batéké, marécages de la Cuvette congolaise, argile glissante du Chaillu ou de la Sangha. Le relief constitue parfois aussi un obstacle (Sangha occidentale, Mayombe surtout). Les pluies violentes entraînent une dégradation rapide de la chaussée, les crues et l'humidité permanente détériorent les ponts. L'entretien est rendu difficile par le manque de main-d'œuvre et la faiblesse des crédits disponibles. En outre la création d'une voie moderne est d'un prix de revient très élevé (10 à 20 000 000 Fr le km). Les routes asphaltées sont donc peu nombreuses : en-



Croquis n° 33 - Voies navigables, routes et voies ferrées.

viron 210 km en 1965. En maints endroits, le passage des cours d'eau se fait par un bac : Bas-Kouilou, Le Briz, Boëmbé, Gamboma, Fort-Rousset, Makoua, Etoumbi, Okoyo, etc.

La région côtière présente un réseau qui draine les produits en direction du port (ravitailement de la ville et marchandises d'exportation), depuis le Cabinda et Kayes Ste Marie. La route de Sounda, établie dans le cadre du projet de barrage, ne connaît qu'un trafic restreint (bois, manioc). La route Pointe-Noire - Brazzaville, n'est vraiment parcourue que jusqu'au Mayombe, le tronçon Les Saras-Dolisie étant particulièrement difficile, et inapte au trafic lourd (piste étroite et sinueuse, passant à 700 m au col du Bamba).

Les pays du Niari sont caractérisés par un tronçon longitudinal Mindouli-Dolisie, sur lequel se greffent des bretelles latérales plus ou moins longues, vers le Nord et le Sud. Celles-ci permettent le transport de la production rurale vers les gares du C.F.C.O., en vue de leur évacuation. Quelques-unes sont peu fréquentées : Kimongo-Dolisie, Boko-Songho-Madingou ; mais d'autres font preuve d'une assez grande activité : c'est le cas de la route du Gabon (Dolisie-Kibangou-Ndendé, avec bifurcations vers Mossendjo et Divénié), dont le trafic dépasse 60 000 t/an, essentiellement du bois en grume. C'est également le cas de la bretelle Le Briz-Mouyondzi, qui dessert le pays Bembé, peuplé et productif. Exception faite pour Sibiti, bien reliée à Loudima, les autres centres du Niari forestier (Zanaga et Bambama surtout) offrent un intérêt économique beaucoup plus restreint pour l'instant.

La région du Pool et du Djoué est la mieux desservie de tout le Congo, en fonction des besoins élevés de Brazzaville, dont le ravitaillement quotidien dépend totalement de son arrière-pays. Entre la capitale et Boko, Kinkala, Linzolo, les liaisons sont fréquentes. Ce sont plutôt des véhicules lourds qui vont chercher les marchandises produites à Mindouli, Kindamba, Vinza, soit par l'Ouest, soit par Mayama. Le goudronnage des tronçons Brazzaville - Kinkala et Gangalingolo-Linzolo, a nettement accéléré le rythme des transports, souvent assuré par des véhicules de 1 000 kg. Aucune enquête n'a été menée, qui permettrait d'évaluer le volume annuel du trafic, qui doit être considérable.

Le réseau du Nord-Congo ne se développe que dans la partie non inondable du pays. Il comporte un axe principal, Brazzaville - Gamboma - Fort-Rousset - Makoua, et des axes secondaires desservant les chefs-lieux de la partie occidentale : Ngo - Djambala - Lékana ; Gamboma - Okoyo ; Fort-Rousset - Ewo - Boundji ; Makoua - Etoumbi - Kellé. Des pistes de ramassage sont parfois plus denses autour de certaines agglomérations : Gamboma, Fort-Rousset, Makoua. Le 1/4 du trafic se fait entre la capitale et Djambala. Le trafic porte presque toujours sur les mêmes produits : vers la brousse, sont transportés les produits pétroliers (essence, pétrole pour l'éclairage, huiles et graisses), le ciment, les matériaux de construction ; vers la ville voyagent les produits vivriers destinés à la consommation urbaine, et dont beaucoup viennent par petites quantités, dans les bagages des passagers (trafic global : 7 000 t et 70 000 passagers).

Plus au Nord, la liaison Makoua-Ouessou est fort médiocre, surtout après le bac de la Mambili. La route Ketta - Sembé - Souanké n'est pas meilleure ; elle supporte pourtant le transport d'une partie de la récolte de cacao ; mais les difficultés de roulement mettent à rude épreuve le matériel roulant, qui s'use rapidement. Le reste du cacao va s'embarquer à Fort-Soufflay, sur le Dja.

La Likouala tout entière n'a que des embryons de pistes d'intérêt local, et d'utilisation temporaire : Mokouango - Pikounda et Impfondo - Dongou, utilisables seulement en saison sèche.

2/ Le réseau ferré

A la fin du XIX^{ème} siècle, Brazzaville n'était reliée à la côte que par la "piste des caravanes", qui partait de Loango. Elle fut abandonnée après l'ouverture de la voie ferrée Matadi-Léopoldville, au Congo Belge. Celle-ci assez vite surchargée, ne pouvait acheminer que lentement un matériel qui devait, en outre, traverser le Pool. De nombreux projets étudièrent divers tracés - l'obstacle principal étant constitué par le Mayombe - et plusieurs points d'aboutissement sur la côte : Pointe-Noire l'emporta sur Loango, en raison de la profondeur plus grande à proximité du rivage.

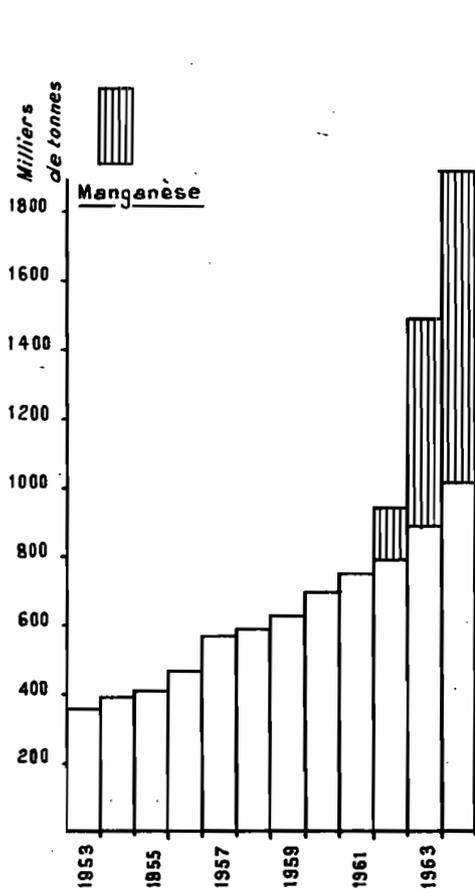
La construction, amorcée en 1922, fut achevée en 1934, ayant progressé simultanément à partir des deux extrémités ; les chantiers avaient occupé en tout 150 000 travailleurs, dont un assez grand nombre venait du Tchad et d'Oubangui-Chari (il y eut également un petit contingent indochinois).

Après avoir traversé le plateau côtier, le C.F.C.O. emprunte les vallées de la Loukéné et de la Loukoula pour traverser le Mayombe : tunnels, tranchées, viaducs, se succèdent jusqu'à Mvouti. Le dernier chaînon est franchi en tunnel, à 420 m d'altitude (tunnel du Bamba : 1 694 m).

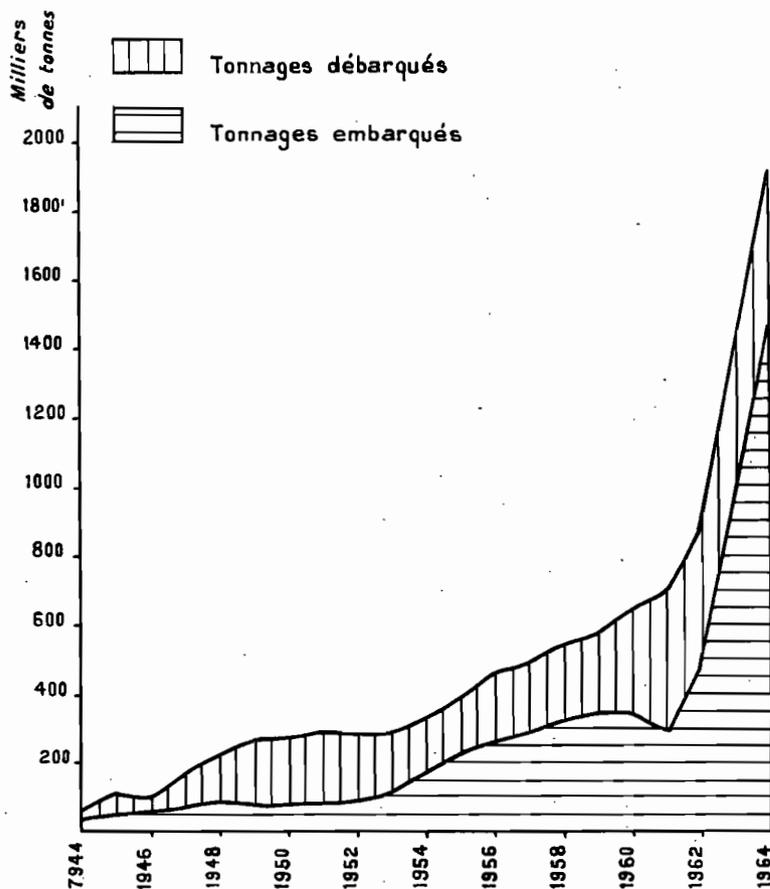
et la voie redescend par des pentes de 22 0/00, vers Les Bandas et Dolisie. Elle emprunte ensuite la Vallée du Niari, à moins de 200 m, et remonte en abordant la région du Pool, où elle atteint son point le plus haut (470 m entre Mindouli et Marchand). Elle suit enfin le Djoué jusqu'à Brazzaville. La longueur totale est de 515 km.

Il s'agit d'une voie unique et étroite (42 pouces anglais; soit 1,067 m). Le matériel de traction comporte des locomotives diesel et des autorails de 300 CV. Les ateliers de réparation sont à Pointe-Noire, et le poste central de régulation à Dolisie. Le trafic, de 200 000 t en 1939, est passé à 400 000 t en 1954, et plus d'un million de tonnes en 1964. Il reste assez déséquilibré. Dans le sens Brazzaville-Pointe-Noire, ont circulé 625 000 t (61,3 %), comprenant principalement du bois, (400 000 t) chargé avant tout à Dolisie, et arrivé par la route du Gabon; viennent ensuite des produits de l'agriculture (coton, café, oléagineux), dont une partie est originaire de R. C. A., et ne fait que transiter. Dans le sens Pointe-Noire-Brazzaville (395 000 t), le C.F.C.O. transporte hydrocarbures, produits alimentaires et boissons, ciment, matériaux de construction, biens d'équipement.

Mais, depuis deux ans, est venu s'ajouter un élément très important : le manganèse. Celui-ci, extrait de la région de Franceville, au Gabon, emprunte d'abord un téléphérique de 70 km, qui l'apporte à Mbinda; puis, à partir de là, une voie ferrée construite par la COMILOG, et passant par Mossendjo et Makabana, avant de se raccorder au C.F.C.O. à Mont Bélo (entre Loudima et Dolisie). De ce fait, le trafic total de la voie ferrée a bondi, en deux ans, de 900 000 t à 1 900 000 t, mais cette brusque augmentation n'a pas été sans inconvénients. La voie n'avait pas été prévue pour le passage de convois aussi lourds, et a subi, dans la traversée du Mayombe, une rapide usure. En dépit du renouvellement des rails et de précautions particulières (limitations de vitesse), les accidents de roulement se sont faits plus nombreux, perturbant sérieusement les horaires.



Croquis n° 34 - Le trafic du C.F.C.O.



Croquis n° 35 - Trafic du port de Pointe-Noire, depuis 1944.

La construction du C.F.C.O. devait entraîner celle du port de Pointe-Noire, son aboutissement maritime. Commencés en 1934, les travaux devaient être terminés en 1939. La pièce maîtresse en était une digue de 1 950 m de longueur, enracinée sur le cap naturel qui a donné son nom à la ville. Une seconde digue, intérieure, délimite un plan d'eau de 1 km².

Le port actuel dispose d'un quai en eau profonde de 930 m, de divers bâtiments publics et privés (hangars, magasins), de terre-pleins dallés pour le stockage à l'air libre, et de certaines installations spécialisées : dépôt d'hydrocarbures, station d'huile de palme, dépôt de gaz butane. Un chantier naval et le dock flottant des A. C. P. N. assurent l'entretien et la réparation des navires. Le port abrite aussi deux pêcheries avec fabrique de glace, un entrepôt frigorifique et une station de désinsectisation. Depuis 1962 enfin, existe un poste très important de déchargement et de chargement en continu du minerai de manganèse (capacité : 1 000 t à l'heure).

Le trafic total de Pointe-Noire est passé de 100 000 t en 1946 à 1 900 000 t en 1964. L'analyse des chiffres fait ressortir la très grande inégalité entre les sorties et les entrées, respectivement égales à 1 460 000 t et 460 000 t. Elle est due essentiellement aux exportations de bois et de minerai. La ventilation entre les postes principaux est la suivante :

Entrées			Sorties		
Hydroc.	210 000 t	48 %	Minerais	926 000 t	63,5 %
Ciment, mat. de c.	65 000 t	14 %	Bois	391 000 t	4,8 %
Prod. aliment.	39 000 t	8,5 %	Produits agric.	67 000 t	4,6 %
Vins et boissons	33 000 t	7 %	Prod. industr.	8 000 t	0,5 %
Prod. métallurg.	26 000 t	5,6 %	Divers	68 000 t	4,6 %
Prod. chimiques	10 000 t	2 %			
Divers	77 000 t	14,9 %			
Total	460 000 t	100 %		1 460 000 t	100 %

On peut d'ailleurs ajouter, aux tonnages à la sortie, le pétrole brut chargé directement par sea-line, depuis les réservoirs de stockage, qui se trouvent sur la rive Sud de Pointe Indienne (86 000 t), ainsi que les bois en grumes embarqués en rade foraine, à Bas-Kouilou (25 000 t).

La progression très rapide du trafic portuaire -il a été multiplié par 2,4 depuis 1960- a rendu nécessaires des travaux d'aménagement et d'extension. Un môle supplémentaire est en construction, qui offrira deux nouveaux postes à quai. En outre, la passe actuelle, menacée par l'ensablement, vient d'être reportée plus à l'Est. Mais ce n'est que la première partie d'un programme beaucoup plus vaste, lié à l'industrialisation de Pointe-Noire, et qui entraînerait un véritable remodelage de la ville elle-même.

B) Voies navigables et transports aériens

Dans un pays mal pourvu en routes, les cours d'eau peuvent être d'utiles voies de transport. En ce domaine, c'est le Congo septentrional qui est le plus favorisé. Quant aux transports aériens, ils n'ont pas encore joué un rôle économique sérieux à l'intérieur du pays ; par contre, sur le plan international, l'aéroport de Brazzaville occupe une place importante.

1/ Les transports fluviaux

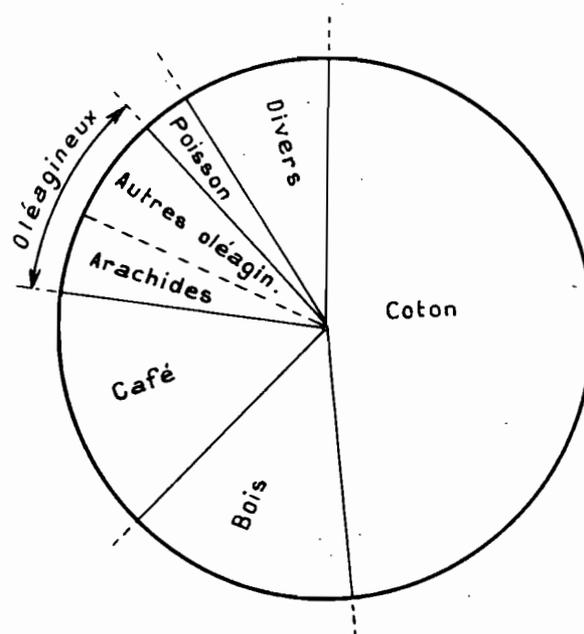
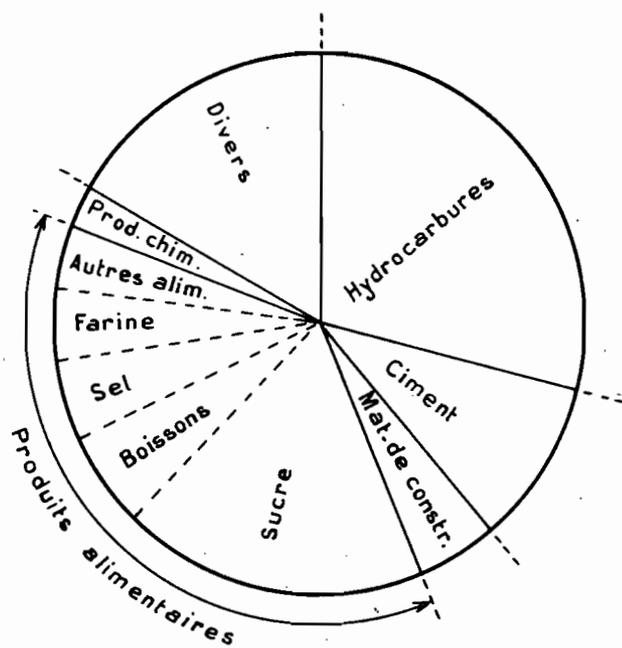
Les cours d'eau ont été les premières voies de pénétration, à partir de Brazzaville surtout, en direction du Nord ; ils ont assuré pendant longtemps l'évacuation des produits. La circulation des bateaux n'y est pourtant pas toujours facile, et les obstacles à une navigation régulière sont nombreux.

La période de basses eaux réduit parfois la profondeur de telle façon que la navigation doit être interrompue : c'est le cas sur la Likouala-Mossaka et le Kouyou, entre juin et septembre ; il en est de même sur le bief Bolozo-Fort-Soufflay, de décembre à mai, des seuils rocheux barant le cours. Les rivières de la Likouala -Ibenga et Motaba- ne sont guère accessibles que pour des pinasses. Sur la Likouala-aux-Herbes, la profondeur moyenne est faible, et, pendant 8 mois, seules peuvent passer de petites embarcations de 20 t.

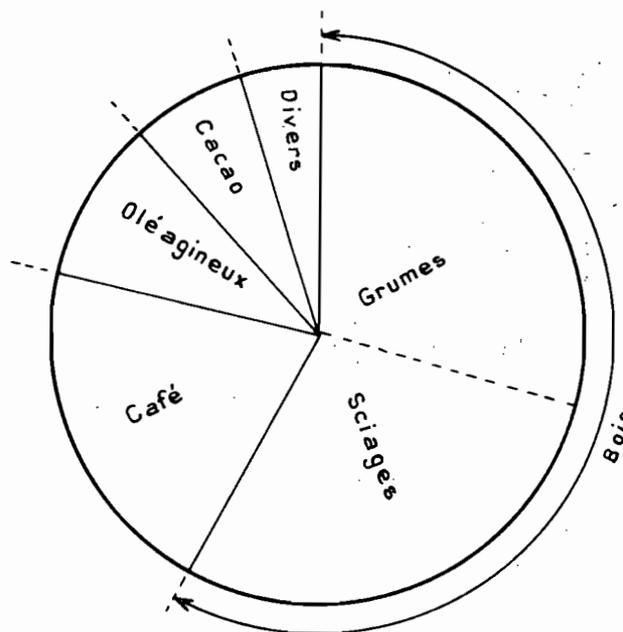
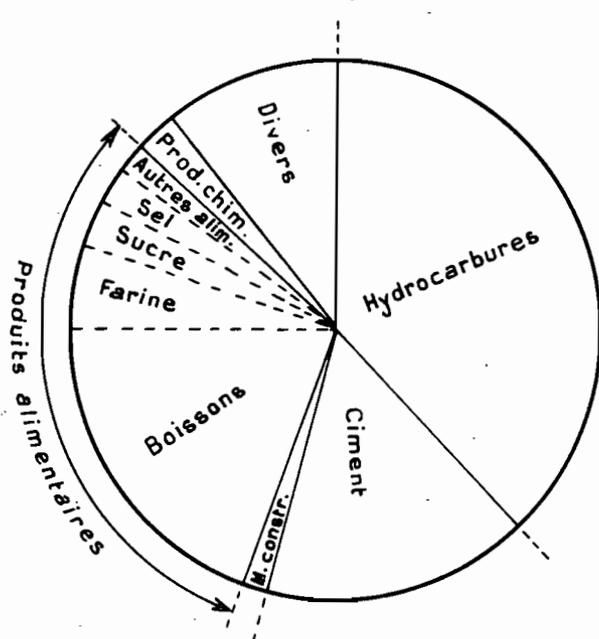
L'Alima, la Nkéné et la Léfini, très régulières, sont navigables en toutes saisons, mais cette dernière est accidentée par des rapides, près de son confluent, ce qui réduit son intérêt. Le Kouilou-Niari offre un inconvénient du même genre : belle voie d'eau dans son cours moyen, quoique trop sinueux, il franchit des rapides en aval de Loudima, et surtout dans la traversée du

Montée

Descente



A - Ligne Congo-Oubangui



B - Ligne de la Sangha

Croquis n° 36 - Trafic fluvial en 1964 ; répartition par catégories de produits.

Mayombe⁽¹⁾. Toutes les rivières de taille moyenne sont encombrées de snags, arbres morts à demi-enfouis dans les alluvions, et qu'il faut détruire. L'évolution des méandres menace aussi la navigation : il faut parfois anticiper, en recoupant artificiellement un pédoncule, pour assurer la permanence du passage.

Le Congo n'offre pas d'obstacles sérieux. En période de crue, la remontée est rendue difficile, dans le Couloir, par la violence du courant et des remous, mais les convois se scindent en deux parties, qui franchissent successivement le passage délicat. Sur la Sangha et surtout l'Oubangui, par contre, les maigres réduisent à peu de chose la marge de sécurité -ou pied-pilote- des bateaux. Il est nécessaire d'assurer chaque année un balisage précis du chenal de plus grande profondeur, étroit, sinueux, et très instable. Les bancs de sable migrent sans arrêt, et il existe une quarantaine de seuils sableux qui exigent un dragage régulier⁽²⁾.

Le problème le plus insoluble, semble-t-il, est posé depuis une dizaine d'années par la jacinthe d'eau. Cette plante aquatique (*Eichhornia crassipes* Holms), introduite dans le haut Congo, a proliféré de telle façon qu'elle est devenue un fléau. Constituant de véritables nappes, elle arrive à obstruer totalement certains bras, à former de larges banquettes d'où les tornades détachent des îles végétales qui dérivent au fil du courant. Les jacinthes s'accrochent aux coques, s'enroulent autour des arbres moteurs ou des pales, s'entassent entre les péniches des convois. Ceux-ci perdent une partie de leur puissance, prennent du retard, consomment davantage de carburant. Remontant avec les bateaux, les jacinthes ont envahi l'Oubangui, la Sangha et la Likouala, en dépit des précautions prises. La lutte inégale, entreprise par les Services Fluviaux, est aujourd'hui presque abandonnée, et les compagnies de navigation doivent subir maintenant les inconvénients de la situation.

La plus grande partie du trafic fluvial est entre les mains de trois sociétés⁽³⁾. La C.F.H.B.C., jusqu'à la fin de 1964, avant son retrait, parcourait les rivières de la Cuvette, à partir de Mossaka. Ses barges évacuaient le produit des plantations (palmistes et huile de palme), où les marchandises achetées dans les villages ; elles assuraient l'approvisionnement des boutiques, le ravitaillement en carburant, la fourniture des pièces détachées, des fûts vides, etc. Il a toujours existé un certain déséquilibre en faveur du courant descendant. Le trafic total varie entre 7 000 et 8 000 t/an, dont plus de la moitié passe sur la Likouala-Mossaka.

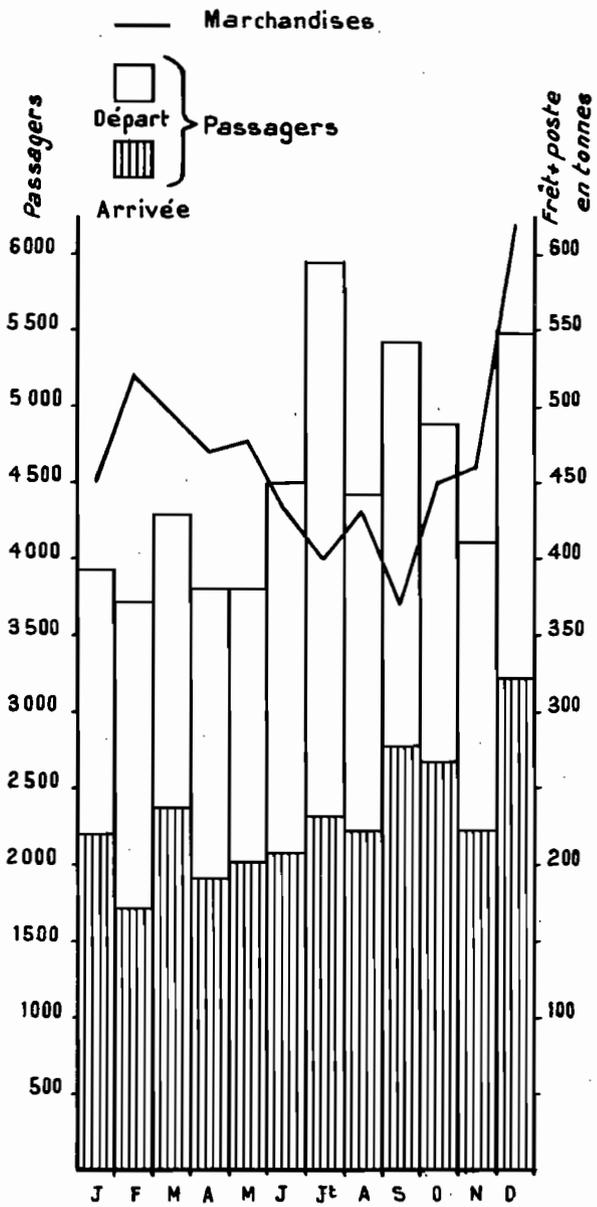
Sur la Sangha, la Compagnie Générale des Transports en Afrique (C.G.T.A.) assure un aller et retour mensuel, la tête de ligne étant située en R.C.A., à Salo ou Nola, suivant les saisons. Les tonnages transportés ont crû très rapidement ; ils ont quintuplé en 10 ans, atteignant 22 000 t en 1964 ; mais 12 000 t seulement intéressent le Congo. Il s'agit, à la descente, de bois en grume ou débité (80 %) de cacao (10 %), d'oléagineux, de café ; à la montée, dominent les hydrocarbures (37 %), le ciment (23,4 %), les produits alimentaires (20 %), parmi lesquels les boissons occupent malheureusement plus de place que le reste. Le trafic est beaucoup plus important sur le Congo et l'Oubangui. La C.G.T.A. et la T.C.O.T. (Transports Congo-Oubangui-Tchad), qui ont toutes deux adopté le principe du remorquage en poussée, plus pratique et plus économique, font la liaison entre Brazzaville et Bangui. La C.G.T.A. est même en liaison radio régulière avec chacun de ses convois, grâce à un poste central situé à Brazzaville. A la montée, (123 000 t), se placent en ordre décroissant, produits alimentaires (38 %), produits pétroliers (29 %), ciment et matériaux de construction, produits métallurgiques ; à la descente, (70 000 t), c'est le coton qui l'emporte (48 %), suivi de loin par le café (15 %), le bois (14 %), les oléagineux (12 %).

Le port fluvial de Brazzaville comporte deux groupes d'installations. D'aval en amont, se situent le port privé de la C.G.T.A., le groupe du Beach, comprenant les appontements utilisés par les bacs et vedettes faisant la navette entre les deux rives, et les installations du Service Fluvial ; enfin, après l'appontement pétrolier, le groupe de Mpila, le plus récent, situé en amont de la Pointe Hollandaise, et bien équipé en grues mobiles et vastes magasins. Les différents cou-

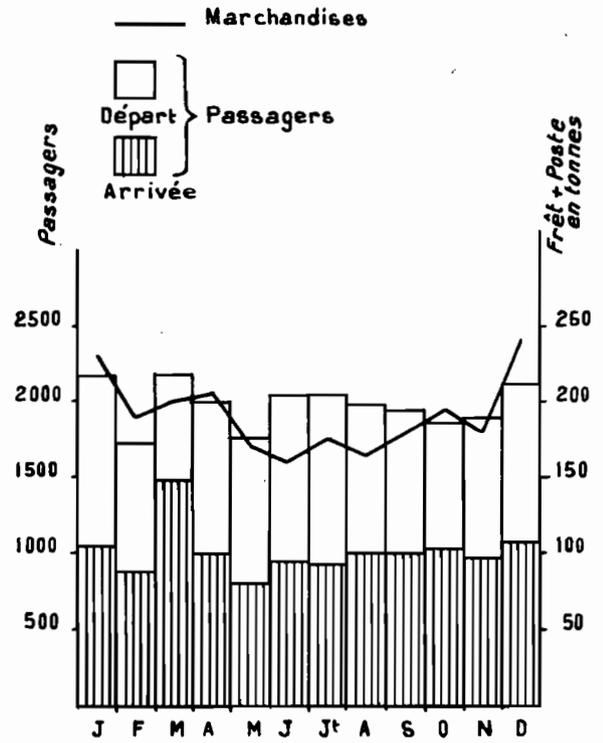
(1) A la fin du XIXème siècle, le premier projet de barrage avait pour but de noyer ces rapides en élevant le plan d'eau. La navigation aurait ainsi pu utiliser le fleuve sur une grande longueur, avec un seul transbordement.

(2) Rappelons en outre que sur le territoire de la R.C.A., le seuil rocheux de Zinga a longtemps été un obstacle dangereux, qui rendait nécessaire deux navettes. Plus de 10 années de travaux ont créé un passage, qui reste cependant assez délicat.

(3) Nous ne citerons ici que pour mémoire les transports traditionnels, en pirogue, sur différents cours d'eau : manioc descendant l'Alima à destination de Mossaka ; poissons fumé descendant le Congo pour être vendu à Brazzaville, viande fumée et tuiles de bambou, convoyés d'Epéna à Impfondo. Les tonnages concernés sont réduits.



Croquis n° 37 - Trafic de Brazzaville Maya-Maya en 1964.



Croquis n° 38 - Le trafic de l'aéroport de Pointe-Noire en 1964.

rants commerciaux se conjuguent à Brazzaville, puisque le chemin de fer est la seule liaison com- mode avec Pointe-Noire. Ils donnent au port un trafic en légère augmentation : 223 000 t en 1964, dont 90 000 t à l'entrée, et 133 000 t à la sortie. L'équipement actuel du port est suffisant pour assurer la manutention de 500 000 tonnes⁽¹⁾.

2/ Les transports aériens

Les transports par voie aérienne sont assurés, à l'intérieur des frontières, par la Compagnie nationale AIR-CONGO. Celle-ci relie la capitale à un certain nombre de chefs-lieux. Les lignes les plus fréquentées sont Brazzaville - Pointe-Noire (8 liaisons par semaine, dont une par Franceville) et Brazzaville - Ouesso (2 liaisons par semaine). Sont également desservies, les agglomérations de Dolisie, Jacob, Makabana, Djambala, Fort-Rousset, Makoua, Impfondo. Le trafic est faible, tant en voyageurs qu'en marchandises, sauf entre Brazzaville et Pointe-Noire. Par contre, Brazzaville est un aéroport de classe internationale, accessible aux quadricoptères (piste de 3 300 m). Il est fréquenté par les compagnies U.T.A. et Air-Afrique, dont les appareils DC 8 font le trajet Paris - Brazzaville en moins de 8 h de vol. Brazzaville est en outre une escale sur la ligne U.T.A. Brazzaville - Johannesburg. Depuis quelques semaines, deux nouvelles compagnies utilisent l'aéroport : AIR-MALI, qui assure un service depuis Bamako, et AEROFLOT, qui a inauguré un vol Moscou - Brazzaville, par Le Caire, AIR-AFRIQUE met également en service des avions DC 6 et DC 4, qui sont affectés aux transports dans le cadre de l'Afrique Equatoriale : Brazzaville - Bangui - Fort-Lamy, et Brazzaville - Pointe-Noire-Port-Gentil - Libreville - Douala.

Le trafic de l'aéroport s'est élevé, en 1964, à 5 570 t et 53 000 voyageurs. Ceux-ci sont particulièrement nombreux de mai à juillet et de septembre à décembre, mais la rentabilité des vols n'est pas toujours assurée, par suite du faible taux de remplissage des appareils pendant une partie de l'année.

II - LE COMMERCE

La présence de centres urbains a fait naître au Congo un commerce intérieur, dont l'inten- sité est fonction de l'importance des agglomérations. Quant au commerce extérieur, il est carac- téristique d'un pays à économie peu différenciée.

A) Le commerce intérieur

Les grandes villes, et, dans une moindre mesure, les centres secondaires, abritent des di- zaines de milliers de consommateurs non producteurs de denrées vivrières. Elles dépendent donc étroitement, pour leur subsistance quotidienne, de leur arrière-pays. Dans les petits chefs-lieux, la population rurale des villages environnants vient en général proposer sur le marché, du manioc, des bananes, des fruits, du poisson frais ou fumé, etc. Le nombre des acheteurs est cependant réduit, la plupart du temps, aux diverses catégories de fonctionnaires, et aux hommes céliba- taires ou veufs, qui ne font pas de plantations vivrières. Le reste des habitants vit grâce aux cul- tures faites par les femmes dans chaque ménage. Parfois, c'est un camion de la coopérative ou du "Centre Secondaire de Commercialisation", qui assure le ramassage sur les lieux de produc- tion. Ce petit trafic porte aussi sur les boissons traditionnelles, comme le vin de palme ou le "vin de bambou", que les "malafoutiers" viennent offrir dans des dames-jeanne, et qui trouvent toujours preneur. Le gibier rencontre également un gros succès, et les villageois viennent parfois de très loin pour le vendre sur le marché du chef-lieu.

Un cas particulier est celui de Mossaka, centre secondaire érigé dans une région très ma- récageuse, où les terres propres aux cultures sont rares. De tout temps, le manioc indispensable a été ramené en pirogue par l'Alima, et échangé contre du poisson. Autrefois monopole des pê- cheurs, ce trafic est aujourd'hui passé aux mains des cultivateurs Mbochi, mais il a perdu de son importance.

Le ravitaillement des grandes villes développe une activité d'une tout autre ampleur. Brazzaville ou Pointe-Noire exigent plusieurs dizaines de tonnes de manioc par jour, sous forme de pains (tchikouanges) ou de farine (foufou). La capitale est, fort heureusement, adossée à une région bien peuplée, dont les habitants sont de bons cultivateurs. Toute la zone comprise entre

(1) Depuis la détérioration des relations entre les deux Congo, les transports à travers le Pool se sont beau- coup réduits : 8 600 t seulement en 1964, dont 8 100 t de ciment, venant de la rive gauche.

Brazzaville, Kinkala et Boko, connaît un trafic intense ; quotidiennement, de nombreux taxi-bus -généralement des camionnettes de 1000 kg- font des dizaines de voyages en direction des villages et des marchés ; ils en ramènent, au mépris de tous les règlements sur la surcharge des véhicules, manioc, ignames, patates douces, maïs, fruits, bois, etc. et un grand nombre de voyageurs. Mais des commerçants transporteurs, équipés de camions, vont plus loin : dans le Pool, jusqu'à Mindouli et Kindamba ; en direction du Nord, jusqu'à Djambala, Makoué, Kellé, c'est-à-dire à plus de 700 km. Enfin, le chemin de fer joue, lui aussi, un rôle essentiel : il apporte, par wagons entiers, une part de la production du Niari, voire du Mayombe (bananes). Le poisson fumé descend du Nord par le fleuve. Les liens encore étroits entre ruraux et citadins sont particulièrement visibles en ce domaine ; car les arrivages se font souvent par petits colis, expédiés à des parents, pour leur utilisation personnelle, ou pour la vente. Le producteur vient fréquemment lui-même offrir sa marchandise, et n'hésite pas à prendre le train pour écouler 25 kg de fruits, à 300 km de son village...

Le schéma est le même à Pointe-Noire ; mais la ville est située dans une région très peu productrice, parce que faiblement peuplée et de sol pauvre. Les citadins dépendent donc ici beaucoup plus des transports à moyenne et longue distance, pour leur ravitaillement quotidien, en manioc (souvent transporté en très gros colis de 150 à 300 kg), bananes, canne à sucre... L'irrégularité est nettement marquée, et les prix sont plus élevés que dans la capitale. Une partie du manioc consommé vient du Pool. Par contre, la mer est une source abondante de poisson frais, dont les Ponténégrins sont de gros consommateurs.

Mais les villes sont également des centres de redistribution, en direction de la brousse, des produits fabriqués sur place ou des marchandises importées. Cela se fait par l'intermédiaire de magasins du type des anciennes factoreries, souvent succursales d'une grosse maison qui a son siège principal à Brazzaville, Dolisie ou Pointe-Noire. Ainsi, la C.F.H.B.C. avait une cinquantaine de boutiques entre Gamboma, Ouesso et Souanké. Leur densité est fonction de la richesse régionale, et une carte du réseau des boutiques pourrait être aussi celle du revenu monétaire des ruraux : elles sont particulièrement nombreuses sur le plateau Koukouya et dans la Vallée du Niari.

A ce réseau principal, s'ajoute celui, plus serré encore, des petites boutiques de villages, simples éventaires plutôt que magasins, et dont le propriétaire va se ravitailler à la plus proche succursale. Le stock est très réduit, et les marchandises manquent souvent. Toutes les régions, même les plus isolées, voient passer périodiquement des colporteurs -souvent des Haoussa- qui voyagent à pied, à bicyclette ou en pirogue, et qui offrent principalement des pagnes. Enfin, nombre de gens trafiquent sans licence, pour se faire quelque argent ; c'est ainsi que le pain est offert sur les marchés de brousse ou dans les gares, par des citadins qui trouvent là l'occasion de gagner quelque argent. Un part malheureusement trop importante de ce commerce entre ville et brousse est constituée par des boissons alcoolisées, élément majeur du chiffre d'affaires de bien des boutiques. Mais c'est par ces mêmes voies que se diffusent, jusque dans les plus petits villages, étoffes, articles de quincaillerie, bimmeloterie, objets de parfumerie, aussi bien que savon, pétrole, allumettes et conserves, devenus indispensables à tous.

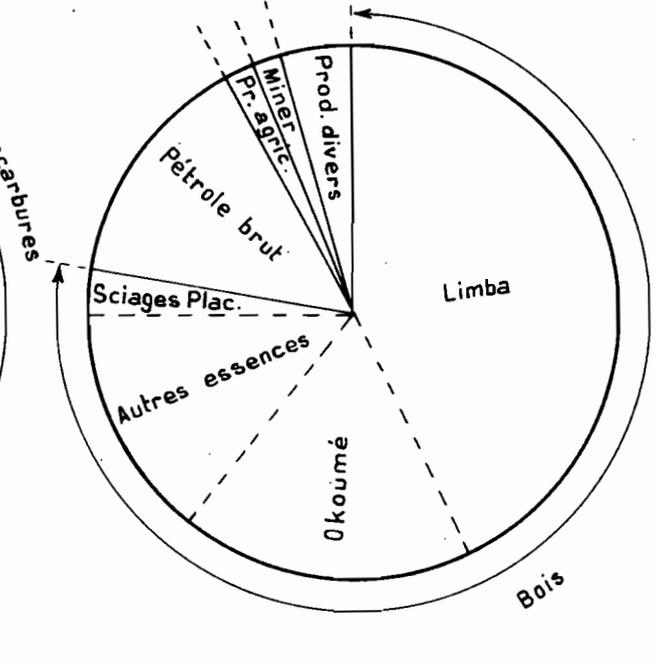
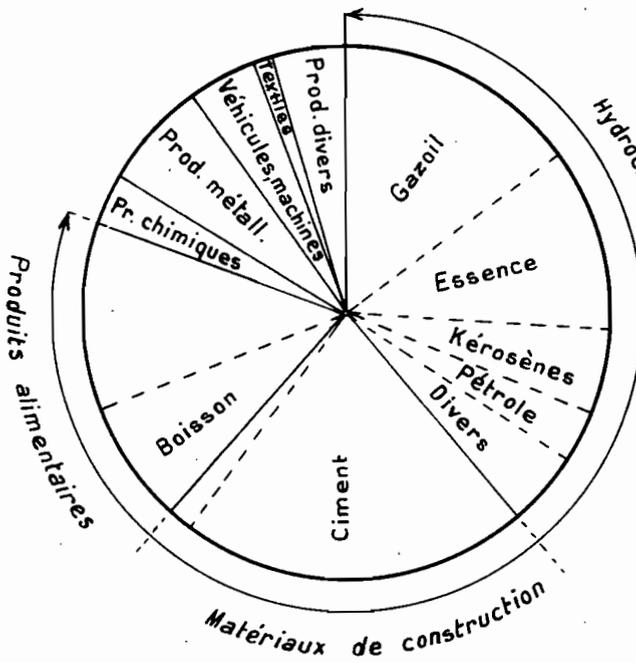
B) Le commerce extérieur

Le commerce extérieur du Congo est le reflet de sa situation économique : il est surtout vendeur de produits bruts, et acheteur de produits fabriqués. Une faible partie seulement de ce commerce se fait avec les Etats de l'U.D.E., les uns et les autres ayant des productions identiques, et présentant le même type d'économie. Cependant, le Congo achète au Tchad de la viande, qui est transportée par avion à Brazzaville ; il lui vend du sucre en pains, fabriqué à la S.I.A.N. (10 000 t environ). Il exporte également chez ses voisins tabac et cigarettes, ainsi qu'un peu de bière. Ce schéma peut, dans un avenir proche, subir quelques modifications. Bientôt, la S.I.A.N. n'enverra plus à Fort-Lamy que du sucre en grains qui sera aggloméré sur place, dans une usine en cours de construction ; par contre, le sucre raffiné dans le Niari (S.I.A.N. et SOSUNIARI), devra trouver de nouveaux débouchés. Il est probable également que le Congo va devenir exportateur de ciment. Par contre, l'édification d'une raffinerie de pétrole à Port-Gentil, modifierait les courants commerciaux concernant les hydrocarbures : vente du brut de Pointe-Indienne au Gabon, et réimportation d'essence, de pétrole, etc.

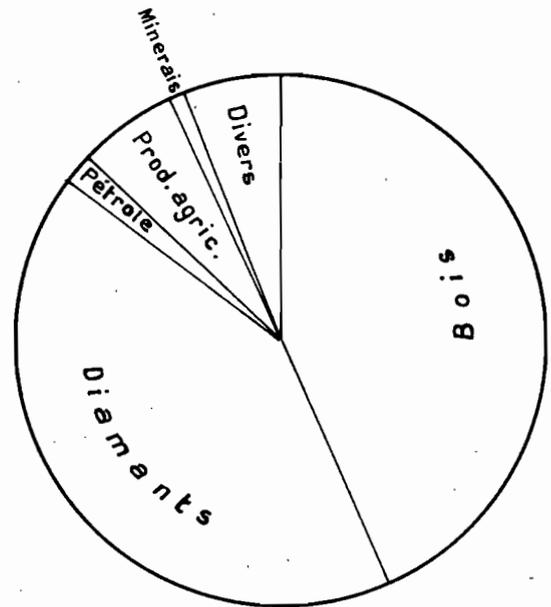
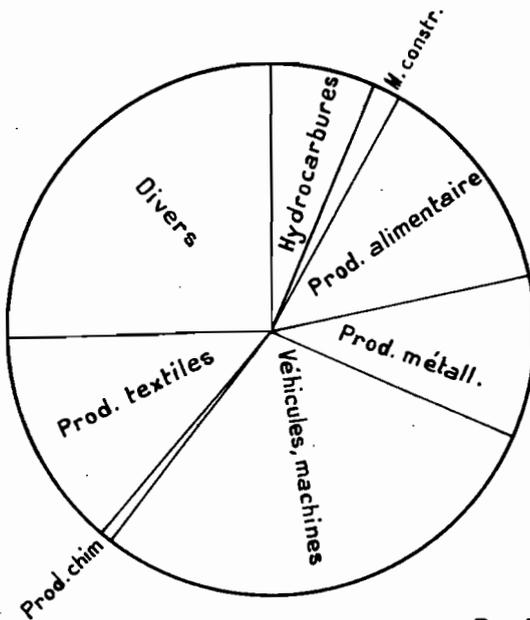
Mais l'essentiel des échanges se fait avec le reste du monde, et représente 800 000 t de marchandises, d'une valeur de 28 milliards de Fr. Parmi les exportations, le bois occupe une place écrasante : 424 000 t sur 543 000 t. C'est le limba qui vient en tête, avec 232 000 t et 2,6 milliards de Fr ; il est acheté presque exclusivement par l'Allemagne de l'Ouest et le Bénélux (169 000 t et 46 000 t) ; l'okoumé occupe la seconde place, avec 98 000 t et 1,3 milliards de Fr ;

I - IMPORTATIONS

II - EXPORTATIONS



A En poids

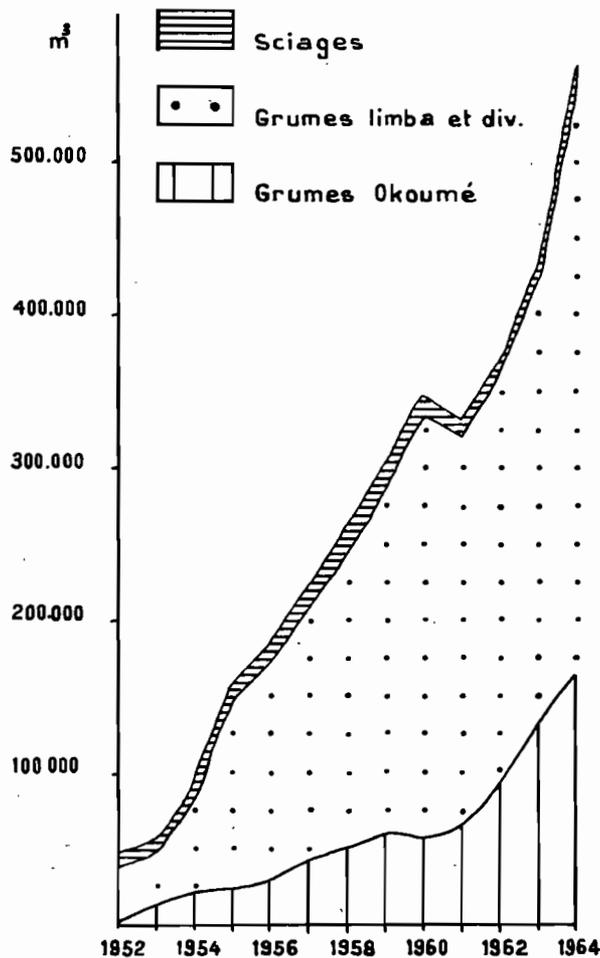


B En valeur

Croquis n° 39 - Le commerce du Congo avec l'extérieur de l'U.D.E. en 1964.

les quatre principaux acheteurs sont, dans l'ordre décroissant, l'Allemagne Fédérale, la France, le Bénélux et Israël. Les essences diverses représentent 55 000 t, où dominent le tchitola, le sipo et le douka. Le Congo exporte enfin des sciages (6 600 t) et surtout des placages : 8 250 t, dont 6 000 t à destination de l'Union Sud-Africaine⁽¹⁾. L'ensemble des exportations de bois représentent une valeur de 5 100 000 000 de Fr.

Le pétrole de Pointe-Indienne est vendu en totalité à la France. C'est, en poids, la deuxième exportation du Congo : 79 000 t, et 260 000 000 de Fr. La place des produits agricoles apparaît encore bien faible : oléagineux divers, cacao, café, tabac... ne totalisent ensemble que 11 000 t, et 690 000 000 Fr ; ils viennent cependant avant les minerais de plomb et de zinc : 9 000 t, 110 000 000 Fr. Les autres produits seraient de faible importance, s'il ne se trouvait, parmi eux, les diamants. Ceux-ci, qui ne sont pas extraits du sous-sol national, s'inscrivent cependant pour près de 4,9 milliards de Fr, et contribuent ainsi à réduire considérablement le déséquilibre de la balance commerciale.



Croquis n° 40 - Exportations congolaises de bois.

En tête des importations, se placent les hydrocarbures : 103 000 t, 1 milliard de Fr. Le rapprochement des chiffres montre donc que le Congo ne couvre pas encore ses besoins en ce domaine. Les produits pétroliers raffinés sont suivis par le ciment et les matériaux de construction (60 000 t, 255 000 000 Fr), les produits alimentaires (51 000 t, dont 19 000 t de boissons, 2,2 milliards de Fr), les produits métallurgiques (18 000 t, 1,5 milliard de Fr), les véhicules et les machines (11 000 t, 4,8 milliards de Fr), les produits chimiques et divers. L'ensemble des importations atteint une valeur de 16 milliards de Fr.

(1) Rappelons que l'usine de déroulage et placage de Pointe-Noire appartient à une société sud-africaine. La nouvelle usine exportera sans doute davantage sur Israël, d'où viennent les capitaux. Israël a déjà acheté 1 600 t de placages en 1964.

Le déficit de la balance commerciale du Congo s'élève donc, en 1964, à 4 300 000 000 Fr. Il convient de noter à ce propos deux faits essentiels : d'une part, il est en nette diminution, puisqu'il était de 10 milliards de Fr en 1962 ; d'autre part, il correspond à une situation assez particulière, notamment la présence d'une minorité à niveau de vie élevé, dont les ressources sont souvent extérieures au Congo : soldes du personnel d'assistance technique, des grosses maisons de commerce, des membres des ambassades, etc. Jusqu'à leur départ récent, il en était de même des militaires de l'armée française. Enfin, certains biens d'équipement sont financés par des fonds F.A.C. ou F.E.D.O.M., ou par des prêts accordés par différents Etats. Leur achat ne grève donc pas le budget du pays, qui a pu ainsi dégager, en 1964, une somme d'un milliard de francs au titre des investissements nationaux.

La liste des pays fournisseurs permet de faire deux remarques : la France en est le principal, avec 60,9 % des importations congolaises (en valeur) et l'Afrique ne tient qu'une place secondaire (8,4 %). Tous ensemble, les pays du Marché Commun fournissent au Congo les 3/4 de ses besoins. Cette proportion est encore plus forte dans le domaine des exportations (77,1 %), mais la France n'est qu'un client modeste (17,1 %) ; ce sont les autres Etats du Marché Commun qui viennent en tête (60 %) grâce aux achats de l'Allemagne Fédérale (bois) et des Pays-Bas (diamants). L'Afrique vient au dernier rang, avec 5,5 %.

CHAPITRE VII

PROBLÈMES DE DÉVELOPPEMENT

Pays en voie de développement, le Congo a une économie peu évoluée, et sa population connaît un bas niveau de vie. Le revenu individuel moyen était, en 1958, de 32 000 Fr par an, chiffre qui n'a de valeur que comparativement à ceux d'autres Etats, mais ne saurait en aucune façon donner une idée du revenu réel des individus. Il existe d'ailleurs des différences considérables entre monde rural et monde urbain. Dans celui-ci, se posent le plus souvent des problèmes de travail, et partant de subsistance ; dans le premier, si l'existence quotidienne est assurée en toutes circonstances, il n'en est pas de même pour l'accroissement de la production, c'est-à-dire la promotion économique. Si les solutions possibles ne sont pas du ressort des géographes, du moins peuvent-ils aider à les dégager, en faisant le bilan des difficultés présentées.

PREMIÈRE PARTIE

LES PROBLÈMES DU MONDE URBAIN

Dans les centres secondaires -chefs-lieux de préfecture ou de sous-préfecture, agglomérations nées autour des gares ou des plantations- les familles dont le chef n'est pas salarié peuvent subsister grâce à l'agriculture que pratiquent toutes les femmes : les terres disponibles sont proches, et l'évolution psychologique est encore peu avancée (l'entretien des cultures vivrières est considéré par l'épouse comme un devoir). Il n'en est pas de même dans les quatre villes principales, et singulièrement à Pointe-Noire et Brazzaville, dont les dimensions sont sans rapport avec leur activité économique. On y trouve donc un nombre considérable de chômeurs, sans profession, travailleurs épisodiques, sur l'importance desquels les statistiques ne concordent pas. Le chiffre de 15 000, pour les deux grandes agglomérations, est sans doute un minimum.

I - LA SUBSISTANCE DES CHOMEURS

Dans les villes, la nourriture, le logement, doivent être payés. Les occasions de dépense sont beaucoup plus nombreuses que dans les villages (bars, dancings, manifestations sportives, etc.). Comment peuvent survivre ceux qui ne gagnent aucun salaire ?

Ils peuvent tout d'abord pratiquer un certain nombre de "petits métiers", parfois semi-clandestins, presque toujours incontrôlables, et qui ne figurent nulle part dans les rubriques officielles. A Brazzaville, par exemple, une source d'argent importante a été la revente de produits divers (tabac et cigarettes, allumettes, boissons alcoolisées, beurre, poulets...) passés en contrebande à partir du Congo-Léopoldville, et offerts aux clients éventuels sur les trottoirs, devant les principaux magasins. Moyen de même genre que le change d'argent sur le port, près des embarcadères, lorsque le cours officiel du franc "rive gauche" était surévalué par rapport à son pouvoir d'achat réel. Mais les possibilités en ce domaine se sont réduites à bien peu de choses depuis 1963.

Par contre, la revente de fruits, légumes, cartes postales peintes, aquarelles, souvent au porte à porte dans les quartiers résidentiels, continue de se pratiquer. Nombreux sont en effet les jeunes gens et enfants qui servent d'intermédiaires entre les producteurs et les consommateurs. A la même catégorie de gagne-petit appartiennent les porteurs de paniers au marché, les "gardiens de voiture" qui, pour 5 Fr, surveillent un véhicule pendant que son propriétaire fait ses achats, les livreurs de marchandises, avec leurs charrette à deux roues, les jardiniers temporaires, qui nettoient les concessions et tondent les pelouses, etc. Les dernières années ont vu également se

multiplier les débits où l'on sert sur quelques planches et des tréteaux, des bols de café accompagnés ou non de pain et de lait concentré⁽¹⁾, et qui ne demandent qu'une bien faible mise de fonds.

Toutes ces activités, dont la liste pourrait être encore allongée, caractérise bien une économie déséquilibrée, où la demande d'emploi est supérieure à l'offre. Les sans-emploi s'efforcent alors de capter à leur profit, par des moyens détournés et de façon très irrégulière dans le temps, une partie de l'argent mis en circulation sous forme de salaires, et dont la masse a augmenté avec l'africanisation de l'administration et des cadres commerciaux. Cependant, il ne semble pas que cela soit suffisant. D'autres types de ressources sont plus spécifiques de la société urbaine d'Afrique Noire.

Le sort des chômeurs est amélioré par la tradition d'hospitalité familiale et intra-ethnique. Il s'agit de cette forme de solidarité coutumière, qui veut que tout membre de la famille (au sens large), ou même du groupe ethnique auquel on appartient, ne soit jamais laissé dans le dénuement. Ainsi s'explique que rares sont les familles qui n'hébergent un ou plusieurs parents, même lointains, à qui elles assurent vivre et couvert, parfois vêtement, en attendant des jours meilleurs pour les assistés. Cette hospitalité ne laisse pas d'entraîner maints abus, les hôtes exploitant sans vergogne la situation, se conduisant alors en véritables parasites. On a pu calculer que plus le citadin est riche, et plus il a de personnes à sa charge, certains accourant du fond de la brousse pour profiter de l'aubaine.

Si sympathique que soit cette sorte de charité envers le prochain, elle n'est pas sans inconvénients. D'une part, elle soutient l'exode rural, puisque l'immigrant sait qu'il trouvera de quoi subsister, même s'il reste sans emploi ; d'autre part, ramenant les moyens d'existence de chacun au niveau inférieur, elle n'encourage pas l'individu à fournir un effort soutenu en vue de sa promotion sociale : il sait que ses gains supplémentaires seront aussitôt épongés par des charges croissantes, et qu'il n'en tirera guère de profit pour lui-même.

Mais le citadin dans le besoin peut aussi compter sur l'aide que lui apporte sa famille restée en brousse. Elle se traduit par des envois de vivres et d'argent, par des expéditions de produits à vendre, dont le prix est partagé. A la limite, le chômeur peut renvoyer femme et enfants au village, en attendant des jours meilleurs (mais il n'y retournera guère lui-même, car ce serait perdre la face en avouant son échec). De toute façon, l'épouse a toujours la possibilité d'aller faire une plantation vivrière sur les terres de son clan, où elle conserve son droit d'usage, du moins si elles ne se situent pas trop loin de la ville.

Enfin, il reste la ressource de l'agriculture urbaine. Les surfaces défrichées à l'intérieur même des villes, chaque année, ou dans les alentours immédiats, sont les témoins de l'activité agricole des femmes : arachides surtout, avec quelques pieds de maïs et de courges sur les terrains vagues, mais manioc également, dans un rayon de plusieurs kilomètres, sur des parcelles louées aux chefs de terre. Une enquête menée à Pointe-Noire en 1960 a chiffré à plus de 500 ha l'étendue des cultures vivrières appartenant à des citadines : 3 femmes sur 10 reconnaissent travailler la terre, et le 1/3 de la population vivait encore, au moins partiellement, en économie d'auto-subsistance. Des chiffres identiques ont été relevés à la même époque, dans un quartier de Brazzaville. La proportion est certainement moins forte à Poto-Poto qu'à Bacongo, à Tié-Tié qu'à Mvoumvou, mais elle reste significative. La ville n'est pas encore un milieu où l'on abandonne totalement le mode de vie rural.

II - L'ÉVOLUTION POSSIBLE DE LA SITUATION

A) Les facteurs d'évolution

Une telle situation pourrait se prolonger longtemps encore, si des facteurs d'évolution ne risquaient de la modifier assez rapidement. C'est tout d'abord le développement inéluctable de l'individualisme. La scolarisation, qui ouvre l'esprit à d'autres types de sociétés, le mode de vie plus européenisé, les observations faites au cours de voyages ou de stages par certains, amènent peu à peu les individus à une conception plus étroite de la famille, réduite à la parenté immédiate, les collatéraux étant davantage considérés comme des étrangers. Il est probable également que le sens de la solidarité tribale ira en s'atténuant, dans un milieu ethniquement très hétérogène ; des efforts sont d'ailleurs officiellement déployés, pour que l'évolution se fasse dans ce sens. Le chômeur doit donc s'attendre un jour à ne plus recevoir qu'une aide réticente et temporaire, au lieu d'une hospitalité volontaire et permanente.

(1) Le lait concentré n'est pas versé dans le café, mais, la plupart du temps, tartiné sur le pain.

Il n'est pas, moins probable que le soutien apporté par la famille de brousse ira en décroissant. Il faut remarquer en effet que les citadins adultes sont nés, dans leur majorité, en brousse, et ils gardent dans leurs villages d'origine des parents proches : pères et mères, frères et sœurs, oncles ou neveux. Mais la plupart des citadins de moins de 20 ans sont natifs de la ville, et la brousse est un monde qui leur est déjà étranger, où résident des parents lointains ; au mieux, des cousins. Il s'agit en quelque sorte de la première génération proprement citadine, et ses liens avec le monde rural sont déjà plus lâches. Il est légitime de prévoir que les villageois seront bien moins disposés à aider, en nature ou en argent, des gens de la ville qu'ils connaîtront mal, et dont ils se sentiront assez peu solidaires.

Enfin, il est aisé de constater que les jeunes filles vivant aujourd'hui à Brazzaville ou à Pointe-Noire, ne veulent plus entendre parler de cultures vivrières. Il est certain, d'une part, qu'elles n'y ont pas été habituées, au contraire de leurs mères : celles-ci n'ont fait, la plupart du temps, que poursuivre en ville une activité commencée en brousse. Mais surtout, l'éducation reçue à l'école éloigne les filles de cette préoccupation ; elles considèrent que cultiver une parcelle perpétue les traditions d'un passé révolu, et que dans une société moderne, ou bien c'est à l'homme de subvenir aux besoins du ménage, ou bien la femme assure son indépendance financière en pratiquant un métier salarié. Dans un milieu où le divorce est extrêmement facile et répandu, elles paraissent plus décidées à changer de mari qu'à revenir sur leur décision en ce domaine.

Dans ces conditions, on peut se demander ce que deviendront en ville les chômeurs, lorsqu'ils ne disposeront plus de la plupart des ressources sur lesquelles ils comptent aujourd'hui pour vivre. Absence d'argent signifiera alors disette et faim. Il est caractéristique que le rachitisme par sous-alimentation, à peu près inconnu jusqu'à présent, ait nettement progressé à Brazzaville depuis deux ou trois ans chez les enfants, premières victimes en pareil cas.

B) Retour à la terre et industrialisation

Deux moyens sont parfois envisagés, qui pourraient résoudre les difficultés du monde urbain : le retour à la terre et l'industrialisation.

Il faut observer que les essais entrepris pour réimplanter des citadins en brousse ont jusqu'à présent échoué, y compris les tout derniers, s'adressant pourtant à des volontaires, et largement soutenus par les autorités. Il semble qu'une confusion fondamentale existe au départ dans l'esprit des intéressés, qui se considèrent d'emblée comme des chefs d'exploitation, dont le rôle sera d'administrer un domaine et de diriger une main-d'œuvre salariée recrutée sur place, et non de payer de leur personne. Au demeurant, pour être efficaces, ces expériences devraient porter sur des milliers d'individus ; seraient-elles envisagées, qu'elles demanderaient, outre des crédits massifs, la disponibilité de terres à prendre sur la propriété collective des villages ; ce qui n'irait pas sans créer de sérieuses difficultés.

L'industrialisation est souvent présentée comme le remède efficace au sous-emploi urbain. Cependant, les projets actuellement les plus avancés, au Congo, se situent tous en brousse : c'est le cas pour la S.I.A.N. et son programme d'extension, pour la SOSUNIARI, près de Loudima, la cimenterie de Loutété, et, à plus lointaine échéance, les potasses de Holle. Ce choix est logique : les usines s'implantent le plus près possible des matières premières dont elles dépendent (canne à sucre, calcaire, potasse), afin de réduire les frais de transport. Or, il est fort probable que les ouvriers qui viendront s'embaucher ne seront pas des citadins, mais des ruraux arrachés à leurs villages par l'appât du salaire. L'expérience de Jacob est caractéristique à ce point de vue : sa population provient presque exclusivement des pays du Niari. Au demeurant, les responsables des entreprises préfèrent embaucher une main-d'œuvre de ce genre, moins ouverte aux courants politiques ou syndicaux.

Il faut considérer également que les grandes industries modernes ne sont pas très consommatrices de main-d'œuvre ; elles sont de plus en plus automatisées, et font bien davantage appel à des techniciens et cadres supérieurs, qu'à des ouvriers non spécialisés et des manœuvres. Ainsi dans les projets concernant l'industrialisation de Pointe-Noire, on n'envisageait la création, passée la période de construction des usines, que de 4 000 postes de travail. Encore s'agissait-il surtout d'ouvriers qualifiés, ce qui pose le problème préalable de formation professionnelle. Cela serait loin d'absorber la totalité des chômeurs. Or, si la réalisation de ces projets demeure possible à plus ou moins longue échéance, il n'en est pas de même à Brazzaville, économiquement mal placée, et qui a toujours été avant tout une capitale administrative. La situation, sur le marché du

travail, s'est plutôt sensiblement détériorée, au cours de l'année 1964, avec le départ de l'armée française, qui utilisait un certain nombre d'ouvriers, employés, boys, etc. (1).

Enfin, il est encore à craindre que dans la meilleure des hypothèses, la création de nombreux emplois nouveaux ne provoque l'arrivée massive, en ville, d'un nombre plusieurs fois supérieurs d'immigrants, attirés par les possibilités d'embauche. Les ruraux sont en effet extrêmement sensibilisés aux espoirs de ce genre, et émigrent d'autant plus volontiers qu'ils estiment prudents d'être sur place ; ainsi, Pointe-Noire a accueilli 20 000 habitants supplémentaires, entre 1958 et 1962, époque des études préalables et des travaux préparatoires à la construction du barrage de Sounda, mais sans que l'industrialisation soit autre chose qu'une éventualité. Les architectes-urbanistes qui ont préparé les plans de la future agglomération née de la SOSUNIARI, ont fondé leurs études sur le rapport de 8 à 1, entre la population prévisible et le nombre effectif de travailleurs (50 000 personnes, pour 6 000 employés) (2).

Résoudre le problème du chômage urbain n'est donc pas aussi simple qu'il paraît à certains ; la solution ne peut que s'inscrire dans un ensemble de mesures qui affecteraient aussi la brousse, faute de quoi elles risquent de rester inefficaces. Or, elle est d'autant plus urgente à trouver que la situation démographique des villes est plus florissante, et que les jeunes, qui sont la majorité (56 % de moins de 20 ans à Pointe-Noire), débouchent désormais en masse sur le marché du travail. En outre -phénomène récent- il faut prévoir de plus en plus de place pour les femmes, qui ne se contentent plus d'être gardiennes d'enfants dans les familles, mais secrétaires, dactylographes, vendeuses, etc. La stabilité sociale et politique du pays en dépend étroitement.

DEUXIÈME PARTIE

LES PROBLÈMES DU MONDE RURAL

Les ruraux possèdent, sur les citadins, un avantage considérable : ils n'ont pas de problèmes de subsistance, et, s'il existe une certaine malnutrition, on ne rencontre nulle part de sous-alimentation. Cependant, leur existence quotidienne est marquée par un niveau de vie médiocre, qui ne dépasse guère la satisfaction des besoins essentiels.

Pour que les paysans congolais vivent mieux, il faut qu'ils vendent, donc qu'ils produisent davantage. Or, si l'industrialisation du pays dépend en partie de facteurs extérieurs (apport de capitaux et de techniciens), la mise en valeur agricole du territoire paraît être, a priori, beaucoup plus à la portée du Congo lui-même. Cela ne signifie pas que les obstacles à lever ne soient ni nombreux, ni importants. Ils sont en fait de deux ordres : d'ordre humain, en ce qui concerne la situation démographique et la psychologie des producteurs, d'ordre économique, en ce qui concerne l'organisation générale de la commercialisation.

I - LES OBSTACLES DÉMOGRAPHIQUES ET PSYCHOLOGIQUES

Les indications données plus haut (chapitre III) sur les caractères démographiques du monde rural, montrent que ces derniers sont peu favorables à un développement rapide du pays. En premier lieu, par suite de la faible densité générale en brousse : elle est inférieure à 2 hab/km² et si l'on ne tient pas compte des populations agglomérées dans les centres secondaires, ce chiffre tombe à 1,7 hab/km². Sur un territoire de 100 km², ne résident donc que 170 personnes, dont une centaine d'adultes seulement. Chacun d'eux dispose ainsi de 100 ha, ce qui est beaucoup trop pour un individu réduit à travailler de ses mains, ou à l'aide d'outils élémentaires, même s'il pratique, comme c'est le cas, une agriculture à longue jachère.

Cependant, l'inégale répartition des hommes dans l'espace corrige un peu cette notion : de nombreuses régions sont inhabitées et inhabitables, tandis que les déplacements de populations qui se sont produits au cours des dernières décennies ont assuré une certaine concentration humaine le long des axes de circulation. Les chiffres réels de densité sont donc plus élevés, lorsqu'on ne considère que les surfaces exploitables, où celles qui sont accessibles dans un certain rayon autour

(1) Ce fait n'est pas particulier au Congo. Rappelons que le président L. Senghor, dans un discours officiel, a signalé que l'abandon de la base militaire de Dakar, faisait perdre à l'économie sénégalaise plusieurs milliards de francs par an.

(2) La SIAN emploie environ 2 500 ouvriers et employés permanents ; Jacob compte 20 000 h. (rapport 1 à 8).

des lieux habités. Cependant, la main-d'œuvre qui serait nécessaire pour passer des formes actuelles de la production à des formes plus intensives, ne paraît pas pouvoir être trouvée partout sur place. C'est d'ailleurs sans doute l'absence de pression démographique qui a empêché les techniques d'évoluer ; il est significatif que les plus progressives soient employées dans les régions de plus fortes densités : plateau Koukouya et pays Bembé, en particulier.

Mais d'autre part, nous savons que l'exode rural a provoqué un déséquilibre entre les grandes catégories d'âges et entre les sexes, qui entraîne à présent une structure démographique très irrégulière. Les groupes les plus atteints sont à la fois les plus actifs et les plus féconds (15-40 ans pour les femmes ; 20-40 ans pour les hommes). Les adultes jeunes constituent en moyenne le quart de la population des villages, et si l'on ne tient compte que des hommes, la proportion est souvent inférieure à 12 % ; elle tombe à 7 % dans certaines régions du Congo : par exemple, la sous-préfecture de Kellé, affectée à la fois par l'exode rural et une forte émigration vers le Gabon. Or, la mise en valeur du sol par de nouvelles cultures ne peut guère être que l'œuvre des hommes, les femmes étant déjà largement pourvues en travaux de toute sorte : cultures vivrières, corvée d'eau et de bois, soins maternels, etc. Mais dans un village de taille moyenne, ne résident pas plus d'une douzaine d'adultes jeunes de sexe masculin, ce qui paraît bien peu. Des regroupements ne pourraient-ils remédier à cette situation ?

A cette insuffisance numérique, viennent s'ajouter des obstacles psychologiques, qui sont l'héritage d'une certaine forme de civilisation, et de l'évolution qui s'est produite depuis moins d'un siècle.

A l'origine, il est probable que chasse et cueillette fournissaient l'essentiel des besoins en produits alimentaires ; les hommes se livraient à la chasse et à la pêche, et assuraient la défense du groupe. Les femmes s'occupaient de la cueillette, du ramassage, des travaux familiaux. L'introduction des plantes nouvelles, à partir du XVIème siècle, imposa des travaux supplémentaires aux femmes, les hommes prenant en charge le gros défrichage. Mais la fin des guerres inter-tribales, la disparition de l'insécurité, ont libéré l'homme de ses principales obligations, et il dispose aujourd'hui, en brousse, de beaucoup de loisirs.

Pourtant, d'une longue tradition de partage des tâches, est né le sentiment très profond que le travail de la terre est une activité qui ne sied pas au sexe masculin, une activité dégradante, surtout lorsqu'elle n'est pas orientée vers la vente du produit cultivé. Le temps libre dont jouissent les hommes, et qui permet les longues palabres sous le mbongui, n'a été jusqu'à présent que très partiellement occupé par l'établissement et l'entretien des cultures commerciales (cacao, tabac, café, riz, bananes, arachides), en plantations de type familial, et parfois, mais encore très rarement, par des cultures de manioc, dont les racines sont alors vendues aux femmes, qui viennent elles-mêmes en faire la récolte.

Mais l'absence de traditions paysannes, qui naissent après des siècles d'agriculture sédentaire, l'inexistence de ce lien entre l'homme et la terre, qui caractérise la petite paysannerie européenne, ont des conséquences fâcheuses. C'est, par exemple, la médiocrité des techniques : les plantations de cacao, de café... ne sont qu'une extrapolation des cultures traditionnelles, avec emploi de la houe. Les méthodes restent archaïques, et les conseils donnés par les agents des Services Agricoles sont rarement suivis (débroussaie périphérique, élimination des pieds malades, taille soignée, etc.). Le planteur agit comme si le travail lui était imposé, et attend de l'Etat qu'il prenne à sa charge l'essentiel des dépenses. C'est cette mentalité qui vient d'amener la suppression des mutuelles de la Vallée du Niari : jamais la S.A.V.N. n'a pu se faire rembourser plus qu'une faible partie des frais de labourage et de préparation des champs d'arachides appartenant aux mutualistes. La lutte contre les maladies du café, du cacao, de la banane, est entièrement financée par les autorités, et ne rencontre même pas toujours la bonne volonté des intéressés.

Le villageois ne consacre que quelques heures par semaine à ses plantations (160 h par an pour une cacaoyère de taille moyenne !) et se décourage vite. Son activité est directement liée au profit immédiat qu'il en retire, et il cesse de travailler si le prix de sa récolte lui est versé avec du retard, même si cet arrêt compromet la suivante. Il s'agit en fait le plus souvent, d'une spéculation à court terme, lui permettant d'acheter quelque bien de consommation dont il a envie. Ses désirs satisfaits, il relâche son effort.

Le travail du rural n'est cependant pas encouragé par la comparaison qu'il peut faire entre condition rurale et condition urbaine. Il ne voit pas que le salaire touché par le citadin est absorbé par l'achat de vivres, par le loyer de la case où le prix des matériaux de construction, alors que lui-même est nourri sans frais par le jardin ou la plantation de sa femme, et que le moindre gain est disponible dans sa totalité. Mais, s'il existe une nette différence entre le salaire du boy, en ville, et celui du manœuvre en brousse, il en existe une beaucoup plus grande entre ce dernier

et le gain que le paysan tire en général de sa récolte. Car les chiffres globaux font illusion : les sommes versées par les organismes acheteurs se divisent en milliers ou en dizaines de milliers de petites parts, quelquefois ridiculement faibles. Les producteurs de cacao récoltent chacun pour 10 000 à 25 000 Fr de fèves par an, mais les producteurs de tabac dépassent rarement 5 000 Fr, et nombre d'entre eux ne livrent au S.E.I.T.A. que pour quelques centaines de francs de feuilles sèches. De ce fait, le revenu monétaire individuel reste très bas, et, dans la plupart des sous-préfectures, les chiffres se situent entre 3 000 et 5 000 Fr/an⁽¹⁾. Pour gagner autant que le manoeuvre, le cultivateur devrait avoir au moins 2 ha de cacao, ou 3 ha de café, ou 6 ha de riz, ce qui lui paraît beaucoup. Il est donc fortement tenté de trouver une place de salarié, dans le secteur public ou privé.

II - LES OBSTACLES ÉCONOMIQUES

Ces obstacles sont avant tout ceux de la commercialisation : ramassage, stockage, et évacuation de la production vers les marchés consommateurs de l'intérieur, ou le port d'exportation. Ce problème s'est posé dès l'installation des Compagnies Concessionnaires, et n'a jamais pu être résolu en donnant satisfaction aux deux parties intéressées.

C'est tout d'abord le secteur privé qui a eu le monopole des opérations, avec le système de la traite. Nous avons vu comment les marchandises "du cru" étaient achetées aux villageois, et payées en nature ou en numéraire, au niveau des factoreries. La commercialisation par le secteur privé s'est perpétuée jusqu'à nos jours, pour un certain nombre de produits agricoles ; c'est le cas pour la totalité du tabac, du raphia, des noix de Kola, et une partie importante des bananes, des palmistes, de l'huile de palme. Les avantages de ce système sont évidents pour l'Etat, qui n'a pas à se soucier de l'organisation des marchés ; c'est le ramasseur qui assure l'évacuation, traite avec les clients éventuels, et endosse les risques financiers de l'opération. Ainsi, pendant longtemps, la C.F.H.B.C. a eu le monopole de fait des palmistes, dans plusieurs préfectures du Nord-Congo. Mais les inconvénients sont également visibles : les prix à l'achat risquent de varier selon les fluctuations des marchés internationaux, et leurs cours sont fixés le plus bas possible, de façon à laisser une marge bénéficiaire maximum. L'Etat a donc été amené à établir des prix de soutien, quitte à verser aux commerçants une ristourne (prime de péréquation) variable selon les lieux, et à gérer une caisse de compensation. C'est ce qui se passe en particulier pour les palmistes et l'huile de palme.

Mais en outre, les entreprises privées ne sont pas intéressées, en général, par des volumes trop réduits de produits agricoles, ou de petits tonnages situés à trop grande distance, et dont le transport ne serait pas rentable, ce qui est souvent le cas lorsqu'une culture est "lancée". Les autorités administratives se sont donc très vite préoccupées d'organiser un autre système de commercialisation, d'où la naissance des Sociétés de Prévoyance. Celles-ci, mi-coopératives, mi-organismes officiels, ont connu de nombreux avatars. Avant l'indépendance du pays, les Stés de Prévoyance étaient organisées dans le cadre des districts. Leur responsable en était l'administrateur chef de district qui en assurait la bonne marche, gérait les fonds, établissait une comptabilité. Les avantages étaient nombreux : garantie d'achat de toutes quantités, où qu'elles se trouvent ; garantie d'un prix rémunérateur, généralement fixé par voie d'autorité ; possibilité de groupage des commandes pour obtenir des prix avantageux : les Stés de Prévoyance faisaient ainsi venir, pour leurs membres, du ciment, des tôles, des graines, etc. Le déficit financier de ces organismes était à peu près permanent, mais inévitable, et leur budget devait être renfloué, chaque année, par les Services Centraux.

En 1960, dans le cadre des nouvelles institutions, furent mis en place des Centres de Coopération Rurale (C.C.R.), qui conservaient les mêmes attributions, mais acquerraient davantage d'autonomie vis à vis de l'administration. Le sous-préfet ne gardait qu'un droit de contrôle, la gestion étant assurée par un bureau élu, avec Président, secrétaire, trésorier, etc. L'ensemble des C.C.R. était rattaché à la Société Nationale de Coopération et de Développement Rural (S.N.C.D.R.), dont le champ d'action couvrait tout le pays, et dont les fonds dépendaient de la Banque Nationale pour le Développement et le Commerce (B.N.D.C.). Ce système conservait tous les inconvénients du précédent, et en ajoutait quelques autres ; en particulier, les frais de fonctionnement devenaient plus lourds car il fallait rémunérer certains des responsables, payer les employés (chauffeurs, manoeuvres) et acheter le matériel roulant. En très peu de temps, tous

(1) Nous avons tenté de l'évaluer par ailleurs, pour les 250 000 h du Nord Congo ; en 1962, il se serait élevé à 3 500 Fr/an.

les C.C.R. se trouvèrent dans une situation financière inextricable, et plus encore lorsqu'il fallait faire fonctionner un petit établissement industriel (huilerie, décortiquerie de riz ou de café) qui réclame un minimum de connaissances techniques et de compétence en matière de gestion financière. Maints producteurs furent payés en bons, ou attendirent en vain les camions de ramassage.

Supprimés en 1963, les C.C.R. sont remplacés désormais par les Centres Secondaires de Commercialisation (C.S.C.), les Centres Primaires étant constitués par les villages ou les groupes de villages. L'ensemble des C.P.C. et C.S.C. est coiffé par l'Office National de Commercialisation des Produits Agricoles (O.N.C.P.A.). L'expérience est trop récente pour en juger objectivement ; mais les modifications n'étant que de détail, il est difficile d'imaginer pourquoi les mêmes difficultés ne produiraient pas les mêmes effets, tant que ne seront pas imposés un strict contrôle de l'emploi du matériel et du personnel, ainsi que des opérations financières. On peut aussi se demander si le cadre des limites administratives est toujours le meilleur, et si, en bien des cas, un découpage à base économique n'éviterait pas des dépenses inutiles.

Il faut cependant reconnaître que la solution de ce problème suppose résolu celui des voies de communication. L'allongement des voies d'évacuation, le mauvais état de certains tronçons routiers, contribuent largement à relever le prix de revient des marchandises, qui doivent supporter parfois des frais de transport de 45Fr la t/km ! Les crédits dont disposent les autorités locales ne suffisent que rarement à entretenir les dizaines de ponts en bois dont elles ont la charge, ni assurer un bon drainage des sections les plus humides, ou le paillage régulier des zones sableuses. En ce domaine, le rôle des exploitants forestiers est souvent important, car ils possèdent le matériel lourd indispensable, et il est vital pour eux que les billes soient régulièrement évacuées ; mais ils ne sont jamais en un lieu que de façon temporaire (1).

La question des transports se pose surtout dans les régions situées au Nord de Brazzaville, parce que les distances à parcourir sont très grandes (1 000 km pour le cacao, jusqu'à la capitale, plus de 600 km pour le bois, le café, le copal...), et parce que les conditions naturelles sont particulièrement médiocres. En outre, le réseau routier semble avoir été conçu sans qu'il soit tenu compte des possibilités fluviales, et la route double souvent le cours d'eau, au lieu de drainer la production vers les points d'embarquement. Les deux modes de transport se font ainsi concurrence, alors qu'ils devraient s'appuyer mutuellement.

Il n'y a pas de solution partielle au problème de la commercialisation, tous les facteurs étant étroitement liés. Il est difficile d'exiger du producteur un travail plus soutenu, si on ne lui assure en même temps la vente régulière et rémunératrice de sa récolte ; on ne peut guère engager de gros frais pour améliorer routes et voies d'eau, si les tonnages à transporter ne justifient pas les investissements nécessaires. Mais il convient d'insister sur un point. Beaucoup de ces problèmes, au Congo comme ailleurs, peuvent être résolus par des moyens techniques : c'est surtout une question d'administration, de machines, de capitaux. Mais il reste toujours un facteur irréductible qui est l'homme ; quel que soit le système politique et économique qui est adopté, rien n'est fait tant que chaque citoyen pense que les décisions à prendre, les efforts à fournir et les sacrifices à consentir sont l'affaire des autres. Chacun doit se dire qu'il est concerné directement, et que s'il veut profiter un jour des avantages obtenus, il est juste qu'il participe aux travaux de construction nationale. D'où que vienne la pluie, en fin de saison sèche, elle n'a d'effet que si la plantation a été défrichée, le sol préparé, et si les graines et les boutures ont été mises en terre. Faute de quoi il ne pousse que des herbes folles, périodiquement brûlées par les feux de savane. La clé du progrès économique, en définitive, n'est nulle part ailleurs qu'entre les mains des Congolais eux-mêmes.

Février-avril 1965

(1) Deux exemples caractéristiques : après le départ de la Sté Forestière du Mayombe, la route de Ponga à la Loubomo a été abandonnée sur les 45 derniers kilomètres ; seuls, les 15 premiers sont encore utilisables. Dans le Pool, l'itinéraire Mindouli-Kindamba n'est plus entretenu correctement depuis l'épuisement des permis forestiers qui étaient en exploitation le long de la route.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES ET ARTICLES GENERAUX ANCIENS

- (1) ANCEL Jacques - La formation de la colonie du Congo Français (1843-1882).
Bulletin du Comité de l'Afrique Française, Paris, 1902, 12ème année, n° 6, supplément n° 4, p. 79 à 94 ; supplément n° 5, p. 99-120 ; bibliographie dans le supplément n° 6, p. 132 à 134.
- (2) BARATIER (Colonel) - Au Congo ; souvenirs de la Mission Marchand, de Loango à Brazzaville.
Paris, Fayard édit. sans date ; 1 volume, 126 p., illustr. 1 carte.
- (3) BOUET-WILLAUMEZ - Commerce et traite des Noirs aux côtes occidentales d'Afrique.
Paris, 1848, 1 vol. in-8°, 230 p., 2 cartes h.t.
- (4) BRAZZA (Pierre Savorgnan de) - Voyages dans l'Ouest Africain (1875-1887).
Le Tour du Monde : t. 54, juillet-décembre 1887, p. 289-336, t. 56, juillet-décembre 1888, p. 1-64.
- (5) BRUEL G. - La France Equatoriale Africaine.
Paris, 1935, Larose édit., 1 vol. 558 p., 26 cartes et croq., 95 planches fotogr., 6 cartes h.t.
- (6) CHALLAYE Félicien - Le Congo Français. La question internationale du Congo.
Paris, 1909, Alcan édit., 1 vol. 316 p.
- (7) CAHUN Léon - Le Congo. La véridique description du royaume africain, appelé, tant par les indigènes que par les Portugais, le Congo, telle qu'elle a été tirée récemment des explorations d'Edouard Lopez, par Philippe Pigafetta, qui l'a mise en langue italienne. Traduite pour la première fois en Français sur l'édition latine faite par les frères de Bry, en 1598, d'après les voyages portugais, et notamment celui d'Edouard Lopez, en 1598, avec 3 planches, dont 2 cartes géographiques.
Bruxelles, 1883, J.J. Gay, libraire édit., 1 vol. 213 p., 3 cartes.
- (8) DYBOWSKY Jean - La route du Tchad : du Loango au Chari.
Paris, 1893, Firmin-Didot typ., 1 vol., 284 p. illustr.
- (9) FORVILLE Robert - Annuaire général des Sociétés coloniales.
Paris, 1900, Lamy imprimeur, 1 vol., 364 p.
- (10) FOURNEAU Alfred - Au vieux Congo. Notes de route 1884-1891.
Paris, 1932, édit. du Comité de l'Afrique Française, 324 p., 18 fotogr., 3 cartes.
- (11) FALKENSTEIN, GUESFELDT, PECHUEL-LOESCHE - Die Loango-Expédition ausgesandt von der deutschen Gesellschaft zur Erforschung-Aequatorial-Africas. 1873-1876.
Leipzig, 1879-1882, 3 vol. in 4°.
- (12) MACEY Paul - Statut international du Congo.
Paris, 1912, Lechevalier édit., 1 vol. 274 p.
- (13) PERIQUET L. - Rapport général sur la Mission de délimitation Afrique Equatoriale Française - Cameroun (1912-1913-1914).
Paris, 1915, Chapelot édit., 5 tomes, 712 p., cartes et croq. fotogr.
- (14) RINCHON (Père Dieudonné) - La traite et l'esclavage des Congolais par les Européens.
Bruxelles, 1929, Rinchon édit., 1 vol., 306 p., gravures bibliogr.

- (15) ROUGET Fernand - L'expansion coloniale au Congo Français.
Paris, 1906, Larose édit., 1 vol., in 8°, 942 p., fotogr., 12 cartes et une carte d'ensemble.
- (16) VEISTROFFER A. - Vingt ans dans la brousse africaine. Souvenirs d'un ancien membre de la mission Savorgnan de Brazza dans l'Ouest Africain, (1883-1903).
Lille, 1931, Bresle édit ; 1 vol. 241 p., 3 cartes h.t., 14 planches fotogr.

GEOMORPHOLOGIE

- // (17) AMSTUTZ A. - Contribution à l'étude géologique du Congo Français.
Bull. Sté Géolog. France, 1929, t. 29, p. 321-327, 1 planche, 1 fig.
- / (18) BABET V. - Etude géologique de la zone du chemin de fer Congo-Océan et de la région minière du Niari et du Djoué.
Paris, 1932, Larose édit., 1 vol. 154 p., 1 carte au 1/500 000, 1 schéma géologique.
- (19) BABET V. - Observations géologiques dans la partie méridionale de l'A.E.F.
Paris, 1933, Larose édit., 1 vol. 154 p., 1 carte géologique au 1/500 000, un schéma géologique au 1/250 000.
- (20) BABET V. - Exploration de la partie méridionale des plateaux batékés, 1933.
Bull. du Service des Mines de l'A.E.F., 1947, n° 3, p. 31-56, 1 carte, 12 planches fotogr.
- / (21) DRESCH J. - Notes de géomorphologie congolaise.
Bull. Assoc. Géogr. Français, n° 181-182, nov. déc. 1946.
- (22) GERARD G. - Carte géologique de l'Afrique Equatoriale Française au 1/2 000 000. Notice explicative.
Paris. 1958, 198 p., bibliogr.
- (23) GUILLEMIN René - Les facteurs physiques du milieu, conditionnant la production agricole.
Brazzaville, 1959, Haut Commissariat Général, 1 vol. ronéo, 110 p., 37 fig.
- (24) LEGOUX P. - Essai sur la morphologie des côtes du Gabon et du Moyen-Congo.
Première conférence internationale des Africanistes de l'Ouest. Comptes-rendus, Dakar, I.F.A.N., t. 1, 1950, p. 110-118, fig., carte.
- (25) SAUTTER G. - Note sur l'érosion en cirque des sables au Nord de Brazzaville.
Bulletin de l'Institut d'Etudes Centrafricaines, 1951, nouvelle série, n° 2, p. 49-62, 2 fig.

CLIMATOLOGIE - HYDROGRAPHIE - VEGETATION - SOLS -

- (26) AIME J. - Les conditions de navigabilité des rivières de la Cuvette congolaise.
ORSTOM - IEC - Brazzaville, 1960, 26 p. dactylogr., 17 graphiques.
- // (27) AIME J. & ROCHE M. - Monographie hydrologique du Kouilou-Niari.
ORSTOM - IEC, janvier 1960, 3 vol., 224 p. + 73 p. d'annexes, croquis, graphiques.
- / (28) ANNUAIRE - Annuaire hydrologique de l'ORSTOM, année 1959.
ORSTOM, Paris, 1963, 511 p.
- // (29) ASECNA - Aperçu sur le climat du Congo.
Brazzaville, 1964, 24 p.
- (30) AUBREVILLE A. - Richesse et misère des forêts de l'Afrique Noire Française. Mission forestière A.E.F.-Cameroun-A.O.F., 1945-1946.
Paris, 1948, 1 vol., 251 p., 54 cartes et croquis, tableaux, illustrations.
- ✕ (31) AUBREVILLE A. - Climats, forêts et désertification de l'Afrique tropicale.
Paris, 1949, Sté d'Édition Géogr. Maritime et Colon., 1 vol. 350 p., cartes et schémas.
- (32) AUBREVILLE A. - Etude sur les forêts de l'A.E.F. et du Cameroun.
Nogent-Marne, mai 1948, Ministère de la F.O.M., 131 p. in 4°. Bulletin scientifique n° 2.

- (33) AUBREVILLE A. - Les brousses secondaires en Afrique Equatoriale, Côte d'Ivoire, Cameroun, A.O.F.
Bois et Forêts des Tropiques, Paris, 1947, n° 2, p. 24-49.
- (34) AUDOIN (Lieutenant de Vaisseau) - La mission hydrographique du Gabon (juillet 1910- août 1912).
Bulletin du Comité de l'Afrique Française, Paris, 23ème année, n° 6, juin 1913, supplément.
- (35) BABET V. - Introduction à l'étude des sols de l'A.E.F. Sur les caractères physiques généraux des sols en rapport avec la roche-mère (1937).
Bulletin du Service des Mines de l'A.E.F., Paris, 1947, n° 3, p. 57-75.
- (36) BOCQUIER G. & GUILLEMIN R. - Aperçu sur les principales formations pédologiques de la République du Congo.
Brazzaville, 1959, Ht Commissariat Gl, 139 p. ronéo, 12 fig. H. t.
- (37) BOYER & du CHAXEL - Fréquence normale du vent en altitude.
Service Météorologique de l'A.E.F., publication n° 1.
- (38) COLLIGNON J. - Observations hydrologiques dans la baie de Pointe-Noire.
Bulletin de l'IEC 1955, n° 9, p. 153-166, 8 fig., 1 carte.
- (39) DARNAULT P. - Régime de quelques cours d'eau d'Afrique Equatoriale, et étude de leur utilisation industrielle.
Paris 1947, Larose édit., 134 p., 62 fig., 12 planches fotogr., bibliogr.
- (40) DARNAULT P. - Mission de prospection des forces hydrauliques de l'A.E.F. Rapport d'ensemble.
Paris 1931, Larose édit., 266 p., 21 graph., 7 fig., 29 planches fotogr.
- (41) DAVREUX L. - Quelques considérations sur le bassin hydrographique du Congo.
Bulletin de la Sté Royale belge de Géographie, 1957, 81ème année, fasc. 1-2, p. 67-79.
- (42) DEVROEY E.J. - Le bassin hydrographique congolais, spécialement celui du bief maritime.
Mémoires de l'Institut Royal Colonial Belge, Section des Sciences Techniques, Bruxelles, 1941, t. III, fasc. 3, 172 p., 6 planches fotogr., 4 cartes.
- (43) DEVROEY E.J. - Annuaire hydrologique du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.
Comité hydrograph. du Bassin congolais, Bruxelles, 1959, 1 vol., 540 p., bibliogr.
- (44) FRANZINI F. - Les boisements artificiels dans les savanes de la région de Pointe-Noire.
Bois et Forêts des Tropiques, n° 53, mai-juin 1957, p. 25-32.
- (45) GUILLAUME M. - La conservation des sols dans les territoires français d'Afrique Noire.
Bulletin Agronom. du Congo Belge, Bruxelles, vol. 40, n° 3-4, septembre-décembre 1949, p. 2 233 - 2 252.
- (46) HIEZ G., TOUCHEBEUF P., BILLON B., CHAPERON P. - Hydrologie du bassin supérieur du Niari (en amont de Loudima).
O.R.S.T.O.M., centre de Brazzaville - Ministère de la Coopération, 1965, 93 p., tableaux, croquis.
- (47) KOECHLIN J. - La végétation des savanes, dans le Sud de la République du Congo.
I.R.S.C., Brazzaville, 1961, 310 p., 28 fig., bibliogr., index, 1 carte h.t.
- (48) KOECHLIN J. & CAVALAN P. - Les essais d'introduction et de culture de plantes fourragères dans la Vallée du Niari.
Bulletin de l'I.E.C., nouvelle série, 1959, n° 17-18, p. 43-70, 1 fig., 4 planches fotogr.
- (49) LEBRUN J. - Le "couloir littoral" atlantique, voie de pénétration de la flore sèche en Afrique Guinéenne.
Bulletin des Séances de l'A.R.S.O.M., nouvelle série, VIII, 1962-4, p. 719-735.
- (50) PELLEGRIN F. - La flore du Mayombe, d'après les récoltes de G. Le Testut.
Mémoires de la Sté Linnéenne de Normandie, Caen, 1924, 2ème fasc., 126 p., 11 planches.
- (51) ROUSSILHE H. - Mission hydrographique Congo-Oubangui-Sangha, 1910-1911.
- (52) TARIEL J. & GROULEZ J. - Les plantations de limba au Moyen-Congo.
Bois et Forêts des Tropiques, Nogent/Marne, n° 61, sept. octobre 1958, p. 9-25.
- (53) TROCHAIN J.-L. - Nomenclature et classification des types de végétation en Afrique Noire française.
Bulletin de l'I.E.C., 1951, n° 2, p. 9-18, 4 planches h.t.

- (54) TROCHAIN J.-L. & KOECHLIN J. - Les pâturages naturels du Sud de l'A.E.F.
Bulletin de l'I.E.C., nouvelle série, 1958, n° 15-16, p. 59-83, 8 fig., 1 carte, 3 planches
photogr.
- (55) TSCHIRHART G. - Les perturbations atmosphériques intéressant l'A.E.F. méridionale.
Paris, juin 1959, Direction de la Météorologie Nationale, Monographie n° 13, 32 p., 35 fig.
- (56) WAEGEMANS G. - Introduction à l'étude de la latéritisation et des latérites du centre africain.
Bulletin Agronomique du Congo Belge, vol. 42, n° 1, mars 1951, p. 13-56, fig., bibliogr.
- (57) YAYER J. - Etudes hydrographiques.
O.R.S.T.O.M. - I.E.C. - Brazzaville, 1951, 108 p. ronéo, figures, fotogr.
- (58) YAYER J. - Caractéristiques hydrographiques de l'Oubangui.
Bulletin de l'Inst. Roy. des Sc. Col., 1951, tome XXII, fasc. 3, p. 808-835.

POPULATION - DEMOGRAPHIE

- (59) ANDERSSON E. - Contribution à l'ethnographie des Kuta.
Upsala, 1953, 363 p., planches fotogr.
- (60) AUGAGNEUR (Gr Gl) - Le mouvement de la population de l'A.E.F. ; influence de la maladie
du sommeil.
Revue d'hygiène, juin 1924, tome XLVI, p. 509-540.
- (61) BALANDIER G. - Sociologie actuelle de l'Afrique Noire.
Paris, P.U.F., 1955, 1 vol. in 8°, 510 p.
- (62) I.N.S.E.E. - Enquête démographique 1960-1961 ; résultats provisoires de la Mission Démographique du Congo.
Ministère de la Coopération - République du Congo, 1962, 25 p. ronéo, 1 carte h.t.
- (63) LAMAN K. - The Kongo.
Upsala, Studia Ethnographica Upsalensia, IV, VIII, XII Vol. I, 1953, 155 p. ; vol. II, 1957, 164 p. ; vol. III, 1962, 250 p. ; planches fotogr.
- (64) LIERDEMAN J.L. - Analyse socio-démographique de la population africaine de Pointe-Noire.
ORSTOM - IRSC, Brazzaville, 1962, 114 p. ronéo, 22 tableaux, 11 croquis, 15 cartes, bibliogr.
- (65) MARTIN G., LEBEUF, ROUBAUD - Rapport de la Mission d'Etude de la maladie du sommeil au Congo Français (1906-1908).
Paris, Masson et Cie, 1909, 721 p., 136 fig., 28 cartes et croquis, 8 planches h.t., 1 carte h.t.
- (66) O.R.I.K. - Recensement démographique de Pointe-Noire, 1958.
Ministère de la Coopération, Statistiques Générales du Congo, 1961, 126 p., 71 tableaux, 1 carte, 3 planches, 8 graphiques.
- (67) SAUTTER G. - L'exode vers les grands centres en Afrique Equatoriale Française.
I.E.C. Brazzaville, 1949, rapport inédit, 82 p. dactyl. 1 croquis h.t.
- (68) SAUTTER G. - Le plateau congolais de Mbé.
Cahiers d'Etudes Africaines, Paris, 1960, n° 2, p. 5-48, 1 carte.
- (69) SICE (Docteur A.) - La trypanosomiase humaine en Afrique intertropicale.
Paris 1937, Vigot édit., 306 p., cartes, fotogr., bibl.
- (70) SORET M. - Démographie et problèmes urbains en A.E.F. : Poto-Poto, Bacongo, Dolisie.
Mémoires de l'IEC, Brazzaville 1954, 134 p., 55 tabl. 18 fig.
- (71) SORET M. - Carte ethno-démographique de l'Afrique Equatoriale Française. Note préliminaire.
Bulletin de l'I.E.C., nouvelle série, 1956, n° 12, p. 27-52, 1 carte, 6 fig.
- (72) SORET M. - Les Kongo nord-occidentaux.
Paris, 1959, P.U.F., Monographies Ethnologiques Africaines, 1 vol., 144 p., bibliogr. 1 carte h.t.

ECONOMIE GENERALE ET REGIONALE

- (73) Anonyme - La République du Congo.
Numéro spécial de la Revue "Le Développement Africain", Institut d'Etudes du développement africain, Paris, 5ème année, novembre 1962, 80 p, tableaux, illustrations.
- (74) Anonyme - La mise en valeur de l'A.E.F.
Numéro spécial de Réalités Africaines, Casablanca, 1956, Fontana édit., 358 p., cartes et photogr.
- (75) GOUVERNEMENT GENERAL DE L'A.E.F. - L'évolution économique des possessions françaises d'Afrique Equatoriale.
Paris, Alcan, 1913.
- (76) GUERRINI M. - L'économie rurale de la Cuvette congolaise. Situation actuelle, possibilités de développement et de modernisation.
Commissariat au Plan, Brazzaville, 1961, 76 p. ronéo + 22 p. annexes, 1 carte h.t.
- (77) LAVAGNE P. - La vallée du Niari.
Brazzaville, Commissariat au Plan, 1961, 40 p. ronéo., bibliogr.
- (78) LIERDEMAN J.L. - Quelques problèmes socio-économiques de la Vallée du Niari et du Niari Forestier.(rapport roneo.)
- (79) PAPY L. - Les populations Batéké (Afrique Equatoriale Française).
Les Cahiers d'Outre-Mer, Bordeaux, 1949, tome II, n° 5, p. 112-134, 2 croquis, 13 photogr.
- (80) SAMUEL P. - Agriculture équatoriale Bantou et agriculture européenne.
Bulletin Agricole du Congo Belge, 1950, vol. XLI, n° 3, p. 579-662, 41 fig. bibliogr.
- (81) SAUTTER G. - Esquisse d'une géographie régionale du Moyen-Congo.
Cahiers de l'Information Géographique, 1954, n° 1-3, p. 33-44, 1 carte.
- (82) SAUTTER G. - Notes sur l'agriculture des Bakamba de la Vallée du Niari.
Bulletin de l'IEC, nouvelle série, 1955, n° 10, p. 67-105.
- (83) SAUTTER G. - La Cuvette congolaise - Monographie régionale des bassins de la Likouala-Mossaka, de l'Alima et de la Nkéné.
Ministère de la Coopération, Paris, 1962, 70 p. miméogr.
- (84) SERVICE DE L'AGRICULTURE - Recensement agricole de la République du Congo (1960-1961).
Résultats provisoires, Brazzaville, 1963, 53 p. dactyl. tableaux.
- (85) SERVICE DE LA STATISTIQUE GENERALE - Etude socio-économique du plateau Koukouya (1956-1957).
Direction générale des Services Economiques et du Plan, Brazzaville, 1958, 33 + 56 p. dactyl., tableaux.
- (86) VENNETIER P. - La population et l'économie du Congo-Brazzaville.
Les Cahiers d'Outre-Mer, 1962, tome XV, n° 60, p. 360-380, 1 carte.
- (87) VENNETIER P. - Les hommes et leurs activités dans le Nord du Congo-Brazzaville.
Paris, Cahiers O.R.S.T.O.M., Sciences Humaines, 1965, vol. II, n° 1, 296 p., 59 croq., 4 cartes, 104 réf. bibliogr., index des noms géographiques cités, 32 photogr.
- (88) VINCENT J.F. - La culture du cacao et son retentissement social dans la région de Souanké.
Centre ORSTOM de Brazzaville, 1961, 104 p. ronéo, 4 croquis, bibliogr.

PRODUCTION AGRICOLE ET INDUSTRIELLE

- (89) Anonyme - Le Kouilou.
Numéro spécial d'Industries et Travaux d'Outre-Mer, 1958, 6ème année, n° 58, p. 477-592, tableaux, photogr.
- (90) ALLOUARD P. - Les industries forestières au Cameroun et en A.E.F.
Bois et Forêts des Tropiques, Nogent/Marne, n° 10, 1949, p. 147-167, photogr.

- (91) COLLIGNON J. - La pêche au chalut sur les côtes d'A.E.F.
Bulletin de l'I.E.C., nouvelle série, 1959, n° 17-18, p. 21-33, 1 carte, 1 planche fotogr.
- (92) DHONT Y. - La pêche à Pointe-Noire et ses possibilités de développement.
Centre ORSTOM de Brazzaville, juillet 1963, 167 p. ronéo, 18 tableaux, 114 graphiques.
- (93) GEORTAY G. - Vers une amélioration économique de la culture vivrière en région équatoriale forestière.
Bulletin d'Information de l'INEAC, Bruxelles, 1956, vol. V, n° 6, p. 377-384, tableaux.
- (94) GODARD D. - Les hommes dans la forêt.
Bois et Forêts des Tropiques, 1948, n° 6, p. 184-198 ; n° 9, p. 89-92 ; n° 10, p. 210-214.
- (95) GOUROU P. - Aubeville. Des paysans français en Afrique Equatoriale.
Les Cahiers d'Outre-Mer, Bordeaux, 1950, 3ème année, n° 10, p. 189-199, planches fotogr.
- (96) GOUROU P. - Les enseignements d'une expérience agricole en pays équatorial : Aubeville 1952.
Les Cahiers d'Outre-Mer, Bordeaux, 1953, 6ème année, n° 23, p. 232-243, 1 croquis.
- (97) GROUPEMENT EUROPEEN D'ETUDES DU PORT FRANC DE POINTE-NOIRE - Possibilités d'industrialisation à Pointe-Noire.
Brazzaville, 1960, 58 p., tableaux, 1 schéma.
- (98) HAUSER A. - Les exploitations mécanisées du Moyen-Congo français.
Africa, Londres, 1954, vol. 24, n° 2, p. 114-129, carte.
- (99) HUMBLET P. - Aménagement des forêts climatiques tropicales au Mayombe.
Bulletin Agricole du Congo Belge, Bruxelles, 1946, vol. 37, n° 1, p. 15-87.
- (100) JULIA H. - Le palmier à huile dans la Cuvette congolaise. Etude des possibilités de développement.
Commissariat au Plan, Brazzaville, 1961, 21 + 8 p. ronéo.
- (101) LE RAY J. - La mise en valeur des forêts de la Cuvette congolaise.
Commissariat au Plan, Brazzaville, 1961, 50 p. ronéo, 7 tabl.
- (102) LE RAY J. & TUFFIER M. - Le matériel de l'exploitation forestière tropicale.
Marchés Tropicaux du Monde, Paris, 1958, 14ème année, n° 669 p. 2179-2191, fig. tableaux.
- (103) MAUMON M. - Mise en valeur de la Cuvette Congolaise. Rapport de synthèse.
Mission d'Etude de la Cuvette Congolaise, Commissariat au Plan, Brazzaville, 1961, 3 vol. 293 p. ronéo, 1 carte h.t.
- (104) NIOX F. - Une intéressante usine de déroulage et de contre-plaqué : Plexafric.
Bois et Forêts des Tropiques, 1956, n° 46, p. 41-47, croquis.
- (105) PARGOIRE J. - Développement agricole et forestier de l'A.E.F.
Tropiques, Paris, 53ème année, n° 376, 1955, p. 13-22, fig.
- (106) ROUX CH. - Considérations pratiques sur la pêche le long du littoral de l'A.E.F.
Bulletin de l'I.E.C., 1950, n° 1, p. 65-78.
- (107) SAUTTER G. - Les pêcheurs du Stanley-Pool.
I.E.C., 1952, rapport inédit, 77 p. ronéo, 1 carte.
- (108) SAUTTER G. - Note sur la pêche dans la région de Mossaka.
I.E.C. 1952, rapport inédit, 38 p. dactylogr.
- (109) STAUCH A. - Contribution à l'étude de la pêche dans la Cuvette congolaise.
Commissariat au Plan, Brazzaville, 1961, 46 p. ronéo, 1 carte.
- (110) VENNETIER P. - La Société Industrielle et Agricole du Niari (S.I.A.N.), Congo-Brazzaville.
Les Cahiers d'Outre-Mer, Bordeaux, 1963, tome XVI, p. 43-80, 14 cartes et croquis.

GEOGRAPHIE URBAINE

- (111) ALTHABE G. - Etude du chômage à Brazzaville en 1957, I - Etude psychologique.
ORSTOM, Cahiers des Sciences Humaines, 1963, vol. I, n° 4, 106 p., tableaux.
- (112) Anonyme - Naissance d'une ville : Dolisie.
Bulletin d'Information et de Documentation du Gouvernement Général, Brazzaville, décembre 1949, n° 37, 8 p.

- (113) BALANDIER G. - Sociologie des Brazzavilles noires.
Paris, Colin édit., 1955, Cahier de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, n° 67, 1 vol., 274 p., fotogr.
- (114) DENIS J. - Pointe-Noire.
Les Cahiers d'Outre-Mer, Bordeaux, 1955, 8ème année, n° 32, p. 350-368, fig., planches fotogr.
- (115) DENIS J. - Le phénomène urbain en Afrique Centrale.
Bruxelles, 1958, Duculot édit., 401 p., 49 fig., 32 photo, bibliogr., index.
- (116) DEVAUGES R. - Etude du chômage à Brazzaville en 1957 - II - Etude sociologique.
ORSTOM, Cahiers des Sciences Humaines, 1963, vol. I, n° 4, 201 p., tableaux, bibliogr.
- (117) DEVAUGES R. - Les chômeurs de Brazzaville, et les perspectives du barrage du Kouilou.
ORSTOM, Cahiers des Sciences Humaines, 1963, vol. II, 99 p., tableaux.
- (118) DRESCH J. - Villes congolaises.
Acta Géographica, Paris, n° 3, 1947, p. 1-4.
- (119) FREY R. - Brazzaville.
Encyclopédie mensuelle d'Outre-Mer, Août-septembre 1954, n° 48-49, 154 p., croquis, fotogr.
- (120) FORDE D. - Les aspects sociaux de l'industrialisation et de l'urbanisation en Afrique au Sud du Sahara.
Bulletin International des Sciences Sociales, Paris, 1955, vol. 7, n° 1, p. 121-136.
- (121) LEBEUF J.P. - Centres urbains d'A.E.F.
Africa, Londres, 1953, vol. 23 ; n° 4, p. 285-297.
- (122) LEGRAND J.M. - L'urbanisation des agglomérations africaines au Moyen-Congo et en Oubangui-Chari.
Industries et Travaux d'Outre-Mer, Paris, 1958, 4ème année, n° 28, p. 141-148, illustrat.
- (123) SAUTTER G. - Aperçu sur les villes "africaines" du Moyen-Congo.
L'Afrique et l'Asie, Paris, 1951, n° 14, p. 35-53, planch.
- (124) VENNETIER P. - Banlieue noire de Brazzaville. La vie rurale et les rapports entre la ville et la campagne à Bacongo.
Les Cahiers d'Outre-Mer, Bordeaux, 1959, tome XII, p. 321-348, 6 cartes et croquis, 2 planches fotogr.
- (125) VENNETIER P. - Brazzaville : alguns aspectos de uma cidade da Africa francesa.
Boletim Paulista de Geografia, Sao Paulo, 1960, n° 34, p. 18-40, 4 cartes et croquis, 4 planches fotogr.
- (126) VENNETIER P. - Un quartier suburbain de Brazzaville : Moukondji-Ngouaka.
Bulletin de l'I.E.C., Brazzaville, 1960, nouvelle série, n° 19-20, p. 91-124, 8 cartes et croquis, 14 tableaux, 2 planches fotogr.
- (127) VENNETIER P. - Mvouti : une agglomération semi-urbaine en République du Congo.
Revue de Géographie de Lyon, 1961, vol. XXXVI, n° 1, p. 51-81, 12 cartes et croquis, 3 tableaux, 4 planches fotogr.
- (128) VENNETIER P. - La vie agricole urbaine à Pointe-Noire.
Les Cahiers d'Outre-Mer, Bordeaux, 1961, tome XIV, p. 60-84, 3 croquis et cartes.
- (129) VENNETIER P. - Uma aldeia de pescadores na costa conguesa.
Boletim Paulista de Geografia, Sao Paulo, 1961, n° 36, p. 11-25, 3 cartes et croquis.
- (130) VENNETIER P. - Causes et conséquences de l'urbanisation au Congo-Brazzaville.
Les Cahiers d'Outre-Mer, 1963, tome XVI, p. 263-280, 3 cartes et croquis.

TRANSPORTS ET COMMERCE

- (131) Le Congo-Océan a trente ans.
Numéro 129 de "La Vie du Rail", décembre 1964, 21 p., graphiques, fotogr.

- (132) AURIC H. - L'avenir du Congo et le Congo-Océan.
Paris, Picart édit., 1929, 1 vol. in 8°, 136 p.
- (133) BERNARD G. - La navigation sur le Congo.
Hommès et Commerce, 1956, n° 34, p. 51-67.
- (134) CERMACK F. - Le flottage des Bois en A.E.F.
Bois et Forêts des Tropiques, 1949, n° 9, p. 39-48, photo.
- (135) GANON F. - Enquête routière de Kibangou.
O.R.I.K., Pointe-Noire, 1959, 77 p. ronéo + annexes, croquis, graphiques.
- (136) GUERCHY (J. de) - Pointe-Noire, grand port de l'A.E.F.
Marchés coloniaux, Paris, 1951, 7ème année, n° 270, p. 165-169 ; illustr.
- (137) JOUTEL G.G. - Les grands ports coloniaux : Pointe-Noire.
Bulletin du Comité de l'Afrique Française, 1932, 42ème année, n° 9, p. 536-542.
- (138) KIMPE (Paul de) - Le contrôle de la jacinthe d'eau.
Bulletin Agricole du Congo Belge, 1957, vol. VI, n° 1, p. 105-135.
- (139) MIZON P. - Les routes du Congo.
Revue Maritime et Coloniale, 1885, tome LXXXVII, p. 461-481.
- (140) PICOURT R.P. - Les courants d'exportation des bois du Moyen-Congo.
Revue internationale des produits coloniaux et du matériel colonial, Paris, 1953, 28ème année, n° 290, p. 208-211.
- (141) PRECLIN M. - Le Congo-Océan.
Marchés Coloniaux, Paris, 1949, 5ème année, n° 183, p. 904-906, carte, fig.
- (142) REYNARD R. - Note sur l'activité économique des côtes du Gabon au début du XVIIème siècle.
Bulletin de l'I.E.C., nouvelle série, 1957, n° 13-14, p. 49-54.
- (143) ROMANOT M. - L'aventure de l'or et du Congo-Océan.
Paris, libr. Secrétan, 1951, 1 vol. in 8°, 293 p, photo.
- (144) VANDERLINDEN R. - Le matériel de remorquage en poussée de la Compagnie Générale des Transports en Afrique.
Bulletin de l'I.R.C.B., Bruxelles, 1949, tome XX, fasc. 1, p. 307-315.
- (145) VENNETIER P. - Navigation intérieure en Afrique Noire : le réseau français Congo-Oubangui.
Les Cahiers d'Outre-Mer, 1959, tome XII, n° 48, p. 321-348, 6 cartes et croquis, fotogr.
- (146) VENNETIER P. - Les transports en République du Congo, au Nord de Brazzaville, 1962, 103 p. ronéo, 16 cartes et croquis, 5 cartes h.t.

MATERIEL CARTOGRAPHIQUE POUR L'ETUDE DU CONGO - BRAZZAVILLE

COUPURES DISPONIBLES LE 15 MAI 1965

I - ETUDE GEOLOGIQUE

Carte géologique de l'Afrique Equatoriale, au 1/2 000 000

Coupures Sud-Ouest et Sud-Est.

Carte géologique de l'Afrique Equatoriale au 1/500 000

Coupures : OUESSO (O 19), MAKOKOU Est (E 18), FRANCEVILLE Est (E 12), SIBITI Est (E 7), SIBITI Ouest (O 6), MAYOUMBA Est (E 5), BRAZZAVILLE-POINTE-NOIRE (E 1, O 2, E 3).

Ces coupures sont uniquement géologiques, sans fond topographique, et ne comportent que des points cotés.

II - ETUDE TOPOGRAPHIQUE

Carte de l'Afrique Equatoriale, au 1/1 000 000

Coupures : OUESSO, YAOUNDE, BRAZZAVILLE, POINTE-NOIRE.

Carte de l'Afrique Equatoriale au 1/500 000

Coupure : BRAZZAVILLE.

Carte de l'Afrique Equatoriale au 1/200 000

Coupures : ZINGA, MBAIKI, DONGOU, GANDOU, MOLOUNDOU, SOUANKE, MINTOM, EPENA, IMPFONDO, MOBENZELE, PIKOUNDA, LIRANGA, BOKANDA, FORT-ROUSSET, MOSSAKA, GAMBOMA, NSAH-MPOUYA, DJAMBALA, ZANAGA, MBE-NGABE, MAYAMA, SIBITI, BRAZZAVILLE, KINKALA, MADINGOU.

Carte de l'Afrique Equatoriale au 1/50 000

Coupures : KOULAMOUTOU (4c, 4d), MOSSENDJO (2a, 2b, 2c, 2d ; 4a, 4b, 4c, 4d), KIBANGOU (3a, 3b, 3c, 3d ; 4a, 4b, 4c, 4d), KINKALA (1c), MADINGOU (1a, 1b, 1c, 1d ; 2a, 2b, 2c, 2d ; 3a, 3b, 3d ; 4a, 4c), DOLISIE (2a, 2b, 2d).

Cartes au 1/20 000 et au 1/10 000

Coupures Brazzaville et Pointe-Noire.

III - ETUDE DE LA VEGETATION

Types de végétation de la Cuvette Congolaise au Nord de l'Equateur

ROLLET B., 1963, sans indication d'imprimeur ; échelle : 1/1 000 000. Comporte 3 cartons (pluies et températures, géologie, sols) et une légende explicative commentée sur la carte elle-même. Rapport F.A.O.

IV - ETUDE DE LA POPULATION

Carte ethno-démographique de l'Afrique Equatoriale

Coupures n° 1 (Brazzaville), par M. SORET ; n° 2 (Pointe-Noire), par M. SORET ; n° 4 (Ouessou), par M. SORET, R. DIZIAIN, A. HALLAIRE.

Publiée par l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer, de 1955 à 1961.

V - VOIES DE COMMUNICATION

Carte des voies de communication du Moyen-Congo - Gabon

Echelle 1/1 500 000 ; Service Géographique de l'A.E.F. - Cameroun, 2ème trimestre 1958.

TABLE DES CARTES ET CROQUIS

CARTE HORS-TEXTE : La République du Congo-Brazzaville.

- Croquis n° 1 - Carte géologique schématique du Congo sud-occidental.
- Croquis n° 2 - Coupe schématique, de l'Atlantique au Massif du Chaillu.
- Croquis n° 3 - Coupe à travers la Vallée du Niari et les Monts de Comba, à l'Ouest de Mindouli.
- Croquis n° 4 - Coupe géologique à travers le plateau Badondo et la Vallée du Niari.
- Croquis n° 5 - Coupe du plateau de Kissenga à la rive droite du Niari, par les Monts Kinoumbou.
- Croquis n° 6 - Coupe à travers l'avant-pays du Mayombe et le synclinal du Niari (rive droite du fleuve).
- Croquis n° 7 - Carte géologique schématique du Congo septentrional.
- Croquis n° 8 - Coupe Ouest-Est à travers la Sangha occidentale.
- Croquis n° 9 - Croquis morphologique du Congo.
- Croquis n° 10 - Evolution du régime des pluies, du Sud-Ouest au Nord-Est du Congo.
- Croquis n° 11 - Les variations de la pluviométrie au Congo, au cours de l'année.
- Croquis n° 13 - Climogrammes de 4 stations du Congo méridional.
- Croquis n° 14 - Températures et précipitations dans le Nord du Congo.
- Croquis n° 15 - Climogrammes de 4 stations du Congo septentrional.
- Croquis n° 16 - Régime hydrologique de cours d'eau congolais.
- Croquis n° 17 - Le bassin du Kouilou-Niari et les régimes hydrologiques.
- Croquis n° 18 - Débit de l'Oubangui, à Bangui.
- Croquis n° 19 - Débit du Congo, à Léopolville.
- Croquis n° 20 - Principaux types de végétation au Congo.
- Croquis n° 21 - Les groupes ethniques.
- Croquis n° 22 - La densité rurale moyenne au Congo, par sous-préfectures.
- Croquis n° 23 - Pyramides des âges caractéristiques, au Congo, en 1962 (pour mille).
- Croquis n° 24 - Plan schématique de Brazzaville.
- Croquis n° 25 - Importance relative des groupes d'âges en divers centres urbains.
- Croquis n° 26 - Production contrôlée du copal et des noix de Kola, depuis 1949.
- Croquis n° 27 - Production régionale de bois.
- Croquis n° 28 - Production contrôlée du paddy, depuis 1952.
- Croquis n° 29 - Production contrôlée des bananes depuis 1957.
- Croquis n° 30 - Production de café, cacao et tabac, depuis 1954.
- Croquis n° 31 - Production contrôlée d'oléagineux, depuis 1957.

- Croquis n° 32 - Production régionale des principales denrées agricoles.
- Croquis n° 33 - Voies navigables, routes et voies ferrées.
- Croquis n° 34 - Le trafic du C.F.C.O.
- Croquis n° 35 - Trafic du port de Pointe-Noire, depuis 1944.
- Croquis n° 36 - Trafic fluvial en 1964 ; répartition par catégories de produits.
- Croquis n° 37 - Trafic de Brazzaville Maya-Maya en 1964.
- Croquis n° 38 - Le trafic de l'aéroport de Pointe-Noire en 1964.
- Croquis n° 39 - Le commerce du Congo avec l'extérieur de l'U.D.E. en 1964.
- Croquis n° 40 - Exportations congolaises de bois.

ANNEXES STATISTIQUES

I - ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET POPULATION DU CONGO⁽¹⁾ (1er janvier 1964)

DEPARTEMENT	CHEF-LIEU	SOUS-PREF. ou P. C. A.	POPULATION
KOUILOU	Pointe-Noire	Comm. de Pte-Noire	84 643
		Loandjili	16 387
		Madingo-Kayes	16 435
		Mvouti	10 807
		<i>Nzambi</i> (création)	
Tot. 128 172 h.			
NIARI	Dolisie	Comm. de Dolisie	16 585
		Dolisie	11 011
		Loudima	9 135
		Kimongo	11 443
		Kibangou	13 097
		<i>Londela-Kayes</i> (créat.)	
Tot. 61 271			
NYANGA-LOUESSE	Mossendjo	Mossendjo	27 031
		Divénié	19 097
		Mayoko	6 919
		<i>Mbinda</i> (création)	
Tot. 53 047			
BOUENZA-LOUESSE	Sibiti	Sibiti	24 981
		Komono	13 117
Tot. 33 098			
LETILI	Zanaga	Zanaga	13 986
		Bambama	4 674
Tot. 18 660 h.			
NIARI-BOUENZA	Madingou	Madingou	14 867
		Mouyondzi	46 896
		Boko-Songho	7 317
		Commune de Jacob	10 228
		Jacob	5 306
		Mfouati	6 827
		<i>Tsiaki</i> (création) <i>Mabombo</i> (création)	
Tot. 91 441 h.			
POOL	Kinkala	Kinkala	46 235
		Boko	35 716
		Mindouli	24 210
		Kindamba	19 865
		Bandza-Dounga (création)	
Tot. 126 026 h.			

DJOUE	Brazzaville	Comm. de B/ville Gamaba Mayama <i>Ngabé</i>	135 632 23 962 3 401 7 483 Tot. 170 478 h.
NKENI	Gamboma	Gamboma Abala	33 833 25 858 Tot. 59 691 h.
LEFINI	Djambala	Djambala Lékana <i>Ngo</i> (création)	16 619 14 082 Tot. 30 701 h.
ALIMA	Boundji	Boundji Ewo Okoyo	10 452 12 135 7 127 Tot. 29 714
EQUATEUR	Fort-Rousset	Fort-Rousset Makoua Kellé Mbomo <i>Oyo</i> (création)	18 965 16 002 10 958 4 009 Tot. 49 934 h.
SANGHA	Ouessou	Comm. Ouesso Ouesso Sembé Souanké <i>Pikounda</i> (création)	3 012 11 657 7 720 10 018 Tot. 32 407 h.
MOSSAKA	Mossaka	Mossaka Loukoléla	15 971 5 141 Tot. 21 112 h.
LIKOUALA	Impfondo	Impfondo Dongou Epéna <i>Enyellé</i> <i>Bétou</i>	5 640 8 826 8 772 4 730 2 348 Tot. 30 316 h.
15 départements : 44 sous-préfectures.			936 068 h.
11 P.C.A. (Poste de Contrôle Administr.).			
5 communes.			

N.B. Les P.C.A. sont en italique.

Sources : Ministère de l'Intérieur.

(1) Ressortissants congolais et ressortissants des autres Etats d'Afrique-Noire, généralement recensés ensemble.

II - QUELQUES DONNÉES CONCERNANT LA POPULATION NON-CONGOLAISE

Les données concernant la population non congolaise sont anciennes ou très fragmentaires. Le dernier recensement général date de décembre 1956. Il y avait alors 10 456 européens sur l'ensemble du territoire, dont 5 300 à Brazzaville et 3 100 à Pointe-Noire. En dehors des Français, le seul groupe important de non-originares était celui des Portugais (4,2 % de la population expatriée).

D'importantes modifications se sont produites depuis : départ de fonctionnaires après 1959, renforcement du personnel d'assistance technique, installation d'ambassades, etc. D'après les chiffres qui nous ont été fournis par le Ministère de l'Intérieur et le Consulat Général de France à Brazzaville, le nombre des expatriés se tiendrait actuellement entre 8 000 et 8 500 personnes, dont 7 250 Français. Les groupes les plus importants sont toujours à Brazzaville (4 000 personnes), à Pointe-Noire (3 000 personnes) et Dolisie (300 personnes) ; mais la voie ferrée de la Comilog a développé Makabana (111 personnes) et Mbinda (43 personnes), tandis que la S.I.A.N. a fait naître Jacob (74 personnes). Dans quelques chefs-lieux de brousse, résident de petites colonies d'Européens : missionnaires, forestiers, commerçants, fonctionnaires ; par exemple à Ouessou (46 p.) ; à Mossendjo (39 p.).

Le nombre des ressortissants français est en diminution, et le caractère cosmopolite de la population se renforce avec l'arrivée de techniciens au service de l'Etat congolais ou d'entreprises étrangères (Allemands, Algériens, Egyptiens, etc.). La répartition entre les secteurs d'activité fait apparaître l'écrasante prépondérance du secteur tertiaire. Ainsi, à Pointe-Noire, en 1964, il occupe 78 % des hommes adultes, tandis que le secteur primaire (10,7 %) compte surtout le personnel des exploitations forestières et des pêcheries, le secteur secondaire (11,3 %), celui des entreprises de travaux public et des industries du bois.

La structure démographique correspond bien à celle d'un groupe d'immigrés récents ou temporaires, et présente de ce fait beaucoup d'analogies avec celle des citoyens congolais : fort déficit du sexe féminin dans les classes adultes, forte prépondérance de ces mêmes classes, absence presque complète des plus de 60 ans, classes jeunes (moins de 20 ans) bien représentées. Voici par exemple la répartition entre les grandes catégories, pour Pointe-Noire et Dolisie.

	Pointe-Noire (1964)			Dolisie (1965)		
	S.M.	S.F.	Ensemble	S.M.	S.F.	Ensemble
<i>Moins de 20 ans</i>	17,1 %	17,8 %	34,9 %	15,6 %	12,8 %	28,4 %
<i>20 à 39 ans</i>	20,1 %	17,9 %	38 %	24,9 %	19,5 %	44,4 %
<i>40 à 59 ans</i>	15,2 %	10,2 %	25,4 %	16,7 %	8,2 %	24,9 %
<i>60 ans et plus</i>	0,9 %	0,8 %	1,7 %	1,5 %	0,8 %	2,3 %
Ensemble	53,3 %	46,7 %	100 %	58,7 %	41,3 %	100 %

III - ORGANISATION MÉDICALE ET SANITAIRE (Année 1964)

Département	Hôpital	C. Médical (a)	Infir- merie	Dispens. Poste acc (b)	Nb. lits	Consul- tations
KOUILOU	1	1	1	20	771	616 566
NIARI	-	1	5	9	334	214 360
NYANGA-LOUESSE	-	1	1	10	150	287 221
BOUENZA-LOUESSE	-	1	3	14	247	233 600
LETILI	-	-	2	3	69	118 152
NIARI-BOUENZA	-	2	-	11	259	278 536
POOL	1	3	1	30	596	532 885
DJOUE	1	-	1	19	1 001	823 483
NKENI	-	1	2	7	200	164 309
LEFINI	-	1	2	4	154	157 500
ALIMA	-	1	1	2	50	161 460
EQUATEUR	-	1	2	13	200	461 005
SANGHA	-	2	1	9	128	172 104
MOSSAKA	-	1	1	3	67	128 685
LIKOUALA	-	1	2	14	123	193 263
TOTAL CONGO	<u>2</u>	<u>17</u>	<u>25</u>	<u>168</u>	<u>4 359</u>	<u>4 543 129</u>

Sources : Ministère de la Santé Publique.

a) Centre médical.

b) Dispensaire. Poste d'accouchement.

IV - ENSEIGNEMENT PRIMAIRE :
ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET EFFECTIFS (1er janvier 1965)

	Ens. Officiel		Enseignement assimilé						Ensemble	
	Nb	Effectifs	Catholique		Evangélique		Salutiste		Nb	Effectifs
			Nb	Effectifs	Nb	Effectifs	Nb	Effectifs		
Comm. Pte-Noire	15	9 386	7	5 183	3	1 393	2	214	27	16 176
Pointe-Noire	16	3 078	10	1 050	-	-	1	104	27	4 222
Madingo-Kayes	16	1 501	4	456	3	256	-	-	23	2 213
Mvouti	9	1 422	5	607	-	-	1	52	15	2 081
T. KOUILOU	56	15 387	26	7 286	6	1 649	4	370	92	24 692
Comm. de Dolisie	5	2 236	2	1 414	2	856	1	93	10	4 599
Dolisie	5	491	2	467	1	125	-	-	8	1 083
Kibangou	5	817	2	315	6	911	1	62	14	2 105
Kimongo	4	670	5	866	3	326	-	-	12	1 862
Loudima	3	565	2	808	3	317	-	-	8	1 690
T. NIARI	22	4 779	13	3 870	15	2 535	2	155	52	11 339
Divénié	4	719	9	1 427	2	229	-	-	15	2 375
Mayoko	3	346	2	204	1	134	-	-	6	684
Mossendjo	5	1 442	4	631	8	1 102	1	79	18	3 254
T. NYANGA-LOUESSE	12	2 507	15	2 262	11	1 465	1	79	39	6 313
Komono	6	999	3	370	1	64	1	53	11	1 386
Sibiti	6	1 560	5	610	7	994	4	279	22	3 443
T. BOUENZA-LOUESSE	12	2 559	8	880	8	1 058	5	334	33	4 829
Zanaga	2	342	6	754	4	504	-	-	12	1 600
Bambama	1	138	-	-	2	251	-	-	3	389
T. LETILI	3	480	6	754	6	755	-	-	15	1 989
Madingou	6	1 306	7	1 528	-	-	-	-	13	2 834
Jacob	1	687	3	1 100	2	489	1	58	7	2 334
Boko-Songho	4	528	4	409	2	266	-	-	10	2 03
Mfouati	5	715	4	670	2	328	1	24	12	1 737
Mouyondzi	10	2 077	11	1 920	10	1 892	1	87	32	5 976
T. NIARA-BOUENZA	26	5 313	28	5 627	16	2 975	3	169	74	14 084
Boko	20	4 320	10	1 602	12	1 999	-	-	42	7 921
Kinkala	10	2 089	26	5 551	11	1 555	3	351	50	9 546
Kindamba	6	894	17	2 050	4	238	-	-	27	3 182
Mindouli	9	1 598	12	2 992	6	572	2	230	29	5 392
T. POOL	45	8 901	65	12 195	33	4 364	5	581	148	26 041
Comm. de B/ville	21	15 501	25	17 262	6	2 838	4	1 841	56	37 442
Gamaba	12	2 066	19	3 887	3	325	3	202	37	6 480
Mayama	2	373	-	-	-	-	-	-	2	373
T. DJOUE	35	17 940	44	21 149	9	3 163	7	2 043	95	44 295
Djambala	8	1 489	10	1 330	1	150	-	-	19	2 969
Lékana	1	252	11	1 960	-	-	-	-	12	2 212
T. LEFINI	9	1 741	2	3 290	1	150	-	-	31	5 181

Gamboma	16	2 534	7	1 112	10	1 341	-	-	33	4 987
Abala	7	1 375	9	1 563	-	-	-	-	16	2 938
T. NKENI	23	3 909	16	2 675	10	1 341	-	-	49	7 925
Boundji	10	1 014	7	1 459	1	51	-	-	18	2 524
Ewo	6	863	8	1 130	5	390	-	-	19	2 383
Okoyo	3	491	6	881	-	-	-	-	9	1 372
T. ALIMA	19	2 368	21	3 470	6	441	-	-	46	6 279
Fort-Rousset	10	1 324	8	1 397	5	433	-	-	23	3 154
Kellé	7	793	6	855	1	88	-	-	14	1 736
Makoua	8	1 174	6	1 159	1	58	-	-	15	2 391
Mbomo	3	218	2	219	-	-	-	-	5	437
T. EQUATEUR	28	3 509	22	3 630	7	579	-	-	57	7 718
Mossaka	4	963	12	1 792	-	-	-	-	16	2 755
Loukoléla	1	198	3	284	-	-	-	-	4	482
T. MOSSAKA	5	1 161	15	2 076	-	-	-	-	20	3 237
Impfondo	3	824	2	306	-	-	-	-	5	1 130
Dongou	12	1 426	1	119	-	-	-	-	13	1 545
Epéna	6	1 082	2	278	-	-	-	-	8	1 360
T. LIKOUALA	21	3 332	5	703	-	-	-	-	26	4 035
Ouessou	7	971	4	548	1	172	-	-	12	1 691
Sembé	6	888	2	134	1	51	-	-	9	1 073
Souanké	4	436	3	503	1	131	-	-	8	1 070
T. SANGHA	17	2 295	9	1 185	3	354	-	-	29	3 834
TOTAL CONGO	333	76 196	315	71 049	131	20 829	27	3 449	806	171 791

Sources : Ministère de l'Education Nationale.
Service de la Planification.

V - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
ÉTABLISSEMENTS ET EFFECTIFS

	Enseign. officiel		Enseign. privé		Ensemble	
	Nb.	Effectifs	Nb.	Effectifs	Nb.	Effectifs
I - Lycées						
Brazzaville	1	1 454	1	529	2	1 983
Pointe-Noire	1	1 054	-	-	1	1 054
TOTAL	2	2 508	1	529	3	3 037
II - Collèges, E. N.						
Pointe-Noire	-	-	1	156	1	156
Dolisie	1	149	1	137	2	286
Mouyondzi	1	136	-	-	1	136
Hamon (Pool)	-	-	1	37	1	37
Brazzaville	-	-	1	346	1	346
Makoua	-	-	1	292	1	292
TOTAL	2	285	5	968	7	1 253
III - Coll. Ens. Gl.						
Kouilou	1	501	2	178	3	679
Niari	2	379	1	155	3	534
Nyanga-Louessé	1	230	-	-	1	230
Bouenza-Louessé	1	156	-	-	1	156
Niari-Bouenza	2	341	-	-	2	341
Létili	-	-	-	-	-	-
Pool	3	409	2	165	5	574
Djoué	3	1 144	6	1 104	9	2 248
Nkéni	2	278	-	-	2	278
Léfini	1	196	1	103	2	299
Alima	2	348	1	45	3	393
Equateur	1	219	2	98	3	317
Mossaka	-	-	1	117	1	117
Sangha	1	140	1	13	2	153
Likouala	1	143	-	-	1	143
TOTAL	21	4 484	17	1 978	38	6 462
IV - Autres						
Éc. Milit. Prép.	1	221	-	-	1	221
TOTAL	1	221	-	-	1	221
TOTAL CONGO	26	7 498	23	3 475	49	10 973

Sources : Ministère de l'Éducation Nationale.
Service de la Planification.

VI - ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ÉTABLISSEMENTS ET EFFECTIFS

	Enseign. officiel		Enseign. privé		Ensemble	
	Nb.	Effectifs	Nb.	Effectifs	Nb.	Effectifs
I - Lycée techn.						
Brazzaville	1	693	-	-	1	693
TOTAL	1	693	-	-	1	693
II - Coll. Ens. T.						
Brazzaville	2	331	2	236	4	567
Pointe-Noire	1	62	2	217	3	279
TOTAL	3	393	4	453	7	846
III - Centres Prof.						
Pointe-Noire	1	22	1	52	2	74
Mvouti	1	28	-	-	1	28
Dolisie	1	59	1	17	2	76
Mossendjo	1	36	1	67	2	103
Kómono	1	47	-	-	1	47
Kinkala	1	36	1	21	2	57
Madingou	-	-	1	36	1	36
Voka (Pool)	-	-	2	53	2	53
Boko	1	47	-	-	1	47
Linzolo (Djoué)	-	-	1	26	1	26
Brazzaville	2	52	4	225	6	280
Djambala	1	28	-	-	1	28
Lékana	1	34	-	-	1	34
Boundji	-	-	1	30	1	30
Lékéti (Equateur)	-	-	1	19	1	19
Fort-Rousset	1	44	-	-	1	44
Ouessou	1	29	-	-	1	29
Souanké	1	14	-	-	1	14
Impfondo	1	42	-	-	1	42
Dongou	1	21	-	-	1	21
TOTAL	16	505	14	580	30	1 085
TOTAL CONGO	<u>20</u>	<u>1 591</u>	<u>18</u>	<u>1 033</u>	<u>38</u>	<u>2 624</u>

Sources : Ministère de l'Éducation Nationale,
Service de la Planification.

VII - CENTRE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE BRAZZAVILLE :
EFFECTIFS (1/2/65)

	Elèves africains originaires de :						El. non Afric.	Total général.
	Congo	Gabon	R.C.A.	Tchad	Autres	Total		
I - Enseign. sup.								
Licence droit	50	9	6	1	-	66	18	84
Capacité droit	252	53	34	15	1	355	18	373
TOTAL DROIT	302	62	40	16	1	421	36	457
Sciences	31	1	1	-	-	33	46	79
Lettres	11	2	1	-	1	15	62	77
TOTAL ENS. SUP.	344	65	42	16	2	469	144	613
II - Ens. de promot.								
Ec. Sup. Admin.	16	-	-	1	-	17	-	17
Sect. médico-soc.	112	7	34	25	2	180	7	187
TOT. ENS. PROMOT.	128	7	34	26	2	197	7	204
TOTAL GENERAL	472	72	76	42	4	666	151	817
III - Ens. par corr.								
Enseign. supér.	28	11	8	1	1	49	43	92
Capacité droit	51	4	4	5	-	64	5	69
Ens. promotion	41	2	1	1	3	48	6	54
TOT. ENS. CORR.	120	17	13	7	4	161	54	214

Sources : Centre d'Enseignement Supérieur.

VIII - ORGANISATION DES RÉGIONS AGRICOLES

1ère région agricole	Kouilou	Pointe-Noire, Madingo-Kayes, Mvouti
2ème région agricole	Niari Nyanga-Louessé	Kimongo, Dolisie, Kibangou Divénié, Mossendjo, Mayoko
3ème région agricole	Bouenza-Louessé Létili Niari-Bouenza	Sibiti, Komono Zanaga, Bambama Mouyondzi
4ème région agricole	Niari Niari-Bouenza	Loudima Madingou, Jacob, Boko-Songho, Mfouati
5ème région agricole	Pool Djoué	Mindouli, Kinkala, Kindamba, Boko Gamaba, Mayama, Ngabé
6ème région agricole	Léfini Nkéni	Djambala, Lékana Gamboma, Abala
7ème région agricole	Alima Equateur Mossaka	Boundji, Ewo, Okoyo Fort-Rousset, Makoua, Kellé, Mbomo Mossaka, Loukoléla
8ème région agricole	Sangha	Ouessou, Sembé, Souanké
9ème région agricole	Likouala	Impfondo, Dongou, Epéna, Enyellé, Bétou

IX - PRODUITS AGRICOLES COMMERCIALISÉS EN 1964

	Palmistes	H. de palme	Arach. coques	Arach. décort.	Paddy
1ère région agricole	143 t	-	3 t	1 t	-
2ème région agricole	879 t	38 t	939 t	628 t	116 t
3ème région agricole	652 t	640 t	586 t	1 372 t	62 t
4ème région agricole	841 t	408 t	3 472 t	171 t	183 t
5ème région agricole	1 612 t	392 t	197 t	28 t	1 206 t
6ème région agricole	152 t	-	-	2 t	1 t
7ème région agricole	598 t	1 454 t	4 t	-	58 t
8ème région agricole	108 t	1 427 t	-	-	-
9ème région agricole	25 t	93 t	-	-	-
Toutes régions agric.	5 010 t	4 452 t	5 201 t	2 202 t	1 625 t

Sources : Direction Générale des Services Agricoles et Zootechniques.

X - PRODUITS AGRICOLES COMMERCIALISÉS EN 1964 (Suite)

	Café	Cacao	Tabac	Bananés	Noix de Kola
1ère région agricole	20 t	10 t	-	2 275 t	-
2ème région agricole	9 t	-	-	-	-
3ème région agricole	1 063 t	-	-	-	-
4ème région agricole	3 t	-	-	-	-
5ème région agricole	-	-	84 t	-	-
6ème région agricole	156 t	-	44 t	-	-
7ème région agricole	149 t	-	-	-	-
8ème région agricole	-	824 t	-	-	-
9ème région agricole	87 t	7 t	-	-	15 t
Toutes régions agricoles	1 487 t	841 t	428 t	2 275 t	15 t

Sources : Direction Générale des Services Agricoles et Zootechniques.

XI - ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION AGRICOLE COMMERCIALISÉE DE 1954 A 1964 (chiffres en tonnes)

	H. palme	Palmis.	Arach.	Café	Cacao	Tabac	Paddy	Maïs	Bananes
1954	4 141	8 232	4 069	86	30	586	2 811	1 048	
1955	4 574	7 354	6 159	67	67	728	2 991	1 741	
1956	5 180	7 249	7 495	108	108	599	1 925	1 209	
1957	4 749	6 395	12 000	67	245	719	2 095	1 349	2 643
1958	4 582	6 504	9 000	173	394	454	1 721	1 139	2 770
1959	4 981	6 517	8 138	232	481	690	3 457	1 421	2 913
1960	5 134	6 782	8 129	481	695	562	3 200	1 679	3 417
1961	5 266	7 420	11 164	678	888	652	1 826	622	3 256
1962	4 760	7 010	7 290	1 300	835	687	840	820	2 935
1963	2 750	9 920	5 940	1 650	1 015	586	1 040	1 010	1 730
1964	4 452	5 010	7 403	1 487	841	473	1 625	1 152	2 275

Sources : Ministère de l'Agriculture
S. E. I. T. A.
1ère région agricole.

PLANCHES



Photo 1 - La bordure orientale du Mayombe, au Sud de Dolisie

Ce premier chaînon, largement déboisé, se dresse avec vigueur au-dessus de la dépression de la Lou-dima. Le Massif du Bamba, qui le domine, est noyé dans les nuages.



Photo 2 - Le plateau d'Hinda, à l'Est de Pointe-Noire (vue aérienne)

L'altitude du plateau est voisine de 100 m. Au second plan, vallée à écoulement temporaire de la Kimpanzou. La végétation forestière est réduite à quelques maigres lambeaux.

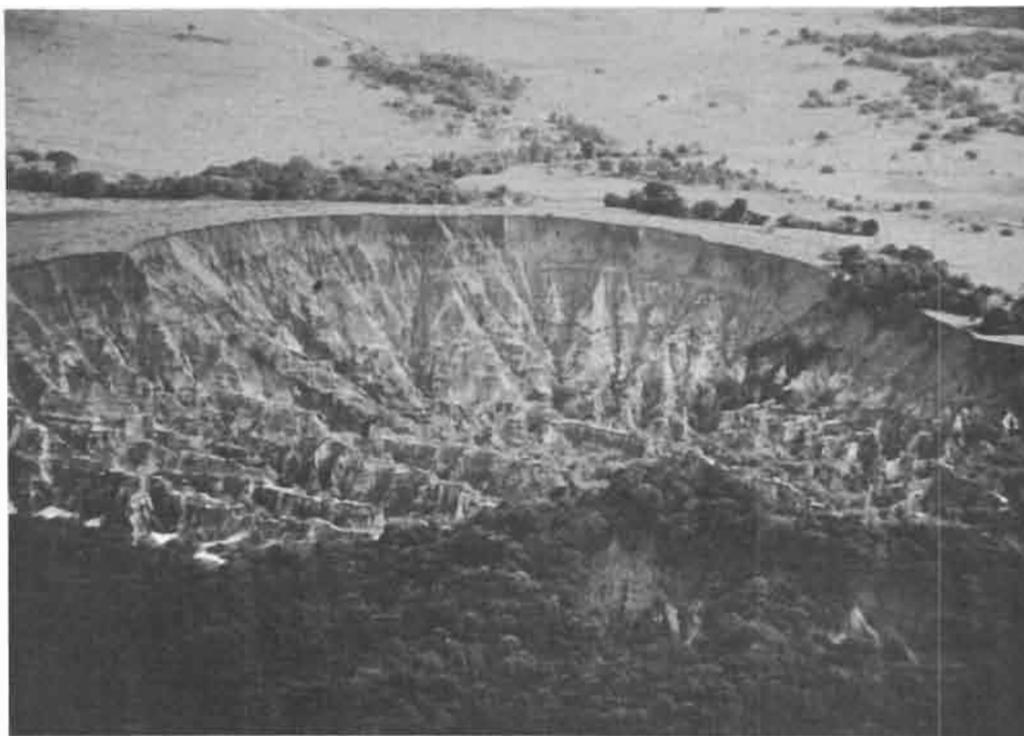


Photo 3 - Un cirque d'érosion, entre Diosso et Bas-Kouilou (vue aérienne)

Contraste entre la surface du plateau, régulière, et les crêtes déchiquetées qui accidentent le cirque. On note la progression de la forêt remontant à partir de la côte le long des ravins.



Photo 4 - La côte congolaise, à Djeno.

A marée haute, les vagues battent les bancs rocheux d'âge Crétacé, disposés horizontalement. Les arbres, à l'arrière-plan, sont des palmiers-rôniers.

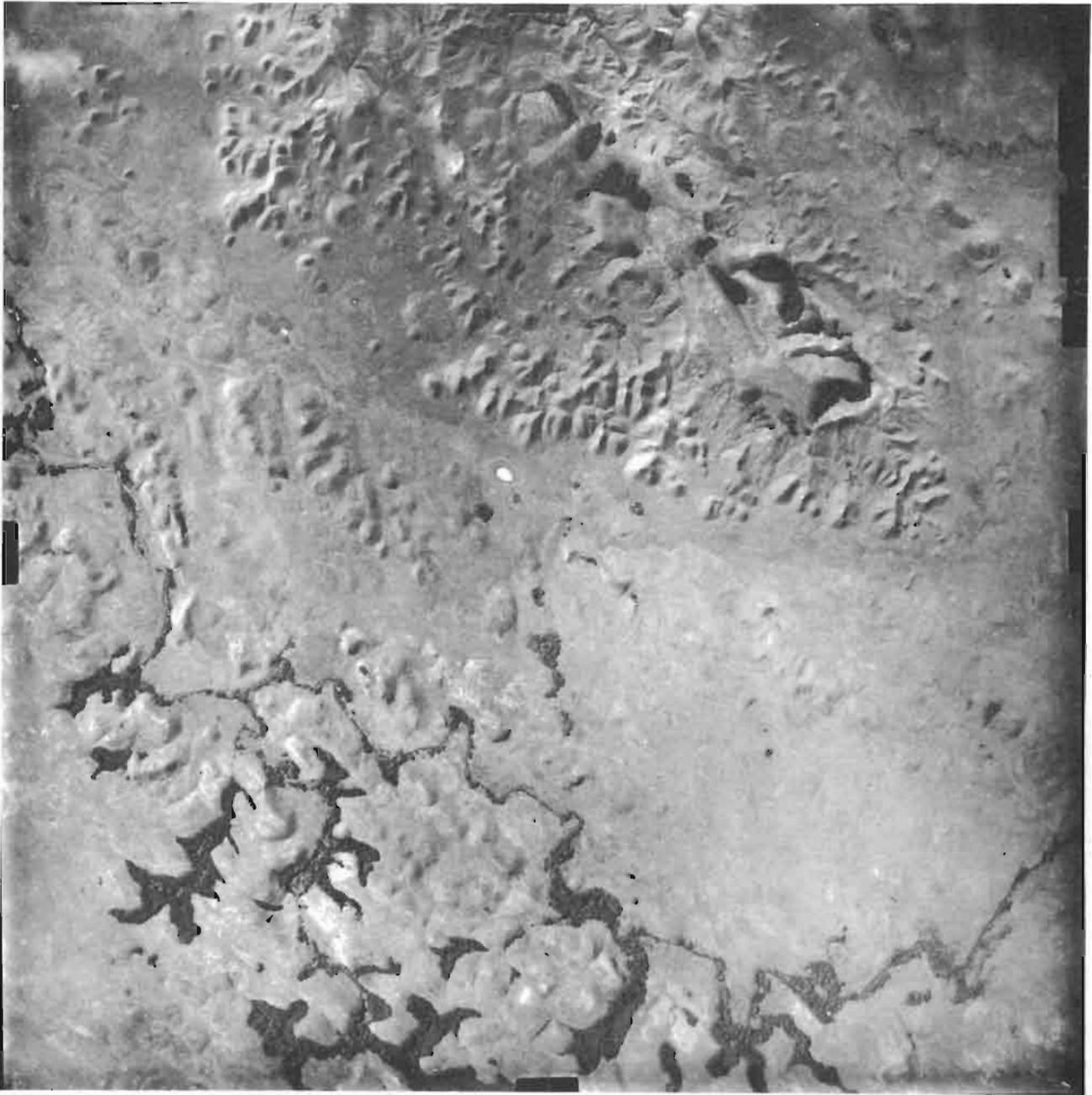


Photo 5 - Les pitons calcaires de la dépression Niari-Nyanga (Cliché I. G. N.)

Une mince couche de grès recouvre encore le calcaire dolomitique SC III. On voit comment, sur les bords du plateau, un réseau de ravins découpe la masse en "cellules" dont chacune évolue en piton isolé. En bas, les méandres de la Loudima.

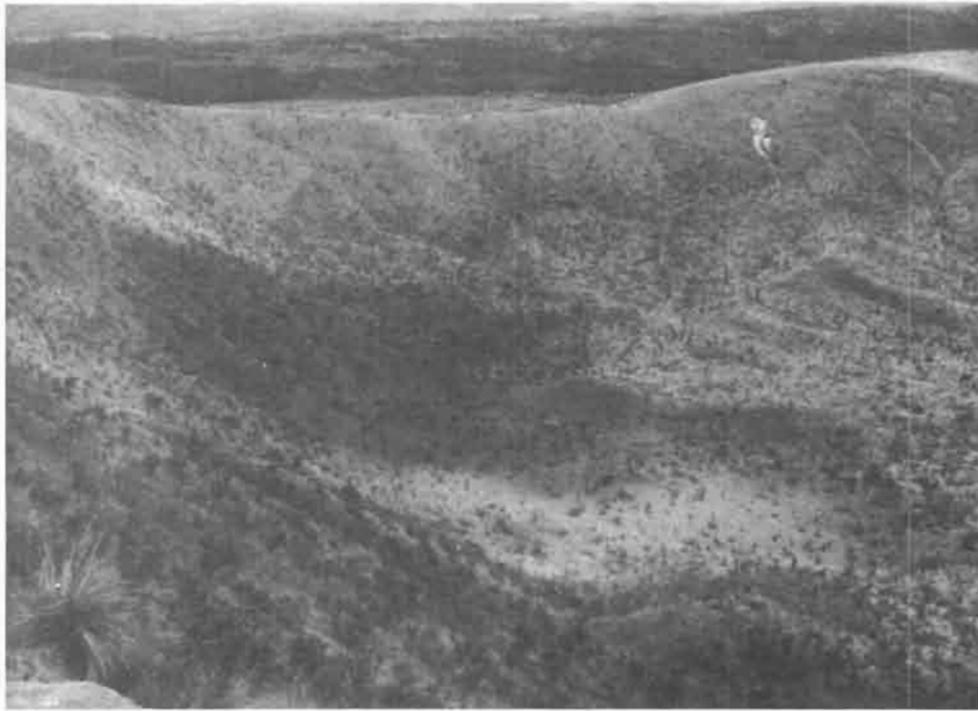


Photo 6 - Le "Trou de Dieu", entre Kinkala et Brazzaville

Forme d'érosion en cirque dans les sables Batéké discordants sur les grès de l'Inkisi. La profondeur relative dépasse 100 m. Longues pentes presque rectilignes. Vers le haut, à droite, une des rares formes d'érosion vive entamant la couverture végétale.

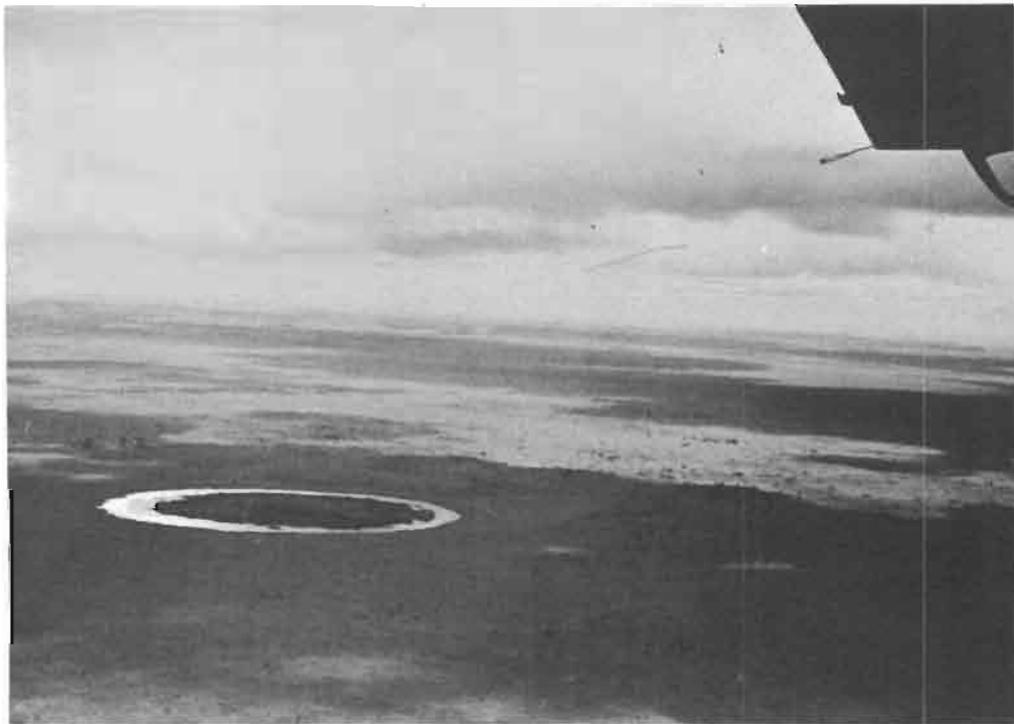


Photo 7 - La mare de Gatsou, ou "anneau de Saturne", sur le plateau de Mbé (vue aérienne)

La végétation aquatique a réduit la mare à une couronne. On remarque la grande régularité du plateau. A l'horizon apparaissent les collines qui accidentent la retombée méridionale.

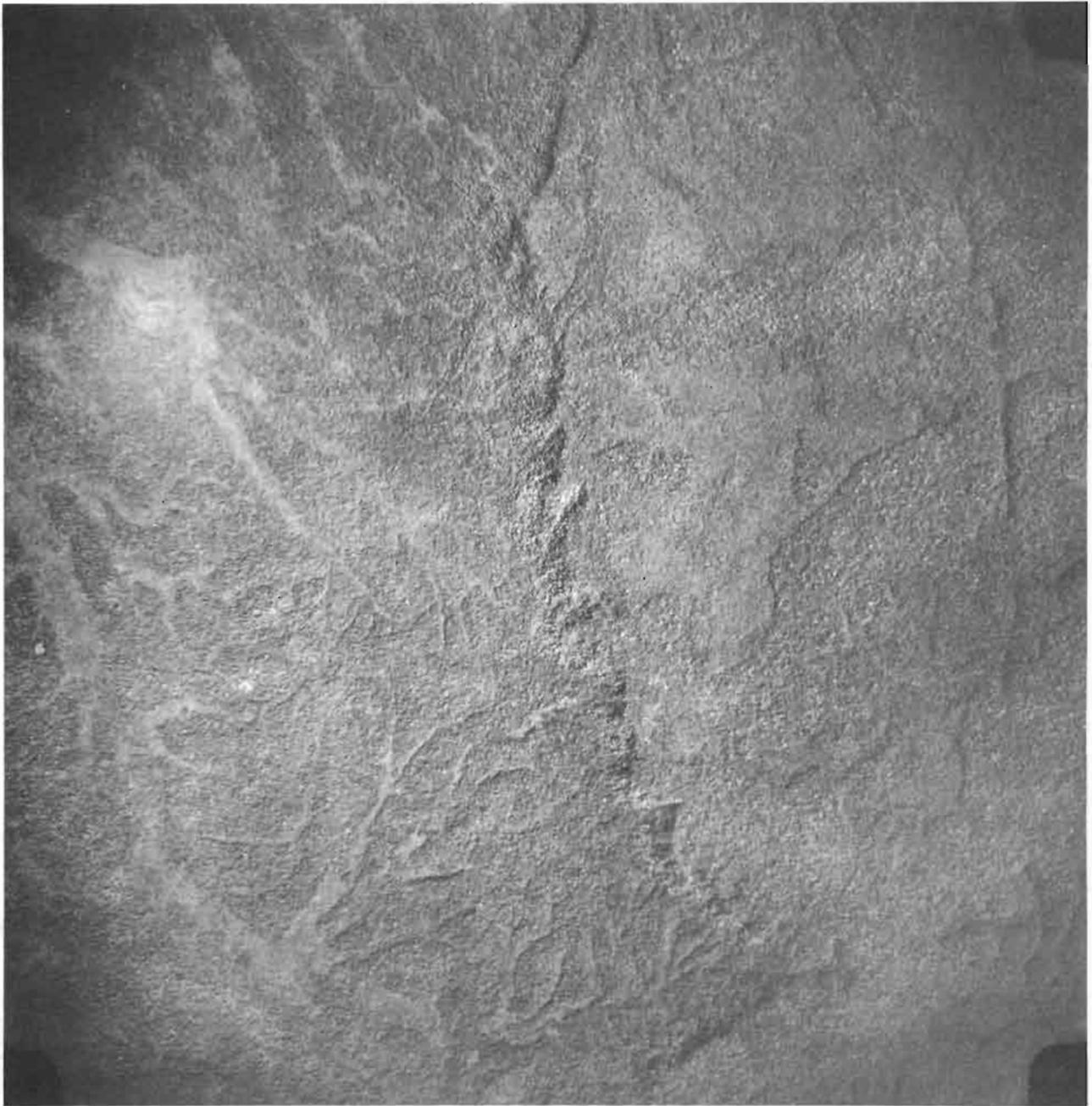


Photo 8 - La grande cuesta du Précambrien moyen, dans la Sangha (Cliché I.G.N.)

La Série de Sembé-Ouessou, à l'Est, domine par une haute et longue cuesta, la région granito-gneissique (massif du Haut-Ivindo). Cette cuesta constitue une ligne de partage des eaux. (Photo infra-rouge).



Photo 9 - Le lac Tellé, dans la Likouala (Cliché I.G.N.)

Ce lac arrondi est assez insolite d'aspect. On distingue, à droite, la limite entre forêt inondée en permanence, et forêt à inondation temporaire.

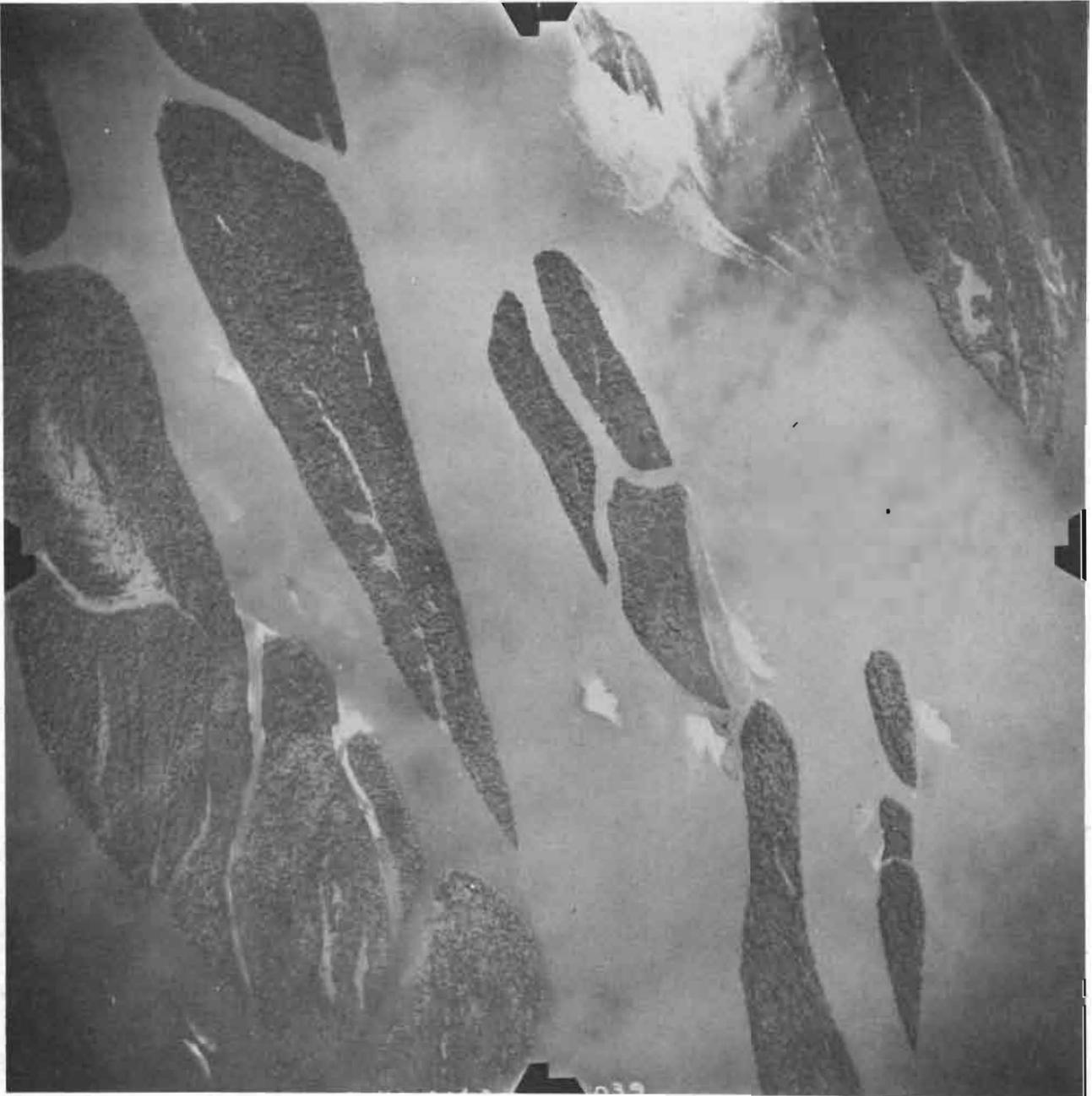


Photo 10 - Le confluent de l'Oubangui et du Congo (Cliché I. G. N.)

La différence de couleur des eaux se remarque à la pointe effilée de l'île Kalé-Kalé. En bas, à gauche, migration des files par engraissement vers l'aval. La petite île de droite a été "coiffée" par un banc de sable, désormais fixé par la végétation.

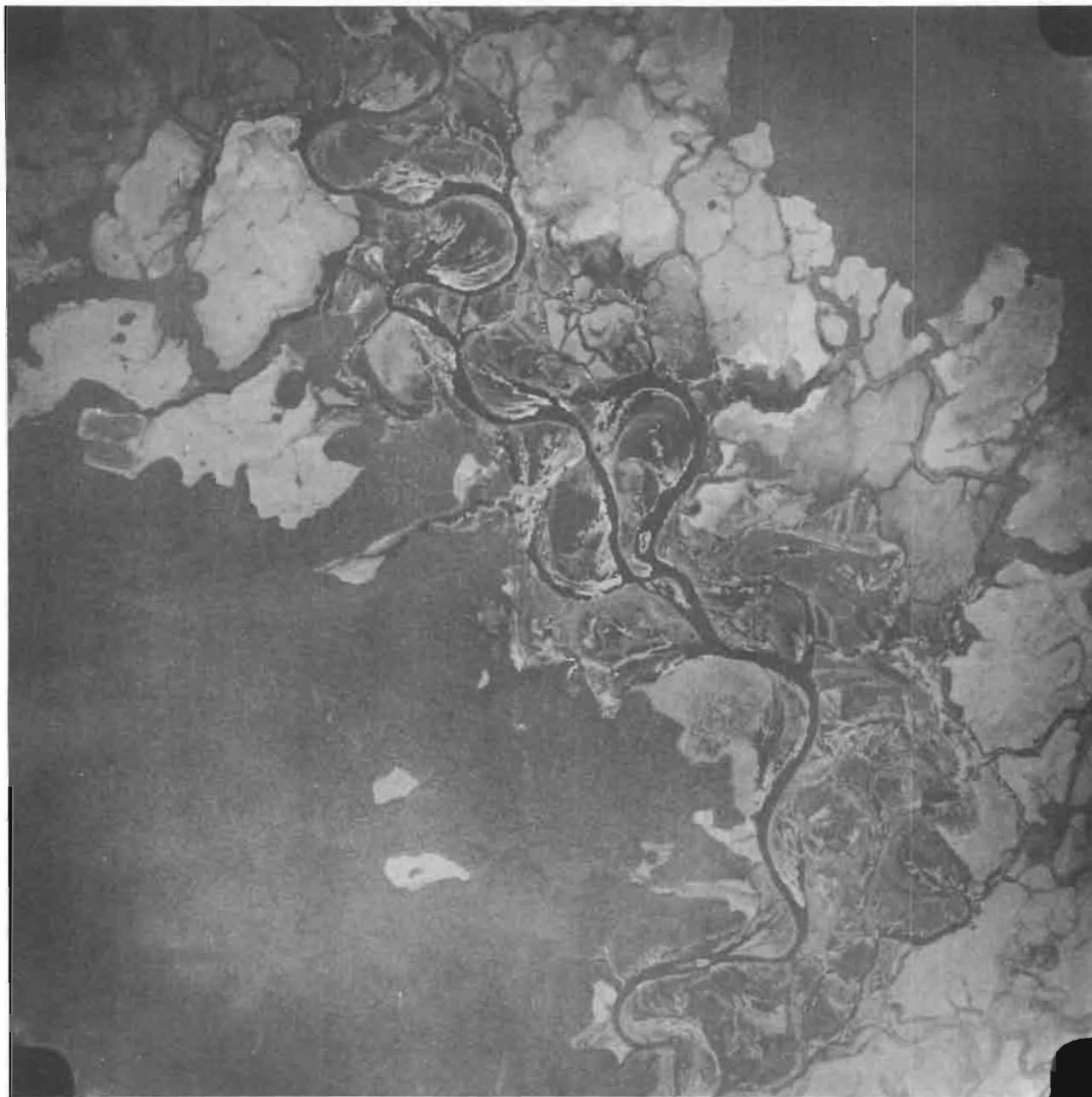


Photo 11 - Les méandres de la Likouala-aux-Herbes (Cliché I. G. N.)

Rivière typique de la basse-Cuvette, au cours incertain et perpétuellement changeant. Couloir de prairies flottantes et de savanes, au sein de la forêt inondable.



Photo 12 - L'île Mbamou, vue de la "passe française" (vue aérienne)

On distingue la partie inondable, basse et marécageuse, et la partie boisée toujours exondée. A l'horizon, les collines du Congo-Léopoldville.



Photo 13 - Les rapides du Congo, à la sortie du Stanley-Pool (vue aérienne)

Les bancs de grès, qui donnent naissance aux rapides, sont exploités en carrière dans une petite île de la rive gauche.



Photo 14 - Le Niari, à Loudima (vue aérienne)

Méandres encaissés. Au fond, la zone de collines qui enveloppe le Massif du Chaillu ; le poste de Loudima est situé sur un éperon dominant le fleuve, à gauche.



Photo 15 - L'embouchure du Kouilou (vue aérienne)

Embouchure déviée vers le Nord-Ouest par une flèche littorale. La forêt n'a pas encore conquis les derniers cordons sableux.



Photo 16 - Mosaïque savane-forêt, dans la région de Holle (vue aérienne)

La végétation forestière occupe plutôt les vallées et les dépressions mais déborde sur les zones planes.



Photo 17 - Savane arbustive, dans le Niari

Savane à *Hypparhena diplandra* ; l'arbuste de droite est un *Bridelia ferruginea* ; plus loin, de nombreux *Hymenocardia acida*.



Photo 18 - Le bush littoral, à Bas-Kouilou

Fourré épais et difficilement pénétrable, sur sable d'un blanc éclatant, accumulé en cordon littoral.



Photo 19 - Destruction de la végétation forestière par l'homme (vue aérienne)

Fragmentation d'un massif forestier par les défrichements. La savane gagne ensuite grâce aux feux de brousse ; il ne demeurera bientôt plus que la mince galerie visible au premier plan.



Photo 20 - Un aspect du sol, entre Dolisie et Loudima

Ici, l'horizon d'accumulation affleure à la surface du sol ; la couche gravillonnaire comprend une grande quantité de blocs, provenant sans doute de la démolition d'une cuirasse.



Photo 21 - Erosion due au surpâturage

Dans un parc de la SAFEL, le piétinement des troupeaux a permis le déclenchement d'une érosion active, sur une pente où le tapis végétal a totalement disparu.



Photo 22 - Femmes Bembé devant leur case

La case est en torchis, protégée et couverte par de la paille. A gauche, le poteau de soutènement du toit s'est mis à pousser.



Photo 23 - Construction d'une case en "poto-poto"

Armature de gaulettes pour les murs et le toit. La clôture indique ici qu'il s'agit d'une "concession" en ville.



Photo 24 - Case en planches éclatées, dans le Mayombe

Toit de tôle ondulée. On note le montage destiné à recueillir l'eau de pluie, et les appendices dont la case s'est agrandie. Dans la cour, un "cadre" qui, couvert d'une natte, sert de lit.



Photo 25 - Four à briques, près de Marchand (Pool)

Les briques entassées sont cuites à la chaleur du feu entretenu dans les deux fours dont on voit les ouvertures.



Photo 26 - Un gros village, dans la forêt, près de Kakamoëka (vue aérienne)
Autour du village et de ses hameaux, la végétation naturelle est très abîmée.



Photo 27 - Les Saras, gare sur le C.F.C.O. (vue aérienne)

Autour de la gare, sont venus s'installer des Yombé, en plusieurs villages distincts, et des "étrangers" (au Mayombe), formant plusieurs quartiers. Au milieu, à droite, la carrière de granit exploitée depuis 35 ans.



Photo 28 - Brazzaville (vue aérienne)

Entre Poto-Poto, en bas, et Baongo (en haut, à droite), la ville "européenne", extrêmement ombragée. Sur la rive gauche du Congo, Léopoldville.



Photo 29 - Brazzaville : quartiers Makélékélé et Moukondji-Ngouaka (vue aérienne)

Ces deux quartiers étaient pratiquement inexistantes en 1959. Au fond, réserve forestière de la Patte d'Oie. A l'horizon, le rebord du plateau de Mbé.



Photo 30 - Brazzaville : le quartier Mfilou et Piéré-Piéré (vue aérienne)

Quartier de desserrement, loti à partir de 1962. Le long de la rivière, des jardins maraîchers. Au premier plan, terrains lotis, mais non bâtis.



Photo 31 - Une vue aérienne de Pointe-Noire

Au centre, séparant deux quartiers de la ville "européenne", une ancienne lagune remblayée par le sable dragué dans le port. Une autre lagune existe encore, entre l'avenue principale et l'Océan Atlantique.



Photo 32 - Abattage de la forêt, pour la préparation d'une plantation

Travail exécuté par les hommes ; le feu va être mis, qui épargnera les troncs et les grosses branches.



Photo 33 - Plantation vivrière en pays Loumbou

Parmi les troncs à demi-calcinés et les souches, des pieds de maïs, de manioc, et d'arachides.

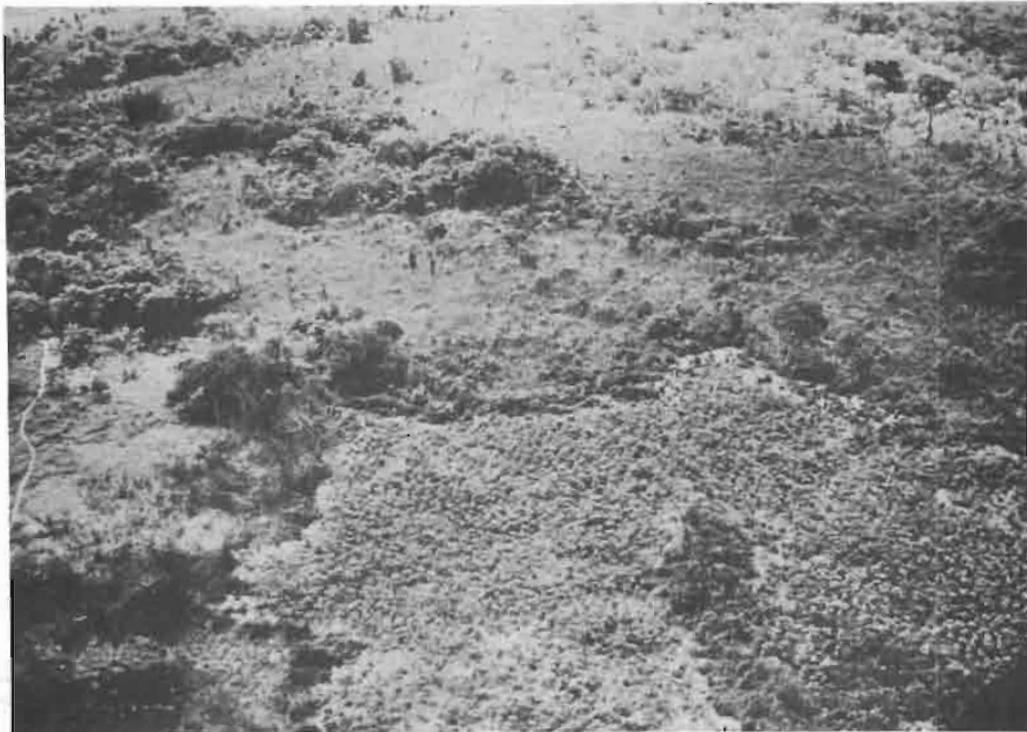


Photo 34 - Plantation vivrière de manioc, en pays Lari (vue aérienne)

La plantation de manioc n'est qu'une tache irrégulière, au milieu de la savane arborée.

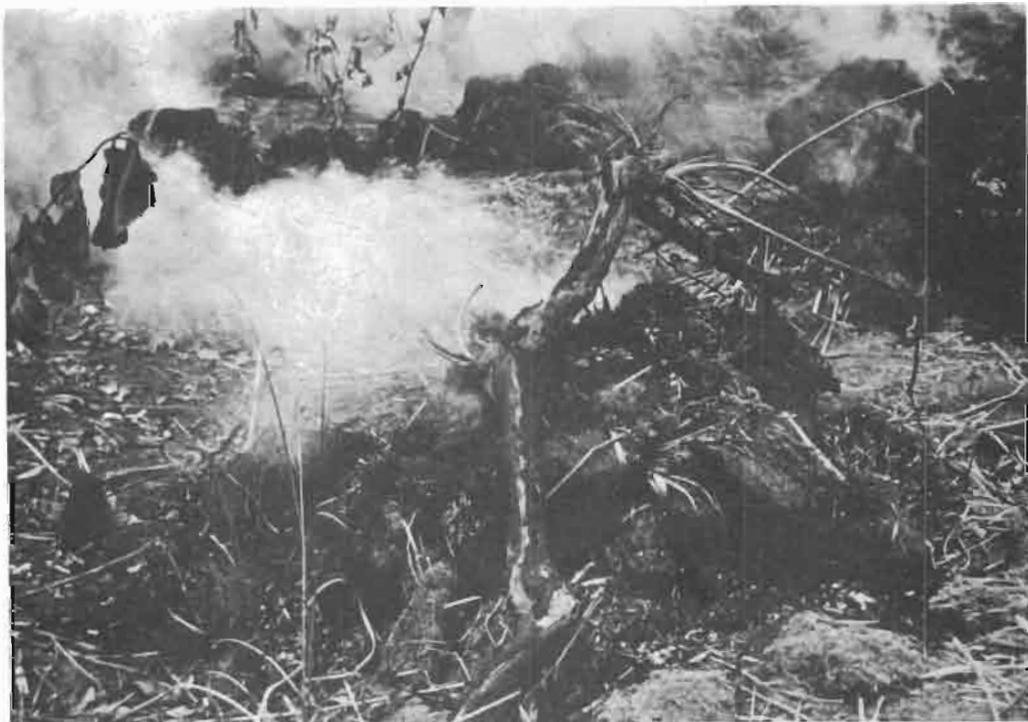


Photo 35 - Butte d'écobuage, dans le Niari

Mottes de terre, débris de feuillages, branches, achèvent de se consumer.

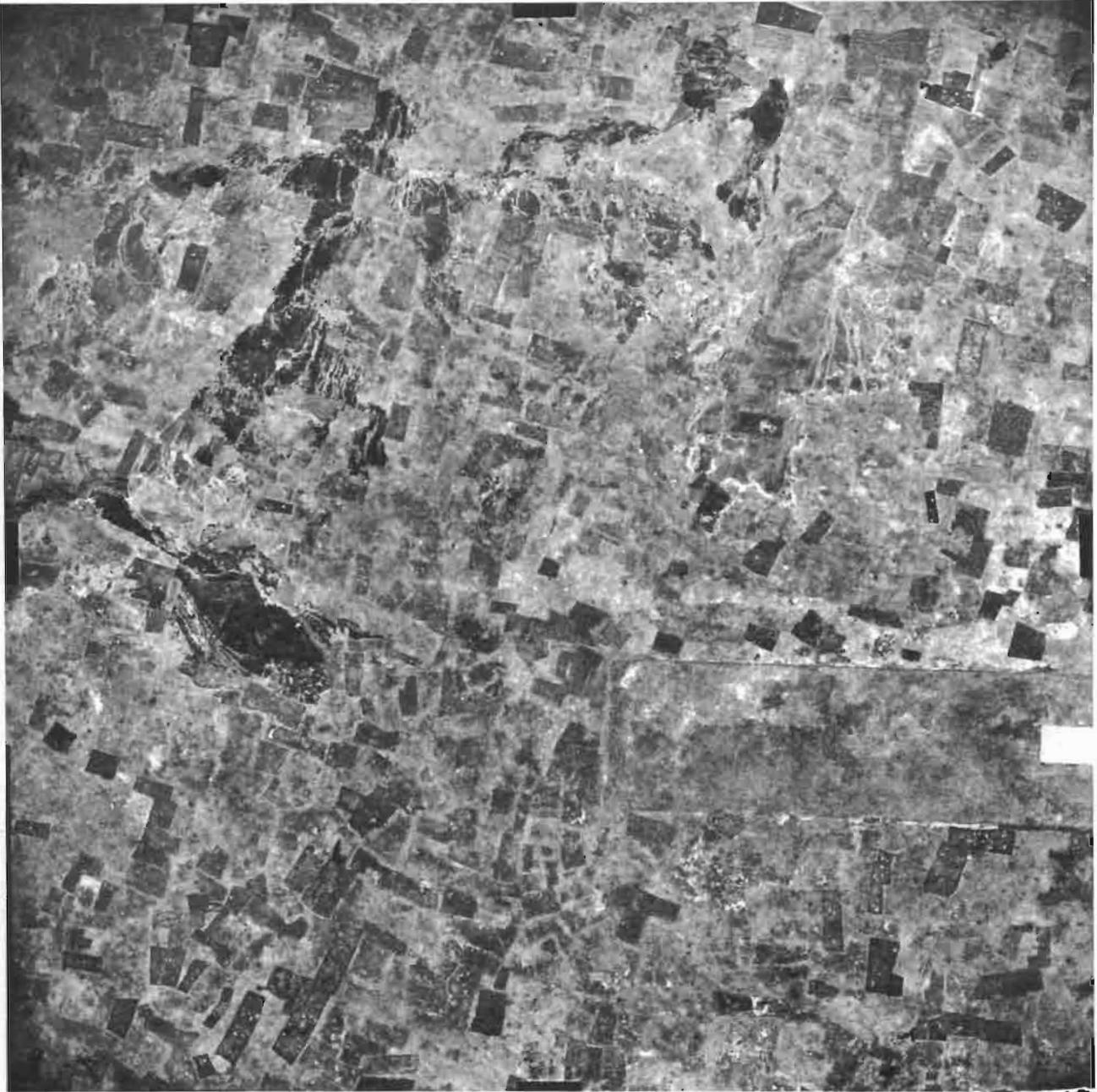


Photo 36 - Plantations récentes et anciennes, près de Djambala (Cliché I. G. N.)

A proximité du terrain d'aviation (dont on aperçoit la piste d'envol), la quasi totalité du sol disponible est utilisée en un cycle très court. La dégradation des sols entraîne une érosion rapide, sur des pentes pourtant très faibles. Dans certains champs, les points blancs sont des buttes d'écobuage.



Photo 37 - Le paysage de cultures perchées (Cliché I. G. N.)

En bas, à droite, les buttes oblongues, cultivées et habitées ; ailleurs, les dessins étranges des talus artificiels, émergeant de la zone semi-aquatique.



Photo 38 - Culture commerciale des arachides, sur le plateau Badondo

Des collines entières sont couvertes de ces billons rectilignes, tracés dans le sens de la plus grande pente.



Photo 39 - Produits vivriers commercialisés

Dans un village, bananes-légumes et tchikouangues attendent un commerçant.



Photo 40 - Sur le marché urbain de Pointe-Noire
Dans les cuvettes, la farine de manioc, ou foufou.



Photo 41 - La S.I.A.N., dans la Vallée du Niari (vue aérienne)

En bordure de la plantation de canne à sucre, les bâtiments industriels ; à droite, la cité européenne ; en bas, une partie de Jacob.



Photo 42 - Fabrication de briques adobes (briques sèches)

Au centre, le moule en bois utilisé par l'artisan. Les briques sèchent au soleil.



Photo 43 - Elevage traditionnel

Chèvres et brebis sont couchées au milieu du village, dont on remarque, à gauche, le mbongui.



Photo 44 - Piège écraseur

Le moindre déplacement du fil, à gauche, libère le bâton qui soutient le "plateau" lesté de pierres : celui-ci s'abat sur l'animal.



Photo 45 - Plantation familiale de bananes-fruits



Photo 46 - Récolte de vin de palme par le "malafoutier"

Une ceinture retient l'homme, dont les deux mains sont libres.



Photo 47 - Le site de Sounda (vue aérienne)

Sur la rive droite, à la sortie des gorges, le batardeau à l'abri duquel est creusée la galerie de dérivation. Vers le bas, à gauche la piste Sounda-Kakamoëka.

IMPRIMERIE LOUIS-JEAN

Ouvrages scientifiques

TYPO - OFFSET

GAP (Hautes-Alpes)

Dépôt légal n° 240

1966